CWH (2)

22101560100

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/b24858997

47

LES RELIQUES

ET LES IMAGES LÉGENDAIRES

DU MÊME AUTEUR

LA RÉFORME INTELLECTUELLE DU CLERGÉ ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT (E. Nourry, édit.) . 1 vol

LES VIERGES MÈRES ET LES NAISSANCES MIRACULEUSES. *Essais de Mythologie comparée* (E. Nourry, édit.) . . . . . 1 vol

LES SAINTS SUCCESSEURS DES DIEUX. *Essais de Mythologie chrétienne.* (E. Nourry. édit.) . . 1 vol

LE DISCERNEMENT DU MIRACLE. *Le miracle et les quatre critiques : Critique historique, critique scientifique, critique philosophique, théologie critique* (E. Nourry, édit.) . . . . . 1 vol

Traduction

MARK BALDWIN : *Le Développement mental chez l'enfant et dans la race* (F. Alcan, édit.) . . 1 vol

P. SAINTYVES

Les Reliques et les Images légendaires

LE MIRACLE DE SAINT JANVIER
LES RELIQUES DU BUDDHA
LES IMAGES QUI OUVRENT ET FERMENT LES YEUX
LES RELIQUES CORPORELLES DU CHRIST
TALISMANS ET RELIQUES TOMBÉS DU CIEL

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
MERCVRE DE FRANCE
XXVI, RVE DE CONDÉ, XXV

MCMXII

MIRACLES

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

69615

2,368

LWM(6)

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

Droits de reproduction et de traduction réservés.

LE MIRACLE DE SAINT JANVIER, A NAPLES

ET SON EXPLICATION SCIENTIFIQUE

tirée d'une étude comparée des reliques de sang qui entrent en ébullition.

I

Les anciens n'ont pas connu le miracle de la liquéfaction du sang ; c'est un prodige proprement catholique. Cependant Horace parle d'une merveille analogue, dans la satire où il décrit, de façon facétieuse, son voyage de Rome à Brindes :

« La journée suivante fut meilleure, le chemin pire encore, jusqu'aux murs de Bari, abondante en poissons. Ensuite Egnatie, bâtie en dépit des eaux, nous prêta fort à rire et à plaisanter : on voulut nous y persuader que l'encens posé

sur le seuil du temple s'y liquéfie sans le secours du feu. Que le juif Apella le croie, pas moi, car j'ai appris que les Dieux passent au ciel le temps fort tranquillement et qu'au sommet de la voûte éthérée ils ne se soucient pas d'ajouter aux merveilles que produit la nature (1). »

Le prodige de la liquéfaction dans le catholicisme a beaucoup plus grande allure : il ne s'agit plus d'une simple résine odoriférante, mais du sang du Christ ou des saints martyrs. Il semble que quelque chose de leur âme y subsiste encore, et l'émotion des souvenirs se joint à la surprise que provoque le prodige.

Dans l'église des Frères Prêcheurs de la ville de Saint-Maximin, en Provence, on conservait jadis une petite fiole en cristal, dans laquelle il y avait quelques petites pierres teintes du sang du Christ, ainsi que des fragments de verre de la première fiole qui avait contenu ce précieux sang. Ces petites pierres,

(1) Postera tempestas melior, via pejor ad usque
Bari mœnia piscosi. Dehinc, Gnatia, lymphis
Iratis exstructa, dedit risusque jocosque :
Dum flamma sine, thura liquescere limine sacro
Persuadere cupit : credat Judæus Apella,
Non ego ; namque Deos didici sœcurum agere ævum
Nec, si quid miri faciat natura, Deos id
Tristes ex alto cœli demittere tecto.

(HORACE, *Satires*, libr. I, sat. V, *in fine*.)

recueillies jadis par Madeleine sous l'arbre de la croix et ces fragments de verre paraissaient rouges extraordinairement le Vendredi Saint, depuis midi jusqu'à une heure, et cette merveille attirait chaque année plus de cinq à six mille pèlerins (1). Le peuple était persuadé que ce sang se détachait des pierres et du verre, s'élevait et bouillonnait visiblement (2).

Le prodige cessa vers la fin du dix-septième siècle : sans doute n'a-t-il jamais existé que dans l'imagination de gens suggestionnés. L'abbé de Marolles a pu examiner soigneusement une relique analogue et probablement rapportée aussi par la Madeleine, puisqu'on en faisait l'exposition le jour de la fête de cette sainte pécheresse. Or, voici ce qu'il en dit :

« Le prieur de la collégiale de Neufvi-Saint-Sépulcre me fit beaucoup de civilités ; et comme j'eus jeté ma vue dans son église sur une forme de chapelle extraordinaire, il me dit que c'était le lieu saint, où l'on gardait la précieuse relique du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en l'honneur duquel cette église avait été dédiée ; et que ce même jour, qui était la fête de la

(1) R. P. Vincens Reboul (du couvent des FF. Prêcheurs de Saint-Maximin), *Histoire de la vie et la mort de sainte Marie-Magdeleine*, Marseille, 1682, in-18, p. 13.

(2) Collin de Plancy, *Dict. critique des Reliques et des Images miraculeuses*, Paris, 1821, in-8, I, 19-20.

Magdeleine, étant l'un des plus solennels qu'ils eussent en toute l'année, ils avaient le privilège de la faire voir à ceux qui en avaient la curiosité, et que si j'étais touché d'un pareil désir, lui et Messieurs ses confrères seraient bien aises de me la montrer ; mais que je serais étonné de voir ce sang liquide et vermeil se partageant toujours également en trois gouttes dans le reliquaire de verre, où l'on le voyait, et qu'ensuite il se réunissait, comme feraient trois gouttes d'eau ou de quelque autre liqueur. Je lui dis qu'à la vérité cela était merveilleux, mais qu'il était bon de le voir pour en être davantage persuadé. Là-dessus, pour m'obliger, il se revêtit de surplis et d'étole, on alluma les cierges, et les charbons s'excitèrent dans les encensoirs, pour y mettre les parfums sacrés. Le sacristain ouvrit la chapelle obscure, puis une espèce de tabernacle, d'où M. le prieur tira une boîte d'argent, et de cette boîte un reliquaire de verre porté par un ange d'argent doré.

« Après la cérémonie, il approcha ce reliquaire de mes yeux en plein jour. Je le considérai attentivement et j'en remarquai, ce me semble, assez bien toutes les circonstances. Puis, l'ayant resserré, il attendait de moi sans doute plus de marques de mon étonnement que

je ne lui en fis paraître ; et me pressant de lui en expliquer mes sentiments, je lui dis devant le peuple et ses confrères, pour le contenter, que les choses dont il m'avait donné tant d'assurance pouvaient bien être, mais que je n'en avais rien vu, et que ce que j'avais remarqué dans le reliquaire n'était ni vermeil, ni liquide, mais qu'il était d'un tanné obscur et dur, et qu'au lieu de trois gouttes égales, dont il m'avait parlé, je pensais avoir compté quatre grains mal polis de grosseurs différentes. Il s'ébahit de mon aveuglement aussi bien que tout le peuple qui était là, de sorte que, pour me confondre, on fut d'avis de retirer le reliquaire une seconde fois et de me le faire toucher. La résolution fut assez hardie ; mais quoi que c'en soit, le reliquaire fut confié entre mes mains ; je le considérai encore plus soigneusement que la première fois et fis voir à Messieurs les Chanoines, et à toute la compagnie, ce qu'ils n'avaient peut-être jamais vu jusques-là, et purent croire, à mon avis, qu'ils s'étaient beaucoup plus trompés que moi, qui ne laissai pas de leur débiter force choses sur ce sujet, qui ne leur déplurent pas, selon l'opinion des docteurs les plus éclairés, qui estiment que Jésus-Christ reprit tout son sang en la résurrection ; de sorte qu'il n'en est resté tout au

plus des marques sur la terre; ou bien que, s'il y avait véritablement du sang de Notre-Seigneur ici-bas, outre celui de l'Eucharistie, c'était du sang miraculeux, sorti de quelque image outragée par la violence des impies comme on en a raconté plusieurs histoires ; sur quoi je leur citai un passage du cardinal Bellarmin, écrivant sur cette matière. La chose se passa donc ainsi fort doucement (1). »

Il y eut d'autres reliques du sang de Jésus-Christ qui se sont réellement liquéfiées :

« On croyait posséder à Billom, en Auvergne, un flacon du sang de Notre-Seigneur, que l'on promenait tous les ans en procession, le troisième jour de mai. La marche était ouverte par quelques jeunes garçons, vêtus en anges et portant les mystères de la passion en peinture. Venaient ensuite douze hommes représentant les douze apôtres, avec les instruments de leur martyre; après cela les capucins, les pèlerins et différents ordres de pénitents, parmi lesquels se mêlaient des femmes qui marchaient pieds nus et en chemise, la chandelle à la main. Le prêtre qui portait la divine relique du précieux sang se tournait sans cesse de tous côtés, pour la montrer aux dévots et renversait à tout ins-

(1) *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, Amsterdam, 1755, in-12, I, 230-233.

tant le cristal, pour faire voir que la liqueur conservait sa fluidité (1). »

Les trois reliques apocryphes de Saint-Maximin, Neufvi-Saint-Sépulcre et Billom ont disparu du sol français; mais la dévote Belgique conserve encore aujourd'hui du sang de Jésus-Christ. Ce sang aurait été rapporté de Terre Sainte par Thierry d'Alsace, qui le donna à l'abbaye de Saint-Basile-les-Bruges.

De l'an 1148 à l'an 1310, il s'est liquéfié tous les vendredis depuis la pointe du jour jusqu'à 3 heures de l'après-midi, mais depuis lors le miracle ne s'est pas reproduit (2). Le sang du Christ a donc cessé de se liquéfier, mais il n'en est pas de même du sang des saints.

On possède en Irlande du sang de saint Pa-

(1) Collin de Plancy, *Dict. critique des Reliques*, II, 450-451. — Dulaure, *Histoire des environs de Paris*, t. V, p. 429.

(2) [Grosley], *Observations sur l'Italie et sur les Italiens*, Londres, 1770, in-12, III, 267 [K. 7.211]. La cessation du prodige n'est pas sans cause. Voici du moins celle qu'en a donnée le P. Meulenyzer, chanoine de l'église Saint-Sauveur : « Un scélérat s'était mêlé à la foule des fidèles qui, tous les vendredis, s'empressent de rendre hommage au Saint Sang. Il s'approcha, comme les autres, pour baiser la précieuse relique, mais pendant qu'il s'inclina, comme par dévotion, sa bouche impie osa proférer les plus horribles blasphèmes et contre le Saint Sang et la mort du Christ. Dieu voulut donner, à l'instant même, un témoignage de son indignation pour ce sacrilège : le Saint Sang se cailla et s'endurcit. » (Abbé A. Durand, *l'Écrin de la Sainte Vierge*, Desclée, Lille, 1885, in-8, II, 203-204).

trice, qui se liquéfie à certains moments de l'année. Le sang de saint Wit partage aussi ce privilège. Les moines de Saint-Amand, en Flandre, conservent le sang de leurs confrères martyrisés au neuvième siècle par les Normands. Ce sang se liquéfie tous les ans à la troisième fête de la Pentecôte (1).

En Italie, le miracle est très répandu. Le sang de saint Jacques de Compostelle, conservé à Rome dans la basilique des Douze-Apôtres, demeure toujours liquide (2).

Le sang de saint Laurent est conservé dans la cathédrale d'Avellino. C'est un grumeau durci enfermé dans un vase de cristal entouré d'argent ciselé ; il teint en rouge les parois du verre pendant les huit jours du mois d'août où l'on en fait l'exposition (3). Les Bollandistes, qui parlent fort longuement des miracles de saint Laurent, ne disent rien de celui-ci. Mais en revanche ils parlent, d'après Aringhi, dans sa *Rome souterraine*, d'un miracle pareil qui s'opère annuellement dans l'église Saint-Lau-

(1) [Grosley], *Observations sur l'Italie*, Londres, 1770, in-12, III, 267. — *Les Délices des Pays-Bas*, La Haye, in-12, t. II, pp. 53 et 85.

(2) D'aucuns prétendent que ce sang demeurait toujours liquide. Carlo Signori, *les Miracles authentiques et permanents de l'Italie*. (Je n'ai pu me procurer cet ouvrage.)

(3) Swinburne, *Voyage dans les Deux-Siciles en* 1777-1780, Paris, Didot, 1785, in-8, I, 81 [K. I,177].

rent-hors-les-Murs, et qui dure depuis les premières vêpres de la fête du saint martyr jusqu'à la fin de l'octave. Ils rapportent que le pape Paul V s'en fit remettre une parcelle, qu'il plaça dans son oratoire particulier, à Sainte-Marie-Majeure. Cette église de Saint-Laurent, dans la campagne de Rome, est maintenant une collégiale qui dépend de Sainte-Marie-Majeure; personne ne saurait dire d'où provient cette relique ni depuis quelle époque elle y est. Il ne paraît pas toutefois que ce soit depuis bien longtemps, puisqu'il semble, d'après le rapport d'Aringhi, qu'on n'en avait pas entendu parler à Rome jusqu'au temps du pape Paul V (1).

On conservait encore du sang de saint Laurent dans la cathédrale de Tivoli et dans l'église de l'Assomption à Amaseno où il se liquéfiait le 9 août de chaque année (2).

Un moine de Saint-Pantaléon, qui écrivit peu après la mort de Michel Paléologue une histoire des miracles de saint Pantaléon, raconte une merveille analogue du sang de ce martyr que l'on conservait à Constantinople. Il dit qu'une partie est très rouge et l'autre très noire,

(1) Abbé Leganu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*. Paris, Migne, 1854, in-4, II, col. 901. — Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*. Paris, 1888, in-8, IX, 488.

(2) Carlo Signori, *les Miracles authentiques et permanents de l'Italie*.

et que ces couleurs changent alternativement d'une année à l'autre, de sorte que ce qui était rouge devient noir et rouge ce qui était noir. Or, ajoute-il, le miracle ne se fit pas l'année d'avant la mort de l'empereur Michel, qui devait être si tragique, mais il recommença l'année suivante (1).

On possédait jadis à Bari une fiole du sang de saint Pantaléon qui venait de Bénévent. Une parcelle de ce sang entra un jour en ébullition dans des conditions sur lesquelles nous aurons à revenir (2).

La ville de Lavallo, au diocèse de Bari, possède encore, dans son Église cathédrale, une fiole pleine du sang de ce martyr, que l'on expose tous les ans le jour de son triomphe (27 juillet), et qui, à ce qu'on raconte, devient liquide en ce temps-là, quoique tout le reste de l'année il soit froid et figé (3).

(1) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, Paris, Migne, 1854, in-4, II, 904. « Le couvent de l'Incarnation de Madrid possède une ampoule contenant du sang de saint Pantaléon. Ce sang se liquéfie le jour de sa fête, 26 juillet, à partir des premières vêpres, et reste liquide jusqu'au coucher du soleil du lendemain, 27. A ce moment, il se solidifie de nouveau et demeure solide jusqu'à la même date de l'année suivante. » (Lettre signée Felipe San Roman, *rector de la Encarnacion* à Madrid et datée de Tolède, 10 septembre 1906, dans L. Cavène, *le Célèbre Miracle de saint Janvier*, Paris, 1909, in-8, p. 298, en note.

(2) A SS., juillet VI, 403 E. — Abbé Lecanu, *loc. cit.*, II, 903.

(3) Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*, P., 1883, in-8, IX, 63.

Le clergé offre tous les ans à la dévotion des Bisséglieus le sang liquéfié de saint Pantaléon et de deux autres martyrs (1). P. Aringhi, des Pères de Saint-Philippe-de-Néri de Valicella, dit qu'il se fait chaque année un prodige semblable à Ravello (*in Ravellensi civitate*), puis il ajoute : « Notre église de la Valicella *intra muros*, dédiée à la Sainte Vierge et à saint Grégoire, possède aussi une ampoule de ce même sang venant de celle de Ravello, dont Son Éminence le cardinal de Cusa gratifia notre congrégation il y a longtemps. On voyait ce sang sacré, jusque-là coagulé, se liquéfier et bouillir d'une manière admirable, en présence de tout le monde dès les premières vêpres de la fête, et un grand nombre des Pères de notre congrégation en ont été les témoins oculaires. Mais depuis nombre d'années déjà, le saint martyr, par un secret conseil de Dieu, a cessé d'opérer ce miracle. Cependant il reste toujours un merveilleux phénomène, car ce sang, qui, pendant tout le reste de l'année, est demeuré terne et rembruni, prend une couleur vive et claire environ le temps de la fête, sans compter qu'il se conserve incorruptible depuis 1.222 années, nonobstant

(1) SWINBURNE, *Voyage dans les Deux-Siciles en* 1777-1780, Paris, Didot, 1785 in 8, I, 165 [K. 1,177].

qu'il soit mélangé d'une substance laiteuse (1).

Personne n'ignore qu'à Mugnano, au pied des Apennins, le sang de sainte Philomène, s'il ne se liquéfie pas, éprouve des variations tellement extraordinaires, quant au volume, quant à la couleur, quant à la forme, qu'il est difficile de n'y pas voir une action céleste. Voici ce que l'abbé Curicque écrit de cette relique d'après un témoin oculaire : « On sait que le sang de la sainte a été précieusement recueilli avec ses ossements, lors de l'invention de ses glorieuses reliques dans les catacombes. Il était demeuré, par petites parcelles desséchées, adhérent aux parois du vase auquel il avait été primitivement confié par la piété des fidèles. Lorsqu'on en eut détaché et recueilli les différents fragments dans une urne en cristal, les personnages qui étaient présents virent tout à coup, à leur grande admiration, *étinceler l'urne où les parcelles sacrées présentaient l'aspect de l'or, de l'argent et des pierres précieuses les plus brillantes*, en sorte que ce sang desséché et d'une teinte brune un moment auparavant, resplendissait de l'éclat des couleurs les plus vives, telles qu'elles brillent dans l'arc-en-ciel.

(1) P. Aringhi, *Roma subterranea*. Lutetiæ Parisiorum, 1659, t. I, p. 49 (liv. I, ch. xvi, § 25). — A. SS., 27 juillet, VI, 402-403.

« Or ces précieuses parcelles, toujours conservées avec le plus grand soin dans l'urne de cristal où elles prennent différents aspects sous les yeux des pèlerins, ont été vues par ce missionnaire sous la forme des sacrés cœurs de Jésus et de Marie (?) (avril 1872).

« On fit aussi, sous ses yeux, un signe de croix avec l'urne sacrée à l'intention d'appeler la bénédiction de la sainte, sur la personne de l'auguste Pie IX : or, à ce moment, le sang de sainte Philomène devint tout à coup noir ! Que ces âmes pieuses qui lisent ces lignes redoublent donc de supplications devant le divin Maître afin que le Souverain Pontife, abreuvé des eaux du torrent jusqu'à la lie, relève bientôt la tête, au jour immanquable du triomphe (1) ! »

Après que le corps de saint Thomas d'Aquin eut été transporté de Fossanuova à Toulouse, où il repose encore, un docteur de *Piperno* « trouva qu'il eût été malhonnête à saint Thomas de se laisser transporter tout entier après avoir contracté une si grande obligation envers les moines de *Fossanuova*, qui avaient eu la charité de le nourrir pendant quelques jours et de l'enterrer dans leur couvent ». Cette réflexion le détermina à aller tout exprès dans

(1) Abbé Curicque, *Voix prophétiques*, Paris, 1872, in-12, I, 355-356.

l'église de *Fossanuova*, à une heure où il était sûr qu'il n'y avait personne : là, il se mit à conjurer le saint qu'il lui manifestât. s'il était vrai qu'il se soit laissé déterrer tout entier et s'il n'y avait pas du moins laissé quelques restes précieux de son saint corps. Dans le moment que le suppliant était dans la plus grande ferveur de sa prière, il entendit tout à coup frapper trois fois dans un coin de la muraille : il prit cela pour un signal du saint qui voulait lui marquer qu'il y était encore : mais de peur de l'importuner, il ne voulut pas insister davantage pour cette fois et s'en alla : il y retourna le lendemain et le surlendemain et il entendit les mêmes coups dans le même endroit. Cela l'engagea à en faire part au supérieur du couvent. qui, en présence de ses moines. fit aussitôt ouvrir la muraille, où l'on trouva, au grand étonnement des assistants, un vase qui contenait une tête au milieu de deux ampoules. Sur le vase, on découvrit cette inscription : *caput divi Thomæ Aquinatis*; sur l'ampoule du côté droit on lisait ces mots : *ex sanguine divi Thomæ* : sur l'ampoule du côté gauche on lisait ceux-ci : *ex adipe divi Thomæ* ; on y trouva aussi un billet qui marquait qu'un moine dont je ne me rappelle plus le nom avait conservé ces précieuses reliques et substitué une autre tête à la place de

la véritable, lors de la translation du saint corps. Les moines, pour s'assurer encore mieux de la vérité, approchèrent les deux ampoules de la tête du saint et le sang ainsi que la graisse qu'elles contenaient commencèrent à bouillonner. Cette expérience fut répétée en présence de l'évêque, et réussit également. Les moines et l'évêque de concert en firent alors part au Saint-Père, qui autorisa l'évêque à approfondir le fait, et à statuer ensuite ce qu'il jugerait à propos : car la cour de Rome remet toujours à la prudence des évêques les affaires des saints, qui ne rendent pas cent mille écus, comme les canonisations. Les reliques furent depuis portées en procession ; et on institua une fête qui devait être célébrée par les *Pipernales* le jour de Saint-Thomas.

« Le prieur des Jacobins me fit faire la connaissance du docteur qui a déterminé saint Thomas à faire le miracle. Il m'a paru un homme simple qui pourrait bien s'être laissé tromper par les moines de *Fossanuova* (1). »

Ceci se passait vers 1770 et l'on trouve la relation détaillée de cette « invention » dans un ouvrage contemporain dû à la plume d'un doc-

(1) [Pilati de Tassulo], *Voyages en différents pays de l'Europe*, La Haye, C. Plaat, 1777, in-12, t. I, pp. 347-349.

teur ecclésiastique approuvé par le Saint-Office et de nombreux prélats (1).

Entre toutes les cités de la Pouille, Naples fut privilégiée : le sang de saint Alphonse de Liguori se liquéfie le 2 août à Porta Alba (2). « Le P. Jean-Baptiste de J. Franchi, dominicain, dans un petit livre composé en langue italienne : *la Dévotion aux XV saints auxiliateurs*, dit qu'on voit à Naples, dans un couvent de son ordre, connu sous le nom de Saint-Sever, une ampoule du sang liquéfié de S. Pantaléon de Nicomédie. Caraccioli, dans sa *Naples sacrée*, dit qu'il se liquéfie tous les ans la veille et le jour de la fête du saint; mais ni l'un ni l'autre ne nous apprennent d'où il est venu aux Pères dominicains (3). »

A San Gregorio Armeno, on conserve une fiole du sang de saint Jean-Baptiste (4). « Fran-

(1) Dr Don Tommaso Magnoni Valenti. *Discorso intorno apologetico sopra l'invenzione della vera testa dell' Angelico dottore san Tommaso d'Aquino, e sopra la prodigiosa liquefazione del di lui grasso, e sangue*. in Bologna, 1772, pet. in-4 ; cf. un autre ouvrage catholique : E. Cartier, *Histoire des Reliques de saint Thomas d'Aquin*. Paris, Sagnier et Bray, 1854, in-12, ch. III: Prétendue tête de saint Thomas d'Aquin vénérée à Piperno, pp. 56-91.

(2) John Peter, *la Légende de saint Janvier*, Lausanne, 1884, in-12, p. 60.

(3) A. SS. Jul., VI, 403. — Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, P., Migne, 1854, in-4, II, 903.

(4) Collin de Plancy, *Dict. critique des Reliques*, II, 19.

çois Magistri rapporte que le couvent des religieuses de Saint-Michel *ad Bajanum* ayant été dépeuplé et abandonné durant quelques années par suite d'une épidémie, vers le commencement du seizième siècle, lorsqu'on vint à reconstruire l'église, en 1530, on trouva dans le trésor des reliques une fiole sans étiquette, contenant une matière inconnue, qu'on rangea parmi les reliques incertaines. Or, en l'an 1554, ce sang et ces reliques étant exposés sur l'autel, pendant les premières vêpres de la Décollation, la fiole se liquéfia et entra en ébullition à l'antienne du *Magnificat*. On s'imagina alors que ce pouvait être du sang de saint Jean-Baptiste, et on l'a transportée ensuite à l'église Saint-Grégoire, où le miracle se renouvelle toutes les fois qu'on l'expose en public et qu'on dit la messe à l'autel où elle est exposée (1). »

Le sang de saint Laurent, dans l'Église du couvent des Franciscains du titre de Saint-Laurent et dans celle du couvent des Bénédictines connue sous le nom de Sainte-Marie de Alvina, a joui de la même propriété (2). On a une bou-

(1) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, Paris, Migne, 1854, II, col. 907. — Nombre de voyageurs ont signalé cette relique : Misson, *Nouveau Voyage d'Italie*, La Haye, 1717, in-12, II, 38, la signale à S. Maria Donna Romita.

(2) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, Paris, Migne, 1854, II, 901-902.

teille pleine du sang de saint Étienne dans l'église de Santo-Gaudioso. L'évêque Gaudioso l'aurait apportée lui-même d'Afrique au cinquième siècle mais on ne sait où il l'avait recueillie. Ce sang, qui est coagulé toute l'année, se liquéfie et devient frais pendant la messe que l'on célèbre le jour de l'invention du corps de saint Étienne (1).

C'est à Naples enfin que se perpétue avec éclat le miracle de saint Janvier (2).

(1) Collin de Plancy, *Dict. critique des Reliques*, II, 19.

(2) G. Wernsdorf, *Dissertatio de sanguine S. Jan. fluxu miracoloso*, Witebergae, 1710, in-4. — Putignani, *De redivivo Sang. Divi Januarii*, Neapoli, 1723-26, in-4. — Stilting, *S. Jan Gloria posthuma* in *Acta Sanctorum*, sept. 1757, in-f°, VI, 828-866. — Fergola, *Teorica de' Miracoli.... con un Discorso apologetico sul miracolo di S. Gennaro*, Milano, 1853, in-8. — Abbé V. Postel, *le Miracle de saint Janvier à Naples*, Paris, 1857, in-12. — *Le Miracle de saint Janvier* dans *Vérité historique*, 1860, V, 81-100. — Gasp. de Luise, *Trattenimento apologetico sul corpo di S. Gennaro, e sul miracoloso suo sangue*, Napoli, 1863, in-8. — *Liquefaction of Blood S. Januarius* dans *Leisure hour*, 1844, XIII, 767. — G.-G. Montuori, *Il sangue di S. Gennaro protettore di Napoli*, Napoli, 1863, in-32. — La Canel (Ciro), *Cenni storici e critica sulla vita martirio e miracolo di S. Gennaro*, Napoli, 1868, in-16. — Cés. Pozzolini-Siciliani, *Il miracolo di S. Gennaro*, dans *Nuova Antologia*, 1878, B. X, 307-27. — Pietro Punzo, *Indagini ed Osservazioni sulla Teca di S. Gennaro*, Napoli, 1880. — R. P. Taglialatela, *Memorie storiche sul culto e sangue di S. Gennaro*, Napoli, 1893, in-8. — Abbé G. Spirindeo, *Il miracolo di S. Gennaro*, Napoli, 1901, in-8. — R. P. Pablo Sylva, S. J., *Il miracolo di S. Gennaro*, Roma, 1905. — Léon Cavène, *le Célèbre miracle de saint Janvier à Naples et à Pouzzoles*, Paris, 1909, in-8.

On sait que les corps de saint Étienne et de saint Laurent furent trouvés réunis dans le même tombeau et ceci explique déjà que leurs deux sangs jouissent du même privilège (1) ; mais nous savons en outre qu'ils furent parfois honorés simultanément avec saint Janvier. Au dire des habitants d'Augio, Witegovius, abbé d'Augio (Augiensis), dans la première année de sa charge (1485), construisit une chapelle et y fit ériger trois autels ; il dédia le premier à saint Janvier, l'autre à saint Étienne, le troisième à saint Laurent (2).

Cette union, dans le culte, de trois saints dont le sang se liquéfie miraculeusement, donne à penser que toutes les reliques de sangs miraculeux pourraient bien provenir de deux ou trois sources communes. Malheureusement il n'est guère facile, dans l'état des documents, d'élucider cette question par l'histoire.

II

Mais si nous ne pouvons déterminer la provenance exacte de toutes ces reliques supposées,

(1) A. SS., aug., t. III, pp. 528-530.
(2) A. SS., sept., III, 789.

ne peut-on du moins en déterminer la nature ? Peut-on réaliser expérimentalement, sans aucune influence religieuse, un semblable miracle ? Cela n'est pas douteux. Le sang de saint Janvier se liquéfie parfois solitairement dans sa niche en dehors des dates cultuelles consacrées à la vénération de la relique (1). Les auteurs pieux, comme M. Cavène, admettent alors qu'il n'y a pas de miracle (2). Un chimiste berlinois, le docteur Newmann, reproduisait le miracle devant de nombreux convives en 1734 (3). Pilati de Tassulo, qui fut un savant et un jurisconsulte distingué, dit avoir connu à Berlin un habile chimiste (probablement ce même Newmann), qui faisait opérer ce miracle « au sang des luthériens et des calvinistes (4) ».

On trouvera dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1762, p. 383, un rapport de La

(1) La liquéfaction a lieu à trois époques de l'année : en mai, durant neuf jours, depuis le samedi qui précède le premier dimanche de ce mois jusqu'au second dimanche inclus ; en septembre, durant huit jours, du 19 au 26 ; en décembre, le 16 et ce jour-là seulement. L. Cavène, *le Célèbre Miracle de saint Janvier*, p. 101.

(2) Voir à ce sujet les judicieuses réflexions de L. Wintrebert, *Chronique scientifique*, dans *Revue du Clergé*, 1er mai 1909, p. 359.

(3) V. Postel, *le Miracle de saint Janvier*, 1857, in-12, pp. 372-373.

(4) [Pilati de Tassulo], *Voyages en différents pays de l'Europe en* 1774, 1775 *et* 1777, in-12, I, 350.

Condamine, rédigé en 1757, qui décrit un appareil qui permettait de renouveler le miracle :

« J'avais regret d'avoir quitté Naples sans avoir été présent à cette solennité, lorsque le hasard me procura une sorte de dédommagement. Un soir que j'étais allé faire ma cour à S. A. R. Mme la margrave de Bareith, on apporta chez cette princesse une fiole enchâssée dans un cercle de bronze ou d'argent doré, monté sur un pied fort richement orné, et qui était surmontée d'un caducée pour distinguer cette monture de celle de la fiole conservée dans la cathédrale. On remit tout cet appareil entre les mains de la princesse ; il passa dans celles de Mgr le margrave, dans plusieurs autres et dans les miennes, et voici ce que nous vîmes tous. La fiole paraissait à demi remplie d'une masse ou *pâte grise* figée, et ses parois ternies de poussière. En l'inclinant alternativement en divers sens et l'agitant pendant environ une demi-minute, plus ou moins, *la pâte* devenait liquide et coulante, quelquefois en partie ; d'autres fois elle se réfrigérait, et en l'agitant de nouveau elle était plus ou moins de temps à se liquéfier. Tout cela se passait, et c'est ce qui est le plus digne d'attention, sans que l'intention ou le désir de la personne qui agitait la fiole pût aider à produire l'un ou l'autre effet à son gré. Voilà ce

que j'ai vu à plusieurs reprises, non seulement le soir dont je parle, en présence de LL. AA., mais depuis en particulier et en plein jour, chez le dépositaire de la machine, où j'eus tout le temps de l'examiner. Je remarquai au-dessous de la fiole deux petits cônes, je ne sais de quelle matière, opposés par leur pointe, qu'il me dit être percés d'une petite ouverture. Il ajouta qu'ils étaient creux, et que le cône inférieur était mobile, en sorte que son orifice rencontrait quelquefois celui du cône supérieur et d'autres fois ne le rencontrait pas, le tout au hasard suivant que le mouvement imprimé à la fiole faisait concourir ou non les axes des deux cônes. Quant à la poussière que je voyais dans la fiole, on me dit que c'était un amalgame de mercure, de plomb, d'étain et de bismuth; que le bismuth, qui ne s'amalgame qu'imparfaitement, empêchait que le mélange ne devînt une pâte absolument liée et lui donnait la forme d'une poudre trop grossière pour passer par la petite ouverture qui communiquait aux deux cônes. Enfin on ajouta qu'un canal circulaire, caché dans la monture et qui s'ouvrait dans le cône inférieur contenait du mercure coulant, qu'en agitant la fiole irrégulièrement lorsque l'ouverture des deux cônes venait à se rencontrer, ce mercure s'insinuait en plus ou moins

grande quantité et liquéfiait l'amalgame ; qu'il arrivait quelquefois, par la variété des mouvements imprimés à la machine, que le mercure introduit ressortait par la même ouverture, et qu'alors l'amalgame cessait d'être fluide. — Je rapporte le plus exactement qu'il m'est possible ce que le possesseur de cette ingénieuse machine me dit alors et que j'écrivis le jour même ; tout ce que je puis assurer, c'est qu'elle faisait très bien son effet. Il m'en promit alors une description exacte, avec un dessin de toutes ses parties, pour le communiquer à l'Académie. Il m'a depuis renouvelé la même promesse, mais elle n'est pas encore effectuée. »

Ce reliquaire truqué est amusant, mais ne saurait nous donner une idée du mécanisme du « miracle de Naples ». Il nous faut aborder le problème d'un autre biais. Parmi les reliques miraculeuses que nous avons énumérées, la plupart sont incontestablement des mélanges ; tel est le cas du sang de saint Pantaléon conservé à Ravello. Laurent Pepe, chanoine trésorier de la cathédrale, dans une attestation écrite, déclare que « l'ampoule contient trois zones très différenciées : d'abord de la terre mélangée, ensuite du sang terreux et ensuite du sang pur (1) ».

(1) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, P., 1854, in-4, II, 903.

Mais quelle est la nature de ces mélanges, nous ne le savons pas. Salverte, en 1829, proposait une recette qui a été depuis fort souvent employée : « On peut opérer ces prestiges, dit-il, en rougissant de l'éther sulfurique avec de l'orcanette (*onosma*. Linn.); on sature la teinture avec du sperma ceti : cette préparation reste figée à 10° au-dessus de la glace, et se fond et bouillonne à vingt degrés. Pour élever à cette température, il suffit de serrer quelque temps, dans la main, la fiole où elle est contenue (1). » Je ne doute pas qu'on ait tiré argument d'une expérience analogue, dans la curieuse polémique, qui eut lieu en Angleterre à propos d'une relation du miracle publiée par un catholique anglais en 1831, l'abbé Weedal (2).

Henri Cauvain, du *Constitutionnel*, ayant assisté à la liquéfaction en septembre 1858, en

(1) Eus. Salverte, *Des Sciences occultes ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles*, Paris, 1829, in-8, t. 332. Cette recette est reproduite par le *Grand Dictionnaire Larousse* à l'article *saint Janvier*. Elle a depuis été souvent employée pour des démonstrations publiques. M. Marcel Hébert réussit parfaitement, sous mes yeux, le miracle avec deux formules un peu différentes : Sperma ceti + Éosine et Essence d'anis vert + Éosine.

(2) *The Catholic Magazine and Review*. Antonio de Luca, *Sopra una celebre controversia debattuta in Inghilterra*, Napoli, 1836, in-4, donne un exposé catholique de la controverse anglaise de 1831-1832. Quelque 20 ans plus tard, le docteur Cumming répétait le « miracle » à Birmingham, devant 4.000 personnes : cf. *le Lien* du 26 janvier 1852.

publia une sorte de relation apologétique, dans ce journal, au début d'octobre. Ce fut le signal d'une polémique où *le Siècle* tint le principal rôle. Taxile Delord, d'après les indications d'un chimiste distingué, M. Louis Peisse, publia une recette pour opérer notre miracle, qui ne diffère pas essentiellement de celle de Salverte. Elle a le mérite de la précision :

« Prenez dix grammes de suif (chandelle) et faites-les dissoudre dans douze grammes d'éther; mélangez-y six gouttes d'une substance colorante sanguine, vermillon, terre de Sienne, à votre choix; remuez le tout dans un récipient et versez dans une fiole qu'on peut tenir dans le creux de la main, serrez-la dans vos doigts (on peut également la tenir dans sa poche), au bout de cinq minutes, ouvrez-les et le tour est fait. »

L'abbé V. Postel, qui a reproduit les pièces de cette dernière controverse (1) et refait lui-même l'expérience, objecte (2) que l'éther, n'ayant été découvert qu'au seizième siècle, n'a pu servir au miracle pendant les siècles antérieurs; que le dit composé n'a pas l'aspect du sang desséché (3); qu'il fond difficilement et

(1) V. Postel, *le Miracle de saint Janvier à Naples*, Paris, J.-L. Paulmier, 1857, in-12, pp. 423-453.

(2) V. Postel, *loc. cit.*, pp. 440-451.

(3) Est-il bien assuré que le sang de saint Janvier lui-même a l'aspect du sang desséché ?

n'arrive pas à bouillir (1); et que l'on ne saurait par suite assimiler les deux phénomènes.

L'éther n'entre certainement pas dans les divers mélanges que l'on a proposés à la vénération des fidèles; mais il me semble non moins certain qu'ils devaient contenir un corps fusible à une basse température, probablement un corps gras minéral ou minéralisé. Nous avons déjà vu que le sang de saint Pantaléon conservé à la Valicella est mélangé d'une substance laiteuse.

Dans la campagne de Rome, le sang de saint Laurent est, nous dit-on, plus semblable à de la graisse qu'à du sang; mais dans l'ébullition le sang et la graisse se divisent d'une manière très apparente (2). Ceci est déjà bien net: voici qui est encore plus suggestif. Le R. P. Beatillo, jésuite, écrivait en 1627 : « Il y a quelques années, on trouva dans la ville de Bénévent certaines reliques d'une grande valeur, et en particulier plusieurs ossements et du sang coagulé et durci du glorieux martyr saint Pantaléon. Le recteur de notre collège de Bénévent en reçut quelques fragments de la libéralité de l'évêque et m'en fit part à moi-même. Je déposai ces précieuses

(1) En réalité, le sang de saint Janvier ne bout jamais. On qualifie d'ébullition l'affleurement de quelques bulles qui apparaissent à la surface du mélange après la liquéfaction.

(2) Abbé Legaut. *Dict. des Prophéties et des Miracles*, II, 902.

parcelles dans une petite fiole de verre; or, il arriva ensuite que, ayant mis, je ne sais pourquoi, dans la même fiole un peu de la manne de saint Nicolas, le tout entra subitement en ébullition et se mélangea. Ce sont ces mêmes reliques que l'on vénère maintenant dans la cathédrale de Bari et qu'on y conserve dans une châsse d'argent (1). »

Qu'est-ce que cette manne de saint Nicolas? N'est-il pas probable qu'il s'agit d'un corps gras blanchâtre propre à certaines sépultures de l'Italie, et particulièrement de la Pouille?

Grâce à l'obligeance de M. M. Hébert j'ai eu entre les mains un flacon du liquide que l'on livre aujourd'hui aux pèlerins sous le nom de « Manne de saint Nicolas ». Le très obligeant M. R. Lespieau, professeur de chimie à l'École normale supérieure, l'ayant soumise à l'analyse, a constaté qu'il s'agit tout simplement d'une eau de source donnant par évaporation à 110° un résidu de moins 0 gr. 17 par litre et constitué en partie par des sels de chaux. Je ne pense pas que l'on ait toujours fourni le même produit sous le même nom (2).

(1) R. P. Ant. Beatillo (Barese, della Compagnia di Giesu), *Historia di Bari principale Città della Puglia nel Regno di Napoli*, in Napoli, 1627, in-4, pp. 221-222 [K. 2. 485].

(2) Je n'en veux pour preuve que le nom d'huile qui lui a été jadis souvent octroyé.

Addisson écrivait au dix-huitième siècle : « Dans les endroits de la mer qui ne sont pas loin du pied du Vésuve, il se trouve une huile odoriférante, qui est bien chère, et fait un précieux parfum. Quand elle s'élève, on voit la surface de la mer se couvrir de bouteilles : on la ramasse comme une écume que l'on met dans des bateaux, et que l'on sépare ensuite dans des vaisseaux de terre. On me dit que les sources n'en coulent jamais que dans un temps calme et chaud; mais peut-être que l'agitation de l'eau empêche de les découvrir en d'autre temps (1). » Or la manne de saint Nicolas dut être jadis précisément un liquide analogue.

Outre saint Nicolas de Bari, la bienheureuse Béatrice d'Este à Ferrare, sainte Marie-Madeleine à Pazzi, saint Juvénal à Narni, saint Fortunat à Fano, sainte Catherine à Sienne, plusieurs corps saints de la Campanie : saint Félix à Nole, saint André à Amalfi, saint Mathieu à Salerne et saint Barthélemy à Bénévent, ont jeté ou jettent encore une sorte de liqueur gélatineuse qu'on appelle de la manne ou du baume (2). La fameuse graisse de saint Thomas

(1) Addisson, *Remarques sur divers endroits d'Italie pour servir de supplément au voyage de M. Misson*, p. 1722, in-12, pp. 173-174.

(2) R. P. Cahier, *les Caractéristiques des Saints*, P., 1860, in-f°, I, 128-29 ; cf. P.-Théophile Raynaud, *Hagiologium Lugdunense*, Lyon, 1662, in-f°, p. 519, ou *Opera*, t. VIII, 517-522.

d'Aquin, découverte en même temps que sa tête et son sang, était certainement aussi un corps analogue ; de même le lait de la Vierge, qui se liquéfie aux fêtes de Notre-Dame en l'église de Saint-Louis de Naples (1). Et je ne doute pas que, pour reconstituer le miracle, il ne faille d'abord obtenir et analyser de la manne ou du baume qui a illustré le corps de plusieurs saints dans ce pays volcanique.

Quant à l'élément rougeâtre, il pourrait bien se faire qu'il s'agisse de sang embaumé par quelque procédé oublié. L'analyse spectroscopique a démontré en effet que le « sang de saint Janvier » contient réellement du sang (2). Ce sang, probablement en fort petite quantité par rapport à la masse, s'était sans doute mêlé aux substances employées pour l'embaumement du corps : gommes, huiles et aromates.

(1) Misson, *Nouveau Voyage en Italie*, La Haye, 1717, in-12, II, 38. — Abbé Coyer, *Voyage d'Italie*, 1783, IV, 231.

(2) Abbé Sperindeo, *Il miracolo di S. Gennaro*, Napoli, 1901, in-8, trad. franç., Naples, 1904, in-12. — L. Cavène, *le Célèbre Miracle de saint Janvier à Naples et à Pouzzoles*, Paris, 1909, in-8, pp. 258-259. — M. Cavène prétend que le reliquaire ne contient que du sang, car en cas contraire, dit-il, l'analyse spectrale eût donné un spectre double ou compliqué ; ce qui n'est pas (*loc. cit.*, pp. 269-271). On lui a déjà répondu : « Pas nécessairement ; la substance mélangée au sang peut très bien être inactive ou faiblement active au spectroscope. » L. Wintrebert, *Chronique scientifique*, dans *Revue du Clergé français*, 10 mai 1909, p. 357.

Le samedi 22 décembre 1906, « dans la Maison du peuple, à Rome, l'ingénieur Arnaldo Giaccio a reproduit le miracle de saint Janvier. Après un bref discours de M. Podrecca et une explication scientifique de M. Giaccio, celui-ci a présenté une ampoule pleine de sang coagulé et le « miracle » de l'ébullition s'est effectué d'une façon identique à celle qui a eu lieu dans la basilique napolitaine. M. Podrecca a déclaré qu'il avait étudié longtemps « le miracle », y ayant assisté plusieurs fois dans l'église de Naples, soit seul, soit avec ses confrères, M. Galantara et M. de Nava. Pendant ce temps ils firent trois observations principales, savoir :

« 1° Le sang ne bout pas, comme on dit, mais il fond seulement;

« 2° La fusion s'effectue à la suite des mouvements oscillatoires que le prêtre imprime sans interruption à la « teca » qu'il tient en main (la « teca » est un tout petit tabernacle vitré des quatre côtés, où le flacon est enfermé) :

« 3° Un enfant de chœur tient toujours un gros cierge près de la « teca », à la hauteur des vitres, dans le but apparent de laisser voir au public le flacon, mais dans celui réel de faire monter la température à l'intérieur de la teca.

« C'est, en effet, exclusivement au rehaussement de la température qu'on doit la fusion du

sang qui s'effectue dans un délai moyen de quarante minutes. A la suite de ces observations, a ajouté M. Podrecca, nous nous disposions à faire quelques expériences lorsque nous nous rencontrâmes avec M. Giaccio, qui avait déjà longuement étudié le phénomène et qui avait une expérience toute prête. Vous avez vu aujourd'hui comme elle a réussi. C'est du sang de veau mêlé avec une substance chimique choisie par M. Giaccio, qui a servi à celui-ci.

« M. Giaccio y est parvenu, en étudiant les procédés chimiques employés par les Égyptiens anciens pour la conservation de leurs morts et des restes ou du sang de leurs héros. Il est hors de doute que, pour empêcher le sang de pourrir, les Égyptiens y mêlaient des substances chimiques. C'est à la présence de celles-ci qu'on doit la fusion du sang (1). »

Le mélange miraculeux de Naples est donc très probablement une composition de manne et de baume colorée avec du sang. Cette composition pouvait également revêtir l'aspect de l'encens, il suffisait de la colorer en jaune ou en brun. C'est sans doute ce que faisaient les prêtres d'Egnatie près de Bari, lorsqu'ils opéraient le prodige dont parle Horace. Le sol de la

(1) *Le Siècle*, 27 décembre 1906.

Pouille fournit tous les éléments de ces divers miracles, que ce soit la liquéfaction de l'encens, du lait ou du sang.

III

Mais comment réalise-t-on aujourd'hui le prodige? Il est tout d'abord à noter que d'après les chiffres fournis par M. Cavène. le phénomène ne s'est jamais produit au-dessous de 19° centigrades (1). Dans le cours du dix-neuvième siècle. il ne s'est présenté que 37 fois sur 100 aux fêtes de décembre, évidemment en raison de l'insuffisance thermique (2).

On a pu supprimer le cierge qui servait à éclairer la relique, pendant que l'on fait constater le miracle, sans qu'il cessât de se produire (3): mais on ne saurait espérer le prodige avec une température ambiante de 17° centigrades.

Au-dessus de 19° centigrades, il suffit. dit-on, des mouvements imprimés au reliquaire pour déclancher le phénomène. Ce serait une simple action mécanique qui déterminerait le déclic.

(1) Léon Cavène, *loc. cit.*, pp. 239-241.
(2) Léon Cavène, *loc. cit.*, p. 244.
(3) Léon Cavène, *loc. cit.*, pp. 238 et 249.

Comment peut-on la concevoir ? Une réponse précise ne serait possible que par l'examen scientifique du reliquaire et du mélange. Nous pouvons cependant essayer une explication : dans toute masse composée une polarité ne tarde pas à se manifester ; les atomes sont tous en mouvement, quelques-unes des parties composantes deviennent colloïdes, c'est-à-dire prennent la forme de gelée ; d'autres deviennent cristalloïdes et se séparent de la masse colloïde. C'est une loi générale de physique, et il est indubitable que la relique napolitaine subit la loi commune. Lorsque cette sorte de dissociation, par changement d'état, ou de démêlement des substances composantes, est arrivée à un certain degré, il est possible, en effet, que les mouvements imprimés au reliquaire déterminent le phénomène : la manne et le sang sont alors suffisamment divisés, pour que les parcelles des parties composantes réagissent les unes sur les autres, de façon à renouveler l'expérience du R. P. Beatillo.

Cette hypothèse est confirmée par le fait de la périodicité des liquéfactions et des variations apparentes du volume de la relique. Avec le retour de mai le sang paraît augmenter dans l'ampoule ; en réalité, le passage à l'état colloïde de l'une des substances composantes se fait alors avec une grande activité, au point que la liqué-

faction peut se produire spontanément. Un ébranlement de la niche y suffit. En septembre le phénomène est inverse, la masse paraît diminuer de volume et le passage de quelqu'une des substances composantes à l'état cristalloïde semble atteindre avec l'hiver son maximum d'intensité.

Le temps opère donc une dissociation, par changement d'état, et, en rendant la liberté aux éléments du mélange, rétablit les conditions nécessaires à leur liquéfaction.

Quand on a voulu reconstituer le miracle on s'est trop préoccupé du truquage du reliquaire (1). Pour ceux qui reprendront désormais cette tâche, je crois qu'il faudra rechercher avant tout, parmi les produits spontanés des sépultures de la Pouille, les substances qui composent le merveilleux mélange (2).

(1) *The factitious blood of S. Januarius*, dans l'*Athenæum*, du 23 octobre 1869. — Wilfrid de Fonvielle, *la Physique des miracles*, Paris, Dentu, 1872, in-12, pp. 164-180. — A. Dubarry, *Quatre célébrités : Saint Janvier et ses miracles*, Paris, s. d. (1875), in-12, pp. 52-56. — Johs Peter, *la Légende de saint Janvier*, Lausanne, 1884, in-12, p. 69.

(2) Je n'ai pas cru devoir m'attarder aux tentatives d'explications spirites ou métapsychiques. Cependant on pourra lire avec intérêt une brochure de M. Luigi di Pace, intitulée : *Ipotesi scientifica sulla liquefazione del sangue di S. Gennaro*, Napoli, 1906, in-8, et les articles de M. Mangin, *le Miracle de saint Janvier*, dans *Annales des Sciences psychiques*, 1909, in-4, pp. 207-214 et 252-255 ; depuis traduit en italien :

En attendant cette solution inévitable, nous ne saurions oublier que toutes ces reliques sont des plus apocryphes, à commencer par celle de saint Janvier. Les actes du saint datent de 920 et ont été écrits plus de six cents ans après sa mort, puisqu'il aurait été martyrisé en 305. Leur auteur, Jean, diacre de l'église de Naples, qui est aussi le véritable inventeur des reliques, témoigne les avoir rédigés d'après une pièce plus ancienne « mêlée » de choses impertinentes et superflues (1). La légende est donc des plus incertaines, mais combien plus encore les reliques (2) ! Une telle invention, faite par un ecclésiastique attaché au sanctuaire intéressé, est des plus suspectes et l'utilisation du

Il miracolo di S. Gennaro di fronte alla scienza, Milano, 1910, in-16. M. Cavène a cru devoir répondre au premier dans son livre *le Célèbre Miracle de saint Janvier*, pp. 229-234, et au second dans *l'Echo du Merveilleux*, 15 juin 1910, pp. 229-231. Je signalerai encore l'hypothèse spirite d'un pasteur évangéliste, le Rév. E. Senarega de Florence; cf. : *Rivista Chrisliana* de 1909 et *Filosofia della Scienza*, nos de décembre 1909 et mars 1910. — M. E. Senarega combat très judicieusement l'hypothèse fluidique de M. Mangin. Ce dernier à son tour réduit à rien l'hypothèse du Révérend Pasteur. Cf. : *Annales des Sciences psychiques*, août 1910, pp. 243-246.

(1) A. Baillet, *les Vies des Saints*, Paris, 1704, in-8, t. IX, p. 38. — Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 2e éd., t. V, p. 365; cf. A. SS., sept., VI, 765-772.

(2) Sur les reliques, A. SS., sept., VI, 782-787 et spécialement sur la tête et le sang, *ibid.*, 818-828.

prodige au profit de fausses reliques sent la fraude.

La fausseté des reliques de Piperno (attribuées à saint Thomas d'Aquin) fait dire à l'abbé Lecanu : « Il en résulte ce fait extrêmement grave, ou bien que des ossements et du sang, qui peuvent bien n'avoir rien de saint, opèrent des miracles, ou bien que de faux miracles ont tout l'éclat de la constatation juridique des vrais. Et si ces ébullitions, si canoniquement attestées, étaient purement artificielles, quel terrible argument contre tant d'autres faits de même espèce (1). »

Il était d'ailleurs parfaitement convaincu de la fausseté de la plupart des reliques analogues. Il écrivait : « S'il ne nous appartient pas de censurer ce que l'Église tolère nous pouvons le dire du moins : nous serions heureux, dans l'humilité de nos désirs, de voir retrancher tout ce qui n'est pas amplement justifié. Si l'Église perdait en cette circonstance plusieurs reliques véritablement saintes, elle deviendrait invulnérable de ce côté, et il nous semble qu'il y aurait profit (2). »

(1) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, II, 912.

(2) Abbé Lecanu, *Dict. des Prophéties et des Miracles*, II, 899. On trouvera des considérations semblables dans E. Cartier, *Histoire des reliques de saint Thomas d'Aquin*, P., 1854, in-12. Cet ouvrage a été publié, dans la Bibliothèque dominicaine, avec l'approbation des supérieurs de l'Ordre.

Ces sages réflexions, qui remontent à l'année 1854, n'ont pas été écoutées. Toutes ces reliques ne sont pas moins apocryphes aujourd'hui qu'hier, et l'on comprend que même parmi les esprits bienveillants, il y en ait beaucoup qui croient à une fraude permanente.

Le reliquaire une fois empli du mélange miraculeux, il est possible que les montreurs de cette pieuse merveille l'aient exposée avec bonne foi, persuadés eux-mêmes de l'intervention du saint. Ce fut sans doute le cas de bon nombre d'ecclésiastiques ; mais depuis le quatorzième siècle, car nous n'avons pas d'attestations antérieures du prodige (1), il dut se rencontrer maints sceptiques, pour peu qu'ils aient eu quelque critique historique. De telles gens ont pu utiliser le prodige à des fins politiques. Il leur suffisait d'ailleurs d'avoir observé que le miracle ne se reproduisait pas au-dessous de 19° pour en conclure que tout procédé qui maintiendrait le reliquaire à 15 ou 16° paralyserait la vertu miraculeuse du sang.

Nul n'ignore que, durant les calamités publiques et parfois à la veille de leur échéance, le sang de saint Janvier refusa de se liquéfier. C'est ainsi qu'à la prise de Rome par le conné-

(1) Léon Cavène, *loc. cit.*, pp. 119-120.

table de Bourbon, pendant les années 1527 et 1528, le miracle cessa de se produire (1). A cette même époque on vit pour la première fois une image de la Vierge ouvrir et fermer les yeux (2).

« Lorsqu'en 1702 Philippe V, roi d'Espagne, conduit par le maréchal d'Estrées, alla prendre possession de la couronne des Deux-Siciles, Naples se trouvait sourdement partagée entre ce prince et l'archiduc, lequel avait dans son parti beaucoup de gens d'Église. La fête de saint Janvier approchant, le bruit se répandit que la liquéfaction ne se ferait point; ce qui était plus que suffisant pour faire dans le peuple une sensation peu avantageuse à Philippe V. Sur ce bruit, le maréchal d'Estrées ayant mandé les Grands Vicaires, le Doyen et le Syndic de la cathédrale : « Il m'est revenu, leur dit-il, que cette « année le miracle ne se fera point. Arrangez-« vous, si les choses ne se passent pas comme « il convient, dans la nuit qui suivra la fête vous « verrez le feu aux quatre coins de votre Ville « et à la maison de chaque chanoine. » Confor-

(1) A. Caracioli (Théatin), *De sacris Ecclesiæ Neapolitanæ monumentis*, Neapoli, 1645, in-f°, p. 257 [K. 194). J.-B. Bagatta, *Admiranda Orbis Christiani*, 1695, in-f°, II, 168. — A. SS., 19 sept., VI, 836 E.

(2) *Miracles arrivés à Rome en 1796 prouvés authentiques*, par le docteur Jean Marchetti, Paris, 1801, in-12, pp. 84-87.

mément à cette menace, le miracle se fit à l'ordinaire (1). »

En réalité, le miracle tarda beaucoup et ne s'effectua que pendant la sixième messe (2). Le saint céda, mais contraint; aussi, témoignage certain de sa mauvaise humeur, le 16 décembre de la même année, le sang ne se liquéfia qu'à moitié (3).

Dès cette époque, les Français étaient persuadés, lorsque le miracle ne se produisait pas, que la mauvaise volonté ne venait pas du saint. « Cela n'est arrivé, écrit Duclos, que lorsqu'on a eu intérêt à ne pas le vouloir (4). » Cette opinion était si bien établie que nous voyons, quelques années après, le Comte d'Avaray suivre l'exemple du maréchal d'Estrées.

« Lorsque, dans la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713), nous étions maîtres de Naples et que M. d'Avaray y commandait, la saison du Miracle arriva. Les Napolitains coururent à l'église par dévotion, les Français, par curiosité; et M. d'Avaray s'y transporta

(1) [Grosley], *Observations sur l'Italie et les Italiens*, Londres, 1770, in-12, t. III, pp. 265-266.
(2) A. SS., sept., VI, 848.
(3) A. SS., sept., VI, 850 F.
(4) Duclos, *Voyage en Italie*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Belin, 1820, in-8, II, p. 679.

pour maintenir l'ordre et contenir l'indiscrétion française. Il savait que les Napolitains ne nous aimaient pas, nous voyaient avec peine maîtres chez eux, et que l'Archevêque était tout dévoué à la maison d'Autriche. Il le prouva dans cette occasion. La fiole du sang de saint Janvier était déjà entre ses mains, et il l'agitait depuis un quart d'heure sans que la liquéfaction voulût se produire. Le peuple, après avoir prié Dieu d'intercéder auprès de saint Janvier pour en obtenir ce miracle sans qu'il se fît, commençait à murmurer et en accusait les Français comme hérétiques dont la présence était un obstacle aux faveurs du Ciel. Cette fermentation croissant par degrés pouvait avoir des suites violentes. Les troupes étaient peu nombreuses en comparaison des habitants. Un grenadier, en toute circonstance, aurait imposé à cent bourgeois, mais si le fanatisme venait à enflammer les esprits, le dernier du peuple aurait affronté cent grenadiers. M. d'Avaray, prenant un parti prompt, envoya un de ses gens dire à l'oreille de l'Archevêque qu'il eût à faire sur-le-champ le Miracle, sinon qu'on le ferait faire par un autre, et que lui, Archevêque, serait aussitôt pendu ; et le miracle se fit (1). »

(1) Duclos, *loc. cit.*, II, pp. 679-680.

En 1796, il y eut en Italie, et à Rome en particulier, plus de cent images dont les yeux se mirent à remuer. Or voici ce que nous lisons dans *le Moniteur* de l'an V, n° 139, 19 pluviôse (7 février 1796) : « On écrit de Naples que saint Janvier n'a pas fait le miracle ordinaire qu'il devait faire le 14 octobre (*sic*). Les chanoines les plus adroits de la cathédrale ont inutilement agité la sainte ampoule, le sang ne s'est point liquéfié. Cette obstination du saint a alarmé les lazzaroni napolitains ; il a fait changer leur opinion sur la paix conclue avec la France. Les dévots du Pape disent qu'il ne doit pas y avoir de paix entre les bons catholiques et les Français ennemis de la Religion ; d'autres prétendent que saint Janvier ne peut approuver une paix qui expose des milliers d'innocents à être victimes, ainsi qu'il le fut lui-même, de l'erreur et du despotisme. »

Durant le siège de Naples par les Français, en janvier 1799, on fit une exposition extraordinaire de la relique. On pouvait redouter que le saint après avoir refusé de ratifier la paix avec la France, en 1796, refusât d'approuver l'occupation de Naples par les troupes françaises en 1799. Grâce à l'artillerie et à la mousqueterie du général Championnet, il n'en fut pas ainsi. Alexandre Dumas a brodé un récit amusant de

l'intervention théâtrale de Championnet (1). Depuis on a longtemps discuté sur la vérité du fait : il faut bien l'admettre aujourd'hui; on a retrouvé au ministère de la Guerre, à Paris, deux lettres, l'une de Championnet, l'autre de Bonnamy, qui le mettent hors de doute (2). Voici ce que Championnet écrivait au Directoire à la date du 28 janvier.

« Le gouvernement provisoire républicain est organisé dans Naples, il est en pleine activité. Je l'ai installé le 7 de ce mois : hier tout l'état-major de l'armée a assisté au *Te Deum*, qui a été chanté par le cardinal-archevêque dans l'église de Saint-Janvier, pour remercier Dieu du retour de la tranquillité et de la régénération politique de l'État napolitain. Le 4 au soir, à peine le feu terrible de la mousqueterie et de l'artillerie avait cessé, plusieurs quartiers étaient encore en proie aux flammes des torches républicaines, que l'archevêque fit circuler une déclaration parmi le peuple, pour lui annoncer que le ciel se déclarait pour les Français et que

(1) A. Dumas, *le Corricolo*, ch. XXII. — Ce récit a été maintes fois repris et développé, cf. J. Beaujoint, *Saint Janvier : Un miracle républicain*, dans *les Faiseurs de Miracles*, Paris, 1880, in-4, pp. 239-248.

(2) E. Berteaux, *Notizie e documenti per la storia di Napoli nell' anno* 1799, dans l'*Archivio storico per la provincie Napoletane*, t. XXIV, 1899, pp. 447-484.

le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier avait eu lieu extraordinairement ; mon premier soin, après avoir visité toutes les portes de la ville, fut d'aller faire ma prière au pied de la châsse de ce saint à qui j'ai donné une garde d'honneur (1). »

Plus loquace que le général en chef, Bonnamy déclare que le cardinal s'est résigné aux conditions qui lui ont été imposées. Il s'exprime en affreux voltairien :

« Naples est tranquille : nous adorons le grand saint Janvier, nous vivons aussi bien que possible avec les lazzaroni, nous faisons des miracles à l'aide du respectable cardinal qui s'est décidé à opérer : il résistait, il disait qu'il fallait des prières extraordinaires, une foi à toute épreuve ; le général en chef a prié comme un diable : il a cru à tout ce qu'il fallait croire, et le sang de saint Janvier a coulé ; au même moment le Vésuve a vomi des flammes : ces deux grands événements ont fait chanter un *Te Deum* pour remercier l'Éternel de l'entrée des Français dans Naples (2). »

A la fin d'avril de la même année de nouvelles inquiétudes surgirent. « C'était le moment où les membres du gouvernement provisoire de

(1) E. Berteaux, *loc. cit.*, p. 467.
(2) E. Berteaux, *loc. cit.*, p. 467.

la Ville de Naples, alarmés de toutes les menaces surgissant contre les patriotes, avaient représenté au général Macdonald que, pour leur conserver une chance de salut dans le cas où l'armée s'éloignerait de la capitale, il semblait indispensable de recourir au miracle de saint Janvier et ils avaient sollicité du général en chef la faveur qu'il voûlut bien y assister. Une pareille mesure pouvait peut-être retarder des événements fâcheux : le général Macdonald, frappé de son opportunité, s'était hâté de répondre qu'il approuvait la cérémonie et qu'il y assisterait.

« Habituellement ce miracle, une des armes les plus puissantes et les plus terribles que le fanatisme ait jamais pu mettre au service de la politique, ce miracle ne se faisait qu'une fois par an, au jour de la fête de saint Janvier et dans l'église de ce nom (1) ; mais, au moment de crise ou de danger public, on le faisait faire dans la cathédrale. Ces sortes de consultations solennelles avaient une importance exceptionnelle : le miracle se faisant vite, le peuple enchanté en concluait que le saint était favorable ; il en déduisait mille prospérités ; le miracle tardant, cette lenteur devenait, en général, un

(1) C'est une erreur, le miracle se fait trois fois par an, aux dates que nous avons déjà indiquées, p. 24, note 1.

motif de doutes et de craintes; mais lorsque le miracle ne se faisait pas, le peuple ne doutait plus de la colère du saint, et se croyait à la veille de désastres tels que la peste, la famine, les tremblements de terre, ou bien il se figurait que l'église renfermait des gens qui déplaisaient au saint. Avant la Révolution française, il s'en prenait, en pareil cas, à des hérétiques, Anglais ou autres : depuis la Révolution, on avait signalé à sa rage les Français et les patriotes.

« Ainsi provoquer ce miracle et y assister, c'était se traduire à un tribunal inexorable dont les sanguinaires arrêts s'étaient parfois exécutés de la manière la plus barbare. En cas de mauvaise alerte, il était prudent de prendre des garanties, et trois colonnes, composées chacune d'une demi-brigade, d'un escadron de cavalerie et de deux pièces d'artillerie légère, avaient été dirigées sur Naples. Ce mouvement avait pour but d'observer et de contenir Naples pendant ce jour, qui, sans être celui de la fête de saint Janvier, était cependant un des trois jours consacrés à la cérémonie de son miracle (1)...

« Ce fut avec peine que le général Macdonald, suivi d'une vingtaine de Francais, au nombre

(1) *Mémoires du Général Baron Thiébault*, Paris, Plon, 1894, in-8, II, pp. 503-505.

desquels je me trouvais, arriva à l'église; il eut beaucoup de peine pour entrer et parvenir au maître-autel. Les bancs d'œuvre, la chaire, l'orgue et les confessionnaux étaient couverts de monde, des hommes avaient même trouvé moyen de s'attacher aux colonnes, le long des murailles, autour des piliers ; ils formaient de véritables étages : la moitié des assistants semblait porter l'autre (1)...

« Enfin le cardinal Zurlo, religieusement incliné et tenant en ses mains le dépôt sacré, s'avance vers l'autel, et la cérémonie commença par des prières qu'il récita à voix basse. Quant aux assistants ils n'étaient pas dans ce recueillement qui atteste le respect et la résignation à la volonté sainte. L'église retentissait des cris et des hurlements les plus violents : le sens de la plupart de ces cris était la demande, mais la demande impérative, à la sainte Vierge, à Jésus-Christ, au Saint-Esprit, de prier saint Janvier de faire son miracle. De minute en minute, à mesure qu'augmentait la crainte que le miracle ne se fît pas, ces cris redoublaient et devenaient plus aigus de même que les figures se contractaient d'une manière plus convulsive; il y avait surtout un groupe qui se faisait

(1) *Mémoires du Général Baron Thiébault*, Paris, Plon, 1894, in-8, II, pp. 506-507.

remarquer par ses transports, groupe d'une trentaine de vieilles femmes conduites par une mégère d'une soixantaine d'années, traînant après elle des lambeaux de taffetas noir et que l'on pouvait dire hideusement ornée de tout le luxe de l'indigence. Cette Euménide, qui se prétendait de la famille de saint Janvier, présidait par ses vociférations unies à celles de ses compagnes le chœur des furies; toutes semblaient transportées par une sorte de rage sacrée : leurs voix cassées glapissaient, leurs joues livides étaient couvertes de larmes, et, comme nous entourions le cardinal, elles se pressèrent autour de nous.

« Jamais la superstition n'a pu s'offrir sous de plus effroyables traits, sous des couleurs plus dégoûtantes. Enfin il y avait onze minutes (1) que durait cette situation, à chaque instant plus menaçante; la foule frénétique en était à son dernier recours avant d'en venir à l'action, je veux dire qu'elle s'abandonnait aux imprécations contre la Divinité elle-même; alors le président du gouvernement napolitain, la figure altérée, me demanda de lui faire place,

(1) Le procès-verbal du miracle, d'après *le Journal du Trésor*, confirme : « Le samedi 4 mai 1799... le Seigneur se complut à liquéfier le prodigieux sang au bout de 10 *minules* en présence du général en chef Magdonald (*sic*)... »

s'approcha du cardinal dont je le séparais, lui présenta sous mes yeux un des pistolets cachés par son gilet et d'une voix étouffée lui cria dans l'oreille : « Si le Miracle ne se fait pas de suite vous êtes mort ! »

« Ce cardinal, déjà âgé, n'avait pas peut-être les mains assez fortes pour ouvrir la soupape par laquelle devait entrer dans le Reliquaire l'air atmosphérique dont le contact est nécessaire pour opérer la dissolution d'antimoine qui, d'après ce qu'on m'a dit, forme le liquide rouge que le peuple prend pour le sang de saint Janvier. Peut-être aussi ne voulait-il pas se charger seul de la responsabilité de l'événement. Quoi qu'il en soit, son grand vicaire vint à son secours et le Miracle se fit immédiatement.

« Le cardinal alors, ayant montré au général Macdonald et aux personnes qui l'accompagnaient la matière rougie et liquéfiée, s'avança vers le peuple, la lui présenta, et lui dit : « Vous le voyez, mes frères, saint Janvier veut la Révolution... » Tout souvenir du retard éprouvé s'anéantit ; des applaudissements universels, des cris qui semblaient devoir ébranler les voûtes se mêlèrent au son de plusieurs symphonies et c'est au bruit de cet incroyable charivari et de vivats pour la République, pour le général en chef et

pour le gouvernement, c'est en laissant cette population dans le délire d'un enthousiasme si brusquement substitué aux plus féroces dispositions que nous partîmes, emportant de cette église un ineffaçable souvenir (1). »

Ces témoignages réitérés de la déférence de saint Janvier à l'égard des Français prouvent à la fois son sens politique et sa prudence. Cependant on peut s'étonner à bon droit qu'il ne se soit pas associé aux tristesses et aux joies de l'Église.

On comprend son indifférence en 1870, qui vit à la fois disparaître la monarchie pontificale et proclamer l'infaillibilité du Pape ; mais il eût dû protester par la dureté de son sang contre l'invasion des États pontificaux en 1848 ; il eût pu témoigner sa joie par quelque ébullition, plus rapide, plus durable et plus étrange, lors de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, en 1854.

Dans maintes calamités, des images de la Vierge ont ouvert et fermé les yeux. Lors du retour de Pie IX à Rome, en 1850, sous la protection des Français, une image de la Vierge se mit à mouvoir les yeux et à pleurer. La rentrée du pape dans ses domaines ne lui faisait

(1) *Mémoires du Général Baron Thiébault*, Paris, 1894, in-8, II, pp. 509-510.

pas illusion ; elle savait que la fin de cette royauté était proche. On disait alors en Italie que c'était la douleur de voir l'Église perdre son pouvoir temporel qui arrachait des larmes à la reine des cieux. De 1850 à 1854 d'autres images imitèrent l'image de Rimini jusqu'au jour de la proclamation du dogme de son Immaculée Conception. Or vers le même temps, un prêtre napolitain découvrit une fiole du sang de saint Louis de Gonzague qui possédait la propriété de se liquéfier. En 1853, Don Placido ne cessa pas de quêter pour les âmes du Purgatoire, tout en promenant dans les rues de Naples et sur les places publiques de la ville la relique qu'il avait « inventée ». Le sang miraculeux se liquéfiait à volonté à toute époque de l'année et à toute heure du jour, pourvu que l'on fût généreux. En 1854, Don Placido jouissait d'un tel crédit sur tout le littoral du golfe que le roi Ferdinand crut devoir le nommer recteur de l'Université et du *Gesu Vecchio*. Quelques années plus tard ce prêtre dévot, j'allais dire ce thaumaturge, qui avait connu la misère, mourait entouré de considération et d'honneurs, laissant à ses neveux cinquante mille livres de rentes (1).

(1) A. Dubarry, *Quatre célébrités*, Paris, s. d., in-12, pp. 64-65.

Ceux qui ne croient pas à l'authenticité de cette relique de saint Louis de Gonzague penseront que Don Placido avait retrouvé la composition du fameux sang miraculeux.

Je ne doute pas que les chimistes qui tiendront compte des indications fournies par les documents historiques analysés ci-dessus et qui par suite chercheront les éléments de cette composition dans les produits spontanés du sol et des sépulcres de la Pouille, ne réussissent à leur tour à reconstituer le mélange qu'un Don Placido liquéfiait, il y a quelque soixante ans, dans la cité et à la barbe de saint Janvier.

LES RELIQUES DU BUDDHA

Les corps des fondateurs de religions et des réformateurs religieux furent souvent l'objet d'un culte. Cependant quelques-uns d'entre eux tels Numa, le Christ ou Mahomet sont partis pour le séjour des dieux en corps et en âme, ne laissant presque rien de leur personne corporelle à leurs adorateurs, sauf quelques menues misères : barbes, cheveux, ongles et dents.

Mais ils avaient eu une garde-robe. des objets ménagers ou des objets de dévotion, une habitation. Il restait en certains lieux des arbres, des pierres ou des édifices témoins de leurs miracles ou de leurs bienfaits, ce furent autant de sources de reliques. On en trouve parfois de singulières. Ne put-on pas contempler pendant plusieurs siècles après sa mort l'ombre de Buddha ? Hiouen-Thsang raconte, en effet, qu'il visita deux places où, dit-on, Buddha aurait

laissé son ombre lumineuse, mais qu'à cette époque lointaine, elle n'offrait plus qu'une ressemblance faible et même douteuse (1).

§ I. — Les reliques mobilières du Buddha

Le plat dans lequel il mangeait habituellement est conservé à Anurâdhapura; on montre son pot à eau à Candahar où les Musulmans prétendent qu'il s'agit du pot à eau d'Ali, ce pot à eau est en pierre et contient vingt gallons (85 litres) (2). A Baktra, outre son pot à eau, on peut vénérer son balai; à Konghanapoura, à l'autre extrémité de la presqu'île, on gardait précieusement son bonnet. Ce bonnet avait près de deux pieds de haut. Dans le royaume de Nagarahara on conservait son vêtement et son bâton (3).

Toutes ces reliques, qui présentent peut-être un vif intérêt, mais sur lesquelles nous n'avons pas de détails, ne sont d'ailleurs que des reliques secondaires et ne retiendront pas notre attention.

(1) J. Gerson da Cunha, in *Annales du Musée Guimet*, in-4, t. VII, p. 434.

(2) *Annales du Musée Guimet*, in-4, t. VII, p. 434.

(3) Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*, p. 294.

§ II. — Les empreintes du pied du Buddha

Les Singhalais, les Birmans, les Siamois se vantent les uns et les autres de posséder une ou plusieurs empreintes du pied du Buddha. Ces sortes de marques étaient à peu près innombrables chez les Singhalais. « Comme le Tathâgata (Buddha), selon la tradition, avait visité la plus grande partie de la presqu'île, la crédulité des fidèles ou le charlatanisme des religieux signalait dans une foule de lieux les traces de son passage. C'était ordinairement sur des pierres qu'elles étaient empreintes, et la plus célèbre était celle du Pic d'Adam, dans l'île de Ceylan, ou le Buddha certainement n'est jamais allé. On l'appelait Çrêpâda ou Prahat, c'est-à-dire le pied bienheureux.

« Le roi Açoka passait pour avoir fait élever des stoûpas dans tous les lieux où le Buddha avait laissé la trace de ses pas : et l'on conçoit dès lors comment la tradition avait pu porter le nombre de ces stoûpas à quatre-vingt-quatre mille, qu'on appelait aussi les quatre-vingt-quatre mille édits de la loi (1). »

(1) J. Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*. Paris, 1866, in-12, pp. 295-296. Fa-Hien, le pèlerin chinois

M. Fournereau affirme que l'empreinte du Pic d'Adam est une cavité informe (1). M. L. Feer déclare qu'elle n'a été l'objet d'aucune étude (2). Mais Sir John Davy, qui l'avait vue, écrivait à Sir Humphrey Davy, qu'il soupçonnait le pied bienheureux d'être un ouvrage de l'art (3).

De tout temps cette empreinte fut l'objet d'un pèlerinage, non seulement des Çivaïtes qui la rapportent à Çiva, des Vichnouïtes qui l'attribuent à Rama, des Musulmans qui y reconnaissent le pas d'Ali; mais des Chrétiens qui y vénèrent le pas d'Adam ou de saint Thomas (4). D'après une inscription gravée sur le Buddhapâda de Sukhôdaya reproduite par M. Fournereau (5) ce dernier pas de Buddha serait une copie du pied sacré du Pic d'Adam (6). S'il en était vraiment ainsi, ce qui est douteux, l'empreinte

(399-414 après J.-C.), admet sans hésiter, d'après les traditions locales que Fo, le Buddha, est venu à Sinhala, et qu'il y a laissé deux empreintes de ses pieds sacrés, l'une au nord de la ville royale et l'autre sur le fameux Pic d'Adam qui a près de 2.000 mètres de hauteur. — J. Barthélemy Saint-Hilaire, *loc. cit.*, p. 321.

(1) Lucien Fournereau, *le Siam ancien*, Paris, 1895, in-4, I, 243.

(2) L. Feer, *le Buddhapada*, dans L. Fournereau, *le Siam ancien*, P., 1895, in-4, I, 287.

(3) E. Salverte, *Des Sciences occultes*, 1829, in-8, I, 28.

(4) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1890, p. 45.

(5) L. Fournereau, *le Siam ancien*, Paris, 1895, in-4, pl. LXVIII.

(6) L. Fournereau, *loc. cit.*, I, pp. 242-245 et 249-251.

du Pic d'Adam serait un ouvrage de l'art analogue aux pieds gravés que l'on rencontre chez les Birmans et les Siamois.

L'empreinte birmane de Ma-day a été dessinée par le peintre qui accompagnait l'ambassade du major Symes. C'est un véritable tableau hiéroglyphique (1).

Nous connaissons quatre dessins d'empreintes siamoises : celle de Phra-bat, près de Lophaburi, qui nous a été donnée par Baldacus et le colonel Low (2) ; celle qu'a publiée Alabaster, en 1871, photographie du fac-similé conservé dans le grand temple Vât-phô, à Bangkok (3) ; celles qu'a reproduites M. Fournereau, toutes deux conservées à Bangkok, l'une déjà citée, conservée dans un kuti (cellule de moine) du Vât-Vang-nâ, l'autre dans le Mondob (ou pavillon) de la même pagode (4).

Ces divines empreintes sont fort différentes les unes des autres soit par leur taille (l'une d'elles mesure 1 m. 05 sur 0 m. 58), soit par les nombreux signes dont elles sont ornées. Ces

(1) Symes, *Relation de l'ambassade anglaise envoyée dans le royaume d'Ava*, Paris, an IX (1800), Atlas, pl. VI. Sur les figures ou signes de cette image voir L. Feer dans L. Fournereau, *loc. cit.*, I, pp. 303-304.

(2) *Transactions of the Royal Asiatic Society*, t. III.

(3) Alabaster, *The Phrabat or siamese foot print of Buddha*, dans *The Wheel of the Law*, 1871, pp. 92-112.

(4) L. Fournereau, *le Siam ancien*, t. I, pl. XXI et p. 103.

signes, d'après une vie de Buddha publiée par Alabaster, devraient être au nombre de 108. Plusieurs d'entre eux et spécialement les principaux ont une signification solaire (1). Ils donnent à penser que la plupart de ces empreintes sont d'origine liturgique. On a trouvé à Lesbos et ailleurs, sur des plantes de pieds humains figurés en reliefs, des dédicaces qui attestent que ce sont des ex-voto. M. Salomon Reinach pense que les plus anciens monuments de ce genre servaient à commémorer des Théophanies (2). Je crois que les pas du Buddha, presque tous primitivement attribués à Vichnou (3), ont dû être gravés dans une intention magique : les prêtres et les fidèles aux époques extrêmes de la course du soleil venaient sans doute les fouler dans le but de hâter les pas du fécondateur céleste (4). Plus tard, dans les pèlerinages

(1) Goblet d'Alviella, *la Migration des Symboles*, Paris, 1892, in-8, p. 82. Sur les signes du Buddhapâda, voir L. Feer, dans L. Fournereau, *le Siam ancien*, I, pp. 290-309.

(2) S. Reinach, Les Monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires, dans *Revue archéologique*, 1893, 3e série, t. XXI, p. 338.

(3) Senart, La Légende du Bouddha, dans *Journal Asiatique*, Paris, 1873. t. II, p. 278, et 1875, t. IV, pp. 120-121. — Les mythes du Bouddhisme dérivent, pour la plupart, du Vichnouïsme populaire. Cf. E. Senart, Les Origines bouddhiques, dans *Conf. du Musée Guimet*, Paris, 1907, in-12, p. 146.

(4) Les trois pas de Vichnou dont parle la mythologie védique font sans doute allusion aux mouvements du soleil.

dont ils furent l'objet, les femmes stériles vinrent y marcher pour obtenir des enfants (1).

Cette première et multiple relique est incontestablement d'origine liturgique et probablement magico-liturgique.

§ III. — Les reliques funéraires

A la mort de Bhagavat les populations et les grandes communautés qui l'avaient acclamé et particulièrement vénéré voulurent toutes avoir une part de ses reliques. Il s'éleva des contestations acharnées ; on échangea des propos chargés de haine, on proféra des menaces de guerre et peu s'en fallut qu'on en vînt aux mains.

« Mais un brahmane, prévoyant les conséquences de ce conflit, réussit à obtenir des Mallas de Kouçinagara le partage des reliques, en leur rappelant les vertus et la patience que Bhagavat Gâutama n'avait cessé de leur recommander en leur donnant l'exemple. Il leur dit qu'il n'était pas convenable qu'ils s'égorgeassent

Goblet d'Alviella, *loc. cit*, p. 81. Certaines traditions populaires du jour de la Saint-Jean permettent de supposer qu'il s'agit des pas décisifs du soleil aux solstices ou aux équinoxes.

(1) Sur cette dernière pratique : P. Saintyves, *les Vierges Mères et les Naissances miraculeuses*, P., in-12, pp. 36-38.

entre eux, à cause des reliques de Bhagavat, et après les avoir réconciliés, obtint que ces reliques seraient divisées en huit parts :

1. Pour les Mallas de Kouçinagara ;
2. Les Mallas de Digpatchan ;
3. La tribu royale de Boulouka ;
4. La tribu royale de Krodtya ;
5. Les brahmanes du pays de Vichnou ;
6. La famille royale de Çâkya à Kapila ;
7. La race royale des Litsalgis ;
8. Et Oudâyana, le Brahmane du Magahda, l'envoyé d'Adjâtasatrou, roi de cette contrée.

« Et tous, dans leur pays, bâtirent des Tchâityas (chapelles), rendirent toutes sortes d'hommages à ces reliques et instituèrent une grande fête en leur honneur.

« L'urne dans laquelle les reliques avaient d'abord été mises et déposées (avant le partage) fut donnée ensuite au Brahmane qui avait été le médiateur. Il emporta cette urne, et dans sa ville bâtit un Tchâitya et rendit toutes sortes d'hommages aux reliques de Bhagavat en l'honneur desquelles il institua une grande fête.

« Enfin un jeune brahmane, appelé Nyagrôdha demanda aux Mallas de Khouça de lui céder les cendres ou les charbons qui avaient servi à

brûler le corps de Bhagavat. Il obtint ce qu'il demandait, et bâtit dans le village des Nyagrôdhas (arbres) un Tchâitya, appelé le Tchâitya des charbons, auxquels il rendit toutes sortes d'hommages et en l'honneur desquelles il institua une grande fête (1). »

Ce récit du *Lalita Vistara* est confirmé quant à sa substance, tout au moins quand au nombre des parts et quant à la nature des reliques, par les *Annales Palies* (2).

En réalité, il ne s'agit là que des cendres de Bhagavat. Pour les ossements que l'on prétendait avoir sauvés presque intacts du bûcher, les deux omoplates et l'os frontal, il y a désaccord.

Il s'agit encore ici de reliques liturgiques. la cérémonie du bûcher était une véritable cérémonie liturgique et les cendres, le charbon et le vase qui avait contenu les cendres sont autant de *sacra* qui doivent en grande partie leur caractère à la cérémonie et à l'accomplissement des rites dont ils ont été l'objet ou l'instrument.

Les charbons des feux de la Saint-Jean qui dans maintes contrées sont mis en relation avec les morts sont de véritables talismans contre

(1) *Le Lalita Vistara*, Trad. Ph.-Ed. Foucaux, Paris, Leroux, 1884, in-4, I, 388-389.

(2) *Le Lalita Vistara*, même édit., I, 397-398.

le tonnerre. Les populations qui croient à cette vertu magico-liturgique n'en accordent aucune au charbon en général. Le vase qui avait contenu les cendres du Buddha avant le partage est un vase éminemment rituel. Quant aux cendres du saint bouddhique elles sont sacrées pour avoir été les cendres d'un saint ; mais plus encore parce que le cadavre du saint a été incinéré selon les rites et qu'elles sont le produit de cette incinération rituelle. Les cendres d'un homme qui serait mort dans un incendie n'ont plus du tout le même privilège et il leur faudra subir une nouvelle cérémonie pour être des cendres saintes.

§ IV. — Des dents œillères du Buddha et en particulier de la célèbre dent vénérée a Ceylan

La première de ces dents est l'objet de la vénération des dieux (Trâyastrimçats).

La seconde est vénérée dans la capitale du Gandhârâ.

La troisième dans le pays des rois de Kalinga (1).

(1) J. Gerson da Cunha, Mémoire sur la dent relique de Ceylan, dans *Annales du Musée Guimet*, in-4, t. VII, pp. 397-484, spécialement 432-484.

La quatrième est honorée par un roi de Nagas.

C'est la troisième qui est actuellement vénérée à Ceylan. Son histoire mérite d'être brièvement contée (1).

La canine supérieure gauche de Çakya fut recueillie par son disciple Khêma, et portée par lui dans la ville de *Dantapura* (ville de la dent), capitale du royaume de Kalinga. Elle y resta huit cents ans, mais au bout de ce temps, excité par les réclamations et les plaintes des brahmanes que le roi de Kalinga avait expulsés, le roi de Pâtalaputra (*Pâtna*) Pându envoya une armée pour s'emparer de la précieuse relique. Dès qu'il l'eut en sa possession, il essaya de la détruire. Il la fit jeter dans une citerne remplie de charbons ardents : du puits sortit un lotus éblouissant au sein duquel brillait la dent sacrée ; c'est là, paraît-il, l'origine de la célèbre formule : *Om mani padme hum*, qu'on peut traduire : « Le joyau est dans le lotus ». Alors Pându la fit plonger dans un marais putride, mais le marais fut purifié et la dent demeura intacte. Irrité de ces échecs le despote la fit enterrer ; elle reparut au jour sous une fleur de lotus d'or ; il la fit battre par un marteau puissant avec une enclume de fer : elle s'y incrusta

(1) *Le Lalita Vistara*, même édit., I. 389 et 398.

sans être altérée. Après d'autres tentatives infructueuses, le persécuteur se convertit et renvoya la relique à Dantapura. Mais elle n'y était plus en sûreté ; de nouveaux ennemis vinrent pour s'en emparer et le roi de Kalinga prit parti d'en faire présent au roi de Ceylan, Mahasena, vers l'an 910 de J.-C. Il la lui envoya par sa fille Hemâmâlà et son gendre Dantakumarâ déguisés en brahmanes. Déposée d'abord à Anuràdhapura près du rejeton de l'arbre sacré, elle fut transportée à Kandy en 1268. Elle y devint l'objet d'un tel culte et d'une telle vénération que lorsqu'en 1560 les Portugais s'en emparèrent à Jaffna, le roi de Pégou fit offrir au vice-roi, Constantin Bragance, trois cent mille cruzades (un million de francs) pour le rachat de la précieuse relique. L'offre du roi de Pégou fut dédaigneusement refusée à l'instigation de l'archevêque de Goa, Gaspard de Leon Pereira. Le prélat crut devoir opérer lui-même contre cette idole païenne : il la pila de sa propre main jeta la poudre qu'il obtint dans le feu et les cendres dans la rivière en présence d'une foule considérable.

La mesure fut inefficace. Les bouddhistes affirmèrent que la relique détruite par les Européens n'était qu'une copie, un fac-similé de la dent authentique du Buddha. Soigneusement

sauvegardée, celle-ci avait été transportée au Pégou, d'où elle revint à Ceylan à une époque plus tranquille.

En 1815, la relique tomba avec l'île de Ceylan en la possession de l'Angleterre. En 1818 pendant une rébellion contre les Anglais elle fut enlevée par les prêtres chargés d'officier dans le sanctuaire. Enfin elle fut définitivement livrée à l'Angleterre en 1825.

Le major Forbes qui la vit le 28 mai 1828 dit que c'est un morceau d'ivoire décoloré, légèrement courbé d'à peu près deux pouces de longueur et d'un de diamètre à sa base (1). En 1858 lors de l'exposition en l'honneur de la délégation birmane qui vint en prendre une copie, un témoin oculaire la décrit ainsi : « Le morceau d'ivoire est à peu près de la dimension du petit doigt ; il est d'une belle couleur jaune fauve, un peu courbé vers le milieu et plus gros d'un bout que de l'autre. Au centre du gros bout, qui est censé la tête de la dent, on remarque un petit trou où l'on pourrait introduire une épingle ; à l'extrémité opposée, qui passe pour la racine de la dent, une trace d'érosion semble indiquer qu'on a enlevé un fragment de la relique.

« A voir la direction transversale des veines

(1) Forbes, *Eleven Years in Ceylan*, I, 293.

de l'ivoire on pourrait aisément établir que c'est là un simple morceau de dent, et nullement une dent complète dans toutes ses parties (1). »

Goblet d'Alviella qui la vit plus tard déclare que cette relique lui semble une dent de tigre (2).

Le temple bouddhique où la relique est conservée a paru mesquin à certains visiteurs (3) ; mais ceux qui ont assisté à l'adoration, dans un esprit de sympathie, en ont emporté un souvenir ineffaçable. Écoutez André Chevrillon :

« Dans l'oratoire bouddhique, tout était clos, secret, mais plein de rayons, comme un cœur, plein d'une vie tendre et chaude qui affluait du dedans et se concentrait là, sur elle-même, avec la senteur des fleurs et des fumées, les lueurs de l'or, la jaune lumière tremblante et pure de toute clarté du jour. Cette petite chambre était l'un des foyers du vieux mysticisme humain ; celui de l'Asie bouddhique y brûlait ; des âmes d'Indo-Chine et du Japon venaient s'endormir à sa chaleur. Les murs eux-mêmes semblaient dégager de glorieuses effusions : vieux marbre jauni comme celui qui luit sourdement autour

(1) J. Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*, P., 1866, in-12, pp. 421-422. Cf. *ibid*, pp. 317, 321, 417 à 423.

(2) Goblet d'Alviella, *Inde et Himalaya*, pp. 90-94.

(3) Mgr Laouënan, *Lettres sur l'Inde*, Paris, 1893, in-8, pp. 51-55.

du sépulcre adoré de Jésus, marbre poli, attiédi par l'âge et le contact des mains, des corps, d'aspect mol et comme imprégné de la tendresse des prières, comme pénétré du fluide humain. Enfin des substances précieuses et douces qui ne servent pas d'ordinaire aux architectures, mariées à ce marbre devenu pareil à l'ivoire, aidaient à nous envelopper de surnaturel et de sacré. Les hauts rectangles vides, et celui dont l'ouverture encadrait le sanctuaire étaient sertis de bandes successives d'or et d'argent et de véritable et vieil ivoire, et ces matières ductiles, ciselées en bordures de feuillages semblaient fondre en se pénétrant ; la légère, la pâle candeur de l'argent fluait imperceptiblement dans la pâleur plus chaude de l'or à demi dédoré, dans la mollesse veinée du tendre ivoire ; les reflets des creux et des reliefs jouaient et se mêlaient ; cela semblait immatériel et sans poids ; on eût dit que, de la tremblante lumière épanchée par les cierges, une onde s'était prise pour toujours aux arêtes des grandes baies rectangulaires et flottait alentour, et l'on pensait aux lieux saints de l'ancien Orient, au temple de Salomon, aux naos chryséléphantins, aux légendaires chapelles où l'ivoire et les métaux précieux s'unissaient au santal de l'Inde et de l'Arabie. Ce rideau de soie que les acolytes

maintenaient écarté au-dessus du jubé d'argent, c'était le *zaïmph* des mystères phéniciens. Par de là scintillaient le sacraire, les cassettes, la châsse, les plats et les vases d'or, et tout cet or était ponctué de pierreries : émeraudes, topazes, saphirs, pierre de lune, rubis, brûlant en feux multicolores dans l'ombre, achevant par leurs musiques secrètes de nous ravir à la terre et de nous dissoudre le réel (1). »

Il est donc incontestable que ce morceau d'ivoire que beaucoup tiennent pour être une dent du Buddha reçoit un culte incomparable. Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'on ne peut croire raisonnablement qu'il s'agisse là véritablement d'une dent de Bhagavat.

Pour la dent qui fut vénérée à Ceylan avant l'être détruite par les Portugais nous savons qu'elle passait aux yeux de certains pour la dent d'un singe (2).

« Dans la tradition épique de l'Inde, Vishnu, personnifié dans Râma, a les singes pour alliés. La forme la plus lumineuse et la plus éclatante du dieu est très distincte de ses manifestations occultes et mystérieuses. Au quatre-

(1) A. Chevrillon, *Sanctuaires et Paysages d'Asie*, Paris, 1905, in-12, pp. 44-45. Cf. tout le chapitre intitulé : Le temple bouddhique, pp. 36-50.

(2) *Annales du Musée Guimet*, VII, 459.

vingt-sixième hymne du dixième livre du Rig-Véda, Vishnu, sous la forme de Kapi (singe) ou de Vrishâkapi (singe qui répand, singe qui produit la pluie), vient détruire les offrandes du sacrifice cher à Indra (1). » Nous pourrions rappeler les histoires de nombreux singes mythiques du Ramayana ou des Védas, elles viendraient confirmer que le singe fut souvent dans l'Inde l'une des formes revêtues par les dieux. Tout cela tend à faire croire que le singe fut l'objet d'un culte. Mais nous savons d'ailleurs expressément qu'il y a dans l'Inde une espèce de singe (*Semnopithecus entellus*) vénéré comme un animal sacré, parce qu'il a pris part, suppose-t-on, à l'entreprise de Râma et qu'il a dérobé dans l'île de Lankha le fruit du manguier (2).

Mais s'il est probable que le singe fut vénéré par les Vishnouïtes, ne peut-on pas admettre que le culte des dents du Buddha, dont l'une au moins passait pour avoir été une dent de singe, fut un culte de substitution et que ces soi-disant reliques bouddhiques ne sont en réalité que des reliques vishnouïtes débaptisées ?

« Parmi les reliques personnelles du Buddha, écrit Barthélemy Saint-Hilaire, ce sont peut-

(1) A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, II, 104.
(2) A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, II, 111-112.

être les dents qui jouent le principal rôle. Hiouen-Thsang en a vu plus d'une douzaine dans les diverses parties de l'Inde qu'il a parcourues et il atteste que le roi Çilâditya, son protecteur, fut sur le point d'entreprendre une guerre contre le roi de Kachmire, parce qu'on lui refusait une dent du Buddha, qu'il voulait avoir. Celle-là, beaucoup moins longue que bien d'autres, avait encore un pouce et demi ; elle était d'un blanc jaunâtre et, au dire du dévot missionnaire, répandait en tout temps une vive lumière (1). »

On dira peut-être que le grand nombre de ces dents est dû à l'existence de fac-similé des dents véritables ou simplement à l'astuce des brahmanes. Il reste cependant qu'il faut bien reconnaître que la plupart d'entre elles pour ne pas dire toutes n'avaient jamais appartenu au Buddha; que la taille de plusieurs décelait une origine animale et enfin que l'importance de leur culte laisse supposer qu'il remontait dans les siècles au-delà du Bouddhisme jusqu'au Vihnouïsme auquel il s'est superposé.

(1) Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*, p. 225.

§ V. — L'arbre Bodhi

C'est sous cet arbre, également connu sous le nom d'arbre de la connaissance, que le Buddha atteignit l'intelligence suprême du mystère divin et arriva à la certitude. Il était situé à 10 kilomètres au sud du village ou de la colline de Gaya en un lieu appelé depuis Gaïa Buddha. Le figuier original dut exister jusqu'au dix-huitième siècle où il a été brûlé par un roi venu d'Assam (1).

Cet arbre a depuis lors été renouvelé plusieurs fois. On peut voir encore un arbre de cette espèce en cet endroit. M. Rousselet en son *Voyage au pays des Radjas* en parle ainsi : « A une petite distance, dit-il, dans le sud de Gaya, se trouvent les ruines de célèbres établissements bouddhiques qui s'étaient élevés autour du jeune pîpal de Buddha. Les pèlerins vont encore aujourd'hui adorer cet arbre ou celui qui l'a successivement remplacé au même endroit depuis deux mille cinq cents ans. L'arbre actuel n'a guère plus de deux à trois cents ans et ne

(1) Fournereau, *le Siam ancien*. Paris, 1895, in-4. I, 109, note.

paraît pas devoir vivre beaucoup plus longtemps car il a perdu la plupart de ses branches. Il occupe le sommet d'une terrasse dont on peut reconnaître l'authentique origine bouddhique, aux fragments épars de la balustrade qui l'entourait et qui reproduit le genre de Sanchi. En avant de l'arbre sacré, est un temple de briques dans lequel le général Cunningham a cru reconnaître l'édifice élevé par Açoka vers 250 avant Jésus-Christ. »

Cet arbre célèbre de l'espèce *Ficus religiosa* a un rejeton qui existe encore à Ceylan où il aurait été porté par le fils et la fille du roi Açoka (Dharmâçoka) au troisième siècle avant notre ère.

La translation de cette branche sacrée de l'arbre Bodhi fut faite à l'occasion de la conversion de l'île de Ceylan au bouddhisme. L'auteur du Mahâvança nous en a laissé un récit merveilleux : « Le roi Dharmâçoka voulut aller la couper de sa propre main à Bodhimanda; il la plaça lui-même sur le navire qui devait descendre le Gange, et il l'accompagna jusqu'au lieu de l'embarcation à Tâmralipti. Il ne s'en sépara qu'en versant des larmes abondantes; et il la confia aux soins de sa fille Sanghamitta qui se rendait à Sinhala suivie de onze autres religieuses, car Mahinda avait bien pu ordonner

des prêtres, mais la loi ne permettait qu'à une femme d'ordonner les prêtresses ou religieuses. »

Mahânâma, en racontant le voyage miraculeux de la branche du Bodhidrouma, élève le ton ordinairement fort simple de son récit et il en arrive presque au lyrisme.

« Le vaisseau dans lequel était embarquée la branche du Bodhi fendait rapidement les ondes; et sur le grand Océan, à la distance d'un yodjana, les vagues s'aplanissaient devant lui. Des fleurs de cinq couleurs différentes s'épanouissaient à l'entour, et la musique la plus suave remplissait l'air de ses mélodies. D'innombrables offrandes étaient apportées par des divinités innombrables, tandis que les nâgas recouraient en vain à leurs enchantements magiques pour ravir cet arbre divin. »

Sanghamittâ, la grande prêtresse, déjoue leurs mauvais desseins par la puissance de sa sainteté; et bientôt le navire chargé de cette incomparable relique arrive à Djamboukola. Tout est disposé dès longtemps sur le rivage pour la recevoir avec toute la vénération qu'elle mérite. A peine le navire est-il en vue, que le roi se précipite dans les eaux et s'y avance jusqu'au cou. Il entonne un chant de joie et de piété en l'honneur du Buddha, et il fait transporter la

caisse où l'arbre est placé par seize personnes des seize castes, qui vont la déposer dans une magnifique salle préparée pour elle. Il investit la branche sacrée de la souveraineté de Langkâ; et lui-même pendant trois jours et trois nuits, il fait sentinelle à la porte de la salle, et lui offre les plus riches présents.

On peut se faire une idée de la marche triomphale de la branche depuis le vihâra de Pâtchina, où elle avait été d'abord remise aux mains des prêtres, jusqu'à la capitale, Anourâdhapoura, où elle n'arrive que le quatorzième jour, « à l'heure où les ombres sont le plus étendues ». Au lever du soleil, on la fait entrer par la porte du nord de la ville; elle la traverse en procession, et elle en sort par la porte du sud pour se rendre dans le délicieux jardin de Mahâmégha, où on doit la mettre en terre. Seize princes revêtus des plus brillants habits sont tout prêts à la recevoir; mais la branche, échappant aux mains des hommes, s'élève tout à coup dans les airs, où elle reste, aux yeux de la foule stupéfaite, brillant de l'auréole que font autour d'elle six rayons lumineux. Elle redescend au coucher du soleil; et d'elle-même elle va se planter en terre, ou pendant sept jours la couvre un nuage protecteur, qui l'arrose de pluies bienfaisantes. Les fruits poussent en un instant;

et le roi peut propager dans l'île entière l'arbre merveilleux, le Bodhi, gage du salut éternel (1).

Enfin nous ne devons pas oublier qu'il n'y a guère de Pagode dont l'enceinte ne protège un Than-Phô ou arbre Bodhi (*Ficus religiosa*). Et tous ces figuiers sont sacrés et considérés comme une relique de Buddha (2). Le nombre des figuiers de l'Inde qui sont devenus un objet de culte pour les Indous et spécialement pour les bouddhistes serait infini (3).

Le *Ficus religiosa* est-il devenu sacré en souvenir du Buddha ou cette explication est-elle le résultat d'une exégèse secondaire ? Il me semble beaucoup plus probable qu'il s'agit là d'une très antique plante sacrée, véritable protectrice contre les embûches et les tentations que doivent traverser les Sages pour devenir des brahmanes accomplis. Longtemps considéré comme la demeure de la trinité hindoue, Brahma, Vishnu et Siva, mais spécialement de Vishnu dans son incarnation de Krishna, on trouve cet arbre mêlant ses racines et ses branches à toutes les ruines des vieux temples et

(1) Barthélemy Sanit-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*, pp. 347-349.

(2) L. Fournereau, *le Siam ancien*, P., 1895, in-4, I, 109.

(3) A. de Gubernatis, *la Mythologie des Plantes*, Paris, 1882, in-8, I, 21.

les traditions antiques qui s'y réfèrent subsistent encore dans le Folklore de l'Inde (1).

Mieux encore, nous retrouvons dans le vieux temple de Gaya tout proche du lieu où croissait l'arbre Bodhi, nous retrouvons, dis-je, une empreinte de pied divin en tout analogue à celle que nous avons étudiée sous le nom de pied de Buddha et qui nous est présentée encore aujourd'hui comme l'empreinte du pied de Vishnou (2).

Le Buddha s'était placé sous le figuier pour y puiser les enseignements des dieux ; il y apprit à connaître les secrets de la Trinité brahmanique et la pensée intime de Vishnou. Rien d'étonnant par suite si cet arbre fut dans une certaine mesure identifié avec lui. L'arbre Bodhi ne cessa pas d'être la demeure de Vishnou, soit qu'il s'incarnât en Krishna, soit qu'il s'incarnât en Bhagavat.

Le réformateur du lamaïsme au quinzième siècle : Tsong-Kaba, aujourd'hui encore vénéré comme Buddha, n'est-il pas lui aussi identifié partiellement avec un arbre sacré ?

« La montagne au pied de laquelle Tsong-Kaba a reçu le jour, est devenue un lieu fameux

(1) W. Crooke, *The Popular Religion and Folk-Lore of Northern India*, Westminster, 1896, in-8, II, 97-98.
(2) W. Crooke, *loc. cit.*, II, 199-200 et planche.

de pèlerinage. Les Lamas sont accourus de toutes parts pour y bâtir leurs cellules et peu à peu s'est formée cette florissante lamaserie dont la renommée s'étend jusqu'aux confins les plus reculés de la Tartarie. On l'a appelé Kounboum, de deux mots thibétains qui veulent dire dix mille images. Ce nom fait allusion à l'arbre qui, suivant la légende, naquit de la chevelure de Tsong-Kaba, et qui porte un caractère thibétain sur chacune de ses feuilles.

« Cet arbre existe encore, et nous en avions entendu parler trop souvent, dit un célèbre missionnaire, durant notre voyage pour que nous ne fussions pas quelque peu impatient d'aller le visiter. Au pied de la montagne où est bâtie la lamaserie, et non loin du principal temple bouddhique, est une grande enceinte carrée formée par des murs en briques. Nous entrâmes dans cette vaste cour, et nous pûmes examiner à loisir l'arbre merveilleux. Nos regards se portèrent d'abord avec une avide curiosité sur les feuilles et nous fûmes consterné d'étonnement en voyant sur chacune d'elles des caractères thibétains très bien formés; ils sont d'une couleur verte, quelquefois plus claire que la feuille elle-même... les caractères nous parurent faire partie de la feuille comme les veines et les nervures... la position qu'ils affec-

tent n'est pas toujours la même ; on en voit tantôt au sommet ou au milieu de la feuille, tantôt à sa base ou sur les côtés, les feuilles les plus tendres présentent le caractère en rudiment, et à moitié formé ; l'écorce du tronc et des branches, qui se lève à peu près comme celle des platanes, est également chargée de caractères. Si l'on détache un fragment, on aperçoit sur la nouvelle les formes indéterminées des caractères, qui déjà commencent à germer ; et, chose singulière, ils diffèrent assez souvent de ceux qui étaient par-dessus. Nous cherchâmes partout mais toujours vainement, quelque trace de supercherie ; la sueur nous en montait au front (1)... On sourira sans doute de notre ignorance ; mais peu nous importe pourvu qu'on ne soupçonne pas la sincérité de notre relation.

« L'arbre des dix-mille images nous parut très vieux, son tronc, que trois hommes pouvaient à peine embrasser, n'a pas plus de huit pieds de haut ; les branches ne montent pas, mais elles s'étendent en panache, et sont extrêmement touffues ; quelques-unes sont desséchées et tombent de vétusté ; les feuilles demeurent tou-

(1) Cependant la supercherie serait désormais avérée. Mgr Biet, vicaire apostolique du Thibet, aurait reçu les confidences désastreuses d'un lama converti. Rémy, *Spirites et Illusionnistes*, P., 1911, in-12, pp. 61-63.

jours vertes, le bois, d'une couleur rougeâtre, a une odeur exquise et qui approche un peu celle de la canelle. Les Lamas nous dirent que pendant l'été, vers la huitième lune, il produisait de grandes fleurs rouges d'une extrême beauté. On nous a assuré aussi que nulle part il n'existait d'autres arbres de cette espèce, qu'on avait essayé de le multiplier par des graines et des boutures dans plusieurs lamaseries de la Tartarie et du Thibet, mais toutes ces tentatives avaient été infructueuses (1). »

Quoi qu'il en soit des relations de l'arbre Bodhi avec Bhagavat, il ne paraît guère douteux qu'avant d'être baptisée relique de Buddha ou arbre de Buddha, il fut véritablement l'arbre de Vishnu et que ce fut pour déraciner le vieux culte vishnouïste ou plutôt pour enraciner la nouvelle religion qu'il fut introduit à son heure dans le culte et la légende bouddhiques.

Cette recherche n'aura pas été vaine si elle a mis en lumière les liens profonds qui unissent les religions vivantes aux religions mortes. Les pratiques bouddhiques ne sont en l'occur-

(1) Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, Paris, Rondelet, 1901, in-8, II, 115-117. L'empereur Khang-Hi s'étant rendu en pèlerinage à Kounboun, fit construire à ses dépens un dôme d'argent au-dessus de l'arbre des dix mille images. Huc, *id.*, p. 117.

rence que des survivances vishnouïtes et les reliques du Buddha les reliques d'un passé plus lointain ; elles nous font remonter jusqu'aux vieux cultes naturalistes primitifs où l'animal, l'arbre et le soleil étaient de véritables êtres divins.

LES IMAGES QUI OUVRENT ET FERMENT LES YEUX (1)

En 1522, les Français attaquaient Milan défendu par les Sforces. En 1523, les Vénitiens sont pressés par Charles-Quint, qui veut les détacher des Français. François Ier fait de nouveaux préparatifs pour descendre en Italie. Dans la même année, 1524, le général Bonivet ne peut secourir Crémone ; elle est forcée de capituler. La patrie du fameux général Antoine de Lève, Pavie, inutilement défendue par sa bravoure, tombe entre les mains des Français, avec le château de Milan. « De longs malheurs furent la suite de cette guerre obstinée : de terribles factions déchirèrent toute l'Italie, jusqu'à ce qu'en 1527, après la trêve que firent

(1) *Revue de Psychothérapie et de Psychologie appliquées*, 1er avril 1911, gr. in-8, pp. 316-325.

les ministres de Charles-Quint, Rome se vit en proie à l'armée du Connétable de Bourbon, et éprouva des désastres dont la mémoire ne s'effacera jamais... La disette, les inondations, la famine, la peste, l'état désespéré des choses, conduisirent alors l'Italie, et Rome particulièrement, à un point de désolation si déplorable que les hommes ont cru que depuis l'origine du monde il n'y avait pas eu d'époque si malheureuse...

« J'imagine qu'à cette époque, les hommes qui voyaient la barque mystérieuse de Pierre assaillie par un si épouvantable ouragan, et la patrie en proie à des maux si lamentables, conjecturèrent, à l'aspect des prodiges extraordinaires que Dieu opérait, qu'il voulait par là rassurer et soutenir leur foi dans une tentation aussi forte (1)... »

« Ce fut dans cette occasion (année 1524) que l'image de N.-D. des Grâces de Brescia devint miraculeuse. Un grand nombre de personnes, priant devant elle, le jour de la Pentecôte, on remarqua que le visage de Marie ouvrait et fermait les yeux, avec un air de gravité et de douceur divines ; qu'elle joignait aussi les mains et les séparait ; l'Enfant Jésus élevait

(1) *Miracles arrivés à Rome en 1796, prouvés authentiques*, par le docteur Jean Marchetti, Paris, 1801, in-12, pp. 84-87.

aussi les yeux et les mains vers sa mère ; des rayons d'une lumière extraordinaire sortaient aussi des yeux de saint Joseph, qui est peint dans le même tableau. Ce miracle a été vu de mille personnes, de l'évêque Famagouste, et de plusieurs prélats et laïques de toute qualité : il n'est pas possible d'en douter (1). »

Vers le même temps (entre 1524 et 1536), la très dévote image de la Vierge, qui était sous la vieille porte de l'église de Saint-Jean du Temple à Pistoie se mit à remuer les yeux « comme si elle eût été vivante (2) ».

Brescia et Pistoie étaient menacés par les armées étrangères, mais n'eurent pas à souffrir autant que bien d'autres villes (3). Il faut donc admettre, ou que la Providence s'intéressait plus particulièrement à leurs habitants, ou que des gens habiles surent provoquer des phénomènes qu'ils jugeaient propres à soutenir le moral de leurs concitoyens.

Le jour de Pâques 1627, l'on vit l'image de la sainte Vierge, de la terre de Zendinara, fer-

(1) Don G. Felice Astolfi. *Historia universale delle imagini miracolose della gran Madre di Dio*. Venetia, 1624, in-4, p. 540 (H. 3.842). Voir aussi Corner, *Nouvelles historiques des apparitions et des images les plus célèbres de la Sainte Vierge*. Venise, 1701, in-8, p. 377.

(2) R. P. Joseph Donduri, *Della pieta di Pistoja*, Pistoja 1666, in-8, p. 165.

(3) Muratori, *Annales*, édit. de Rome, t. X, pp. 197 et 273.

mer et ouvrir les yeux à plusieurs reprises en répandant quelques larmes. Cette statuette en bois d'olivier avait été faite à la ressemblance de celle de Lorette (1).

« Le capucin Marc d'Aviano, fameux par les miracles qu'on lui attribue, passa à Neubourg en 1686. Comme il entrait dans l'église de St-Pierre, il aperçut dans un coin une vieille Nostredame de bois qui estait toute estropiée, et toute chargée de poussière. Le zèle le saisit en mesme temps que la douleur de voir cette N.-D. en si mauvais état. Il se prosterna tout de son long devant elle, se mit à frapper sa poitrine, et à s'épandre en lamentations. Comme il estait dans ces gémissements, il cria tout d'un coup : miracle, et protesta que la bonne N. Dame avait remué les yeux et l'avait regardé ; il y avait alors plusieurs vieilles femmes dans l'église, qui accoururent aux cris du capucin, et qui embrassèrent avec joye l'occasion de pouvoir dire qu'elles avaient esté témoins d'un miracle. Il ne les fallut pas solliciter longtemps, elles s'écrièrent avec le capucin que la N. Dame l'avait regardé. Il sortit incontinent avec elles et remplit toute la ville du prétendu

(1) Corner, *Nouvelles historiques des apparitions et des images les plus célèbres de la Sainte Vierge*, Venise, 1701, in-8, p. 102.

miracle. Il fut appuyé des Puissances, et apres certains préalables qu'il n'est point nécessaire de raconter, on alla à St-Pierre en procession : on débarbouilla la statue ; on osta le *Sacrement* de dessus le grand autel, qui lui estait dédié : on habilla splendidement la Nostre-Dame, et on la mit sur cet autel, où elle fait des miracles par millions. Les Princes et le Peuple l'accablent de présens, et on y vient de toutes parts en pèlerinage (1). »

« En 1716 les Turcs ayant déclaré la guerre aux Vénitiens, et ayant assiégé Corfou, un certain Noël Scarfa fut averti par la Sainte Vierge de faire des prières pour les âmes du Purgatoire, afin d'obtenir la victoire sur les Infidèles. Cette vision s'étant divulguée, une foule de peuple accourut à la Sainte Vierge, dans l'Église de Sainte-Vite (Pellestrine) où un très grand nombre des assistants fut saisi d'une juste crainte, en voyant la sainte image fermer et ouvrir en haut les paupières. Plusieurs Vénitiens, accourus au bruit d'un prodige si étonnant, en furent témoins oculaires, et la réalité en fut évidemment prouvée par un procès-verbal dressé dans toutes les formes, à l'officialité de l'évêque de

(1) M. Misson, *Nouveau Voyage d'Italie*. La Haye, 1727, in-12, I, 113-114. Sur la moralité du personnage : *Ibid.*, I, 308-309.

Chioggia. Monseigneur Jean Soffietti en était alors évêque : le 14 juillet 1717, il porta un décret en faveur de la vérité des susdits miracles. Le sénat de Venise institua deux offices perpétuels, en mémoire d'un si grand bienfait, et fit don pour brûler devant la sainte image, d'une lampe d'argent (1). »

Ces deux derniers cas sont très instructifs, ils nous font voir combien il fut facile à des dévots plus ou moins fourbes ou illuminés, probablement l'un et l'autre (l'hystérie s'accompagne toujours d'une tendance presque invincible à tromper ou à mentir), de déterminer la même suggestion collective.

Mais ceci n'était rien auprès de la colossale épidémie qui devait éclater dans les États de l'Église, à l'époque des guerres de la Révolution.

Depuis le milieu de juin 1796, jusque vers le milieu de janvier 1797, de nombreuses madones d'Italie et quelques autres saintes images furent le siège d'étranges phénomènes. « Les statues, les tableaux paraissaient s'animer : des mouvements d'yeux, des larmes coulant avec abondance, des sueurs expressives et merveilleuses

(1) Corner, *Nouvelles historiques des apparitions et des images les plus célèbres de la Sainte Vierge*, Venise, 1701, pp. 79-87.

devenaient comme une révélation perpétuelle, tantôt prophétisant des malheurs, tantôt réveillant les espérances. Une commission fut instituée par le pape Pie VI pour suivre et décrire ces faits qui s'étaient passés aux yeux des multitudes accourues de tous les points du monde. Les enquêtes, les dépositions de plus de neuf cents témoins, confirmèrent ce que tous avaient vu; et ce fut alors seulement que pour en perpétuer le souvenir l'Église romaine créa une fête spéciale sous le titre de N.-D des Prodiges (1). »

« L'église de San Nicoli di Lorenesi, située dans le quartier de la place Navone, possédait, depuis l'année 1792, une madone, tableau d'assez belle exécution, dont un pieux Jésuite s'était longtemps servi dans ses prédications. Les prêtres de cette église avaient coutume de ré-

(1) R. P. Matignon, *la Question du Surnaturel*. Paris. 1863, in-12, p. 507. La Relation de ces prodiges a été faite par le docteur Jean Marchetti, examinateur apostolique du clergé : *De Prodigi avvenuti in molte sacre imagini specialmente di Maria santissima, secondo gli autentici processi compilati in Roma, memorie estratto e ragionate*. Roma. 1797. in-8 de LVII-293. Il en a paru plusieurs traductions françaises. la première à Hildesheim en 1799, une seconde à Paris chez Jagot et Belin en 1801. une troisième à Liége en 1816. Enfin une étude beaucoup plus complète, dont l'une des parties résume le travail précédent, parut en 1850, sous le titre suivant : *Histoire des images miraculeuses de Rome et des États de l'Église en* 1796 *et* 1797 ; *introduction à l'histoire des images miraculeuses de Rimini et de l'Église en* 1850. par un bibliophile catholique, Paris, 1850, in-8 de III-102 p.

citer en commun, tous les samedis, une heure avant le coucher du soleil, devant le maître-autel, les litanies de la très Sainte Vierge. Au mois de juin 1796, l'un d'eux, M. Nicolo Rinaldi vit à plusieurs reprises, durant cette récitation, l'image ouvrir et fermer miraculeusement les yeux. Il n'osa parler de cette vision, couvrit le fait d'un silence absolu, et déclina ainsi l'honneur de publier le premier un miracle, dont la divulgation allait appartenir à des lèvres moins timides. En effet, vers la fin du mois de juin, des bruits extraordinaires commencèrent à circuler dans Rome. On y apprit qu'à Ancône, à la date du 25 juin, une image de la Sainte Vierge. vénérée sous le titre de *Regina sanctorum omnium* et connue sous le nom de Vierge de San Ciriaco, ouvrait et fermait miraculeusement les yeux. Les jours suivants apportèrent la confirmation de cette nouvelle. Le prodige continuait et semblait avoir pris un caractère permanent. Les populations des Marches accouraient pour en être témoin. Enfin à la date du 6 juillet 1796, le cardinal Ranuzzi, sous les yeux duquel ces choses se passaient, ordonnait d'imprimer et de publier un récit de l'événement. Ainsi le fait ne put être, à Rome, l'objet d'aucun doute. Ces nouvelles y produisirent une sensation profonde. Ce n'était pour-

tant que le prélude des faits extraordinaires qui allaient éclater à Rome même.

« Le 9 juillet 1796, jour mémorable dans les fastes de la ville pontificale, le soleil se levait dans un ciel pur et inondait la cité de ses flots de lumière. Il était environ huit heures du matin, lorsque, sur la voie publique, près de la place des Saints-Apôtres, un inconnu s'arrête et raconte qu'à l'heure même, à quelques pas de là, il a vu la madone de l'Archetto ouvrir et fermer les yeux, comme celle de San Ciriaco...

« Le phénomène se propagea d'heure en heure. Avant la fin de la journée, on le constatait dans presque tous les quartiers de Rome. Les ateliers se fermaient ; les travaux étaient suspendus ; la foule se croisait dans toutes les directions. L'agitation se prolongea jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Le lendemain, 10 juillet, au lever du soleil, les rues furent de nouveau envahies. Ce jour-là et les jours suivant, le cercle du miracle s'agrandit encore. Les églises de Santa Maria dei Miracoli des Agonisants, de Santa Maria della Vallicella, de San Niccolo in Carcere, de San Martino di Monti, des Frères de Saint-Jean de Dieu, la vieille église de l'hospice de la Consolation, plusieurs autres chapelles ou oratoires publics

ou particuliers, eurent leurs madones miraculeuses. La nomenclature que nous avons sous les yeux en signale plus de cent. Quelquefois, la vierge tutélaire du foyer domestique elle-même, l'image léguée par les aïeux, a daigné s'animer et jeter sur la famille éplorée un regard consolateur (1). »

Frosinone, Veruli, Torrice, Caprano, Frascati, Urbania, Mercatello, San Liberato, Calcata, Todi, ont eu également une ou plusieurs madones miraculeuses. L'épidémie atteignit son maximum de développement en août 1796.

A Ancône, le miracle s'était prolongé sans interruption depuis le 25 juin 1796, jusqu'au mois de janvier 1797. Le 23 de ce mois, les miracles se renouvelaient encore; c'est alors que les citoyens, sous la présidence des magistrats, prirent une décision portant que les journées des 25 et 26 juin seraient célébrées chaque année par une messe et des prières solennelles. Quelques jours après cette délibération, le 10 février 1797, Bonaparte faisait son entrée à Ancône. Persuadé que le miracle d'Ancône était le résultat d'une fraude du clergé, destinée à soulever le peuple contre les Français, il fit appeler MM. Cyriaque Capoleoni et Joseph

(1) *Histoire des images miraculeuses de Rome et des États de l'Église en* 1796 *et* 1797, Paris, Lanier, pp. 6-7 et 11.

Cadolini, chanoines de la cathédrale. Après leur avoir fait de sanglants reproches, il ordonna de couvrir l'image. Le 12 février 1797, une draperie fut placée devant le tableau miraculeux (1). L'ordre du futur empereur avait sans doute été entendu de toutes les madones d'Italie, car vers le même temps tous ces miracles diminuèrent. En février, les prodiges de Rome se renouvelaient encore, mais à de rares intervalles. En mars tout avait cessé.

Que nous soyons là en présence d'un fait de suggestion collective, cela n'est pas douteux. Nombre de personnes qui ont alors visité ces diverses images n'ont jamais vu le miracle (2); « quelques-unes n'ont pu satisfaire leur pieuse curiosité qu'à la quatrième ou cinquième visite et tous se souviennent à présent très bien, que lorsqu'ils ont pu se placer à une distance favorable pour voir, et qu'ils n'ont cependant rien vu, alors néanmoins ils entendaient le peuple attester que le prodige avait lieu (3). »

Le docteur Jean Marchetti nous dit que « le

(1) *Histoire des images miraculeuses*, pp. 19-25.

(2) Jean Marchetti, *Miracles arrivés à Rome en 1796 prouvés authentiques*, ou extrait raisonné des procès-verbaux des prodiges qui ont eu lieu à Rome, sur un grand nombre de Saintes Images, spécialement de Notre-Dame, Paris, An X (1801), in-12, p. 71.

(3) Jean Marchetti, *loc. cit.*, p. 50.

Tout-Puissant est maître de faire voir ou de faire entendre des prodiges à qui il veut (1), » et nous cite en exemple des faits évangéliques. Nous ne le contesterons pas ; mais il reste certain qu'il ne peut s'agir là de phénomènes objectifs, car tout le monde les aurait vus à moins que Dieu eût fait toute une série de nouveaux miracles, pour empêcher nombre de « gens pieux » de les apercevoir.

Mais cette suggestion fut-elle spontanée et se développa-t-elle d'elle-même dans le populaire, uniquement sous l'impression des désastres qui menaçaient l'Italie ? Je ne le pense pas. Lors de l'entrée de Bonaparte à Ancône, les miracles eussent dû redoubler dans les autres villes de la Péninsule, et particulièrement à Rome. Il n'en fut rien, au contraire, nous les voyons partout s'arrêter. Dès que le clergé eut compris qu'il serait dangereux d'entretenir les prodiges, ils cessèrent. Nous avons donc le droit de penser qu'il ne fut pas étranger à la naissance et au développement de cette épidémie miraculeuse. Le docteur Jean Marchetti nous en fournit d'ailleurs la preuve.

« Dans le temps de ces prodiges, notre peuple avait, depuis quelques années, et a encore une

(1) Jean Marchetti, *loc. cit.*, p. 76.

dévotion très spéciale pour l'image miraculeuse de la Sainte Vierge qui est honorée à *Saint-Barthélemy de Bergamasque*, et connue sous le nom de Notre-Dame de la Compassion. On en a peint sur toile et on en a gravé d'innombrables copies qui sont répandues partout, et dont un assez grand nombre était déjà placé dans les rues et dans les places publiques de la ville. La confiance donc, la vénération, la dévotion universelle, étaient tellement dirigées, dans les honneurs qui se rendaient à Marie, et dans les prières qu'on lui faisait, vers cette image de Notre-Dame de la Compassion, que cette pieuse prévention populaire est ici un fait qu'on ne saurait contester par sa notoriété générale. On voit le peuple s'empresser autour d'elle dans toutes les circonstances qui ont coutume d'exciter sa ferveur, telles que sont spécialement les calamités publiques : or, si le sentiment des désastres, qui nous menaçaient alors, et qui depuis sont devenus bien plus funestes, si la nouvelle des prodiges arrivés le 25 juin à Ancône, et dans d'autres lieux de la Marche d'Ancône et qui, dès les premiers jours de juillet, avaient commencé à faire du bruit dans Rome, eussent été capables d'exciter les pieuses imaginations du peuple, et de donner quelque efficace à une certaine émulation qui le portait à

voir aussi, dans Rome, ce miraculeux mouvement des yeux d'une sainte image de Marie, qu'on ne disait pas encore avec assurance avoir été vu ailleurs, il est bien certain alors, et toutes les conséquences raisonnables rendent évident que toutes les imaginations de notre peuple auraient fait mouvoir, le 9 juillet, les yeux précisément à toutes les images de Notre-Dame de la Compassion. Or, il est arrivé ici, je ne craindrai pas de le dire, un nouveau miracle, qui est que la dévotion, le concours, la confiance de tout le peuple, ont continué sans interruption, dans le temps de nos prodiges, comme auparavant envers ces mêmes images de la Compassion, particulièrement dans l'église de Saint-Barthélemy, et qui que ce soit n'a eu la tête échauffée pour dire avoir vu jamais remuer ses yeux (1). »

Les prodiges eussent dû en effet éclater à l'occasion des images de cette Notre-Dame de la Compassion si l'épidémie eût été d'origine populaire ; mais — et c'est ici la naïve remarque d'un « bibliophile catholique » — « chose remarquable, la première des images sur lesquelles Marie ait fait éclater sa puissance a appartenu à un membre de l'illustre Compagnie de Jésus, alors dispersée et persécutée, et le der-

(1) Docteur Jean Marchetti, *Miracles arrivés à Rome en 1796*, in-12, pp. 38-41.

nier miracle aura lieu sur la place del Gesù, en face précisément de l'Église et de la maison de cette même compagnie (1). »

D'autre part, la façon dont on procéda à l'information juridique est singulièrement propre à éveiller nos soupçons. On eût dû, selon l'usage, nommer des experts pour procéder à l'examen « du matériel des images » : or, on décida de passer outre, tant en raison du grand nombre des images à examiner, — notez que le procès n'en a retenu que 26, — qu'en raison de ce que les images n'étaient pas nouvelles (2).

Est-ce à dire que nous pensions qu'il s'agisse dans l'ensemble d'images truquées ? Non pas. La chose serait invraisemblable pour bien des raisons. Mais nul n'ignore que le dispositif des yeux de certaines images du Christ par exemple, où les prunelles sont peintes sous les paupières, images que l'on trouve aujourd'hui dans les boutiques des marchands catholiques, donne précisément l'illusion que les yeux s'ouvrent et se ferment alternativement à ceux qui les fixent durant un certain temps (3).

(1) *Histoire des images miraculeuses*, Paris, 1850, in-8, p. 6, note 2.

(2) Docteur Jean Marchetti, *Miracles*, pp. 56-59.

(3) Les yeux entourés de perles peintes ou superposées peuvent donner également une semblable illusion.

Il suffisait donc de quelques retouches pour établir soit ce dispositif, soit un autre (1) pour favoriser la naissance de cette hallucination collective.

Une fois le phénomène hallucinatoire amorcé, il se produisit des mouvements « qui ne sont pas ordinaires aux yeux humains (2) » et on nous déclare, au moins pour un témoin, que le visage de Marie, lorsqu'il remuait les yeux, ne lui apparaissait plus naturel mais difforme (3).

Les premiers témoins des mouvements de certaines images (à Saint-Sylvestre in Capite, par exemple) (4) sont des personnes que le sacristain n'a jamais vues. L'image de N.-D. de la Lampe, dans l'Église de Saint-Jean-de-Dieu, qui donna lieu aux phénomènes les plus extraordinaires, et dont nous avons des gravures avant et après l'événement, ne tourne plus la tête du même côté à la fin de la campagne. Nous pouvons supposer que la première était truquée

(1) Cf. W. de Fonvielle, *la Physique des Miracles*, Paris, 1872, in-12, p. 210. Les deux types de mouvements oculaires des images les plus fréquents sont décrits par le docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, p. 187.

(2) Docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, p. 192. Ce mouvement fut, nous dit-on, le mouvement *ordinaire* des saintes images, p. 201 et pp. 311-312.

(3) Docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, p. 192.

(4) Docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, p. 221.

et que l'on a jugé bon de la changer (1). La procédure a négligé d'assurer le contraire. La statue de N.-D. du Rosaire qui était dans la chapelle domestique de M. Louis Galli avait certainement été repeinte (2). On pourrait multiplier les observations de ce genre.

Mais, quelle que soit la part du truquage, il reste néanmoins que l'ensemble de ces prodiges constitue une épidémie de suggestion collective, des mieux caractérisées, et d'ailleurs parfaitement décrite par le docteur Jean Marchetti.

« Je ne dis pas qu'il ne puisse être arrivé, et qu'il ne soit en effet arrivé quelquefois, à l'un ou à l'autre, par une pieuse prévention, par fatigue ou par éblouissement des yeux, par un trop grand éloignement de l'objet ou par quelqu'une des causes qui peuvent physiquement produire une erreur dans les sens, d'avoir cru voir ce qui n'était pas, et d'avoir reçu de ses organes un rapport, une relation non conforme aux impressions extérieures ; mais peut-on comprendre qu'une erreur si grossière ait eu lieu dans tous, dans un si grand nombre, dans de tels personnages qui se tenaient sur leur garde, et qui employaient tant de précautions pour n'être pas

(1) Docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, pp. 235-244.
(2) Docteur J. Marchetti, *loc. cit.*, p. 264.

trompés ? Et ce qui est bien plus encore, et ce qui porte la démonstration à un point qui n'aura jamais de réplique, que cette même erreur se soit produite dans l'imagination, ou dans les yeux de plusieurs centaines de témoins, précisément au même instant, ni plus tôt, ni plus tard, ni avant, ni après, en sorte que tous les yeux (pour me servir ici d'une expression vulgaire) aient tous ensemble la berlue, et que toutes les voix réunies s'élèvent au même instant pour attester qu'elles voient ce qu'elles ne voient point, et tout cela un très grand nombre de fois par jour, et tous les jours de plusieurs mois, tout cela, je le répète, est plus difficile à entendre et à expliquer que le mouvement d'une montagne qui se jetterait dans la mer.

« Du reste, une fois devenus plus exercés et plus pratiques dans ce genre extraordinaire d'expérience, nous avons bientôt appris à voir avec certitude, *quand le miracle arrivait réellement à chaque image*, ou quand la pieuse imagination de quelques fidèles produisait en eux cette illusion ; car, lorsque la multitude était occupée à de dévotes prières, ou à regarder tranquillement le tableau, s'il n'arrivait aucun mouvement dans les saints yeux de Marie ou de Jésus, alors elle restait tranquille ou continuait ses prières en commun ; et il arrivait

très souvent que quelques bonnes femmes ou quelques idiots du peuple, élevant une voix incertaine, avertissaient les assistants qu'il arrivait quelques mouvements dans les yeux, ou quelque changement dans le visage : alors on entendait seulement deux ou trois personnes qui, dispersées dans la foule et excitées par cet avis, ou peut-être ne voulant pas paraître moins dévotes que les autres répondaient : « Oui, oui, c'est vrai ; voyez, voyez ». ou autres paroles semblables ; mais le reste de la foule et des sages, qui ne voyait pas la même chose, restant en silence et les yeux fixés, faisait entendre clairement que ce pieux avis était l'effet d'un enthousiasme particulier, s'il n'était pas une grâce spéciale, qui leur fut accordée. Mais lorsque les paupières peintes sur la toile. et les prunelles prenaient véritablement ce mouvement merveilleux, qui a été attesté par un si grand nombre, alors nous ne cesserons de le répéter et de l'inculquer, le témoignage général, semblable à une décharge de mousqueterie, sortait à la fois de toutes les bouches, et une seule voix mêlée de toutes les expressions par lesquelles chacun cherchait à signaler sa sensation, retentissait partout, et on voyait le peuple se proterner, ou pleurer, ou se frapper la poitrine, ou exprimer de toute autre manière ce

qu'il voyait de ses yeux et ce que son cœur éprouvait (1). »

Pie VI avait une grande confiance en Jean Marchetti, qu'il nomma examinateur du clergé romain, puis président du collège et de l'église des Jésuites. Ce personnage se signala par ses menées politiques. Aussi, lors de l'entrée des Français à Rome, en 1798, il fut enfermé dans le château Saint-Ange, puis banni du territoire de la République romaine ; il retourna dans sa patrie (Empoli en Toscane) où il fut de nouveau emprisonné, la Toscane ayant été envahie par les Français. Après que Pie VII eut excommunié Napoléon, Marchetti, soupçonné d'avoir conseillé cette mesure, fut exilé quelque temps à l'île d'Elbe (2).

Ce n'est pas trop dire qu'il avait été l'âme de cette épidémie religieuse, et Napoléon ne s'y était pas trompé. Dans la relation que nous avons souvent citée, Marchetti reconnut qu'il fut un de ceux qui déconseillèrent l'expertise du matériel des images miraculeuses (3). Sans doute avait-il ses raisons.

La dernière épidémie de ce genre que nous

(1) Docteur Jean Marchetti, *Miracles arrivés à Rome en* 1799, Paris, in-12, pp. 32-36.

(2) Abbé F. Perennès, *Dictionnaire de biographies chrétiennes*, P., Migne, 1851, in-4, II, 1370.

(3) Docteur Jean Marchetti, *loc. cit.*, p. 56.

connaissions, arriva en 1850, lorsque le Pontife, qui avait été chassé des États de l'Église par la Révolution de 1848, y rentrait sous la protection des Français, mais empli des pressentiments de la fin prochaine de sa royauté.

Un tableau de la mère de Dieu, connu sous le nom de Mère de Miséricorde, et placé dans la petite église de Sainte-Claire, à Rimini, attira l'attention par des mouvements d'yeux et des pleurs. Cette toile avait été peinte en 1796, par un citoyen noble de Rimini, du nom de Joseph-Soleri Brancaléoni.

« Le samedi, 11 mai 1850, jour doublement consacré à Marie, la dame Anne Bugli, comtesse Baldini, accompagnée de deux jeunes filles, entra dans l'église Sainte-Claire, vers le matin, pour y faire ses oraisons. Leur surprise fut grande, lorsqu'en priant devant la sainte image, elles en virent le visage changer considérablement de contenance. Les yeux roulaient dans leur orbite, et s'élevaient vers le ciel. Elles se retirèrent sous l'impression d'une religieuse terreur, résolues à garder le silence jusqu'à une nouvelle épreuve. Le lendemain, le miracle se renouvela en présence de plusieurs autres personnes qu'elles avaient amenées, et notamment de la dame Éléonore Borgliori, née marquise Buonadrata. Celles-ci prévinrent les Ré-

vérends Pères missionnaires du Précieux Sang qui desservaient l'église Sainte-Claire ; ils constatèrent eux-mêmes le prodige, après s'être assurés préalablement, en considérant longtemps et attentivement d'autres images, que ce n'était pas une hallucination du sens de la vue. L'après-midi du même jour, le prodige n'était plus un mystère pour personne ; l'église, es rues et les places voisines étaient encombrées d'une multitude ravie de joie, ou trépidante d'une pieuse curiosité ; et dès lors il y avait des centaines, pour ne pas dire des milliers de témoins, car le prodige se renouvelait souvent ; et tous ceux qui dans l'étroite chapelle pouvaient se placer de manière à bien voir la sainte image en étaient témoins en même temps. »

Dans les semaines qui suivirent, Fossombrone, Santa Agata, Feltria, San Genecio, Terni, Lugo, Sant' Archangelo, Montbaroccio, et plusieurs autres cités, eurent leurs madones miraculeuses.

Par un bref du 25 juillet 1850, Pie IX autorise l'évêque de Rimini à offrir une couronne d'or à la Mère de Miséricorde. Enfin, le 11 janvier 1851, une lettre épiscopale, après enquête juridique, décrétait l'authenticité et le caractère surnaturel des susdits prodiges.

Ces miracles contribuèrent sans aucun doute

à préparer une atmosphère favorable à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception qui fut défini par Pie IX le 8 décembre 1854.

Cette même année, il se produisit un cas aberrant et fort propre à détourner l'esprit des fidèles de la pensée de Marie : un tableau du Sauveur dans une église de Rome (Santa Maria de Monticelli) sembla tout à coup ouvrir et fermer les yeux à plusieurs reprises. Le cardinal-vicaire fit enlever le tableau sous prétexte d'enquête et ne le rendit à la vénération des fidèles qu'après que les imaginations se furent apaisées (1).

(1) R. P. Matignon, *la Question du Surnaturel*. Paris, 1863, in-12, p. 508. — Le prodige arrivé à Campo Cavallo (près de Lorette), à l'image de la Vierge des Sept-Douleurs, mérite une étude spéciale. Ce miracle qui remonte à 1892 et continuait encore en 1896 demeure, dit un pieux auteur, « un défi actuel et permanent à la libre pensée orgueilleuse de la fin du dix-neuvième siècle ». *Le Livre des Merveilles, Prodiges et Faits miraculeux au dix-neuvième siècle*. Lille, 1896, grand in-8, p. 279.

LES RELIQUES CORPORELLES DU CHRIST

ONGLES, BARBE ET CHEVEUX, DENT, LARMES, SANG, NOMBRIL ET PRÉPUCE

> Sur quoi sont fondés ceux qui ont recueilli ces larmes, ces sueurs, ce sang... etc., qu'ils respectent plus que la voix et doctrine du fils de Dieu si haut résonnante en l'Évangile ? Qu'ils nous allèguent quelque chose de Saint Jean, de Saint Pierre, de Saint Paul, des trois autres évangélistes : et qu'ils cessent de nous présenter leurs songes et leurs mensonges.
>
> J. Calvin, *Traité des Reliques.*

LES RELIQUES CORPORELLES DU CHRIST

Les foules, la chrétienne comme les autres, ont toujours manifesté un véritable besoin de souvenirs immédiats de ceux qu'elles ont adorés ou vénérés. Il n'est pas douteux en l'occurrence que ce sentiment a singulièrement favorisé le développement des divers cultes suscités par les reliques du corps du Christ. — Ce sentiment est celui des gens simples à la fois sentimentaux et matérialistes et se retrouve chez les dévots de nombre de religions. Notre étude sur les reliques du Buddha en témoigne suffisamment.

Mais en collationnant et groupant ces notes, j'ai bien dû m'apercevoir qu'il s'en dégageait un autre enseignement. En dehors de la foule passive et extasiée me sont apparues les communautés monastiques, fort souvent bénédic-

tines, où l'on avait sinon fondé du moins entretenu le culte. Les évêques contemporains qui continuent de tolérer et de bénéficier de la dévotion à la sainte Larme d'Allouagne ou au saint Prépuce de Coulombs m'ont apparu insincères. Je ne m'en suis pas réjoui.

On conserve malgré tout une secrète tendresse pour une Église sur les genoux de laquelle on a été bercé. D'autre part je m'afflige lorsqu'on afflige la raison. Aussi me suis-je pris à souhaiter que cette exposition un peu scandaleuse serve à hâter le jour où le catholicisme, qui fut l'un des grands foyers d'idéal dans le monde, abandonnera toutes ces fausses reliques. Une belle femme que l'on a couverte de faux bijoux, le jour où elle apprend que ce ne sont que mauvaises verroteries, ne daignera plus jamais les porter.

§ I. — D'une dent du Christ

Les moines de Saint-Médard de Soissons se glorifiaient d'avoir une dent de Notre-Seigneur, qui, disaient-ils, lui était tombée à l'âge de neuf ans. Le Vénérable Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, et du même ordre de Saint-Benoît

que les dits moines, écrivit un livre où il s'éleva avec véhémence contre leurs prétentions.

Il soutint que cela ne pouvait être, et qu'ils ne pouvaient l'avancer sans renverser les principes de l'expérience et de la foi de l'Église catholique : *Spei universalis columen atque fastigium quasi phalarico jactu destituunt... fidei communis præcipua munimenta provolvunt* (1).

Il traita leur opinion de *ridicule* en raison de toutes les suppositions fantaisistes qu'elle implique, et sans aucun ménagement il les qualifia eux-mêmes de menteurs, d'impudents, de fous outrés, d'arrogants, de furieux, de sacrilèges, de blasphémateurs, d'hérétiques et de faussaires (2).

§ II. — Les Saintes Larmes

Madame Sainte Larme. — Madame Sainte Larme a occasionné une polémique d'un vif intérêt entre l'abbé Thiers, curé de Vibraie, et Dom Mabillon.

(1) Vén. Guibert abbatis, *De Pignoribus Sanctorum*, l. III, § II, in P. L., t. CLVI, col. 651.

(2) *Ibid*, § III, in P. L., t. CLVI, col. 652. Il débute ainsi : « Attendite falsarii quam parvus ignis hic vester quantum virorem veritatis christianæ consumat. »

« Ma paroisse, écrivait l'abbé Thiers, n'est éloignée que de huit lieues de Vendôme. Je la voyais presque déserte certains jours de l'année, et particulièrement le vendredi de devant le dimanche de la Passion vulgairement appelé le *Vendredi du Lazare*, le dimanche de la Trinité, et les dimanches suivants, jusqu'à la nativité de saint Jean-Baptiste parce que la plupart de mes paroissiens s'en allaient ces jours-là à Vendôme à *Madame Sainte Larme* : car c'est ainsi que les bonnes gens parlent dans la Province. Cela me donna lieu d'approfondir cette relique si accréditée. Je fis venir de Vendôme l'histoire que les moines de Vendôme en ont faite (1). Je la lus avec toute l'application dont je suis capable : j'examinai de près et à tête reposée tous les faits qui en sont le fondement, et je trouvai qu'il n'y en avait pas un seul qui fût véritable. J'en parlai à mes paroissiens, et je leur fis entendre que la prétendue *Sainte Larme de Vendôme* était une fausse relique, et qu'après l'avertissement que je leur en donnais, ils ne pouvaient plus y aller

(1) *Histoire véritable de la Sainte Larme* que Notre-Seigneur pleura sur le Lazare. Comment et par qui elle fut apportée au Monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme. Ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivez depuis 630 ans, qu'elle a été miraculeusement conservée en ce saint lieu. A Vendôme chez Sébastien Hyp., 1672.

en pèlerinage, sans se rendre coupable de superstition, qui est un péché défendu par le premier commandement de la Loi (1). »

Non content d'avoir ainsi édifié ses paroissiens, le curé de Vibraie publia les résultats de son examen en un petit ouvrage intitulé : *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme* (2). Dès lors ce fut guerre déclarée entre lui et les moines détenteurs de la relique.

« Sur le bruit qui se répandit à Vendôme que j'avais fait une Dissertation sur leur Sainte Larme, écrit l'abbé Thiers, ils m'écrivirent une lettre latine en prose et en vers, signée d'un moine inconnu soi-disant *Suffragant de Zante*, pleine d'infamies et d'injures atroces. Et bien loin de m'en plaindre, je leur fis dire par quelques-uns de leurs amis que je ne m'offenserais jamais ni des injures qu'ils m'avaient dites, ni de celles qu'ils pourraient me dire à l'avenir, mais que toute la grâce que je leur demandais, c'était de m'en épargner le port. Car ils m'avaient écrit par la poste et leur lettre ne me vint point en droiture.

(1) J.-B. Thiers, *Réponse à la lettre du Père Mabillon touchant la prétendue Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, II, pp. 337-338.

(2) J.-B. Thiers, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme*, Paris, 1699, in-12.

« Il n'y a point de puissance sur la terre dont ils ne m'ayent menacé: mais j'ai toujours regardé leurs menaces comme des foudres brutes, ayant le secret de les désarmer, pour user de l'expression de Boëce, dans les plus violents transports de leur colère, parce que je n'espère rien d'eux et que je ne les crains point :

Nec speres aliquid, nec extimescas
Exarmaveris impotentis iram.

« Ils ont régalé, ils ont payé un missionnaire jacobin, homme de médiocre littérature, pour déclamer contre moi et contre ma *Dissertation* et pour me dire des injures dans le Sermon qu'il fit chez eux devant une assemblée très nombreuse, le *Vendredi du Lazare*, 26e jour de mars dernier ; et ce moine s'en acquitta parfaitement bien, et au grand contentement des moines de Vendôme, sans avoir égard ni à la sainteté du lieu où il prêchait, ni au respect qui est dû à la chaire de vérité qu'il profanait d'une manière si indigne, en la faisant servir à venger les passions de ses bons amis, et à préconiser une fausse relique, qu'il aurait dû condamner le premier pour bien remplir son ministère.

« Leur procureur, qui fait l'homme de conséquence, qui est un grand visiteur de châteaux et de gentilhommières, et qui sçait fort bien

faire, nourrir, engraisser et solliciter un procès, s'est donné de grands mouvemens pour faire flétrir ma Dissertation. Il est allé exprès au Mans, pour supplier Monseigneur l'Évêque du Mans de la désavouer, ou du moins de désavouer l'Épître Dédicatoire qui est à la tête ; mais il n'a recueilli de son voyage et de ses supplications importunes que de la confusion. Étant de retour à Vendôme, il eut la hardiesse d'écrire une lettre des plus pressantes à cet illustre Prélat pour lui demander la même chose ; mais il est encore à en recevoir la réponse (1). »

Cette dissertation était d'un ton assez vif et je ne saurais en donner une meilleure idée qu'en citant un passage de l'épître dédicatoire à Monseigneur de La Vergne-Montenard de Tressan, évêque du Mans.

« Plusieurs des reliques qu'ils se glorifient d'avoir... en quelques monastères de leur ordre n'ont d'autres caractères de vérité que ceux qu'il leur plaît de leur attribuer sans fondement et sans raison.

« Ils en ont une à Vendôme, Monseigneur, dont ils font un cas extraordinaire, et qu'ils

(1) J.-B. Thiers, *Réponse à la lettre du Père Mabillon touchant la prétendue Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, II, pp. 342-345.

mettent au rang des plus authentiques et des plus avérées de toute leur Congrégation. Ils l'appellent par excellence *La Sainte Larme*, la faisant passer pour une des larmes que Jésus-Christ jeta sur la mort de son ami Lazare ; et ils osent dire qu'elle leur a été apportée de Constantinople par les soins de Geoffroi Martel, Comte d'Anjou et de Vendôme, et fondateur de leur abbaye de la Trinité, de Vendôme, à qui elle fut donnée par Michel Paphlagon, Empereur d'Orient, pour récompense de ce qu'il avait chassé les Sarrazins de Sicile.

« Ils n'ont rien épargné, Monseigneur, pour l'accréditer et la mettre en vogue, non seulement dans le Vendômois, mais même dans tout le Royaume, et quoique le Pape Innocent III déclare qu'on ne doit point souffrir de fausseté sous prétexte de dévotion : *Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis ;* que saint Bernard assure que c'est une chose pleine d'équité et digne de louange, que personne ne tire avantage du mensonge : *Res plena aequitate et laude digna, ut de mendacio nemo lucretur :* ils souffrent néanmoins qu'on l'honore et qu'on la révère, et les profits considérables qu'ils en retirent ne leur sont pas indifférens.

« Ils en ont écrit, ils en ont publié l'histoire, Monseigneur, dans laquelle ils ont fait entrer à

force de bras et de machines tout ce qu'ils ont cru qui pouvait favoriser leurs desseins et leurs intérêts. Mais ils auraient assurément mieux fait, s'ils avaient gardé sur cela un religieux silence. Car leur histoire est si suspecte, si peu vraisemblable, si mal circonstanciée, si remplie d'anachronismes et d'événements faux ou supposés, qu'il faudrait avoir renoncé aux lumières du sens commun et n'avoir aucune teinture des bonnes lettres pour y ajouter foi, et pour n'en pas connaître le ridicule.

« J'aurais cependant désiré, Monseigneur, qu'elle eût été mieux digérée et mieux conditionnée, afin qu'on n'eût pas lieu de me reprocher, que je tue des mouches à coups de canon, je veux dire, que je réfute sérieusement un libelle qui ne mérite que du mépris et de l'indignation. Mais que les moines de la congrégation de Saint-Maur ne le faisaient-ils meilleur ? Pour moi je le prens dans l'état où je le trouve et je le réfute pied à pied dans l'unique vue de démontrer que la prétendue *Sainte Larme de Vendôme* est une des plus apocryphes, des plus fausses et des plus fabuleuses reliques qui fut jamais (1). »

(1) J.-B. Thiers, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, pp. 9-12.

Où trouverait-on aujourd'hui un évêque qui osât agréer une semblable dédicace ?

Enfin dans le corps du livre le vaillant curé de Vibraie ne craignait pas d'écrire que cette histoire « ne repose que sur une tradition populaire, qui n'a elle-même pour fondement que l'intérêt particulier des anciens moines de Vendôme, qui ne l'ont établie qu'afin d'achalander leur église, et de se faire quatre à cinq mille livres de revenus. Car on assure que les oblations, les vœux, les présens, la cire, les évangiles, les messes dont ils profitaient, allaient bien autrefois jusque-là ; et qu'encore à présent dans le temps misérable où nous sommes, elles vont jusqu'à mille écus de rente chaque année. Joli établissement ! admirable adresse pour des gens qui s'imaginent assez souvent que la piété leur devait servir de moyen pour s'enrichir, ainsi que parle le saint Apôtre (1), et dont on peut dire dans un bon sens.

Quid non Monachalia pectora cogis
Auri sacra fames (2) ? »

Et, prévoyant qu'on pourrait lui reprocher cette accusation contre des personnes religieuses

(1) *Tim.*, VI, 3, *Existimantium quæstum esse pietatem.*
(2) *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme.* Amsterdam, 1751, in-12, p. 46.

et qui plus est au sujet de reliques approuvées du ciel — Mme Sainte Larme eût-elle produit des miracles si elle n'eût été divine et véritable ? — il insiste avec courage :

« Quelle impossibilité y a-t-il donc maintenant que les moines de Vendôme avaient fait de leur Sainte-Larme ce que leurs confrères ont fait d'autres reliques ? Pourquoi *gagnés par la quantité de présens et d'offrandes qui leur venaient*, selon l'expression de l'abbé Guibert, *n'auraient-ils pas souffert volontiers qu'on fît passer pour véritables, des miracles qui n'ont jamais été faits* ? Étaient-ils moins intéressés et moins capables de se laisser tromper que les moines de Saint-Pierre-le-Vif, qui *faisaient publier par leurs prédicateurs jusques dans les Évêchés les plus éloignés, qu'ils avaient dans un de leurs prieurés le chef et quelques parties du corps de saint Leu, archevêque de Sens* ? Étaient-ils plus religieux que les moines de Saint-Médard de Soissons, qui se glorifiaient, contre toute vérité et justice, d'avoir une des dents de Notre-Seigneur ? Rien ne nous force de le croire. Quatre à cinq mille livres de rente sont de bonne prise, elles sont capables de faire faire bien des choses à des moines contre leur devoir. On en sacrifie un ou deux dans un monastère : il n'y a que ceux-là qui sachent le secret et qui jouent

les personnages qu'il faut jouer pour attraper les dupes ; les autres moines se reposent entièrement sur eux ; ils les laissent faire : ils ne les chagrinent point là-dessus ; les oblations qui en reviennent tournent au profit de la maison ; toute la Communauté s'en sent et s'en trouve bien ; la sacristie en est plus riche ; l'église en est mieux entretenue et mieux ornée et on se met peu en peine de ce que dit Saint Bernard : Que c'est une chose pleine d'équité et digne de louange que personne ne tire avantage et ne s'enrichisse du mensonge : *Res plena æquitate et laude digna, ut de mendacio nemo lucretur* (1). »

Ce réquisitoire, dont l'évêque du Mans avait accepté la dédicace, était d'autant plus affligeant pour les moines de Vendôme que l'auteur avait une réputation peu commune. L'honnêteté eût voulu qu'ils demandassent eux-mêmes la visite de la relique, décidés d'avance à accepter la décision de l'évêque du diocèse. Ils préférèrent demander à Mabillon une sorte de Dissertation apologétique en faveur de leur relique.

Le pauvre grand homme dut se résigner et publia sous l'anonyme une très médiocre réfutation qui est plus à proprement parler un

(1) J.-B. Thiers, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, pp. 176-177.

libelle théologique qu'un ouvrage d'histoire (1). Il se garde bien de réfuter la démonstration historique du « sieur Thiers », comme il le nomme avec une intention désobligeante ; mais il s'efforce de montrer que l'application des principes exposés par l'abbé Thiers, qui sont les principes mêmes de la critique historique, seraient ruineux pour le culte des reliques et pour le culte catholique tout entier.

« Il est certain, dit-il, que l'on conserve dans plusieurs Églises des portions véritables de la vraye croix de Notre-Seigneur, mais je mets en fait qu'il n'y en a peut-être pas une qui puisse être *attestée par des auteurs de tous ou presque tous les siècles;* et que l'on puisse justifier avoir été approuvée *par aucun Concile, par aucun Pape, ou par aucun Évêque.* Il faut donc, suivant le sentiment du sieur Thiers, supprimer toutes ces portions de croix en les confondant avec celles qui ne sont pas véritables. Cela est-il supportable (2) ? »

Puis arguant d'une parole d'Innocent III, il prétend qu'il vaut mieux laisser ces sortes

(1) *Lettre d'un Bénédictin à Monseigneur l'Évêque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la Sainte Larme de Vendôme*, Paris, Pierre de Bats, 1700, p. in-8 de 79 pp. ill. de 2 pl.

(2) *Lettre d'un Bénédictin*, pp. 10-11.

d'examen à la connaissance de Dieu, plutôt que d'en vouloir décider témérairement (1).

« La tradition telle que le sieur Thiers l'expose, dit-il enfin, est un fort bon titre pour assurer la vérité ou la possession d'une Relique : mais le défaut de cette sorte de tradition n'est pas un argument pour décider du contraire. On doit s'en tenir à la bonne foy des Églises jusqu'à ce qu'on ait des preuves certaines et évidentes qui obligent à porter un autre jugement (2). »

Il ne s'agit pas tant, comme on le voit, de démontrer l'anthenticité de la relique que de justifier les moines de Vendôme d'offrir cette relique incertaine à la vénération des fidèles.

L'abbé Thiers ne pouvait laisser sans réplique la Lettre de cet homme illustre. Soutenue par la vérité, la réponse de Thiers est emplie de pages étincelantes de vigueur et de bon sens (3).

« Et moi, lui dis-je, ce n'est pas là, mon Révérend Père, de quoi il s'agit. Il s'agit de savoir si il y a une larme de Notre-Seigneur à Vendôme : je vous soutiens positivement qu'il n'y en a point et je l'ai démontré dans ma *Dissertation*. Au

(1) *Lettre d'un Bénédictin*, p. 12.

(2) *Lettre d'un Bénédictin*, p. 15 ; il développe encore cet argument, pp. 33-35.

(3) *Réponse de M. Thiers à la lettre du P. Dom. Jean Mabillon, touchant la prétendue Sainte Larme de Vendôme*. Cologne (Paris), 1700, in-12.

lieu de justifier qu'il y en a une, vous prenez le change, vous dites des choses qui sont hors de propos. *Tu Cannas Mithridaticumque bellum*, etc. Ne méritez-vous pas bien après cela qu'on vous dise :

Jam dic, Mabilo, de tribus Capellis ?

« Ainsi les preuves dont je me suis servi pour faire voir la fausseté et l'illusion de la *Larme de Vendôme* subsistent en leur entier et il est vrai de dire que le P. Mabillon demeure tacitement d'accord, ou du moins qu'il ne nie pas, selon la règle de droit : *Qui tacet non utique fatetur, sed tamen verum est eum non negare.* Qu'un ange n'a point recueilli une des larmes que le Fils de Dieu répandit sur la mort de Lazare; qu'il ne l'a point renfermée dans un vase ; qu'il n'a point donné ce vase à la Madeleine; que la Madeleine ne l'a point apporté en France; qu'elle ne l'a point donné à saint Maximin; qu'il n'est point demeuré à Aix-en-Provence, après la mort de ce saint, jusqu'au tems de Constantin; que Geoffroi Martel, comte de Vendôme et fondateur de l'abbaye de Vendôme, n'a point chassé les Sarrazins de la Sicile; qu'il n'a point fait de voyage à Constantinople, et qu'il n'en a point apporté ni fait apporter aucune Larme de Notre-Seigneur à Vendôme.

« Cela étant ainsi, je demande aux moines de Vendôme d'où leur est venue leur prétendue Sainte-Larme si un ange ne l'a pas recueillie, lorsqu'elle tomba des yeux de Jésus-Christ à la résurrection de Lazare, etc. Si Geoffroi Martel ne l'a ni apportée, ni fait apporter à Vendôme, y est-elle tombée des nues ? Par qui y a-t-elle été mise ? C'est à eux de nous l'apprendre. Cependant ils trouveront bon que je leur dise qu'il serait de leur devoir et de leur honneur, et même qu'ils sont obligés en conscience de supprimer cette relique et d'abandonner *l'Histoire* qu'ils en ont composée et qu'ils font débiter à tous venans aux portes de leur église (1). »

On dira peut-être que ce n'était pas aux moines de faire l'examen et la suppression de la relique, mais à l'ordinaire du diocèse. Comment l'évêque l'aurait-il pu ? N'avaient-ils pas fabriqué des privilèges qui les exemptaient de sa juridiction (2) ?

« Les moines de Vendôme s'appliquent aux grandes études, comme les autres moines de leur congrégation ; ils lisent les conciles et les histoires ; ils se piquent d'érudition et de cri-

(1) J.-B. Thiers, *Réponse à la lettre du Père Mabillon touchant la prétendue Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, pp. 212-214.

(2) *Réponse à la lettre du R. P. Mabillon*. Amsterdam, 1751, in-12, p. 302.

tique. Ils doivent avoir donné quelque partie de leur temps à l'examen de leur Larme, dont ils ne doivent pas ignorer qu'une infinité d'honnêtes gens, de gens de bon esprit ne croyent rien. Pour peu qu'ils en ayent donné, quand ce ne serait qu'à lire ma *Dissertation*, ils se seront bientôt aperçus qu'ils n'y a point de Larme de Notre-Seigneur dans leur monastère. Si ensuite ils ont voulu s'en éclaircir par leur propre expérience et visiter soigneusement eux-mêmes la fiole dans laquelle ils font accroire aux idiots qu'elle est enfermée, je suis d'autant plus certain qu'ils n'y en ont trouvé aucun vestige ; que cent personnes dignes de foi, qui ont tenu cette fiole entre leurs mains, qui l'ont vue et visitée à loisir et au grand jour, m'ont protesté qu'ils n'y avaient rien aperçu de liquide ; et sur leur parole je défie les moines de Vendôme d'y montrer quoi que ce soit qui approche la figure d'une larme.

« Les moines de Vendôme cependant exposent le vuide de cette fiole à la vénération publique. Je demande donc où est leur bonne foi ? Pour celle des peuples qui honorent ce vuide, elle ne les met pas plus à couvert de la superstition et de l'idolâtrie, que serait celle des bonnes gens qui *adoreraient une hostie non consacrée, qu'ils croiraient assurément l'être*. D'où il suit par une

conséquence qui se tire des paroles mêmes du Père Mabillon que les moines de Vendôme sont très blâmables et mêmes punissables, d'exposer une relique supposée pour véritable (1). »

Il est d'ailleurs si peu douteux que la dévotion à cette Sainte Larme repose sur une feinte que « le Père Mabillon en demeure d'accord lui-même lorsqu'il dit : *Que l'on fasse voir que la dévotion à la Sainte Larme de Vendôme n'est fondée que sur une fourberie et on consent à sa suppression.* Mais outre que les Moines de Vendôme ses confrères ne l'avouèrent pas de ce qu'il avance ici, n'est-il pas étrange qu'il n'y ait qu'une fourberie prouvée qui lui fasse donner la main à la suppression de cette fabuleuse relique (2) ? »

Bien étrange en effet. Il ne suffit pas de montrer que l'histoire de la relique est fausse, emplie de grossières erreurs historiques, que personne n'en a rien su avant le douzième siècle, que les moines en général ont commis bien d'autres faux et ceux de Vendôme en particulier. Il voudrait qu'on les eût pris la main dans le sac, d'où l'on a tiré toutes les reliques

(1) J.-B. Thiers. *Réponse à la lettre du Père Mabillon touchant la prétendue Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, II, pp. 275-276.

(2) *Réponse à la lettre du R. P. Mabillon*, p. 304.

mensongères. C'était trop. Cela ne démontrait qu'une chose, l'audacieuse inconscience des moines qui avaient exigé de cet homme éminent cette production médiocre et tout juste propre à le déshonorer (1).

Vingt ans après cette polémique désastreuse pour leur cause, les moines de Vendôme n'hésitèrent pas à publier une nouvelle histoire de leur relique (2). La Révolution seule devait mettre un terme à ce culte du « vuide ». Cependant « quelques personnes continuent à venir demander des évangiles au clergé de la paroisse de la Sainte Trinité, pour se délivrer des différents maux qu'ils ont aux yeux, et les bijoutiers qui environnent l'église tiennent encore de petites larmes en verre et en argent pour satisfaire les pèlerins (3) ».

De quelques autres saintes Larmes. — Dom Mabillon prétendait que le zèle du sieur Thiers n'était pas un zèle de charité, mais un zèle d'amer-

(1) On n'a certes pas rendu service à sa mémoire en insérant cette dissertation dans ses *Œuvres Posthumes*, Paris, Jombert, 1724, in-4, II, pp. 361-396.

(2) *Histoire de la Sainte Larme de Vendôme*, Vendôme, 1721, in-12.

(3) Abbé Plique, *Allouagne et son pèlerinage en l'honneur d'une sainte Larme de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Béthune, Galland, in-18, p. 64. — On peut encore consulter sur la relique de Vendôme : Abbé Ch. Métais, *les Processions de la Sainte Larme*, Blois, 1887, in-8.

tume : « Il faudrait, disait-il, que ce zéle fût juste et réglé et non pas partial comme celui du sieur Thiers qui fait un crime à une abbaye d'une Relique, quoyque plusieurs autres Églises prétendent en avoir de semblables. Il en nomme quatre luy-même, sçavoir saint Maximin en Provence, Thiers en Auvergne, saint Pierre le Puellier à Orléans, Saint Léonard de Chemillé.

« Il pouvait y ajouter une certaine abbaye de Prémontrés, c'est celle de Selincourt, au diocèse d'Amiens, qui porte le nom de Sainte Larme. Pourquoy donc faire un crime particulier à une Église de ce qui lui est commun avec plusieurs autres (1) ? »

Sans doute ces autres larmes n'intéressaient-elles pas autant le curé de Vibraie, car elles n'attiraient point ses paroissiens. Pour nous elles n'ont pas moins d'intérêt.

On peut diviser les larmes reliques en trois catégories. La première, dont fait partie la larme de Vendôme, comprend les larmes que le Christ aurait versées sur « le Lazare ». On vénérait également une de ces larmes dans la cathédrale de Marseille (2).

« On croit aussi communément à Chemillé, écrivait l'abbé Thiers, qu'à Saint-Léonard de

(1) *Lettre d'un Bénédictin*, p. 39.
(2) Ruffi, *Histoire de Marseille*, II, p. 9.

Chemillé, en Anjou, il y a une des larmes que Notre Seigneur jeta sur la mort du Lazare et qu'un Seigneur de Chemillé, qui alla à la conquête de la Terre Sainte, avec Godefroy de Bouillon, l'y apporta de Palestine. Elle est enfermée dans une petite phiole de crystal, bouchée d'argent doré, suspendue dans une plus grande phiole de forme cylindrique, et soutenue par deux anges aussi d'argent doré, comme les ostensoirs de quantité de nos Églises. Elle paraît comme une grosse goutte d'huile jaune, un peu plus épaisse dans le fond. J'ai un office imprimé de cette larme qui commence dès les premières Vêpres, et qui finit par les secondes. On en fait la solennité le même jour qu'à Vendôme, c'est-à-dire le vendredi du dimanche avant la Passion appelé le *Vendredi du Lazare* (1). »

La seconde catégorie n'est pas riche, le thème ayant paru sans doute par trop dénué de fondement, même pour des légendaires. « Quelques-uns croient, mais les Évangélistes n'en disent rien, que ce divin Sauveur pleura aussi en lavant les pieds de ses disciples, et qu'une de ces larmes est à Saint-Maximin en Provence (2). »

(1) *Dissertation de la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, pp. 13-14.

(2) Thiers, *Dissertation* p. 12. — Cf. Calvin, *Traité des Reliques ou advertissement très utile du grand profit qui revien-*

La troisième catégorie est composée de larmes miraculeuses dont on ne sait à quelle occasion le Christ les pleura.

Nous savons certes que la larme que l'on conservait en l'abbaye Saint-Pierre-les-Selincourt au diocèse d'Amiens avait été envoyée de Constantinople à Bernard de Moreuil en 1298, et d'aucuns affirment qu'il s'agit d'une larme qui fut versée sur « le Lazare (1) ». Il n'en est pas de même pour les larmes de Saint-Pierre-le-Puellier à Orléans et de Trier (2), de celle de l'abbaye de Foucarmont, de celle de Liége, et

drait à la chrétienté, s'il se faisait inventaire de tous les corps saints et Reliques qui sont tant en Italie, qu'en France, Allemagne, Espagne, et autres royaumes et pays, Genève, 1599, réimpr. J.-G. Fick, Genève, 1863, in-12, p. 45.

(1) *Instruction en faveur des pèlerins de la Sainte Larme de Notre-Seigneur Jésus-Christ adorée dans l'église de Saint-Pierre-lez-Selincourt, Ordre des Prémontrés, Diocèse d'Amiens, avec les litanies et quelques oraisons que chaque pèlerin peut réciter à son honneur. Et à la fin sont quelques miracles arrivés par sa faveur.* A Amiens, chez G. Le Bel, 1681, in-18. — J. Le Merchier, *Histoire de la larme sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ révérée en l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Selincourt* (s. l.), 1725, in-18 de 45 p. (Lkt 3449). C'est une larme du Lazare, pp. 10-11. Cette larme a disparu avec la Révolution : le Comte Riant dit à tort qu'elle existe encore. Comte Riant, *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au treizième siècle par les latins et des documents historiques nés de leur transport en Occident*, Paris, 1875, in-8, p. 187.

(2) Calvin, *loc. cit.*, p. 45. — Au lieu de Trier, les uns ont lu Thiers (en Auvergne) d'autres Trèves (en Allemagne). Je n'ai rencontré aucun document relatif aux larmes qui auraient été conservées dans ces deux villes.

de diverses autres que l'on vénérait, paraît-il, en Italie et en Espagne.

Quelle était la matière de ces larmes ? On serait bien embarrassé de le dire, la plupart des reliquaires qui étaient censés les contenir étaient sans doute vides. Quelques-unes d'entre elles n'étaient peut-être que de l'eau dans laquelle on avait trempé la relique de Vendôme.

Comment ces larmes s'étaient-elles conservées sans évaporation et sans dessiccation ? On ne pouvait l'expliquer que par miracle ; aussi certains esprits dévots tenaient, d'ailleurs à tort, que la relique de Vendôme contenait non pas une larme du Christ, mais de la terre sur laquelle il avait pleuré (1).

L'abbé Plique s'est d'ailleurs posé la même question, à propos de la larme que l'on vénère encore à Allouagne, près de Béthune, dans le diocèse d'Arras (2). Son travail est instructif.

(1) Saint François de Sales écrivait à une dame : « Tenez : voilà une des larmes de Vendôme, c'est-à-dire de l'eau dans laquelle est, ainsi qu'on tient par la tradition ancienne des habitans de Vendôme, de la terre sur laquelle tombèrent les larmes de Notre Seigneur, tandis qu'au temps de sa mortalité et de ses peines il pria et adora son Père éternel pour la rémission de nos péchés. » *Épîtres Spirituelles*, l. II, épît. 55.

(2) Abbé Plique, *Allouagne et son Pèlerinage en l'honneur d'une sainte Larme de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Béthune, Gallard, in-18.

Il se demande d'abord, comment on a pu recueillir les larmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). On a pu les recueillir au moyen d'un mouchoir comme ce semble le cas pour la larme de Liége. « Mais quel était ce mouchoir ? se demande le scrupuleux abbé : celui du divin Sauveur ou celui d'une autre personne ? Est-ce Jésus-Christ lui-même qui s'en servit pour essuyer ses yeux humides ? Ou bien quelqu'un le fit-il pour lui ? Ou bien encore le mouchoir en question n'est-il simplement qu'un des linges qui enveloppaient Lazare et sur lequel tomba une larme du compatissant Jésus ? » Mais il est plus facile de poser ces questions que de les résoudre.

L'abbé Plique interroge alors la liturgie. La messe en l'honneur de la sainte Larme d'Allonagne dit : « O Larme glorieuse, Larme éclatante de splendeur, perle recueillie par les anges et donnée à Magdeleine. » Mais l'abbé Plique est exigeant, il ajoute : « Nous sommes encore à nous demander si l'ange qui recueillit cette précieuse larme était ou non visible aux assistants et quel mode il employa pour se procurer cette sainte relique. »

L'abbé Plique ayant constaté avec regret que

(1) Abbé Plique. *Allonagne*, p. 71.

les historiens ne sont pas entrés dans ces détails, se décida à examiner le reliquaire. Il n'y vit qu'une petite pierre grise. Mais ce lui fut un trait de lumière.

« *Cette pierre assurément n'est pas autre chose que la pierre sur laquelle est tombée la Larme de Notre Seigneur*. Et puis après cela, que cette pierre ait fait partie du tombeau de Lazare ou non, qu'elle ait été recueillie par l'ange en public ou en particulier, pour être donnée de cette même sorte à Marie-Magdeleine, cette connaissance sans doute sourirait à notre curiosité, mais en définitive cette connaissance ne peut guère profiter qu'à notre curiosité. Maintenant que Marie-Magdeleine ait cru à la parole d'un ange, — la Très-Sainte Vierge, mère de Dieu, n'a-t-elle pas été proclamée bienheureuse pour y avoir cru ? — et que les pieux fidèles y aient cru ensuite après cette servante chérie du Seigneur, qu'y a-t-il en cela d'étonnant (1) ? »

Tout cela est en effet d'une enfantine simplicité. Aujourd'hui encore on continue d'offrir cette fausse relique à la dévotion des fidèles avec l'approbation de l'autorité diocésaine (2).

(1) Abbé Plique, *Allouagne et son pèlerinage*, p. 77.

(2) On peut encore consulter : *Pèlerinage d'Allouagne près Béthune en l'honneur de la Sainte Larme de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Saint-Omer, 1875, in-12.

§ III. — L'Ombilic ou Nombril de Jésus

L'ombilic du Christ était vénéré à Clermont (1) au commencement du treizième siècle comme l'une des plus précieuses reliques de l'Occident (2). Un autre nombril de Jésus fut retiré du célèbre crucifix de Lucques (3). Peut-être est-ce celui que l'on vénérait, à Rome, à Sainte-Maria del Popolo au temps de Misson (4).

On conservait jadis à Châlons-sur-Marne une autre relique dite du Saint Nombril. Nous en emprunterons l'histoire à *un ecclésiastique du diocèse.*

« Vous saurez donc, monsieur, qu'il y a dans notre ville de Châlons une paroisse appelée Notre-Dame-en-Vaux, où l'on prétend conserver depuis plusieurs siècles une partie du saint

(1) Mgr Batiffol, *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1891, in-8, p. 22, a lu Olmont ; mais c'est évidemment une erreur due au mauvais état du manuscrit : *Cl* aura donné *o*, en même temps que *er* par allongement de l'*e* et raccourcissement de l'*r* aura donné *l*.

(2) Ce nombril divin aurait été apporté en Auvergne par saint Austremoine. Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, 1789, in-18, V, 197, note 1.

(3) F. de Mely, *l'Image du Christ du Sancta Sanctorum*, Paris, 1904, in-8, p. 14.

(4) M. Misson, *Nouveau Voyage d'Italie*, 4e édit., La Haye, 1717, in-12, p. 177.

nombril de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quoi ! en a-t-il un ? vous récriez-vous d'abord... Patience, ce n'est pas de quoi il s'agit. Je sais ce que les anciens pères ont pensé sur la maternité de la Sainte Vierge, sur sa virginité, sur la naissance de son fils notre Sauveur. La manière pure et miraculeuse dont ils ont cru qu'il était venu au monde, fait juger qu'ils n'eussent pas été extrêmement crédules sur cette relique ; mais ne nous engageons point dans des disputes, je ne veux que vous rapporter des faits.

« Mais comment cette relique a-t-elle été apportée à Châlons ? L'histoire en est curieuse ; il faut la reprendre de plus haut. Cette parcelle attachée à la chair de Jésus-Christ, lui étant tombée, comme aux autres enfants, la Sainte Vierge la ramassa, dit-on, avec beaucoup de révérence et de foi ; elle la garda chèrement toute sa vie, je ne sais même si elle ne la portait pas toujours sur elle. Après la mort de son fils, elle devint la source de sa consolation. Elle donna, en mourant, ce précieux dépôt à saint Jean l'évangéliste, comme à celui que son amour pour la personne de Jésus-Christ en rendait le plus digne ; saint Jean, établi évêque d'Éphèse, le laissa à ses successeurs ; de ses successsurs il passa successivement par plusieurs mains en celles de Charlemagne. Eh ! comment ? Tout

comme il vous plaira. — Nous le lui enverrons, si vous voulez, par l'impératrice Irène, en reconnaissance de ce qu'il avait chassé les Sarrasins de l'Empire, ou par Arron roi de Perse. Que si ce moyen vous paraît trop naturel pour une relique si miraculeuse, nous la lui ferons porter exprès par un ange, comme l'assure l'auteur des annales ecclésiastiques de Châlons.

« Charlemagne ne crut pas déplaire à l'ange en se défaisant de son présent au profit d'un tiers : il eût pu en enrichir son royaume et sa capitale, mais il aima mieux la porter à Rome, et en fit un présent au pape Léon III. Cette relique, qui semblait être destinée d'abord pour la France, y est revenue ensuite en partie [1] : elle a établi son siège dans la ville de Châlons ; et la paroisse de Notre-Dame-en-Vaux se fait une grande gloire de la posséder. Elle aurait raison, s'il était véritable qu'elle la possédât en effet. On ne l'y vénère pas seulement, on l'y adore, on la porte en procession sous un dais, et on en donne la bénédiction avec les mêmes cérémonies que si c'était le corps de Jésus-Christ.

(1) L'autre partie de cette relique était conservée à Rome en l'église Sainte-Marie-du-Peuple (M. Misson). *Nouveau Voyage d'Italie*, 1re édit., La Haye, 1717, in-12, t. II, p. 177. — Nous savons qu'elle y est encore.

« Que si vous demandez des preuves authentiques de ce que j'avance, je vous répondrai, monsieur, avec le respect que je vous dois, que vous n'êtes pas assez crédule, et que vous ne feriez pas plaisir à messieurs nos Châlonnais d'être si curieux. Nous la possédons d'un temps immémorial, vous diront-ils ; que cela vous suffise et si vous me poussez à bout par vos questions indiscrètes, je vous renverrai à la rue des Marmousets, à l'enseigne des Trois Pigeons, demander à Haymald Robert, de Limoges, jadis clerc licencié ès-lois, ensuite domestique d'un cardinal, depuis soldat, demeurant à Paris dans cette auberge, « *homme d'honnête condition et* « *de bonne façon, comme il paraissait à l'exté-* « *rieur, et qui avait maintes connaissances* », s'il n'est pas vrai qu'il a vu à Rome, dans le trésor, *où se gardent les saintes reliques et précieux joyaux avec les papiers de l'Église Romaine* et où sa qualité de *Domestique d'un Cardinal* lui donnait apparemment plein pouvoir de fouiller : je vous renverrai, dis-je, demander à ce savant critique s'il n'a pas vu certaines lettres apostoliques en forme de bulle, portant qu'une partie du saint nombril est à Châlons. Si vous pouvez en douter après cela, je n'ai plus rien à vous dire pour forcer votre incrédulité.

« Ainsi se conservaient l'origine et la succes-

sion du saint nombril, lorsqu'en 1407. Charles de Poitiers, évêque de Châlons. à l'insistance des paroissiens de Notre-Dame. changea cette relique de place et la mit, sans la regarder, dans un autre reliquaire plus beau que le premier, sous la bonne foi seule de trois habitans de cette paroisse qui l'assurèrent de ce que leur avait rapporté le Limosin, de la rue des Marmousets. On a continué, depuis ce temps-là. à lui rendre les honneurs dont je vous ai parlé : on y est venu en pèlerinage de fort loin : on dit même qu'il s'y est fait des miracles, ce qu'il n'est pas impossible de croire.

« Or, le cinquième dimanche du carême dernier, dixième avril (1707), Messire Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles, frère et successeur de Monseigneur le cardinal en ce siège. commença sa première visite épiscopale dans la paroisse de Notre-Dame avec les solennités ordinaires. Comme les comptes qu'il eut à recevoir, et la multitude des affaires qui se présentèrent ne lui permirent pas de les terminer toutes, il indiqua plusieurs assemblées dans son palais, où il invita ses paroissiens. et où se trouvèrent tous ceux qui voulurent y assister. Vous connaissez le mérite du prélat ; on doit certainement lui rendre cette justice qu'il est très éclairé et très zélé pour ne souffrir dans son diocèse, non

seulement aucun abus, mais rien de ce qui peut en approcher; et les affaires qu'il a soutenues jusqu'à présent pour la discipline et dont il est venu glorieusement à bout font bien voir qu'il n'a pas encore moins de fermeté que de lumière.

« Il avait ouï parler depuis longtemps de la relique en question, mais les affaires de son diocèse, ses visites, ses infirmités l'avaient empêché de s'en instruire à fond par lui-même. Il ne pouvait ignorer ce que les goûts différens en faisaient penser aux divers esprits ; il savait que les uns l'adoraient, que les autres n'y avaient aucune foi, que d'autres en parlaient d'une manière peu édifiante. Il savait d'un autre côté combien un évêque doit être exact à ne proposer au peuple, pour objet de son culte et de sa foi, que des choses indubitables. Ces considérations portèrent notre prélat à dire à Messieurs les Chanoines de Notre-Dame, et aux paroissiens assemblés dans son palais, qu'il était résolu de faire la visite de la relique. Il crut qu'il était de sa piété d'autoriser le culte qu'on lui rendait si elle se trouvait véritable, ou de la régler au moins, si, par hasard, il s'y était glissé quelque abus.

« Jour pris, Monsieur l'Évêque, en rochet et en camail, se transporte à Notre-Dame, avec presque tous les chanoines de cette église, et le peuple qui voulut l'y suivre ; il se fait ap-

porter une image en ronde bosse de vermeil, représentant la Sainte Vierge tenant Jésus-Christ son fils, au nombril duquel est un cercle d'argent avec cette inscriptiou : *De umbilico domini Jesu-Christi*. Le prélat se met à genoux, animé d'une sainte hardiesse, et persuadé qu'un évêque qui a l'honneur de consacrer le corps de Jésus-Christ et de le tenir tout entier dans ses mains, ne doit pas craindre à la vue de son nombril prétendu, principalement quand il n'est poussé que par un esprit de zèle et de religion.

« Sa prière finie, il ordonna à un orfèvre d'approcher, lequel, sans autre secours que celui de la pointe de son couteau, enlève le cercle et ôte le cristal. Je ne vous dirai pas, Monsieur, si depuis la translation que fit Charles de Poitiers, du prétendu saint nombril, on n'a pas touché à ce reliquaire et si la curiosité n'y a pas porté les yeux ou les mains : la facilité qu'on eut à l'ouvrir le pourrait faire soupçonner. Ce que je sais, c'est que M. de Châlons en ayant tiré en présence de tous les assistans ce qui y était enfermé, il vit trois morceaux de taffetas rouge usés et percés enveloppés les uns dans les autres, dans lesquels il ne trouva que trois petits morceaux de pierre, dont l'un était lisse, comme du gravier, de même couleur et de même dureté, les deux autres comme des éclats d'une

pierre jaunâtre, graveleuse et friable, avec d'autres grains de très petit volume, de même qualité et de même couleur.

« Vous jugez bien, Monsieur, quelle fut la surprise et la consternation des assistans, quand ils virent qu'au lieu d'une relique précieuse, d'un sacré dépôt, comme ils l'appelaient, ils ne trouvèrent qu'un peu de gravier. On eut beau recourir aux lunettes, les objets purent être grossis, mais ils ne changèrent pas pour cela de nature, et on reconnut que l'oracle de la rue des Marmousets n'était pas infaillible. On n'en demeura pas là ; on fit venir sur-le-champ le sieur Chèvre, qui, par sa profession d'accoucheur et d'accoucheur habile, pouvait mieux connaître les parties du corps humain et la nature des vaisseaux ombilicaux ; il assura, en pleine assemblée, que ce ne pouvait être, ni n'avait jamais été un nombril d'enfant et il satisfit si solidement à toutes les questions qu'on lui proposa, que tous les assistans, et même les chanoines, furent désabusés, souffrirent, sans la moindre opposition, que monsieur l'Évêque emportât ce gravier dans une boîte d'argent, et le reconduisirent avec les mêmes honneurs qu'ils lui avaient rendus en le recevant (1). »

(1) R. P. Pierre Le Brun, *Histoire des pratiques superstitieuses*, P. Desprez, in-12, IV, 290-299. Sans doute l'ecclésias-

Les choses n'en restèrent cependant pas là. Quelques notables paroissiens rédigèrent une *Requeste pour la restitution de la dite Relique* (1), dont le début était une énergique protestation contre l'enlèvement du 19 avril 1707. On parla d'actionner l'évêque en justice, l'affaire fit beaucoup de bruit, non moins de scandale, mais la relique n'a pas reparu depuis (2).

Sans doute on est moins scrupuleux en Italie qu'en France; car je ne sache pas que l'exécution du nombril de Châlons, qui n'était, disait-on, qu'une partie du nombril conservé à Rome, ait provoqué la destruction de ce dernier.

D'où vint l'idée de semblables reliques? M. de Mély pense qu'elles ont été inspirées

tique du diocèse de Châlons qui envoya cette lettre à un docteur de Paris n'était pas plus hardi que Dom Guibert de Nogent qui avait déjà parlé fort librement de cette relique, P. L., tome CLVI, col. 653.

(1) *Mémoire pour soutenir la relique de Notre-Dame de Châlons*. Envoyé par un paroissien de cette église à M., avocat à Paris *s. l. n. d.*, pet. in-8 de 30 pages.

(2) Voir toutes les pièces de cette histoire dans Le Brun, *loc. cit.*, t. IV, p. 289-343. Les Ombiliciens, ainsi appelait-on les partisans de la relique, se vengèrent d'une singulière façon. Ils lancèrent la légende d'une vierge druidique, calquée sur celle de Chartres (virgini parituræ druides), assurés, ce faisant, d'être désagréables à l'évêque antiombilicien. Que se passa-t-il? Mgr de Noailles était-il fatigué de lutter? Toujours est-il que d'aucuns viennent encore en pèlerinage à la Notre-Dame celtique de Châlons. Cf. L. Grignon, *Description et histoire de l'Église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons*, Châlons-sur-Marne, 1885, II, 27.

par l'Évangile de l'Enfance (1). Lorsqu'on sait quelle fut la vogue des évangiles apocryphes au moyen âge et de celui-ci en particulier, cette opinion paraît fort vraisemblable, bien que le texte même de cet évangile donnerait à croire qu'après avoir eté conservé, le nombril du Christ avait été perdu.

« Lorsque le temps de la circoncision fut arrivé, c'est-à-dire le huitième jour, époque où le nouveau-né doit être circoncis, suivant la loi, ils le circoncirent dans la caverne, et la vieille israélite recueillit le prépuce (ou selon d'autres le cordon ombilical) et le mit dans un vase d'albâtre rempli d'huile de vieux nard. Et elle avait un fils qui faisait commerce de parfums, et elle lui donna le vase, en disant : « Garde-toi bien de vendre ce vase rempli de parfums de nard, lors même qu'on t'en offrirait trois cents deniers. » C'est ce vase que Marie la pécheresse acheta et qu'elle répandit sur la tête et sur les pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ en les essuyant de ses cheveux (2). »

Les Évangiles apocryphes, qui ont été la source de tant de représentations imagées,

(1) F. de Mély, *l'Image du Christ du Sancta Sanctorum et les reliques chrétiennes apportées par les flots*, dans *Mém. de la Soc. Nat. des Ant. de France*, P., 1904, t. LXIII, in-8, p. 129.

(2) *Évangile de l'Enfance*, ch. V, dans Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, P., 1856, in-4, I, 985.

peintes ou sculptées dans les églises, devaient presque aussi nécessairement influer sur le culte. Les reliques de la passion et une partie des reliques corporelles du Christ sont évidemment inspirées par les évangiles canoniques, mais pour ce qui est du nombril ou du prépuce on n'en trouve aucune mention en dehors des apocryphes. Il est également à noter que l'inventeur de la dent qui était conservée à Saint-Médard la rapportait à la période de l'enfance du Christ. Quant aux ongles et aux cheveux dont nous aurons à parler plus loin, il dut s'agir tout d'abord des ongles et des cheveux de Jésus enfant recueillis par la Vierge Marie.

Le culte naît nécessairement de la légende lorsqu'elle est reçue comme une histoire véritable et c'était bien le cas des apocryphes au moyen âge. Ce processus est d'un grand intérêt et se retrouve maintes fois dans l'évolution religieuse.

§ IV. — Le Saint Sang

« De tout ce que Jésus-Christ a laissé sur la terre, écrit l'oratorien Baillet, rien ne serait plus digne de notre vénération que le sang qu'il a répandu pour le salut du genre humain. Rien

ne méritait donc d'être recueilli et conservé avec plus de soin, mais Dieu ne l'a point permis, et on doit en être suffisamment persuadé par le silence de l'Écriture et de tous les anciens (1). »

Néanmoins les moines et les clercs du moyen âge en ont exposé une grande quantité à la vénération des fidèles.

On vénérait des reliques du Saint Sang à Anvers, Boulogne-sur-Mer, Bruges, Chartres, Doberau, Fécamp, Mantoue, Orléans, Palerme, Paris, Reichnau, Rome, Venise, Weingarten et sans doute en maints autres lieux.

Du sang recueilli par saint Longin
(*Mantoue. — Rome. — Weingarten*)

La relique de Mantoue. — Voici comment s'exprime l'ancienne chronique de Mantoue : « Le soldat Longin, au moment où il venait d'ouvrir de sa lance le côté de Jésus, reçut la grâce de la foi, en même temps que le centurion ; il recueillit le sang qui jaillissait du côté transpercé du Christ, et le porta désormais avec lui. Il renonça bientôt à la carrière des armes, vint

(1) Baillet, *Traité du Vendredi Saint*, § 3, art. I. Sur la querelle entre Franciscains et Dominicains relativement au sang du Christ, cf. : H. C. Lea, *Hist. de l'Inquisition*, trad. S. Reinach, P., 1901, in-12, II, 203-207.

à Mantoue et y prêcha l'Évangile. Prévoyant que sa religion lui coûterait la vie, il cacha le Sang du Sauveur en terre pour le préserver de toute profanation, laissant à la Providence le soin de le tirer un jour de l'oubli (1). Effectivement le précieux dépôt fut découvert en l'an 804. L'authenticité de la Relique contenue dans un vase de plomb qui portait l'inscription « *Sanguis Christi* » fut démontrée par plusieurs miracles (2). L'événement causa une grande sensation, et l'empereur Charlemagne demanda au pape Léon III de procéder à une enquête à ce sujet (3). Le Souverain Pontife se rendit à Mantoue, constata par un examen approfondi l'authenticité des miracles, et partant celle de la Relique. Il fit ensuite un rapport à l'empereur qu'il alla trouver à Crécy, près de Rheims, où il célébrait les fêtes de Noël.

« Cependant moins d'un siècle plus tard, les Hongrois, les Normands et d'autres hordes barbares envahirent la haute Italie, et la Relique du Saint Sang fut cachée une seconde fois. A la fin de ces temps troublés, on connaissait encore, il est vrai, la tradition concer-

(1) D'après une autre version cette relique aurait été enfermée avec lui dans son tombeau. *A. SS. Mart.*, II, 370.

(2) *Monum. Germ.*, I, 192, 353.

(3) EGINHARD, *Annales des Francs*, année 804. Trad. Teulet p. 111.

nant le précieux trésor enfoui en terre ; mais on ne savait plus l'endroit : le petit nombre de témoins oculaires qui avaient été dans le secret avaient disparu. Il se passa environ deux cents ans avant que la relique fût retrouvée (1). L'instrument de la divine Providence fut un pauvre aveugle, le pieux Adalbéron ; dans une vision qu'il eut, en 1048, dans l'église de Saint-André, cet apôtre lui désigna le jardin de l'hôpital comme abritant le dépôt vénéré ; il promit à Adalbéron qu'il récupérerait la vue s'il faisait connaître cette révélation, d'où résulterait l'exaltation de la Sainte Relique. Martial, évêque de Mantoue, en présence de son clergé et d'une immense multitude de peuple, fit faire des fouilles à l'endroit indiqué. On découvrit une petite caisse en bois, contenant un reliquaire en marbre, à l'intérieur duquel se trouvait un vase en plomb avec le Saint Sang. Le trésor fut transporté dans l'église de Saint-André, et la promesse faite par l'Apôtre à Adalbéron se réalisa : l'aveugle recouvra la vue.

« Cependant, Brunon de Toul était monté sur le trône pontifical, en février 1049, sous le nom de Léon IX. La nouvelle de la découverte du précieux Sang était parvenue à ses oreilles ;

(1) *Monum. Germ.*, V, 127 ; Hess, *Mon. Guelf.*, 217. *Breve Chronicon Mantuanum*, ab anno 1095-1299, Firenze, 1855.

l'empereur Henri III l'avait apprise de son côté; il demanda à Léon IX de soumettre toute l'affaire à un examen approfondi, qui aurait eu surtout pour objet les événements surnaturels qui s'étaient produits. Le Pape Léon IX, comme l'avait fait Léon III, se transporta à Mantoue. Il ouvrit une enquête sur les apparitions extraordinaires et les miracles qui avaient suivi : il conclut à leur authenticité et déclara que la Relique pouvait être regardée comme étant celle du vrai Sang de Jésus-Christ et devait être honorée comme telle. La croyance à l'authenticité du dépôt trouvé à Mantoue ne résulte donc pas de documents historiques qui, dans plusieurs détails, nous l'avouons, déclare l'abbé Rommel, ne s'accordent point entre eux. Quand il s'agit d'événements fort éloignés de nous, pareilles dissonances se constatent souvent, sans que la substance des faits puisse être révoquée en doute ; dans le cas présent, cette croyance est basée avant tout sur des miracles arrivés lors de la double exaltation de la Relique et que les autorités ecclésiastiques ont approuvés après mûr examen. La guérison subite d'Adalbéron, l'aveugle, est le plus important de ces prodiges (1). »

(1) Abbé H. Rommel. *Une relique du précieux sang de Jésus-Christ à Weingarten*, Bruges, 1891, in-8, pp. 6 et 7.

Cette relique fut jadis l'objet d'un culte insigne. L'an 1608, à l'occasion des noces de son fils François avec Marguerite de Savoie, Vincent de Gonzague institua l'ordre du Précieux Sang plus connu sous le nom d'ordre du duc de Mantoue. Il créa vingt chevaliers de l'ordre et mit sur le collier cette devise : *Nihil isto triste recepto* (1).

La relique de Rome. — Le pape Léon IX désirait le Saint Sang de Mantoue pour la capitale de la catholicité; mais les Mantouans ne voulant rien céder, le Souverain Pontife chargea l'empereur Henri III de négocier avec eux. Celui-ci proposa de diviser le précieux sang entre les deux villes. On lui fut si reconnaissant de cette solution que d'un commun accord on le divisa en trois parties : l'une pour Mantoue, l'autre pour Rome et la troisième pour le négociateur.

Léon IX déposa sa part dans la basilique de Saint-Jean de Latran ; mais plus tard elle fut transférée dans la chapelle domestique du palais de Latran, connue sous le nom de Sancta Sanctorum.

Aujourd'hui, la relique est toujours à Saint-Jean de Latran, mais dans la chapelle de Saint-

(1) M. Misson. *Nouveau Voyage d'Italie*, 4e éd., 1717, in-12, III, pp. 12-13.

François, où on la montre encore le jour du jeudi saint.

La relique de Weingarten. — Quant à la troisième partie du saint Sang de Mantoue l'empereur Henri III la porta constamment sur lui jusqu'en 1056 où, se voyant en cas de mort, il la légua à Beaudouin de Lille, comte de Flandre. Celui-ci, à son tour, la laissa à sa fille Juliette de Flandre. Enfin, celle-ci s'étant mariée à Guelfe IV de Bavière, fils de Guelfe III, fondateur de l'abbaye de Weingarten, elle en fit don à ce monastère en l'an 1090 ou 1094 (1).

La relique est toujours conservée à l'abbaye de Weingarten où le 12 mars de chaque année on célèbre une fête en son honneur.

L'origine des trois reliques. — On ne saurait s'arrêter à cette légende invraisemblable, évidemment imaginée par quelque moine ignorant et sans scrupule. Le centurion Longin ne vint certainement jamais à Mantoue, ni vivant, ni mort, bien qu'on y vénère ses restes.

D'autre part un opuscule du diacre Jean, chanoine régulier de l'église Saint-Jean de Latran, donne une tout autre origine à la relique conservée dans la basilique. Selon lui il s'agirait

(1) A. Haag (O. B.). *Sanguis Christi in terra vindicatus seu... de S. S. Sanguine e latere Christi perfluo atque in imperiali monasterio Vincarum adservato*, Constant., 1758, in-4.

du sang qui serait sorti miraculeusement d'un crucifix outrageusement frappé par un juif (1).

C'est évidemment là ce que l'on racontait primitivement et la légende du sang recueilli par Longin naquit d'une exégèse postérieure.

Du sang recueilli par Nicodème
(*La Rochelle, Bec-Helluin, Fécamp, Sarzanne, Halle*)

Au temps de Calvin on montrait du sang de Jésus-Christ à la Rochelle et il passait pour avoir été recueilli dans un gant par Nicodème (2).

On retrouvait la même relique dans l'abbaye du Bec-Helluin, aujourd'hui au diocèse d'Évreux. Henri Estienne nous à conservé l'histoire qui l'authentiquait : « Quand Nicodème dépendit Notre-Seigneur de la croix, il recueillit du sang d'icelui en un doigt de son gant avec lequel sang il faisait plusieurs grands miracles. A raison de quoi, étant persécuté par les Juifs, fut contraint à la fin de s'en défaire par une invention merveilleuse. C'est qu'ayant pris un parchemin où il écrivit tous les miracles et tout ce

(1) Migne, P. L. LXXVIII, col. 1379, nº 560-568. Il y eut plusieurs crucifix qui répandirent du sang : l'un à Mantoue, l'autre à Rome et enfin le plus célèbre et le plus ancien à Béryte.

(2) Calvin, *Traité des Reliques*, p. 13.

qui appartenait à ce mystère, il enferma le sang avec ce parchemin dedans un grand bec d'oiseau et l'ayant lié et accoutré le mieux qu'il lui était possible, le jeta dans la mer, le recommandant à Dieu ; qui voulut que mille ou douze cents ans après, ou environ, ce saint bec après s'être bien promené par toutes les mers de levant et de ponant, arriva en Normandie, au lieu même où est aujourd'hui l'abbaye du Bec. Où estait jetté par la mer entre quelques broussailles advint qu'un bon duc de Normandie, chassant un cerf en ces quartiers-là, on ne sait ce que devinrent ni le cerf ni les chiens : jusqu'à ce qu'il fût aperçu en un buisson étant à genoux, et les chiens auprès de lui, tous cois et à genoux aussi. Ce qui émut tellement la dévotion de ce bon duc que soudain il fit essarter ce lieu, où le précieux bec fut trouvé et le contenu en icelui. Que fut cause qu'il y fonda l'abbaye appelée aujourd'hui, pour cette raison, l'abbaye du Bec (là où ils montrent encore maintenant ce beau miracle) si bien enrichi qu'on peut bien dire que c'est un bec qui nourrit beaucoup de ventres (1). »

Cette abbaye bénédictine disparut avec la Révolution et la relique se perdit dans la tourmente.

(1) H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, La Haye, 1733, in-12, II, pp. 231-232.

Mais on en conserve encore aujourd'hui une toute semblable en la ville de Fécamp, et l'on en débite une histoire toute pareille ; notons pourtant que le bec a été remplacé par une souche de figuier avec des embellissements qui la rendent encore plus inacceptable.

L'abbé Biard, l'un des derniers historiens de la précieuse relique, écrit : « Nous ne voyons pas de raisons sérieuses de rejeter cette histoire... La supprimer, ne serait-ce pas manquer de respect aux doctes enfants de saint Benoît qui l'ont rédigée, à tant d'abbés et de princes de l'Église qui ne l'auraient pas laissé tirer à d'innombrables exemplaires si la fable leur eût paru comme à des rationalistes peu raisonnables, mêlée à l'histoire ?... Enfin *ne serait-ce pas rendre inexplicable* la translation du précieux sang à Fécamp, ébranler la base du culte immémorial qu'on lui rend ? ne serait-ce pas enlever le plus beau fleuron à la couronne de cet antique et illustre cité, et *la blesser dans ses intérêts les plus sacrés et les plus positifs* (1) ? »

Les intérêts positifs de cet illustre cité n'est

(1) Abbé Biard curé de Thiergeville), *la Relique de Fécamp*, messe en latin-français, litanies et histoire du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suivies du récit de guérisons récentes opérées à l'ancienne fontaine où aborda la souche de figuier dépositaire de cet inestimable trésor. Paris, Carion, 1866, in-12.

pas un euphémisme, car on ne saurait faire une allusion plus claire à l'argent que les pèlerins laissent à Fécamp. Tout est organisé pour le recevoir.

A la cathédrale, près de la relique, on trouve le *Tronc du Précieux Sang* : et non loin de là, outre la *chapelle-source* bâtie sur le lieu où échoua la souche de figuier, vous trouvez également une seconde chapelle bâtie dans la *cour-source* où aborda le précieux sang. Les gérantes de ces deux chapelles sont des laïques. Leur conception de l'histoire n'est pas moins utilitaire que celle des chanoines de la cathédrale (1).

On conservait également à Sarzanne (Italie) du sang recueilli par Nicodème (2) : cette relique avait été également apportée par les flots, non plus dans un bec d'oiseau ou une souche de figuier, mais dans le fameux crucifix de Lucques connu sous le nom de Volto Santo.

Nicodème avait sculpté trois images du Christ « de la même grandeur, grosseur, et linéament qu'estait Notre-Seigneur en croix, trouvées

(1) Sur cette relique : A. Pottier, *Histoire du Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ conservé en l'abbaye de la Sainte-Trinité à Fécamp*, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Rouen. Rouen, 1838, gd. in-8. — Le Roux de Lincy, *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*. Rouen, 1840, in-8, p. 63.

(2) Collin de Plancy, *Dict. des Reliques*. P., 1821, in-8, II, pp. 63-64.

dans les ruines anciennes, près la porte du Golgotha, au même endroit, où la maison de Nicodème, disciple secret du Fils de Dieu, avait été autrefois édifiée (1) ».

Le P. Ignace Joseph, dans son *Histoire d'Abbeville* (2), rapporte qu'Étienne de Lucques voulait absolument que Grégoire le Syrien, qui était devenu détenteur de ces trois images, lui en donnât une pour Lucques ; mais que les Chrétiens décidèrent qu'elles seraient exposées à Joppé en trois nacelles différentes, sans gouvernail, sans pilote, afin de connaître la volonté de Dieu dans une affaire aussi importante. De ces trois images la première vint échouer à Lucques ; la seconde à Rüe (Somme). Quant à la troisième, elle parvint à Dives (Calvados) où elle est demeurée honorablement jusqu'à ce que les calvinistes l'aient brûlée et réduite en cendres (3).

L'abbé de Romagne quelque deux cents ans plus tard raconte un peu différemment l'histoire du Volto Santo ; il ignore d'ailleurs entièrement les deux sosies de Rüe et de Dives :

(1) Yepès, *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, trad. par Dom Martin. Toul, Belgrand, 1618, in-4, t. III, p. 592.

(2) P. Ignace Joseph. *Histoire d'Abbeville*, Paris, Pélican, 1646, in-4, p. 427.

(3) F. de Mely, *l'Image du Christ du Sancta Sanctorum*, Paris, 1904, in-8, pp. 12-13.

« Nicodème ayant l'esprit fortement frappé de la figure de Jésus-Christ entreprit de faire son image ; il fit tout, hors la tête, qui fut exécutée par un ange. Au moment de sa mort, Nicodème raconta ce miracle à un de ses parents et lui donna son crucifix, qui resta en Judée jusqu'au huitième siècle ; alors un évêque de Lucques en fit l'acquisition, et le porta dans un navire, qui, sans être conduit par aucun pilote, arriva heureusement en Italie, au port de la ville de Lune. Les habitants qui se trouvaient sur le rivage, entrèrent dans le vaisseau et voulurent emporter le crucifix de Nicodème, mais il fut si prodigieusement pesant, que tous leurs efforts furent inutiles.

« Quelque temps après, un pèlerin qui visitait Jérusalem apprit de deux religieux, qui gardaient le tombeau du Seigneur, que le crucifix de Lucques contenait des reliques. Le pèlerin ne manqua pas à son retour d'en avertir l'évêque de Lucques. Celui-ci regarda dans le crucifix, il y trouva une partie de la couronne d'épines de Notre-Seigneur, une fiole de son sang que Nicodème avait ramassé, un clou de la croix et quelques autres objets sacrés (1).

(1) Voici plus exactement d'après les anciens chroniqueurs les reliques que contenait ce crucifix : « Quarta pars Spinæ Coronæ cum Clavo quo Dominus crucifixus est, id etiam

« Mais il fut obligé d'y laisser diverses autres reliques que l'on ne connaît pas, parce que le crucifix se referma miraculeusement, avec un grand éclat de lumière (1). »

Les reliques du Saint Sang que l'on conservait en Angleterre passaient aussi pour avoir été recueillies par Joseph d'Arimathie. L'évêque de Lincoln attribuait cette origine à celui qu'un frère templier apporta en 1247 à Henri III, roi d'Angleterre, de la part du patriarche de Jérusalem (2).

« On avait montré pendant longtemps à Hales dans le comté de Glocester, dit Hume, du sang de Jésus-Christ apporté de Jérusalem. On imagine assez avec quelle vénération on contemplait une si sainte relique. Une circonstance miraculeuse servait encore à en constater l'authenticité. Ce sang précieux, bien qu'exposé à la vue des assistants, n'était visible à nulle personne en

sacratissimum, quod de umbilico est abscissum, cum ampulla sanguinis, cum sudario quod deferebat Jesus circa collum, decentissime recondita sunt ; clauduntur quoque ibi pretiossima pignora, quæ beata Dei genitrix de unguibus et capillis nostri Redentoris abscidit, quorum una pars in capite velaminis ejusdem Dei genitricis ligata est, alia ex alio. » — F. de Mély, *l'Image du Christ du Sancta Sanctorum*, Paris, 1904, in-8, p. 15.

(1) Romagne (abbé de), *Dictionnaire historique des miracles qui prouvent la vérité de la religion chrétienne*, P., Masson, 1824, in-12, pp. 48-49.

(2) A. SS. Martii, II, 378.

état de péché mortel et ne daignait apparaître que lorsqu'on avait accompli assez de bonnes œuvres pour obtenir l'absolution.

« L'artifice fut découvert quand on supprima ce monastère. Deux moines, qui étaient dans le secret, prenaient toutes les semaines du sang de canard, et le mettaient dans une fiole de cristal, dont un côté était mince et transparent, tandis que l'autre était épais et opaque. A l'arrivée d'un riche pèlerin, les moines ne manquaient pas de lui montrer le côté obscur jusqu'à ce que des messes et des offrandes eussent expié ses péchés, et quand on jugeait que son argent, sa patience ou sa foi était près de s'épuiser, on lui accordait la faveur de tourner la fiole (1). »

Du sang recueilli par la Madeleine
(Saint-Maximin et Neufvy-Saint-Sépulcre)

On attribuait cette origine au sang que l'on conserva longtemps à Saint-Maximin de Provence. Je pense que l'on dut attribuer la même origine au sang que l'on conserve encore à Neufvy-Saint-Sépulcre (2).

(1) David Hume, *Histoire d'Angleterre*. Trad. Campenon, Paris, 1840, in-8, t. III, p. 288.

(2) Laisnel de La Salle, *Croyances et légendes du Centre de la France*, P., 1875, in-8, I, p. 319.

L'une et l'autre relique, comme nous l'avons vu dans notre étude sur le sang de saint Janvier, étaient composées de petites pierres rouges qui durent représenter primitivement de la terre prise au pied de la croix et arrosée du sang du divin crucifié.

De trois autres Reliques rapportées de Jérusalem

(Reichnau, Billom, Bruges)
et dont au moins une recueillie par la Vierge

Le plus ancien témoignage que nous possédions au sujet des reliques du Saint Sang en Europe, nous est fourni par une Translation qui aurait été écrite vers 950 (1). Azan, préfet de Jérusalem, aurait apporté d'insignes reliques en Corse dans l'espérance que Charlemagne viendrait les y recevoir. Mais ses espérances furent déçues, ce fut Waldo, abbé de Reichnau, qui fut chargé de cette mission. Azan lui remit une fiole de sang qui fut placée en la chapelle de l'empereur, et une petite croix d'or contenant du sang de Jésus à ses extrémités.

(1) *Translatio Sanguinis Domini*, publiée d'abord par MABILLON, *Annales*, III, 699, puis rééditée soigneusement dans les *Monumenta Germaniæ historica*, IV, Scrip. 445.

L'Abbaye de Reichnau finit par hériter de cette dernière relique.

« On conserve dans l'église de Billom une autre relique célèbre sous le nom de *Précieux Sang*. Un Jésuite nommé *Raymond Martin* en publia l'histoire en 1646, sous ce titre : *La Divine Relique du sang adorable de J.-Ch. dans la ville de Billom en Auvergne* (1).

« Durand d'Albanelli, chanoine de Billom, à son retour de la Terre Sainte, apporta, dit-on, cette relique avec un petit morceau du *bois de la vraie croix*, enchâssé dans une croix d'argent doré, sur le pied de laquelle est gravé le nom de ce chanoine. Par un événement peu vraisemblable, le bois de la vraie croix fut conservé, et le précieux sang resta perdu pendant longtemps : il fut déterré, on ne dit point par qui, ni à quelle époque, sous le maître-autel. On découvrit d'abord un coffre revêtu de peau, dans lequel était le vase de cristal qui contient cette relique enchâssée, comme elle l'est aujourd'hui, dans une garniture en argent avec cette inscription en lettres gothiques :

Hoc in vase manet sanguis, quo vincetur anguis.

(1) Il s'agit évidemment du volume cité par Corblet sous ce titre : SAINT-MARTIN, *la Divine Relique du sang adorable de Jésus-Christ dans la ville de Billom, en Auvergne*, Lyon, 1645, in-12.

« Tous les ans, le 3 mai, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, on célèbre à Billom la fête du Précieux Sang, c'est un jour de triomphe, de réjouissance et de profit pour les différens habitans. La principale cérémonie est la procession, où le Précieux Sang est montré au public. Elle ne se célèbre plus avec un appareil aussi recherché qu'autrefois. Voici ce que l'historien de la relique nous a conservé de cette procession. « Elle est précédée, dit-il, de jeunes garçons choisis et *vêtus en anges et portant les mystères de la Passion en peinture*, qui sont suivis d'une douzaine d'hommes, *représentant les douze Apôtres avec les instrumens de leur martyre ;* puis viennent les Capucins ensuite les Pèlerins, revêtus de leur livrée. » Parmi ces Capucins, ces Apôtres et ces Pèlerins, étaient plusieurs femmes dont la plupart tenant la *chandelle à la main* marchaient pieds nus et en chemise.

« Le prêtre qui porte la relique à cette procession se tourne à chaque instant de tous côtés pour la montrer aux étrangers, et renverse successivement le vase de cristal pour faire remarquer que la liqueur rouge qu'il contient conserve encore sa fluidité. L'historien ajoute que de son temps, lorsque la procession était arrivée à la place, et que la relique était posée

sur un autel qu'on y dresse ordinairement, la plupart des gens du peuple regardaient au ciel et prétendaient en plein midi y voir une étoile qui apparaissait alors miraculeusement (1). »

Ces reliques jérusalémites furent très probablement inventées en Europe.

La relique du Saint Sang de Bruges aurait été donnée par Baudouin, roi de Jérusalem, à Thierry, comte de Flandre, qui la fit rapporter dans ses États par le bienheureux Léonius, abbé de Saint-Bertin et la légua à Bruges en 1148 (2).

Mais par qui ce sang sacré avait-il été recueilli. De pieux auteurs attestent que ce fut par la Vierge. Et voici comment ils le démontrent.

Après avoir cité un discours que l'évêque de Lincoln prononça en 1270 (retenez bien la date) et dans lequel il affirme que le sang du Christ ne fut point perdu mais recueilli par Joseph d'Arimathie, l'abbé Durand écrit : « On a pu le remarquer, il n'est question dans ce passage que du sang recueilli par Joseph d'Arimathie... Nous avons ici la preuve la plus concluante que Marie a recueilli le sang divin... Joseph d'Arima-

(1) Dulaure, *Description des principaux lieux de la France*, Paris, chez Lejay, 1789, t. V, pp. 418-422 [L 11[20] A].

(2) Abbé C. Carton, *Essai sur l'Histoire du Saint Sang depuis les premiers siècles du Christianisme*. Bruges, 1850, in-4, pp. 55-77.

thie, le disciple lâche et timide, reçoit avec respect ces gouttelettes sacrées, et Marie les verrait ruisseler sur la terre sans les soustraire à la profanation ? Elle connaissait trop le prix de ce sang rédempteur. Et, dût-elle arracher son cœur pour y recueillir, à défaut d'autre vase, ce sang divin, elle n'hésiterait pas. Il nous suffisait de savoir que Joseph d'Arimathie l'a fait, pour nous autoriser à dire que la Sainte Vierge l'a devancé dans ce ministère au pied de la croix (1). »

Le reste des preuves est à l'avenant. Il semble cependant que l'on peut admettre l'origine jérusalémite de cette célèbre relique ; bien que par le miracle de l'ébullition qui la caractérisait jadis elle s'apparente plus exactement aux reliques de Constantinople ou d'Italie (2).

Du Saint Sang apporté de Constantinople

On conservait du sang de Jésus-Christ dans plusieurs églises de Constantinople ; à Saint-Pierre, à Saint-Michel et au Bucoléon.

(1) Abbé A. Durand, *l'Écrin de la Sainte Vierge*, Desclée, Lille, 1885, t. II, pp. 181-185. L'argument remonte d'ailleurs à Métaphraste (Combéfis, *Bibliotheca Patrum Concionatoria*, VIII, 88) qui l'avait emprunté lui-même à un anonyme plus ancien (Combéfis, *Bibliotheca*, III, 957).

(2) Sur cette relique, cf. Van Haecke, *le Précieux Sang à Bruges*, Bruges, 1900, in-8.

En 1244, Lambert de Noyon, chapelain de Beaudoin Ier et prévôt de Saint-Michel, rapporte un vase d'or contenant du sang du Christ en l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons (1). Quelques semaines auparavant, en 1239, l'abbaye d'Anchin s'était enrichie d'une relique semblable provenant de Saint-Pierre (2).

Le Bucoléon fournit à lui seul au moins trois reliques analogues. En 1205 Nivelon de Cherisy fait don au chapitre de Namur d'une petite quantité de sang de Jésus provenant de cette église (3). En 1224 Saint Remy de Reims en recevait aussi de la même source (4). La plus célèbre des reliques de cette origine est celle qui fut envoyée à Saint Louis entre 1241 et 1246 pour la Sainte-Chapelle (5).

Toutes ces reliques provenaient sans doute originairement du sang qu'auraient jeté des crucifix.

Nous ne prétendons pas avoir énuméré toutes les reliques du sang de Jésus-Christ.

Il en existe une fiole en l'église Sainte-Croix

(1) Mss Bib. Nat. Suppl. Lat. 11004, f° 12.

(2) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum Duaci*, 1628, in-12, p. 59.

(3) Rayssius, *Hierogazophylacium Belgicum*, 1628, in-12, p. 7. Il en est déjà fait mention dans un bref de 1249. *Exuviæ Sacræ Constantinopolitanæ*, II, 139.

(4) Morlot, *Historia Remensis*, Lille, 1666-1679, in-f°, I, 336.

(5) Archives nationales, K 166, n° 67. Inventaire de 1341.

de Jérusalem et qui remonte au moins au seizième siècle (1). L'Inventaire de l'Église de Chartres dressé en 1322 en signale une autre (2).

« On a dans Venise des fioles assez grandes remplies du sang de Jésus, qui reçoit un culte très solennel, le 12 de mars, au couvent des religieux conventuels de Saint-François (3). A Rome on a encore des fioles pleines du sang de Jésus-Christ, dans l'église de Saint-Eustache. On en adore une grosse bouteille à Moscou dans l'Église de l'Annonciation. A Tours on avait une certaine quantité de sang que Notre-Seigneur répandit au jardin des Oliviers (4). »

Mais toutes ces reliques, et même celles que nous avons ignorées, rentrent très probablement dans l'une des catégories étudiées. Toutes sont d'origine frauduleuse ; Saint Longin, Nicodème, Sainte Madeleine et la Vierge ne sont pour rien dans leur invention.

L'origine de toutes ces reliques tirées de

(1) Inventaire des Reliques de Rome en 1575, reproduit dans J. Calvin, *Traité des Reliques*, J.-G. Fick, Genève, 1863, in-12, p. 162.

(2) F. de Mely, *le Trésor de Chartres*, Paris, Picard, 1888, gd. in-8, p. 101 [Lj⁹ 2628].

(3) Pour la relique que l'on conserve dans l'église Saint-Marc dans la même ville, il s'agit du sang d'une image que les Juifs auraient crucifiée en 675. — P. Petit-Radel, *Voyage historique de l'Italie*, P., 1815, in-8, I, 169 et 172.

(4) Collin de Plancy, *Dict. des Reliques*, II, 63-64.

Jérusalem ou de Constantinople est indiscutablement le sang qui découla de certains crucifix miraculeux, dont l'origine précise reste encore à déterminer. Néanmoins nous pouvons déjà constater que le saint Sang de Jésus n'est qu'une relique d'origine liturgique puisqu'elle se rattache au culte des Images et tout spécialement au culte du crucifix.

§ V. — Barbes, cheveux et ongles

On garde quelque partie des cheveux de Jésus-Christ, à Rome, dans l'église Sainte-Cécile : on en avait aussi à l'Escurial et dans l'abbaye de Notre-Dame d'Argensole en Champagne (1).

Le crucifix de Lucques, dont la découverte remonte au onzième siècle, contenait, outre un morceau du nombril du Christ et une ampoule de son sang, des ongles et des cheveux que la Vierge lui avait coupés (2).

D'après un mémorial tiré des archives de la cathédrale et rapporté par Baluze, Sainte Austremoine apporta en arrivant à Clermont des reliques infiniment précieuses : « le nombril du Fils de Dieu avec les *cinq ongles de sa main*

(1) Collin de Plancy, II, 62.

(2) Tofanelli, *Il primo ritratto del Crucifisso*. Napoli Savio, 1664, in-8, p. 69.

gauche; son prépuce avec *deux ongles de la main droite*, des langes dans lesquels il fut enveloppé; la onzième partie du suaire teint de son sang, et avec lequel on lui avait couvert les yeux; une partie de sa tunique, *de sa barbe, de ses cheveux*, et de sa ceinture teinte de son sang; de plus *trois ongles coupés de la main droite*, une partie de la couronne d'épines et du pain sur lequel Jésus donna sa bénédiction; une partie de son éponge et du sépulcre de Notre-Seigneur; des verges dont il fut flagellé; des cheveux de la Sainte Vierge Marie, son bracelet; un morceau de sa robe avec de son lait, et une partie du manteau qu'elle fit de ses mains. Étienne évêque (de Clermont au dixième siècle) renferma ces reliques dans une image de la Mère de Dieu et dans une image de son fils (1). »

Le comte de Chartres, Louis, étant à la prise de Constantinople, sa suite rapporta à Chartres entre autres reliques insignes deux cheveux de N.-S. On les voit signalés dans un inventaire de 1322 (2).

(1) Mémorial édité par Baluze, cité par Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, P., Lejay, 1789, in-18, V, 197, note 1.

(2) Riant, *Exuviæ Sacræ Constantinopolitanæ*, Genève, 1877, in-8, II, 213. — F. de Mély, *le Trésor de Chartres*, Paris, 1886, gd. in-8, p. XIX, note 4, p. 51, p. 100.

Un bref de 1249 confirme l'existence de quelques cheveux du Christ en l'église Saint-Alban de Namur (1).

Une enquête plus patiente révélerait sans doute d'autres cheveux et d'autres ongles et peut-être quelques autres poils de barbe. Elle ne ferait que confirmer l'incertitude de toutes ces reliques et le pieux cynisme de leurs inventeurs.

Devant cette multitude de faussaires que supposent toutes ces reliques, si l'on était tenté de s'étonner, que l'on songe aux mœurs du treizième et du quatorzième siècle. Mais ne voit-on pas encore de nos jours des intrigants essayer de renouveler des tentatives analogues ?

Faut-il rappeler qu'en 1810 une bonne femme de Salon, en Provence, prétendait posséder un os de Jésus-Christ qu'elle faisait porter aux jeunes gens qui voulaient éviter la conscription (2) ?

Mais plus près de nous, Dupray de la Maherie, qui fut associé à maintes entreprises ecclésiastiques, aux œuvres de Mgr Sisson et de Mgr Pagis, ne prétendait-il pas posséder des cheveux du Christ ? Cette relique portait avec elle son authentique signé de Mgr Marinelli (3).

(1) Riant, *Exuviæ*, II, 139.
(2) Collin de Plancy, *Dict. des Reliques*. II, 62.
(3) *Le Journal*, 30 juin 1910.

Aujourd'hui le ridicule et la prison sont les seuls aboutissants pour ces colporteurs de reliques frauduleuses. Jadis les moines gyrovagues ou les clercs faméliques finissaient par caser leurs ours dans quelque sanctuaire, pour lequel tout était profit.

§ VI. — Le prépuce de Notre-Seigneur

Plusieurs églises se glorifient de posséder le prépuce de Notre-Seigneur, c'est-à-dire le fragment de chair qui lui fut coupé à la circoncision (1). Calvin, dont le *Traité des Reliques* parut en 1587, en connaissait trois : celui de l'abbaye de Charroux, au diocèse de Poitiers, celui de Saint-Jean de Latran à Rome, et celui de Hildersheim en Saxe (2). L'abbé Thiers, dans sa *Dissertation sur la Sainte Larme* (1699), en ajoute deux autres, à savoir : celui de Coulombs au diocèse de Chartres, et celui d'Anvers en la Collégiale (3). D'après Moreri il y en au-

(1) *Traité des Reliques*, réimp. Fick, Genève, 1863, in-12, pp. 12 et 13.

(2) *Traité des Reliques*, p. 83.

(3) *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme*, p. VIII et IX, édit. de 1751. D'après le P. Coster, S. J., il fut détruit par les hérétiques en 1566. Jadis il donnait lieu à une procession annuelle. Eug. Gens, *Hist. de la ville d'Anvers*, Anvers, 1861, in-8, p. 255.

rait eu un sixième en la cathédrale du Puy (1). Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, en signale encore deux autres : le premier à Saint-Jacques de Compostelle, le second en l'abbaye de Saint-Corneille à Compiègne (2). Dulaure, d'après Baluze, en indique un neuvième à Clermont (3). D'après Boué de Villiers, on en montre un dixième à Fécamp où l'on peut embrasser la fiole qui le contient (4). Caraca en revendique un onzième (5). A.-S. Morin en signale un douzième à Metz où il était jadis l'objet d'un culte très pompeux (6). Il y en aurait eu un autre à Avit en Auvergne (7), un autre encore à Langres (8). Enfin en 1875 on en retrouvait encore un à Conques dans le célèbre monastère de Sainte-Foi. Le reliquaire longtemps

(1) Moreri, *Dict.*, édit. de 1725, III, 108.

(2) Voltaire, *Dict. Philos.*, v° Prépuce, éd. Hachette, 1876, t. XIX, p. 188.

(3) Dulaure, *Description des pays de France* (Auvergne), *loc. cit.*

(4) Boué de Villiers, *la Normandie superstitieuse*.

(5) *Narrazione critico-storica del santissimo prepuzio di N. S. Gesu Cristo che si venere nella chiesa parrocchiale di Calcata*, Roma, 1797, in-12 ; autre édition, Livourne, 1868, in-12. Ce dernier est authentiqué par de nombreuses bulles de papes et privilégié d'un grand nombre d'indulgences.

(6) A.-S. Morin, *le Prêtre et le Sorcier. Statistique de la Superstition*, P., Le Chevalier, 1872, in-12, p. 34.

(7) *Revue des Tradit. Popul.*, 1911, p. 295, note.

(8) *De l'Idolâtrie de l'Église romaine*, 1728, in-12, pp. 317-318.

égaré est un coffret d'or connu sous le nom de reliquaire de la circoncision (1).

Dès le début du treizième siècle, les prétentions contradictoires des abbayes et des collégiales avaient provoqué des doutes au sujet de l'authenticité de cette multiple relique. Mais Innocent III, ne voulant donner tort à personne, et ayant déclaré qu'il valait mieux laisser cette discussion à la connaissance de Dieu que d'en décider témérairement (2), moines et chanoines continuèrent d'exposer leurs trésors.

Nous ne ferons pas l'histoire de toutes ces reliques. Quelques notes sur les plus célèbres suffiront à nous édifier.

Le Prépuce de Coulombs. — La relique de l'antique abbaye de Coulombs près Nogent-le-Roi lui vient on ne sait d'où ; les moines qui la possédaient n'ont pas pris soin d'en retracer l'histoire.

« Au quinzième siècle elle passait pour rendre fécondes les femmes stériles et surtout pour procurer aux femmes enceintes un heureux accouchement (3). En 1422, Henri V, roi d'Angle-

(1) *Revue religieuse de Rodez et de Mende*, juin 1876, p. 50.
(2) Innocent III, *De Missæ Myst.*, libr. IV, cap. 30.
(3) Abbé J.-B. Thiers, *Traité des Superstitions*, Paris, 1712, in-12, I, pp. 109-110.

terre, alors maître d'une partie de la France, ayant entendu vanter les vertus du saint Prépuce, pria l'abbé de Coulombs de lui confier ce joyau (*suum jocale*) pour l'emporter en Angleterre à sa femme, Catherine de France, grosse de son premier enfant. Les religieux s'en dessaisirent avec regret. Il fut envoyé à Londres, et la reine après l'avoir touché accoucha heureusement d'un fils, connu par la suite sous le nom de Henri VI. Le roi fidèle à sa parole renvoya la relique en France ; mais comme on jugea qu'elle serait peu en sûreté à Coulombs, à cette époque de guerres continuelles, on la déposa provisoirement à la Sainte-Chapelle de Paris. Les chanoines de cette église reçurent la sainte relique comme s'il s'agissait de la garder à jamais ; alors les moines de Coulombs s'émurent et demandèrent qu'on la leur restituât, ajoutant que, si leur abbaye ne paraissait pas un lieu sûr, on pourrait la déposer chez les religieux de Saint-Magloire, de même ordre qu'eux. Cette demande leur fut accordée, à la condition expresse que le reliquaire ne pourrait être porté hors la ville de Paris, sans une permission expresse du grand conseil du Roi. On chargea Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et chanoine de Chartres (le même qui présida à la condamnation de Jeanne d'Arc), de veiller

à l'exécution de l'ordonnance rendue à cet effet par le duc de Bedfort, régent de France, le 23 mai 1427.

« La tranquillité ayant été rétablie dans le royaume, les religieux de Coulombs, après de nombreuses démarches, obtinrent une ordonnance royale du 28 juillet 1447, qui les autorisait à réintégrer leur relique à l'abbaye. Au mois d'avril 1464, le roi Louis XI vint faire ses dévotions à Coulombs ; les moines ouvrirent le reliquaire en sa présence et sa Majesté put contempler la célèbre relique (1). »

Le reliquaire et son contenu échappèrent à la dévastation révolutionnaire. L'église abbatiale devint, lors du rétablissement du culte, église paroissiale, et l'on y rétablit l'ancienne dévotion.

Vers 1860, les délégués de la société archéologique d'Eure-et-Loir, voulant examiner le reliquaire, le trouvent dans la sacristie sur une planche d'une vieille armoire où l'on déposait les chandeliers et les ornements hors de service. Ce reliquaire est en argent doré, en forme de chapelle, avec deux volets; à l'intérieur est une croix en ivoire qui paraît remonter au douzième siècle. Cette croix, qui ne s'ouvre pas, est

(1) E. Lefèvre, *Documents historiques sur les communes du canton de Nogent-le-Roi*, Chartres, 1866, in-8, p. 319.

censée contenir le fragment de la chair de Jésus-Christ.

« En 1872 cet objet sacré était déposé au presbytère : c'est là que se rendaient les femmes enceintes qui voulaient bénéficier des faveurs qui y sont attachées. Le curé se revêtait de son surplis et de son étole et faisait baiser à la femme agenouillée le reliquaire. (1) » Je ne sais si cet usage persiste encore.

Le prépuce de Saint-Jean de Latran et de Calcala. — L'origine de cette pièce nous échappe, mais voici l'histoire de sa seconde découverte. Lors du sac de Rome par l'armée de Charles-Quint en 1527, un soldat enleva du sanctuaire de cette basilique une caisse de reliques qu'il cacha dans un bourg nommé Calcata. Trente ans après, cette caisse fut trouvée par un prêtre qui en ignorait le contenu, et il la porta à la dame du lieu. Celle-ci aidée de deux de ses parents ouvrit la caisse et y découvrit des reliques diverses parmi lesquelles : « un morceau de la chair encore fraîche de saint Valentin, une partie de la mâchoire, avec une dent de sainte Marthe ». Arrivée à un petit paquet sur lequel on lisait le nom de Jésus, elle sentit ses mains s'engourdir et

(1) A.-S. Morin, *le Prêtre et le Sorcier*. P., 1872, in-12, p. 133.

devenir tout à fait raides; elle s'écria aussitôt que le paquet contenait le Saint Prépuce. A peine eut-elle prononcé ce nom que le paquet exhala une odeur des plus suaves. Le prêtre qui avait apporté cette précieuse trouvaille déclara que pour faire l'ouverture du paquet il fallait une personne vierge. Ce fut une petite fille âgée de sept ans qui mena à bien cette dernière opération. La relique honorablement placée dans un sanctuaire opéra un grand nombre de miracles.

Quelque trente ans après cette découverte, des dames de qualité ayant demandé à la voir se traînèrent à genoux jusqu'au pied de l'autel; comme le prêtre se disposait à la montrer, il se forma un nuage épais qui remplit toute l'église et y produisit une obscurité complète; on voyait seulement des étoiles et des flammes qui parcouraient le saint lieu. Ce miracle attira l'attention sur la relique, et cette même année 1559, un chanoine de Saint-Jean de Latran alla à Calcata et, trop scrupuleux à s'assurer de l'authenticité de la relique, essaya de l'étendre et la rompit en deux parties inégales, ce qui occasionna à l'instant une tempête affreuse, accompagnée de tonnerre et d'éclairs. L'obscurité fut telle, bien qu'on fût en plein jour, que personne ne pouvait rien distinguer; les assistants se crurent à

leurs derniers moments (1). Telle est la version des ecclésiastiques de Calcata qui continuent d'exposer cette relique à la vénération des fidèles (2).

Il est intéressant de mettre en parallèle la version qui fut évidemment composée par les chanoines de Latran. Dans le pillage de Rome en 1527, un soldat vola, au trésor de cette basilique, le Saint Prépuce avec quelques autres reliques. Ayant été emprisonné pour je ne sais quel délit auprès d'Anguillara, il enterra les saints objets qu'il avait volés ; et comme il craignait qu'on le poursuivît pour ce vol (qui était peut-être le sujet de son emprisonnement (3) il ne les emporta point lorsqu'on lui rendit sa liberté.

Une maladie, qu'il eut peu de temps après, lui fit pressentir sa mort prochaine ; il révéla, avant de mourir, le lieu où il avait caché le Saint Prépuce ; Clément VII ordonna des recherches qui furent d'abord inutiles. Enfin Magdeleine de Strozzi, ayant fait fouiller avec soin dans la prison du soldat, découvrit un écrin précieux,

(1) *A. SS.* Januarii, I, 5 et 6.

(2) *Narrazione critico-storica del santissimo prepuzio di N. S. Gesu Cristo che si venere nella chiesa parocchiale di Calcata*, Livourne, 1868.

(3) Sans doute ne fouillait-on pas les voleurs à cette époque.

qu'elle ouvrit devant Lucrèce des Ursins et sa fille, Clarisse, âgée de sept à huit ans.

Les étiquettes qui indiquaient le nom des reliques enfermées dans l'écrin étaient déjà pourries par l'humidité. Magdeleine tira un petit sac où elle crut lire le nom de Jésus. Elle essaya d'en délier les cordons ; mais aussitôt ses doigts se glacèrent ; trois ou quatre tentatives furent aussi inutiles ; ses mains avaient pris la raideur du marbre. « Cela me ferait croire, dit Lucrèce, que ce sac contient le Saint Prépuce. » Elle n'eut pas achevé ces mots, que toute la maison s'emplit d'une excellente odeur. Mais elle ne put non plus que Magdeleine ouvrir le petit sac, parce qu'elles n'avaient pas les mains chastes.

Un prêtre qui se trouvait là n'osa l'ouvrir lui-même. Il conseilla de faire ouvrir le sac par la petite Clarisse. Nous avons dit qu'elle n'avait que sept ou huit ans ; l'histoire ajoute qu'elle était vierge. Elle ouvrit le sac sans difficulté, et en tira le Saint Prépuce qui fut mis avec respect dans une cuvette d'argent et reporté à Rome où les fidèles l'adorent toujours, dans l'Église de Saint-Jean de Latran (1).

(1) Philippe de Berlaymont, S. J., *Paradisus puerorum*, par. II, cap. 28, § 1.

On ne discute pas l'authenticité de semblables légendes ni des reliques qu'elles appuient. La fraude littéraire est ici un gage de la fraude matérielle.

Et cependant, par déférence pour cette fausse relique, Suarez, ayant à prendre parti dans la question de savoir si en remontant au ciel Jésus remportait avec lui toutes les parties de son corps même les plus minimes, Suarez se prononce pour la négative.

« Le corps du Christ, dit-il, est ressuscité entier et parfait, en ce qui était de ses parties solides : à savoir la chair, les os, la tête, les mains, les pieds, etc., ainsi que les cheveux, la barbe, les dents, les ongles, etc. Tout cela en effet constitue l'intégrité du corps humain. Théophilacte, Bonaventure, Gabriel, etc. (1), sont tous d'avis d'y joindre le prépuce. Mais, puisque la tradition romaine fait conserver celui-ci dans l'église de Latran, on peut supposer que le Christ, en ressuscitant, *avait un prépuce formé de quelque fragment de la matière qui faisait autrefois partie de son corps et s'était développée par une continuelle nutrition ;* tandis que la parcelle coupée lors de la circonci-

(1) Il eût pu ajouter en effet Guibert de Nogent, Jacques de Voragine et bien d'autres. Cf. Abbé Thiers, *la Sainte Larme de Vendôme*, 1751, in-12, II, 227-228.

sion du Christ était restée sur la terre à la dévotion des fidèles (1). »

Lorsqu'on songe que Suarez est à la Compagnie de Jésus ce que saint Thomas est à l'ordre de Saint-Dominique, le théologien par excellence, on éprouve une douloureuse pitié. Pauvres grands hommes : Suarez ou Mabillon, si vos ombres ont depuis rencontré les ombres des faussaires qui fabriquèrent ces désolantes reliques, comme elles ont dû rire de vous.

Le Saint Prépuce de Charroux. — Ce saint prépuce aurait été donné à Charlemagne par l'impératrice Irène, en présent de fiançailles ! quand il était question de mariage entre eux. — Lorsque l'empereur fonda l'abbaye de Charroux en 788, il aurait fait don de cette précieuse relique aux moines du nouveau monastère. Ceux-ci, par gloire d'un tel trésor, auraient baptisé l'abbaye du nom de la relique : Charroux viendrait de *caro rubra* ou chair rouge. Des bulles de plusieurs papes, une entre autres de Clément VII en date du 15 avril 1379, accordèrent des indulgences à tous ceux qui assisteraient à l'ostension du Saint Prépuce.

On a dit, et cela pourrait bien être, que les rares documents antérieurs à cette bulle par-

(1) SUAREZ. *Theologiæ Summa. De Incarnatione disputatio* 47, 1, dans MIGNE, II, col. 779.

laient non pas de *præputium* mais de *præsepium*, qui est la crèche dans laquelle Jésus est né. Fut-ce par erreur, fut-ce par fraude? Le fait est que la bulle de Clément VII porte *præputium* et que depuis lors on ne parle plus que de prépuce, ce qui dans le peuple s'exprimait plus discrètement par les mots de *Sainte Vertu* ou de *Saint Vœu*.

Quoi qu'il en soit, au seizième siècle la relique disparut à la suite de la prise de Charroux par les huguenots. Au dix-neuvième il n'en restait qu'un souvenir très effacé.

En 1856 un ouvrier maçon ayant abattu un pan de mur découvrit deux reliquaires. L'évêque, alors Mgr Pie, aussitôt prévenu les fit porter à l'évêché où ils furent l'objet d'un long et minutieux examen.

Quand on ouvrit le reliquaire du saint prépuce, on trouva trois coffrets renfermés l'un dans l'autre. Celui qui occupait le centre contenait deux morceaux de bois en croix enchâssés dans un peu de pâte et deux petits morceaux de matière dure de nature assez indéterminée (1). Ce pouvait être des reliques de la crèche, mais Mgr Pie y reconnut le morceau de chair desséché et le *sang coagulé* dont parle la

(1) A. Brouillet, *Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux*, le 9 août 1856, Poitiers, 1856, in-8 ; cf. pl. V, fig. 10 [Lj[9]. 1165].

bulle de Clément VII. Comme en témoigne son ordonnance du 14 juin 1859, il déclara qu'il s'agissait bien des anciennes reliques conservées à Charroux et que la garde en revenait légitimement aux dames Ursulines dans la maison desquelles on les avait retrouvées.

La réintégration eut lieu en juin 1862 avec une pompe grandiose que rehaussait la présence de toutes les autorités administratives et judiciaires. En même temps Mgr Pie rétablit l'ancien cérémonial et notamment l'ostension solennelle tous les sept ans.

Les habitants de Charroux, dans l'espérance d'attirer la foule à ces solennités futures, résolurent de donner à la relique un temple grandiose. Dans cette vue, M. le Maire sollicita du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'une loterie dont le produit serait affecté à élever un temple digne d'elle « à cette relique unique dans le monde chrétien, à cette relique qui a vu, écrivait cet homme enthousiaste, huit siècles *à ses genoux* ».

Les genoux du saint prépuce eurent dans la presse un succès. Mgr Pie, qui avait osé renouveler en plein dix-neuvième siècle une dévotion aussi scabreuse et témoigner d'un sens historique aussi peu scrupuleux, fut alors fort mal traité. On ne manquait pas de souligner

la délicatesse du prélat qui confiait à des moniales la garde d'un tel objet.

Mgr Pie se sentit atteint et crut devoir convoquer une conférence ecclésiastique supérieure en sa ville épiscopale, à l'effet de répondre aux attaques soulevées par l'inquiétante relique (1). Il se créait ainsi l'occasion d'un discours apologétique.

« Le premier mystère douloureux de la vie de notre divin Sauveur a été, dit-il, le mystère de la Circoncision accompli à Bethléem huit jours après la naissance de l'Enfant-Dieu. Les hommes de ce siècle n'ont pas la simplicité de foi née de la gravité d'esprit requise pour entendre ce que la tradition nous a transmis sur ce point. Ils souriraient de pitié si, par exemple, les paroles contenues dans le livre *si autorisé* des *Révélations de sainte Brigitte* étaient placées sous leurs yeux. Pour nous... si les circonstances nous obligent à aborder ces sujets scabreux — nous avouons n'avoir pas la force d'esprit qui consiste à n'apporter que des dénégations préconçues et des plaisanteries méprisantes là où des hommes comme Suarez, Sal-

(1) *Allocution prononcée par Mgr l'evêque de Poitiers dans la conférence ecclésiastique supérieure de sa ville épiscopale à l'occasion de la controverse soulevée à propos des reliquaires de Charroux*, Paris, Giraud, 1863, in-8.

meron, le cardinal Tolet, le pape Benoît XIV et tant d'autres ont trouvé la matière d'une discussion grave et sérieuse. »

Il est bien vrai que ce sont les circonstances qui ont obligé le prélat à l'examen de cette relique curieuse; mais elles ne l'obligeaient pas à en admettre aussi facilement l'authenticité alors que tant d'autres églises prétendent également posséder la même relique. Ne pouvait-il soumettre à l'examen d'un physiologiste ces brindilles de bois qu'il avait reconnues prépuce sous prétexte que c'était bien là la même relique qui avait été jadis vénérée à Charroux ? Ne pouvait-il pas arguer des légendes contradictoires qui étaient reçues en d'autres lieux, voire au centre de la catholicité ? Mgr Pie ne pouvait le nier. Il s'en justifie assez mal :

« Les Souverains Pontifes dans leurs bulles d'indulgence à l'occasion des ostensions et du culte des reliques de ce monastère, déclare Mgr Pie, n'ont mentionné la tradition qui concerne cette dévotion spéciale qu'avec la parenthèse ordinaire *ut fertur, ut pie creditur*. C'est moyennant cette clause restrictive, qui réserve la question de fait, que les papes ont pu accorder quelquefois des faveurs spirituelles à divers lieux pour une même relique et autoriser à l'usage des églises particulières des légendes

qu'on ne pourrait concilier entre elles (1). »

Ce pragmatisme ecclésiastique ne va rien moins qu'à légitimer par une sorte de prescription sacrée un nombre infini de fourberies, d'inventions de fausses reliques et de fabrications de fausses légendes.

Enfin, pour achever cette lamentable apologie, voici ses propres déclarations au sujet de cette relique : « Rien dans l'aspect des choses ne permettait, ni de nier absolument, ni de discerner aucunement l'existence de la relique particulière indiquée par l'inscription et par la tradition séculaire. »

Cette mentalité étrange, qui accepte le faux sans sourciller et n'hésite pas à en faire la base d'un culte public, nous permet de comprendre avec quelle facilité les premiers faussaires se formèrent la conscience lorsqu'ils forgeaient ces invraisemblables reliques. Ceux-ci les instaurèrent pour la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand intérêt de l'Église. Ceux-là les maintinrent et les défendirent, bien que les sachant fausses, par crainte du scandale des faibles et sans doute aussi par quelque indiscret amour des revenus qu'elles produisent.

(1) *Allocution*, p. 14.

TALISMANS ET RELIQUES TOMBÉS DU CIEL

I

RELIQUES D'ORIGINE MÉTÉOROLOGIQUE
LES PIERRES DE FOUDRE
ET LES ÉTOILES TOMBÉES DU CIEL

La foudre brûle et brise tout à la fois ; elle est un feu qui dévore et une force qui écrase. Les incendies allumés par elle reçurent dès les temps préhistoriques une explication facile ; ils étaient l'œuvre du feu du ciel, ne brille-t-il pas jusqu'à nous aveugler dans l'éclair ? Mais comment expliquer les autres œuvres de la foudre, comment cette hutte avait-elle été pulvérisée, comment cette muraille

projetée ; comment ces arbres séculaires avaient-ils pu être sillonnés et brisés depuis le sommet jusqu'aux racines ? Force était d'imaginer que la foudre se composait de deux éléments : l'un lumineux et brûlant, capable d'allumer les plus vastes incendies, l'autre, plus matériel, solide et dur, tantôt aigu et tranchant, tantôt arrondi ou contondant. Ce second élément fut appelé généralement pierre de foudre (céraunies) et revêtit des formes assez variées : flèches, carreaux et vrilles : haches, coins et lissoirs, masses, marteaux et maillets.

On justifiait ainsi non seulement la casse et les bris produits par la foudre, mais l'existence de certaines pierres singulières qui ne pouvaient recevoir, semblait-il, aucune autre explication.

1° **Les aérolithes.** — Il était assez logique que les aérolithes obtinssent les mêmes adorations que la foudre et surtout que la foudre tombée d'un ciel pur, le signe le plus clair de l'action et de la présence d'un dieu céleste. On sait, en effet, que le plus souvent la chute des aérolithes a lieu par un temps serein et qu'elle est accompagnée d'un bruit semblable à celui du tonnerre.

Bétyles. — Le nom de demeure divine, *beith-el*, s'appliquait spécialement chez les peuples sémi-

tiques aux pierres sacrées de cette nature. Les bétyles, tels que les mentionnent les écrivains antiques, sont essentiellement des aérolithes (1). — Damascius nous rapporte l'histoire d'un bétyle qui mérite de nous arrêter (2). Tantôt il volait dans le ciel, tantôt il demeurait caché sous des voiles, tantôt il apparaissait aux mains d'Eusèbe, son gardien et son interprète. Celui-ci, poussé par une force mystérieuse, avait été recueillir cet aérolithe au moment où il tombait près de l'ancien temple d'Athéné à 210 stades d'Émèse. Le néocore n'était pas le maître de disposer de ses mouvements *comme cela arrive pour d'autres*, mais il le priait. C'était une sphère, d'un ampan de diamètre, qui pouvait d'ailleurs se resserrer et se dilater. Il rendait des oracles avec un léger murmure qu'Eusèbe interprétait. Dans les fragments de Sanchoniaton, Ouranos (le Ciel)

(1) Falconnet, *Dissert. sur les bœtyles*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. VI ; Münter, *Ueber die von Himmel gefallene Steine*, Copenhague, 1805 ; De Dalberg, *Ueber Meteor-Cultus der Alten*, Heidelberg, 1811 ; Bösigk, *De bœtyllis*, Berl., 1854 ; F. Lenormant, V° *Bœtyles*, dans *Daremberg et Saglio*, I, 644. — On peut consulter sur les aérolithes et les pierres de foudre, Izarn, *Lithologie atmosphérique*, P., 1803, in-8 ; Bigot de Morogues, *Mém. hist. et physiques sur les chutes de pierres*, Orléans, 1812, in-8 ; Stanislas Meunier, *la Géologie comparée*, P., Alcan, 1902, in-8.

(2) Ap. Photius, *Vie d'Isidore*, P. G. CIII, col. 1292.

invente et fabrique des bétyles (1). et Bætylos est fils d'Ouranos. Le mythe est transparent, les bétyles sont descendus des cieux. Les mouvements prophétiques des bétyles auxquels Damascius fait allusion leur ont sans doute valu le nom de « pierres animées » que leur a donné Sanchoniaton (2). Les pierres de cette espèce étaient regardées comme appartenant à des dieux divers, mais tous de nature sidérale et la plupart solaires (3).

« C'est par la Crète, pays ou les croyances phéniciennes s'étaient amalgamées dès la plus haute antiquité à la religion des Pélasges, que la notion sémitique des bétyles s'introduisit chez les Grecs. On donnait le nom de βαιτύλος à

(1) Édit. Orelli, p. 30.

(2) Édit. Orelli, p. 30. Phébus donna à Hélénos une pierre qui rendait des oracles dès qu'on la lavait, l'habillait de fins vêtements et la berçait comme un enfant. Pseud. Orphée, *Lithika*, V, 362 sq., cités par Miss Harrison dans *Bull. Corresp. Hellen.*, 1900, 259.

(3) Les aérolithes qui ont reçu un culte sont fort nombreux. Les trois Grâces d'Orchomène étaient trois pierres sacrées, qui auraient été recueillies par Étéocle au moment même où elles venaient de tomber du ciel. Pausanias, *Béotie*, XXXVIII, 1. On en révérait un dans le gymnase d'Abydos, un autre était adoré à Cassandrie. Pline, *Hist. Nat.*, II, 59-60. Pallas cite une masse de fer météorique de quatorze quintaux environ, qui était considérée comme sacrée et venant des cieux. Pallas, *Voyage en Russie*, IV, 565; B. de Monogues, *Mém. Hist. et Phys. sur la chute des pierres*, Orléans, 1812, in-8, pp. 3 et 289-295.

la pierre emmaillotée que Rhéa avait fait avaler à Cronos à la place de son fils Zeus, suivant la légende d'origine sûrement crétoise qu'Hésiode accepta le premier, qu'il fit passer dans la mythologie reçue des Grecs et que les artistes ont quelquefois représentée. Comme l'étymologie sémitique du nom était oubliée, on en avait forgé une grecque ; on disait que βαίτυλος venait de βαίτη, la peau de chèvre avec laquelle la pierre avait été enveloppée comme un enfant nouveau-né (1)... On ne peut douter que dans la légende crétoise primitive ce ne fût Zeus lui-même qui fut dévoré sous la forme du bétyle, et il faut nécessairement reconnaître ici une forme du mythe phénicien dans lequel *El*, le dieu assimilé à Cronos, immolait son fils (2). » Lycophron considère la pierre avalée par Cronos comme Zeus lui-même et lui donne à cette occasion le nom de Δίσκος (3), qui semble faire allusion à la forme ovale du bétyle

(1) Sur l'étymologie sémitique du grec βαίτυλος, les savants sont fort divisés, beaucoup maintiennent la dérivation de βαίτη. Cf. LAGRANGE, *Études sur les religions sémitiques*, deuxième édition, P., 1905, pp. 194-197 et les références qu'il a rassemblées.

(2) F. LENORMANT, *loc. cit.*, p. 645.

(3) *Cassandr.*, 400. Le Tchakra des Indous, l'arme de Vichnou, sorte de pierre en forme de disque, qui représente à la fois le soleil et la foudre (selon L. DE MILLOUÉ, Conférences, 1898-99, p. 134), est en réalité un disque évidé, aux bords tranchants, qui servait de « couteau de jet ».

crétois et aussi peut-être à l'origine qu'on lui connaissait. Il est donc probable, comme l'ont pensé Bœttiger (1) et Fr. Lenormant (2), que la fable de Crète se liait à l'existence d'un bétyle aérolithique, adoré dans cette île comme une image de Zeus, ou comme Zeus lui-même.

La pierre noire de la Mecque porte une inscription signalée par les écrivains byzantins (3) ἐκτύπωμα τῆς Ἀφροδίτης, qui semble la rattacher à l'Astarté phénicienne (4).

D'après la tradition la plus généralement admise par les Musulmans, cette pierre a été apportée du ciel par les anges pour servir de marchepied au patriarche Abraham durant la construction de l'antique sanctuaire des Arabes. Il n'est pas douteux qu'en la circonstance il s'agisse d'un aérolithe. Burckardt a cru y reconnaître un fragment de lave contenant quelques parcelles d'une substance jaunâtre. Ali-Bey y

(1) Bœttiger, *Ideen z. Kunst myth.*, II, 17.

(2) F. Lenormant, *loc. cit.*, p. 645.

(3) Les références ont été rassemblées par F. Lenormant, *Lettres Assyriol.*, t. II, p. 126.

(4) Certains Musulmans prétendent que cette pierre fut le gage de l'alliance que Dieu fit avec les hommes en la personne d'Adam et qu'il grava sur elle les paroles de cette alliance et les préceptes de sa loi. Bertrand, *Dict. des Religions*, P., Migne, 1850, art. *Pierres noires*, III, coll. 1242. Cette opinion est encore reçue aujourd'hui, cf. Dr Salet Soubhy, *Pèlerinage à la Mecque et à Médine*, Le Caire, 1894, in-8, p. 71.

a vu un basalte volcanique (1). Elle est d'un rouge foncé qui peut passer pour noir, et l'on sait que les aérolithes ont précisément une allure et une composition qui rappellent les roches volcaniques. Cette pierre est d'ailleurs habillée comme la plupart des bétyles aérolithes.

Xoana ou bétyles en cône. — La valeur symbolique et sacrée du bétyle était doublée quand, à son origine aérolithique, il joignait une forme se rapprochant du cône (2). « Quand Séleucus Nicator cherchait un emplacement pour la nouvelle capitale qu'il voulait bâtir, il se laissa guider par l'augure de la foudre et construisit Séleucie à l'endroit qui en avait été frappé. *La foudre* même qui était tombée en ce lieu y fut adorée sous les noms de Zeus Céraunios ou Casios, et les monnaies de Séleucie nous montrent que ce foudre n'était autre qu'un aérolithe (de forme conique), lequel s'y échange avec l'image ordinaire du foudre de Jupiter (3). »

Les pierres noires dites divines, adorées à Laodicée en Syrie, étaient également de forme

(1) Bertrand, *Dict. des Religions*, III, col. 150. Burnham, *Precious stones in Nature, Art, and Litterature*, Boston, Bradlee-Whiddon, 1886, in-8, p. 139.

(2) De Vogüé, *Syrie centrale, Inscript. Sémit.*, p. 101.

(3) F. Lenormant, art. *Bœtyles*, dans *Daremberg et Saglio*, I, 644.

conique. Elles passaient pour avoir été dédiées par Oreste dans la légende hellénisée (1). La pierre d'Émèse appelée Elagabalus était une pierre conique avec la figure du κτείς très nettement déterminée à sa base, comme on peut le voir par la célèbre monnaie d'or frappée au nom de l'Empereur Uranius Antoninus (2). « C'était, dit Hérodien, une grande pierre ronde par le bas et se terminant en pointe : elle a la figure d'un cône; sa couleur est noire, les habitants se glorifient de cette pierre, qu'ils disent tombée du ciel; ils font voir, aux étrangers qui la considèrent, quelques inégalités, quelques formes peu apparentes. Ils affirment que c'est une image imparfaite du soleil et la révèrent à ce titre (3). »

La tendance à accorder aux pierres météoriques une valeur de présage a été universelle. De Guignes nous apprend que l'an 211 avant notre ère, sous le règne de Chy-Hoang-Ty, une étoile tomba jusqu'à terre et se convertit en pierre — le phénomène frappa singulièrement les contemporains, car les habitants du lieu fi-

(1) Lampride, *Héliog.*, 7.

(2) Ch. Lenormant, *Rev. Numism.*, 1843, p. 273 et s., pl. XI, n° 1.

(3) Hérodien, *Histoire Romaine*, V, 5. Trad. Halévy. P., Didot, 1871, in-12, p. 177.

rent graver sur la pierre : « Chy-Hoang-Ty est près de mourir, et son empire sera divisé », ce qui l'irrita tellement qu'il fit massacrer tous les habitants des environs (1).

2° **Les gemmes** ou **gemmæ cerauniæ**. — On classait aussi parmi les pierres de foudre, ou pierres de nature ignée, les pierres précieuses dont les feux ou les reflets faisaient songer aux rayons d'une étoile ou au brillant de l'éclair. C'est ainsi que le jaspe était appelé *stella rutilis punctis* et que la sidérite devait son nom à son éclat. Telle était encore l'émeraude, dont le nom hébreu *baréketh* a pour racine le mot *barak* qui signifie éclair. On peut citer en exemple l'émeraude colossale du temple de Melkarth à Tyr (2), que les fragments de Sanchoniaton (3) désignent comme un astre tombé du ciel, ἀεροπετῆ, αστέρα. Cette pierre aurait été ramassée par Astarté elle-même et consacrée par elle au divin Melkarth.

Une inscription latine parle de deux *gemmæ cerauniæ* placées dans le diadème d'une statue d'Isis (4). Pline décrit sous le nom de *Ce-*

(1) S. Bigot de Morogues. *Mém. hist. et phys. sur la chute des pierres*. Orléans, 1812, in-8, p. 36.
(2) Hérodote, II, 44.
(3) Apud Eusebium, édit. Orelli, p. 36.
(4) Orelli, *Inscrip. lat.*, n° 2510.

rauniæ deux pierres précieuses auxquelles on réunit communément celle appelée *Astérios*. « La première espèce est une sorte de gemme chatoyante qu'on trouve dans l'Inde à Pallène ou bien en Caramanie et qui, à cause de ses reflets, semble reproduire la lueur des astres ; la variété qui a le moins de valeur porte le nom de *Ceraunia quasi icta a fulmine* (1). » Il est difficile de ne pas voir ici le *corindon girasol* de nos bijoutiers. La seconde espèce (2) doit être également un corindon, elle est bleuâtre et originaire de la Caramanie ; Zénothénis dit qu'elle est blanche et présente aux yeux l'apparence d'une étoile mouvante.

Quant à la pierre nommée Aster ou Astérios ou Astérius, au commencement de l'automne, au dire du Pseudo-Plutarque elle jette pendant la nuit tout l'éclat du feu. Dans la langue phrygienne elle s'appelle Ballé, nom qui signifie roi (3).

Dans un fleuve de l'Argolide appelé l'Inachus on trouve une pierre semblable au *béril* qui est certainement d'origine céleste. Elle noircit dans les mains de ceux qui veulent porter un faux témoignage et un grand nombre de ces pierres

(1) *H. N.* Livre XXXVII, § 46.
(2) *H. N.* Livre XXXVII, § 51.
(3) Plutarque, *Sur la Dénomination des Fleuves*, chap. XII.

se voient dans le temple de Junon Prosymnée (1). Ces pierres conservées dans le temple de Junon ne seraient-elles pas des *céraunies*, comme celles qui, d'après Martianus Capella, garnissaient un diadème de cette déesse (2) ? Je serais fort tenté de le croire quand je lis dans Plutarque qu'Inachus fut, à cause de son astuce, foudroyé par Jupiter et le lit du fleuve qui porte son nom presque desséché (3).

Les Syriens considéraient certaines gemmes comme les reins, les yeux, les doigts du dieu Hadad (4). Sans doute étaient-elles baptisées du nom des diverses parties du corps divin, d'après certaines analogies de forme.

On a continué dans le christianisme d'attribuer, au moins en certains cas particuliers, une origine céleste aux pierres précieuses.

La Vierge apparut à la bienheureuse Agnès du mont Politian et lui donna trois gemmes avec ordre de les utiliser à l'ornement d'un temple qu'on devait bientôt lui construire (5).

A l'époque du long siège que Bazas soutint contre les Huns, le prêtre qui en gouvernait l'église obtint de Dieu que le roi Gauseric aban-

(1) PLUTARQUE, *Sur la Dénomination des Fleuves*, chap. XVII, 3.
(2) I, 67 et 75.
(3) PLUTARQUE, *ibid.*
(4) PLINE, *H. N.*, XXXVII, 71.
(5) F. ASTULPHUS, *Hist. Imag. B. Virg.*, lib. 9.

donnât son entreprise. « Ayant convoqué tous les citoyens, ce prêtre célébra les vigiles et les mystères de la messe, en actions de grâce pour la délivrance de son peuple. Pendant qu'il les célébrait, comme il levait les yeux en haut, il vit tomber, comme de la voûte du temple, trois gouttes d'une même grandeur, d'un même éclat et plus transparentes que le cristal. Comme tous les fidèles étaient plongés dans l'admiration et la stupeur et qu'aucun d'eux n'osait toucher à ces gouttes, un prêtre nommé Pierre et qui, l'événement le démontre, était doué d'un grand mérite, chercha à les recevoir sur une patène d'argent. Les gouttes qui roulaient çà et là sur l'autel tombèrent dans la patène et, en se réunissant, formèrent comme une magnifique gemme. Il parut évidemment que ce fait s'était produit contre l'hérésie arienne, hérésie impie et haïe de Dieu, qui pullulait dans ce temps-là, et il prouvait que la Sainte-Trinité, unie dans une seule et égale omnipotence, ne pouvait être séparée par aucun des vains arguments employés contre elle. — Aussi le peuple, joyeux et sentant que c'était là un présent divin, s'empressa d'apporter de l'or et des pierreries dont on fit une croix dans laquelle on plaça cette gemme. — Mais à peine y fut-elle encastrée, que toutes les autres pierres tombèrent. Alors

le pontife, comprenant qu'il ne pouvait y avoir de mélange entre les choses célestes et les choses terrestres, fit faire une croix de l'or le plus pur ; au croisement des bras il plaça la gemme et la fit adorer au peuple. Depuis ce moment un grand nombre de malades, après avoir bu de l'eau ou du vin où cette gemme a été plongée, sont aussitôt rendus à la santé. Enfin, lorsqu'on l'adore, si celui qui s'en approche est sans péché, elle paraît limpide ; si au contraire, ce qui arrive souvent, il s'est laissé aller en quelque chose à la fragilité humaine, elle lui apparaît comme toute opaque, établissant ainsi une différence merveilleuse entre l'innocent et le coupable, puisqu'elle s'obscurcit pour celui-ci et pour celui-là brille resplendissante (1). »

La foi qu'avaient les Anciens en la vertu des pierres précieuses s'étendait également aux pierres gravées. Les sujets des entailles avaient précisément pour but le plus ordinaire d'accroître la valeur talismanique de ces pierres. Pline parle d'une émeraude sur laquelle était gravée Amymoe, l'une des Danaïdes, et il rapporte la gravure de ces pierres chez les Grecs à une époque qui répond au règne de Tarquin. Selon Clément d'Alexandrie, le fameux cachet

(1) Grégoire de Tours, *le Livre des Miracles*, éd. Bordier, P., Renouard, 1857, in-8, I, 42-43.

de Polycrate était une émeraude gravée par Théodore de Samos (1).

Le saphir de la légende de sainte Galle est évidemment une pierre gravée. Est-il moderne, est-il antique ? Je ne saurais le dire : mais il représente une déesse tenant un enfant dans ses bras. Sainte Galle, riche Romaine, un jour de l'année 524, dînait avec son mari Symmaque qui lui avait amené pieuse compagnie. Les anges furent tellement édifiés de ce repas chrétien qu'ils vinrent au dessert chanter les litanies ; et deux chérubins apportèrent sur le buffet de Galle un saphir (2) d'un éclat surprenant, sur lequel était gravée l'image de la sainte Vierge tenant son fils dans ses bras.

Sainte Galle et sa compagnie se mirent à genoux et incontinent toutes les cloches de Rome sonnèrent sans que personne les ébranlât. Le pape Jean Ier apprit le miracle : Galle et son mari vinrent à ses pieds et lui remirent la miraculeuse N.-D. du saphir qui fut visiblement accompagnée de deux anges, jusqu'à ce

(1) Hoefer, *Histoire de la Botanique, de la Minér., et de la Géol.*, P., Hachette, 1872, in-12, p. 293.

(2) « Ce mot qui dérive de l'hébreu ou du chaldéen *Saphar*, graver, se retrouve avec de très légères modifications dans toutes les langues ; il paraît avoir été appliqué primitivement à toutes les pierres cristallisées propres à la gravure. » Holder, *loc. cit.*, p. 295.

qu'on l'eût solennellement déposée dans l'église de Sainte-Marie *in portico* (1).

Dieu voulant montrer la sainteté de saint Nicolas de Tolentino, envoya une étoile qui descendit dans l'église et s'arrêta sur l'autel où Nicolas disait la messe pour prouver que le saint était la lumière des Chrétiens. On garda cette étoile sous l'autel de Tolentino, et on la montrait tous les ans, le 10 septembre, jour de la fête de saint Nicolas (2). Cette étoile n'était sans doute qu'une pierre précieuse, émeraude, corindon, béril ou saphir.

L'origine céleste attribuée à certaines gemmes les a toujours fait considérer comme des amulettes tout spécialement propres à préserver de la foudre ou des talismans capables de produire un sommeil paisible et des songes heureux (3).

(1) Collin de Plancy, *Dict. critique des Reliques et des Images miraculeuses*, p. 1821, in-8, II. 319-320.

(2) Ribadeneira, *Fleurs de la Vie des Saints* au 10 septembre.

(3) Pour les vertus talismaniques des pierres précieuses chez les Grecs, cf. F. de Mely, *les Lapidaires grecs*, P., 1902, 2 in-4.

Chez les Romains cf. : Pline, *Hist. Naturelle*, ch. XXXVII et XXXVIII.

Chez les Chrétiens cf. : L. Pannier, *les Lapidaires français du Moyen Age, des douzième, treizième et quatorzième siècles*, réunis, classés et publiés. P., 1882, gd in-8; Boèce de Boot, *Gemmarum et lapidum historia*, Leyde, 1636.

Chez les Arabes cf. : Teïfatchi, *le Livre des fleurs des pen-*

Dans l'Inde la perle est un talisman précieux ; on la considère tantôt comme une goutte de pluie brillante recueillie dans une coquille où elle s'est figée, elle est alors née de la nuée ; tantôt comme une condensation de l'étoile qui traverse les cieux et volontiers l'assimile-t-on à l'étoile filante ; elle est alors née de l'éclair et du météore.

Cette double origine se trouve affirmée dans l'hymne gracieuse qu'on chante après l'initiation du jeune brahmane au moment où l'on suspend à son cou la perle ou la coquille perlière :

« *Née du vent, de l'espace, de l'éclair, du météore*, puisse la coquille née de l'or, *la perle*, nous défendre de l'angoisse !

« De par la coquille, reine des gemmes, née du sein de l'Océan, nous tuons les démons, nous maîtrisons les êtres dévorants !

« De par la coquille, la maladie et la détresse ; de par la coquille les femelles malignes. Puisse la coquille panacée, la perle nous défendre de l'angoisse !

sées sur les pierres précieuses, avec les notes de Raineri Florence, 1818. Il a d'ailleurs été très bien résumé par M. Reinaud, *Monuments Arabes, Persans et Turcs du Cabinet du duc de Blacas*, P., Imp. Royale, 1828, in-8, I, 10-20.

Chez les Chinois cf. : F. de Mely, *les Lapidaires Chinois*, P., 1896, in-4.

« *Née au ciel, née dans la mer*, amenée de Sindhu, la voici, la coquille née de l'or, le joyau qui sauve la vie !

« *Joyau né de la mer, soleil né de la nuée*, qu'elle nous protège en tous sens des traits des dieux et des démons !

« Ton nom est un des noms de l'or, tu es fille de Sôma, *tu ornes le char, tu resplendis sur le carquois*. Qu'elle prolonge notre vie !

« *L'os des dieux s'est fait perle*, il prend *vie et se meut au sein des eaux*. Je te l'attache pour la vie, et la vigueur et la force, pour la longue vie, la vie de cent automnes. Que la perle te protège (1). »

3° **Les fossiles.** — Les fossiles de forme lancéolée ou étoilée furent également classés parmi les pierres de foudre. Notons cependant qu'ils furent parfois considérés comme tombés du ciel par des nuits sans orage et sans lune (2).

Les *bélemnites*, de βελεμνον, trait, dard, sont des pierres de foudre pour les paysans allemands qui les nomment *Donnerkiel* ou *Donnerstein* (3), ainsi que pour les paysans de la Flandre qui

(1) V. Henry, *la Magie dans l'Inde antique*, P., Nourry, 1909, in-12, p. 90.

(2) Pline, *Hist. Natur.*, XXXVII, 110, 59.

(3) A. Tkany, *Mytholog. der all Deutsch und Slav.*, au mot *Belemniten*; cf. : J.-J. Clément-Mullet, *Sur les Bélemnites, les pierres de foudre et les aérolithes*, Troyes, 1840, in-8.

les appellent *Dondersteenen* (1). Aux environs de Marche (Luxembourg) ces fuseaux de pierre reçoivent le nom de « Moha di Steule », pierres d'étoiles ; les Marchois pensent qu'ils tombent avec les étoiles filantes (2). Les paysans français les tiennent pour des pierres de foudre (3). Vers Bayeux, d'après Pluquet, les bélemnites s'appellent *clous de tonnerre* (4). Dans le comté de Suffolk, elles sont appelées *thunder-pipe*, *thunder-bolt*, *thunder-pie*, tous termes en relation avec le tonnerre (5).

A Canne (Limbourg belge) on les nomme pierres de tonnerre. « Les paysans prétendent *qu'on en trouve à l'intérieur des arbres et qu'elles sont lancées par la foudre*. Comme la découverte de ces bélemnites à l'intérieur des arbres n'a été faite que dans de vieux saules, taillés en têtard, qui bordent ou bordaient le Geer (rivière), on peut, sans craindre de se tromper, affirmer qu'elles y ont été apportées par les enfants qui, dans leurs jeux, remplissent fréquemment les cavités de ces arbres avec des pierres. Ces vieux arbres, moisis et creux pour

(1) *Revue des Trad. Popul.*, t. XIX, p. 42.
(2) *Revue des Trad. Popul.*, t. XIX, p. 42.
(3) Hoefer, *Hist. de la Botanique, de la Minér., de la Géol.*, P., Hachette, 1872, in-12, p. 309.
(4) *Revue des Trad. Popul.*, t. VIII, p. 304.
(5) Lady E. C. Gurdon, *County Folk-lore, Suffolk*, p. 5.

la plupart, auront laissé facilement pénétrer des pierres à l'intérieur de leur tronc et donné ainsi une certaine vraisemblance à la croyance des paysans (1). »

« Dans le district de Rai-shu, en Chine, où il y a beaucoup d'orages accompagnés de tonnerre, on voit de temps en temps tomber, après ces orages, une pluie de pierres noires, brillantes, sonores, lourdes et fort dures, de la longueur d'environ un doigt. Ce sont ces pierres que l'on appelle *rai boku* ou encre de tonnerre. Telle est l'opinion du *Hon zô kô moku*.

Selon d'autres écrivains, le *rai boku* serait une substance qui n'est ni pierre ni terre, mais une espèce d'encre dure produite par la foudre.

Enfin le célèbre naturaliste japonais Ono Ranzan dit: « Le *rai boku* est produit par un animal (mythologique), rai ju, qui vit dans les hautes montagnes, à Kisoyama. Cet animal a quelque ressemblance avec le cochon. Il va au-devant de la foudre, qu'il aime, et, enlevé par elle dans les airs, il retombe à terre brisé en morceaux. Ce sont ces fragments qui forment le *rai boku* ou encre de tonnerre (2). »

(1) A. Harou, *le Monde minéral*, dans *Revue des Trad. pop.*, XVII, 1902, 416.

(2) F. de Mély, *les Pierres de foudre chez les Chinois et chez les Japonais*, P., 1895, grand in-8, pp. 3-4.

La description du *Hon zô kô moku* nous incite fort à croire qu'il s'agit tout simplement de bélemnites.

Les Oursins. — Les Spartiates étant en guerre avec les Athéniens attendaient la pleine lune pour combattre. Eurotas, leur général, qui n'était retenu par aucune crainte superstitieuse, rangea les troupes en bataille malgré les éclairs et les foudres qui semblaient devoir l'en détourner. Mais son armée fut taillée en pièces, et dans la douleur que cette défaite lui causa, il se jeta dans le fleuve Himérus qui fut depuis appelé Eurotas.

« On y trouve une pierre nommée « thrasydile », qui ressemble à un casque. Dès qu'elle entend le son d'une trompette, elle s'élance sur le rivage : mais si on prononce le nom des Athéniens, elle se plonge incontinent sous les eaux. Il y a plusieurs de ces pierres dans le temple de Minerve Chalcique où elles ont été consacrées (1). »

Il semble bien que Pseudo-Plutarque veuille indiquer ainsi quelque pierre de foudre. Falconnet, se fondant sur leur forme en casque, veut qu'il s'agisse d'oursins fossiles et précisément de l'*Echinites galeatus*, qui rappelle en effet le

(1) Pseudo-Plutarque, *Sur la Dénomination des fleuves*, XVII, 1-2.

casque antique (1). Son opinion est fort plausible.

Pline appelait *Brontia* (pierre de tonnerre) des corps qui ressemblaient à des têtes de tortues et Agricola a appliqué la description de Pline aux Annachytes et aux Spatangues, deux oursins fossiles des terrains crétacés. « Ils ressemblent, écrit-il, à des têtes de tortues ; ils ont une forme semi-globulaire et de la partie supérieure partent cinq lignes saillantes qui descendent jusqu'à la base (2). » Boétius de Boot réunit dans un même chapitre les fossiles appelés Chélonites, Brontia et Ombria (3). Ce sont tous de véritables oursins qui, en raison de leur forme, reçoivent le nom de têtes de tortues (4). Mahudel y reconnaît avec Falconnet des « hérissons de mer (5) ».

L'*Ovum anguinum* des sépultures préhisto-

(1) Falconnet, *Dissertation sur les Bœtytes*, dans *Mémoires de l'Acad. des I. et B.-L.*, P., 1729, VI, 527. Il prétend également que le bœtyle de Damascius était un oursin (idem, p. 515), mais cette identification semble beaucoup plus aventureuse.

(2) Agricola, *De Natura foss.*, l. V, c. 13.

(3) Mercatus appelle ainsi un Cidaris fossile (famille des oursins) qu'il croyait tombé avec la pluie et que pour ce motif il appelait ombria, cf. : *Metallotheca Vaticana* p. 290.

(4) Boetius de Boot, *Gemmarum et lapidum historia*, Leyde, 1636, L. II, 261.

(5) Mahudel, *Sur les prétendues pierres de foudre*, dans *Mém. Acad. des Inscript.*, t. XII, p. 163.

riques est un oursin fossile fort commun et qui a donné lieu à d'innombrables superstitions (1). Voici ce qu'en écrivait Boucher de Perthes, vers 1860 : « Le laboureur ou le terrassier, quand la charrue ou la pioche met à découvert un oursin, ne manque guère de le ramasser et de l'emporter. Il le montre à sa femme, à ses enfants, en le qualifiant du nom d'*étoile* ; il croit *qu'il est tombé du ciel* et le conserve sur sa cheminée (2). »

A Clermont-Ferrand M. Perot vit, en 1880, une femme qui portait suspendu sur la poitrine un oursin perforé qu'elle tenait de sa famille, et qu'elle considérait comme le porte-bonheur de sa maison (3). On trouvera d'autres exemples analogues dans l'étude de M. Raymond sur l'oursin fossile. Le plus souvent nos paysans y voient des étoiles filantes qui en tombant vont se fixer sur le silex. Ils expliquent ainsi les impressions des ambulacres des spa-

(1) G. Chauvet, *Ovum Anguinum*, dans *Revue Archéol.*, P., 1900, I, 281-285. — G. Bellucci, *Echini mesozoici utilizzati dall'uomo dell'eta della pietra*, dans *Boll. di paletnol ital.*, VI, 1900, pp. 193-196. — L. Bonnemère et M. Baudouin, *les Brontia dans l'Histoire*, dans *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, pp. 505-506. — Docteur P. Raymond, *l'Oursin fossile et les idées religieuses à l'époque préhistorique*, dans *Revue Préhistorique*, avril 1907.

(2) Boucher de Perthes, *Antiquités Celtiques*, II, 378.

(3) *Rev. des Trad. Popul.*, 1907, XXII, 175.

tangues qui, comme on le sait, sont disposées en étoiles (1).

En Italie, les pierres étoilées (madrépores fossiles) dites *Pietra Stellaria* ou simplement *stellaria*, forment une série d'amulettes très répandues : elles sont en général montées en argent, et on leur attribue la vertu d'éloigner le mauvais œil et la fascination ; parfois on y joint des emblèmes chrétiens. A Dignes (Basses-Alpes) une industrie locale consiste à monter en argent ou en or des madrépores fossiles (2).

Huîtres fossiles. Ostrites ou hystérolithes. — « On lit dans la Chronique de Paros (3) qu'une pierre tombée du ciel fut trouvée sur la montagne de Cybèle, en Phrygie. Cette pierre nommée *Pessinus* fut consacrée à la Mère des dieux et, devenue l'objet d'un culte célèbre, donna son nom à la ville de Pessinunte. Le fait est confirmé par Appien d'Alexandrie (4), répété

(1) J.-J. Clément-Mullet, *loc. cit.*, p. 16. Même de nos jours certains esprits excentriques ont continué de considérer les fossiles comme provenant des cieux ; mais ils les attribuent à une faune stellaire. Baron d'Espiard de Colonge, *la Chute du Ciel ou les antiques météores planétaires*, P., Dentu, 1865, gd in-8.

(2) *Rev. des Trad. Pop.*, 1890, V, 220.

(3) *Liv.* 18, 19.

(4) Appien, VII, 56.

par Hérodien (1) et Ammien Marcellin (2-3). » Cette pierre fameuse était noire, de forme irrégulière, avec des angles saillants, assez petite pour qu'à Rome, où elle fut transportée par la suite, on ait pu la placer dans la bouche de la statue de Cybèle qu'elle défigurait (4).

Falconet pense qu'il s'agissait d'une hystérolithe, c'est-à-dire d'un fossile du genre concha, probablement analogue à la *Concha Veneris* (5). Le sillon de ce bivalve fossile peut évoquer une bouche et justifier ainsi le dire d'Arnobe; il peut aussi éveiller l'idée du ctéis, d'où le nom d'hystérolithe et de Concha Veneris.

Cette identification permet seule d'expliquer ce passage obscur de Pseudo-Plutarque : « Dans le fleuve phrygien nommé Sagaris on rencontre une pierre nommée « autoglyphe » sur laquelle on trouve empreinte une image de la mère des dieux. Si un des prêtres de Cybèle ramasse une

(1) Hérodien, I, 11.

(2) Ammien Marcellin, XXII, 22.

(3) Ch. Lenormant, *Etude sur la religion phrygienne de Cybèle*, P., Bourgogne, s. d., in-8, p. 23.

(4) Arnobe, *Adv. Gentes*, VII, 46. Sur la translation de la Cybèle de Pessinunte à Rome, cf. : *Remarques sur les Bœtyles et sur les statues de Cybèle*, dans *Hist. de l'Acad. des Insc et B.-L.*, Paris, 1729, in-4, p. 242.

(5) Falconet, *Dissertation sur la pierre de la Mère des Dieux*, dans *Hist. de l'Acad. des Ins. et B-L.*, P., 1756, t. XXIII (p. 221-241).

de ces pierres, ce qui arrive rarement, il ne s'étonne plus de la castration et soutient avec intrépidité la vue de cette opération contraire à la nature (1). » Il paraît fort probable que ces prêtres puisaient la force de supporter la castration dans la vue du ctéis divin, figuré tant bien que mal par le sillon des ostrea fossiles.

La Pierre adorée sur l'Ida était sans doute une pierre analogue (2), à laquelle on donna une origine aérolithique. Quand le culte de la déesse de Phrygie eut été porté en Grèce, l'idée que l'aérolithe appartenait à Cybèle et était sa manifestation s'y introduisit en même temps, de telle façon que Pindare, ayant vu une pierre tomber du ciel au milieu des flammes et du bruit, la consacra à la mère des dieux (3). Dans les *Lithika*, les ostrea fossiles sont recommandés contre les morsures de vipères sous le nom d'ostrite, et Pline faisant allusion au même fossile déclare qu'il a le nom et l'apparence de l'huître (4). Des croyances et des pratiques analogues subsistent encore de nos jours. « A Hamoir les paysans nomment *Pierres du Saint-*

(1) Pseudo-Plutarque, *Sur la Dénomination des fleuves*, XII, 2.

(2) Claudien, *De Raptu Proserp.*, I, V, 201.

(3) Aristodem, *Schol. de Pind.*, III, V, 137. Voy. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 317.

(4) *Hist. Nat.*, XXXVII, 65.

Esprit des petites pierres qu'ils trouvent, soit dans les schistes, soit dans le granit. Ces pierres affectent tantôt la forme d'un *escargot* et tantôt celle d'une *moule* (1). » Les quelques ouvriers que M. Harou a interrogés à leur sujet prétendent qu'elles sont bénies *naturellement et qu'elles portent bonheur*. On les porte sur soi en guise d'amulettes (2).

Dents fossiles. — La *Revue scientifique* du 30 novembre 1889 signalant la découverte d'une défense d'éléphant fossile dans les sables pliocènes marins de Gamartina, en Italie, ajoute : « Malheureusement, les paysans l'avaient brisée pour s'en partager les fragments qu'ils considèrent comme des remèdes contre le mal de dents et contre les coliques des bestiaux (3). »

Les dents fossiles sont fréquemment employées comme amulettes en Italie et en Provence (4). Dans les environs de Dax et plus spécialement du côté de Chalosse, on nomme les

(1) A. Harou, *le Monde minéral*, dans *Rev. des Trad. Pop.*, XVII (1902), 416.

(2) Pour d'autres cas, cf. : Docteur A. Guébhard, *Sur l'antiquité des superstitions attachées aux coquilles fossiles*, dans *Bull. Soc. Préhist. de France*, t. IV, pp. 258-260; 344 ; 437-438.

(3) Girard de Rialle, dans *Rev. des Trad. Pop.*, V, 255.

(4) *Revue des Traditions Populaires*, V, 220.

dents de squale « dents de prigle, dents de tonnerre », et on croit qu'elles sont le produit de la foudre figée en terre (1).

4° **Des jeux de la nature.** — Les pierres qui ont une forme singulière furent assez facilement déclarées d'origine céleste.

Au dire de Plutarque, on trouve sur le mont Cronius une pierre qui, pour la raison que je vais dire, est nommée *Cylindre*. Toutes les fois que Jupiter éclaire ou tonne, cette pierre roule du haut de la montagne en bas (2). On peut, je crois, sans inconvénient, renverser l'explication du savant grec et soutenir qu'on attribue à cette pierre une origine sidérale en raison de sa forme. Au musée du ministère de l'Intérieur à Yedo (Japon) on peut voir des géodes ou masses de silice concrétionnées creuses baptisées du nom de flûtes de tonnerre (3).

Je n'ai pas cru devoir m'étendre sur cette catégorie de pierres célestes ; toutefois, bien qu'il ne s'agisse pas précisément de pierres de foudre, j'ai noté en passant une relique des plus singulières.

Manne. — On montre dans plusieurs églises

(1) *Revue des Traditions Populaires*, V, 246.
(2) *Sur la dénomination des fleuves*, XIX, 1.
(3) F. DE MÉLY, *les Pierres de foudre chez les Chinois et les Japonais*, P., Lemerre, 1875, in-8, p. 4.

une petite provision de la manne que Dieu fit tomber du Ciel pour la nourriture des Israélites dans le désert. Nous pouvons citer Roc-Amadour (1), Arras (2), Saint-Étienne de Bologne. Dans ce dernier sanctuaire, la manne ressemble à des petites pierres blanches en forme de dragées (3). A Arras, un évêque, ayant eu l'audace de vouloir faire ouvrir le vaisseau qui contenait cette manne sacrée, fut frappé de cécité (4).

Il ne paraît pas douteux que, dans tous les cas, il s'agisse de cailloux à formes globulaires ou ovoïdes dont la forme même aura suggéré à des amateurs de reliques l'idée de les présenter comme des restes de la manne biblique.

La Crau est encore remplie des pierres que le ciel fit tomber pour assurer la victoire d'Hercule lors de son passage en Provence (5).

5° **Les armes et les outils de pierre de l'époque préhistorique : haches, flèches et couteaux.** —

(1) E. Rupin, *Roc-Amadour*, Paris, 1904, p. 110.

(2) La Sainte Manne d'Arras aurait été apportée en cette ville du temps de Julien l'Apostat.

(3) Collin de Plancy, *Dict. des Reliques*, II, 146-147.

(4) Lebrun (R. P.). *Recueil de pièces pour servir de supplément à l'Histoire des pratiques superstitieuses*. Paris, 1751, in-12, p. 323.

(5) *Diod. de Sicile*, V, 2 et VI, 9. — *Pomponius Mela*. II, 5. — G. Keysler, *Antiq. selectæ septentr. et celticæ*, p. 38.

Chacun sait aujourd'hui quelle est l'origine et quelle fut l'utilité de ces outils de pierre taillée ou polie, que l'on rencontre dans toutes les parties de l'univers qui furent habitées par l'homme aux temps préhistoriques. C'étaient pour les anciens, et pour les paysans ignorants de nos jours ce sont encore des pierres de foudre. Leur forme si caractéristique n'est-elle pas admirablement appropriée à certaines œuvres du tonnerre ? Et d'ailleurs n'est-il pas ordinairement évident qu'elles se différencient profondément par leur nature des terrains dans lesquels on les trouve ?

On conserve, au musée Britannique, une hache de l'époque de la pierre polie, découverte dans l'Archipel, sur laquelle furent gravées des inscriptions et des symboles cabalistiques vers le treizième ou le quatorzième siècle de notre ère, quand on en fit une amulette (1). Ce sont ces sortes d'instruments que les Anciens Grecs appelaient κεραυνος ou κεραυνιον. Les paysans de la Grèce contemporaine attachent des idées talismaniques aux haches de pierre qu'ils appellent άστροπελέκια, c'est-à-dire foudre (2).

On possède des colliers d'or étrusques aux-

(1) *Archæol. Journal*, t. XXV, p. 103. *Photogr. fr., The British Museum*, Prehist. series, pl. XXVI.

(2) A. Dumont, *Rev. Archéol.*, 1867, N. S., t. XVII, p. 358.

quels sont appendues en guise d'amulettes des pointes de flèches en silex (1).

« Dans les rites si antiques des *Féliales* que les Romains avaient empruntés aux Aquicoles, les instruments de pierre jouaient un rôle tout particulier. Non seulement la victime immolée par eux pour la conclusion d'un traité, l'était avec une pierre de silex (saxo silice), d'après une coutume rituelle conservée religieusement par tradition depuis les temps où les indigènes de l'Italie ne connaissaient pas encore les métaux, mais aussi leur serment solennel se prêtait sur une hache de silex conservée dans le temple de Jupiter Férétrius, avec le sceptre du dieu. Cette pierre à laquelle on attribuait une origine surnaturelle n'était pas seulement le trait de la foudre que Jupiter lance pour sanctionner les serments, c'était le dieu en personne, *Jupiter Lapis*, comme on l'appelait (2). »

Il n'y avait rien de plus sacré que le serment par *Jupiter Lapis* (3). Ceux qui le prêtaient

(1) F. Lenormant, *les Premières Civilisations*, P., Maisonneuve, 1874, in-12, p. 171.

(2) F. Lenormant, art. *Bœtyles*, p. 647.

(3) Cicéron fait des reproches à Trebatius d'avoir adopté les principes d'Épicure et il lui dit : « Quomodo autem tibi placebit Jovem-Lapidem jurare, cum scias Jovem iratum esse nemini posse. » *Epistol. famil.*, lib. VII, lit. XII ; cf. également Aul. Gell., *Noct. Attic.*, lib. I, cap. XXI ; Polyb., *Hist.*, lib. III, Plut., *Vita Sylla*. Cf. *Acad. des Inscriptions*, IV, pp. 7 et 8.

hors de Rome tenaient ordinairement une hache de pierre à la main... quelquefois, selon Tite-Live, ils en frappaient une victime au milieu du front, et la formule dont ils se servaient était conçue en ces termes : « Si je viole ma foi, que Jupiter me frappe comme je vais frapper cette victime ; et qu'il me frappe avec d'autant plus de force que son pouvoir est au-dessus de celui des hommes (1). » L'Empereur Auguste n'eût pas recueilli dans son Musée de Capri des fragments de pierre polie, s'il ne les eût considérés comme des talismans ou des pierres d'origine divine (2).

Cette croyance a été véritablement universelle chez les peuples modernes. Dans un grand nombre de langues, les haches, ces autres instruments de pierre, « sont désignées par des expressions synonymes du français populaire *pierres de foudre*, *pierres de tonnerre* : anglais *thunderstone;* allemand *Donnerkeil* (3) ; hollan-

(1) Tite-Live, lib. I, dec. III.

(2) S. Reinach, *le Musée de l'Empereur Auguste*, dans *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 14 décembre 1888.

(3) Tout récemment encore, dans le toit d'un couvent de Bonn en Prusse Rhénane, il y avait une hache polie servant de paratonnerre : cf. *Bonner Jahrb.*, t. LXXVIII, p. 225. A Cracovie pour adoucir les douleurs de l'enfantement on met sur les genoux de la patiente la vraie *pointe de flèche* du tonnerre, c'est-à-dire un silex taillé. *Revue des Trad. pop.*, 1891, t. II, p. 36.

dais *Donderbeitels* ; danois *tordensteen* ; norvégien *tonderkile* ; suédois *thorsviggar* : portugais *coriso* ; roussillonais *perdus de lamp* : espagnol *piedras de rayo*. On trouve des expressions analogues en Hongrie (foudre plate, foudre enchaînée, flèche de Dieu) (1), en Russie (flèche de tonnerre) (2), en Finlande et en Sibérie (3) ; en Turquie (*ilderim-tachi*, pierre de foudre) (4) ; au Japon (5), en Chine (6) ; au Tonkin (7) ; à Java (dents de la foudre) (8) ; en Birmanie, dans l'Assam, à Malacca, aux Célèbes (9) ; dans l'Afrique occidentale (10), au Congo (pierre de l'éclair) (11), à Madagascar (12-13). »

(1) Cf. : *Congrès de Paris*, p. 327 ; *Congrès de Pesth*, p. 9.
(2) *Rev. Arch.*, 1878, II, p. 257.
(3) Cartailhac, op. infr. laud., p. 10.
(4) *Rev. Arch.*, 1877, II, p. 163.
(5) *Matériaux*, t. VI, p. 542.
(6) *Assoc. Française*, 1878, p. 835 ; *Congrès de Norwich*, p. 263.
(7) *Journal des Débats*, 6 janvier 1889.
(8) *Congrès de Bruxelles*, p. 358.
(9) *Matériaux*, t. XXII, p. 35 ; *Proceedings Ethnogr. Soc.*, 1870, p. 62 ; Evans, *Ages de la pierre*, trad. fr., p. 61 ; *Verh. Berl. Ges.*, 1870, p. 116.
(10) *Congrès de Norwich*, p. 14.
(11) *Zeitschrift für Ethnol.*, 1870, p. 340.
(12-13) Cartailhac, *op. laud.*, p. 15. Sur les superstitions attachées aux haches polies, cf. Cartailhac, *l'Age de la pierre dans les souvenirs et les superstitions populaires*, Paris, 1877 ; Evans, *Age de la pierre*, trad. fr., pp. 58 et suiv. ; Longpérier, *le Culte de la Hache*, mémoire présenté au Con-

Les Italiens font encore des talismans de ces anciennes hachettes à serments et les nomment des flèches de foudre (saette o fulmini) ou des pierres de foudre (pietre del fulmini). Le professeur G. Belluci en a réuni un certain nombre dans sa collection d'amulettes (1). On en connaît quelques-unes qui ont été gravées pour accroître leur puissance talismanique (2).

Les silex éclatés ou taillés passent encore en Italie pour être produits par la foudre et sont constamment employés comme amulettes ou talismans: on les porte sur soi et on en a souvent trouvé qui avaient été intentionnellement placés dans les fondations. Les têtes de flèches préservent, dit-on, des coups de foudre : une vieille campagnarde de l'Ombrie (à Sant'Apollinare, près Marsciano) avait suspendu à la

grès de Paris, pp. 37 et suiv. ; Bastian, *Der Steinkultus in der Ethnographie*, dans *Archiv. für Anthropol.*, III, I (Matériaux, t. V, p. 407 ; t. VI, p. 153).

S. Reinach, *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, Firmin-Didot, s. d. in-8, t. I, p. 79.

(1) G. Bellucci, *Un capitolo di Psichologia Popolare : Gli Amuleti*, Perugia, 1908, in-12, p. 14, fig. 5 et 6, et G. Bellucci, *Il Feticismo primitivo in Italia*, Perugia, 1907, in-12, p. 30, fig. 8 ; pp. 72-76, fig. 39-40 et 41. Les Italiens appellent encore parfois les haches préhistoriques des pierres de grêle. G. Bellucci, *Gli Amuletti*, p. 15, fig. 7.

(2) *Note overo memorie del museo di Lodovico Noscardo in Padoa*, 1456, p. 144.

tête de son lit, parmi les images des saints, une tête de flèche enfermée dans une sorte de vœu en forme de cœur; pendant les orages, on allumait des chandelles et on priait devant cet objet (1); en Toscane, un grand racloir était aussi suspendu à la tête d'un lit, parmi des images de saints (2). A Aquila, une tête de flèche enchâssée dans une élégante monture en argent était attachée au bout d'un chapelet (3). M. Bellucci en a recueilli beaucoup d'autres (4). Le silex taillé passait assez logiquement pour le produit du tonnerre; ne renferme-t-il pas du feu et ne suffit-il pas de le frapper avec un corps dur pour l'en faire jaillir?

Une hachette en néphrite, autrefois conservée à la bibliothèque de Nancy, mais aujourd'hui déposée au musée, était accompagnée de l'inscription suivante :

Pierre néphrétique qui a esté donnée avec une pareille à Monseigneur le Prince François de Lorraine évesque de Verdun, par Monsieur de Marcheville, ambassadeur pour le Roy de France à Constantinople auprès du grand Sei-

(1) G. Bellucci, *La Grandine nell' Umbria*, Perugia, 1903, in-12, p. 35, fig. 2.

(2) G. Bellucci, *Il Feticismo*, p. 20, fig. 4.

(3) G. Bellucci, *Il Feticismo*, p. 18, fig. 2.

(4) G. Bellucci, *Il Feticismo*, p. 16-22, fig. 1 et 5; p. 44-45, fig. 24-25; pp. 79-87, fig. 42, 43, 44, 45 et 47.

gneur, à son retour de Constantinople ; laquelle, portée au bras ou sur les reins, a une vertu merveilleuse pour jeter et préserver de la gravelle comme l'expérience le fait voir journellement (1).

Il y a quelque trente ans, dans la Haute-Bretagne on récitait encore la formule suivante pendant l'orage :

Pierre, Pierre,
Garde-moi du tonnerre.

ou cette autre :

Sainte Barbe, Sainte Fleur
A la Croix de mon Sauveur
Partout où l'honneur ira
Sainte Barbe vous gardera.
Par la vertu de *cette pierre*
Que je sois préservé du tonnerre.

Ces invocations devaient être prononcées en tenant à la main un fragment de pierre préhistorique : hache, flèche ou couteau (2).

Au pays guérandais, M. Blanchard a recueilli plusieurs haches provenant de la démolition de vieilles maisons où elles avaient été

(1) P. Sébillot, *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, II, p. 350.
(2) P. Sébillot, *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, II, p. 350.

placées, déposées avec intention (1). En juillet 1911 on découvrit une superbe glace polie gravée sur les deux faces dans la maçonnerie du vieux château du Laz, en Carnac (Morbihan) (2). M. Z. Le Rouzic, conservateur du musée Miln au même Carnac, possède une hache polie qui a servi pendant longtemps à guérir les jeunes vaches de la fièvre vitulaire (erfelor, en breton). Il suffisait, pour les guérir, de faire chauffer la hache et d'en frictionner le pis et les trayons des vaches malades. M. Z. Le Rouzic possède deux autres haches polies non moins curieuses, l'une mise dans l'eau en ébullition la rendait capable de faire revenir la crème aux vaches qui l'avaient perdue, l'autre placée dans un charnier empêchait le lard de tourner (3). On dit encore dans le Morbihan que les soldats qui portent des pierres de tonnerre ne courent pas le risque d'être tués ni blessés à la guerre (4). On retrouve des usages semblables en Auvergne (5).

Les paysans des Landes, de la Gironde pla-

(1) G. Blanchard, *De quelques usages conservés au pays guérandais*, Nantes, 1879, gd. in-8, p. 19.

(2) L. Giraux, *Hache polie avec gravures sur les deux faces*, dans *Bulletin de la Soc. préhist. franç.*, 1911, VIII, pp. 688-692.

(3) L. Giraux, *loc. cit.*, p. 690.

(4) *Revue des Trad. popul.*, 1910, XXVI, p. 234.

(5) Billawski, *le Plateau de l'Auvergne*, p. 206.

cent des haches en pierre polie sous le seuil de leurs bergeries, surtout quand elles sont couvertes en chaume (1) ; dans le Lauraguais on les met dans quelques trous de la muraille... dans le Tarn les haches suspendues à l'intérieur des étables garantissent les moutons des maladies ; ailleurs on les mettra dans la crèche, au-dessous ou à proximité du bétail... Dans le Dauphiné et le Vivarais on appelle les hachettes celtiques pierres du tonnerre, ou pierres de la brebis, ou encore pierre de la pigote (en patois *lo pigoto*, désignant la clavelée ou le claveau que ces pierres sont censées guérir). On les suspend dans la toison ou dans la sonnette des brebis (2). Il y a une cinquantaine d'années, des fermières des environs de Dinan plaçaient dans le nid des poules couveuses des haches de pierre, vraisemblablement destinées à préserver les œufs des effets de l'orage (3). A Roye, dans la Somme, en abattant de vieux pommiers on a trouvé des haches de pierre que les gens devaient avoir

(1) A Dax on appelle les haches polies « Peyres de prigle, pierre du tonnerre » et la flèche en silex « Peyres de toune, pierre du tonnerre ». *Rev. des Trad. popul.*, V, 245.

(2) H. Vaschalde, *Recherches sur les pierres mystérieuses talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné*, P. Aubry. 1874, in-8, pp. 33-36.

(3) P. Sébillot, *le Paganisme contemporain chez les peuples Celto-latins*, P., 1908, in-12, pp. 222-224.

mises dessous pour les préserver du tonnerre (1). A Feluy-Arquennes (Ardennes), les paysans nomment les haches préhistoriques pierres de tonnerre (2). Elles reçoivent la même dénomination à Semur, dans la Côte-d'Or (3), et dans le Bourbonnais (piarre de tounarre) (4).

En Bresse, les indigènes autant que possible enterraient une pierre de tonnerre (hache en pierre polie) dans les fondations d'une maison nouvelle (5).

Mercati († 1593) est le premier à déclarer que les haches polies ne sont point des céraunies ou des pierres de foudre (6). Sir W. Dugdale (7)

(1) P. Sébillot, *le Paganisme contemporain chez les peuples Celto-latins*, p. 250.

(2) *Revue des Trad. Pop.*, VIII, 249.

(3) *Revue des Trad. Pop.*, IX, 394. A. Bertrand signale cette superstition de la hache talismanique surtout en Armorique, dans le Morvan, dans l'Ardèche, l'Aveyron et les Cévennes. A. Bertrand, *la Religion des Gaulois*. P., Leroux, 1897, gd. in-8, pp. 44-45.

(4) F. Pérot, *Folklore Bourbonnais*. P. 1908, in-18, p. 107.

(5) Jarin, *Mythologie de la Bresse*, dans *Société de Géog. de l'Ain*, t. I, fasc. III, 1885, p. 460. Voir un exemple topique dans H. Corot, *Notice sur l'emploi des hachettes celtiques comme amulettes et talismans*. Dijon, Darantière, 1889, in-12, et un cas dans Sébillot, *le Folklore de France*, P., Guillemoto, 1904, I, 70 et 90. Pour d'autres exemples encore : L. Bonnemère et M. Beaudoin, *les Haches polies dans l'histoire jusqu'au dix-neuvième siècle*, dans *Bull. et Mém. Soc. d'Anth. de Paris*, 1905, p. 496-548.

(6) Mercati, *Metallotheca*, Rome, 1717, passage reproduit dans les *Matériaux*, t. X, p. 49 et suiv. surtout p. 54.

(7) Sir W. Dugdale, *The antiquities of Warwickshire*, 1656.

Plott, (1) Tenzelius (2) au dix-septième siècle suivent son opinion. Au dix-huitième, nombre de savants abondent dans le même sens. Helwing publie une bonne dissertation sur l'usage des armes de pierre (3). De Jussieu donne une note importante à ce sujet dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (4). Mahudel rédige tout un long mémoire, en 1734, pour réfuter la vieille opinion qui voyait dans les celtes des pierres tombées avec la foudre (5). Lyttleton donne à son tour une note au recueil *Archeologia* en 1766 (6).

La croyance à l'origine céleste des outils préhistoriques ne se limite pas aux pays de de l'antiquité classique et à l'Europe moderne. Elle est fort répandue au Japon. Les haches de

(1) Plott, *History of Staffordshire*, 1686.

(2) Tenzelius, *Monatliche Unterredungen*, année 1690, p. 894-899; année 1695, p. 955; année 1696, p. 655; cf. *Matériaux*, t. X, p. 299.

(3) Helwing, *Lithographia Angerburgica*, Regiomonti, 1717. Cf. : *Matériaux*, t. X, p. 297 et S. Reinach, *Antiquités nationales*, Paris, Didot, in-8, I, p. 79.

(4) De Jussieu, *De l'Origine et des Usages de la pierre de foudre*, dans *Hist. de l'Acad. des Sciences*, année 1723, P., 1725, in-4, 2e part., pp. 6-9.

(5) Mahudel, *Sur les prétendues pierres de Foudre*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscrip.*, 1740, t. XII, p. 163-168. Les six planches qui accompagnent ce résumé représentent toute une série de haches, massues, fers de lance, considérés comme des pierres de foudre.

(6) Lyttleton, *Archeologia*, t. I (1766), p. 118 et pl. VIII.

pierre y sont appelées *Rai fu* (haches de tonnerre), *Ten gu no masakari* (grande hache du Tengu), *kitsune no masakari* (grande hache dite du renard); on en trouve de nombreux spécimens dans les collections japonaises et notamment aux musées de Yeddo et de Kiyoto. Ces haches de pierre appartiennent toutes à l'époque de la pierre polie. Elles sont fabriquées en diorite, en mélaphyre, en porphyre brun, en porphyre vert ou ophite, en pétrosilex et quelquefois en phtanite ou kieselschiefer.

Le Rai fu kijo (scie de tonnerre) est une pierre taillée en forme de scie. Le musée de Yeddo en possède un échantillon en diorite.

Le Rai jo (bâton de tonnerre) appelé aussi *heki reki chin* (pilus étincelant) est un instrument de pierre qui tient le milieu entre la hache et le marteau (1).

Mêmes croyances au Brésil. Un vieux chasseur ayant montré à un Indien deux celtes de pierre, celui-ci lui dit : « Ce sont des pierres enchantées qui naissent de l'éclair, *pedras de cornisco*, et s'enfoncent profondément dans le sol lorsque tombe la foudre. Mais comme elles sont animées, elles remontent tous les ans d'une brasse et c'est grâce à ce mouvement du

(1) F. de Mély, *les Pierres de foudre chez les Chinois et les Japonais*, P., 1895, in-8, pp. 2, 3, 4.

fond vers la surface qu'on les trouve à fleur de terre, après six années révolues. Ce n'est qu'en arrivant ainsi à la lumière qu'elles perdent à la fois leur vie et leur malignité. » Et le vieil Indien se défiait de ces deux pierres encore engagées dans la terre du fossé d'où on les avait fait ressortir. M. Wagner qui les accompagnait s'exposa en s'en emparant à de graves dangers. On a vu de ces pierres qui n'étaient pas tout à fait mortes s'animer tout d'un coup, par un de ces violents orages des Tropiques, et se lancer à travers les maisons, perforant planchers et cloisons et ne respectant ni les animaux ni les hommes (1). »

Une tradition de la Nouvelle-Zélande rapportait qu'une hache de pierre avait été ensevelie quelque part par l'un des ancêtres des Mahoris ; mais personne ne l'avait jamais vue. « Or il arriva que vingt indigènes (appartenant à la tribu des Ngarauru) allèrent un jour dans la forêt (de Wactotara) cueillir des champignons pour les vendre... Une jeune mariée faisait partie de cette compagnie, elle se nommait *Tomairangi* (la rosée du Ciel), mais n'appartenant pas à ce district, elle ne connaissait pas les

(1) E.-T. Hamy, *Deux pierres d'Eclair* (*Pedras de Corisco de l'Etat de Minas Geraes*, *Brésil*, dans *Rev. des Trad. Popul.*, t. XX, 1905, pp. 138-140.

endroits sacrés (tapu), parce qu'elle était des Ngaitahu (une tribu de l'île méridionale), toutefois son père était de la tribu des Ngarauru.

« Cette jeune femme s'écarta de la compagnie, cherchant çà et là des champignons : et tout à coup elle trouva un arbre sous lequel il y en avait, elle plaça la main dessus et immédiatement elle vit un éclat de lumière : le suivant des yeux, elle aperçut la hache au pied d'un arbre (le Pulcatea) ; elle poussa un cri d'effroi et s'enfuit ; son mari entendit les cris qu'elle poussait en se sauvant ; à l'instant même, la foudre gronda, l'éclair était terriblement vif et la grêle éclatait, ce qui la mit presque hors d'elle.

« Un vieux prêtre, nommé Ti Rangi, Whakairiona, sachant la cause de sa terreur, se mit à chanter une incantation et de suite la violence de l'orage diminua. Alors toute la compagnie s'en alla dans un lieu plus découvert et le vieux prêtre demanda lequel d'entre eux avait été à Tieké ; sur quoi la jeune femme demanda : « Où est Tieké ? » Le vieux lui répliqua qu'il était situé au delà de Waione, où la route bifurque. Tomairangi répondit : « J'y ai été, mais je ne savais pas que c'était un endroit sacré ; je voyais quelque chose qui me paraissait une ombre et j'avais grand'peur. »

« Puis toute la compagnie alla s'assurer de ce que c'était, et on constata que c'était véritablement le *Ti Anhioranzi*, la hache sacrée perdue depuis si longtemps.

« Après que Ti Rangi eut chanté encore une fois des incantations devant la hache, chaque personne la toucha, en poussant des gémissements, et puis tout le monde se dirigea vers le camp, emportant la hache avec eux. Toute la tribu savait fort bien que la hache devait être dans ces parages, car notre ancêtre Rangitaupea avait confié ce secret à ses enfants, en leur disant ces paroles : « Ti Anhiorangi est à Tieké sur la plaine, tout près de la grotte des morts. » Jusqu'à présent cet endroit n'a pas été visité, étant resté entièrement sacré jusqu'à ce jour-ci (le 10 décembre 1887).

« Alors s'assemblèrent tous les Ngarauru et quelques-uns des Whanganai et des Ngatiapa, au nombre de cent personnes, et le jour suivant, à l'aube, on attacha la hache sacrée à un arbre afin que tout le monde pût la voir.

« Les prêtres — Kapua Tantaki et Verahiko Taipahi, — en tête de la procession, récitèrent des charmes et des incantations. Chaque personne avait une branche de feuillage à la main comme offrande à Ti Anhiorangi. A peine arrivés à l'endroit, ils entendirent des coups successifs de

tonnerre et, de temps en temps, des éclairs entr'ouvraient les nuages ; bientôt survint un épais brouillard, il semblait que ce fût la nuit. Les Tohunga (prêtres) arrêtèrent le tonnerre et dispersèrent les ténèbres par leurs incantations.

« Le jour reparut, le peuple offrit des branches de feuillages, des nattes, et puis on fit des lamentations et on chanta les anciens cantiques dans lesquels leurs aïeux avaient parlé de la hache (1). »

Le journal maori auquel ce récit est emprunté décrit ensuite cette hache, qui paraît être un très grand et très beau celte de pierre. Il donne aussi la série de ses gardiens successifs remontant jusqu'à Turi, le premier chef maori qui, lui, la tenait directement du dieu Tane.

La coïncidence de la découverte de cette hache et de la chute de la foudre devait naturellement porter les indigènes à croire qu'il s'agissait bien là, en effet, de la hache sacrée dont parlait la tradition maori.

Cette singulière coïncidence n'a pas dû être unique. On peut du moins en rapporter encore une autre non moins étrange.

Pendant un fort orage mêlé d'éclairs et de

(1) *Korimako*, décembre 1887 (en langue maori), cité par *Revue des Trad. Popul.*, 1895, pp. 658-660.

tonnerre, un fermier de l'île de Serk (l'une des îles du groupe de Guernesey) vit le tonnerre tomber sur l'épaule d'une de ses vaches qui broutait dans un champ devant la maison. La mort avait été instantanée et la vache était trouvée à genoux toute roide. Le fermier se met à creuser autour de cet endroit, dans le but de trouver la pierre à foudre qui l'avait tuée. Hasard singulier ! il trouva une petite hache en serpentine tout près de la tête de la bête foudroyée. On essaya vainement de le désabuser et de lui persuader que ce n'était point là une pierre de foudre (1).

6° **Les idoles tombées du ciel.** — *Xoana*, *Palladia*, *statues* διοπετής. — Les premiers simulacres taillés (Xoana) qui succédèrent aux pierres plus ou moins informes vénérées dans les sanctuaires bénéficièrent des légendes relatives aux bétyles. On les déclara tombés du ciel, et on les appelait pour cette raison διοπετής ou διιπετής (2).

Cet honneur fut tout particulièrement attribué aux premiers Palladia anthropomorphiques. On vit en eux les images d'une vierge sortie toute armée du faîte du ciel entr'ouvert, brandissant un bouclier étincelant et poussant un cri de guerre. La conception anthropomor-

(1) *Revue des Trad. Popul.*, 1895, X, p. 660.
(2) Eurip., *Iphig. Taur.*, V, 977.

phique du ciel lui-même donna naissance au mythe d'Athéna sortie de la tête de Zeus, près de la source Trito (1). Ce dernier mythe renforçait encore la tradition de l'origine céleste des Palladia.

Parmi les Xoana tombés du ciel, il faut citer tout d'abord l'Athéné consacrée dans l'Acropole de la capitale de la Grèce (2).

« Athènes étant presque toujours la ville victorieuse et conquérante, Athéné fut regardée comme la plus puissante patronne des armées : elle fut la déesse par-dessus tout redoutable, celle qui détruisait les villes ennemies de ses peuples favoris, celle qui inspirait la cruauté et la vénération à ceux qui la contemplaient, noble fille de Zeus, dont son père avait un légitime orgueil. De là, l'extrême importance attachée à la possession de son image, le *palladium* : car, dans les croyances superstitieuses de ces premiers âges, posséder le simulacre d'un dieu, c'était être assuré de sa protection. Le dieu résidait là où il y avait son idole. Le *palladium* devint de la sorte un véritable charme, un fétiche, un objet magique, et l'histoire de ses migrations nous donne dès lors celui de

(1) *Daremberg et Saglio*, v° *Minerva*, p. 1912.
(2) Pausanias, *Attique*, ch. XXVI in fine, trad. Gedoyn, in-4, I, pp. 83-84.

son culte, puisque la déesse suivait son image, et que la foi extrême qu'on avait dans la vertu de celle-ci, faisait instituer son culte là où elle était apportée (1). »

Le palladium n'était point tombé du ciel à Athènes même, mais à Ilion. Ilos le trouva devant sa tente, après avoir imploré de Zeus un signe favorable pour fonder la ville qu'il appela de son nom (2). Suivant la tradition athénienne fondée pour justifier la prétention d'Athènes, c'était Démophon, fils de Thésée, qui, à l'aide d'un stratagème, s'était emparé de l'idole d'Ilion au profit de sa patrie (3).

Mais nombreuses étaient les villes qui prétendaient posséder le *palladium* troyen. Argos possédait un Xoana de Pallas (4).

A Phalène on cherchait à identifier le palladium local, très probablement beaucoup plus ancien que celui d'Ilion avec ce palladium par excellence (5).

(1) A. Maury, *les Religions de la Grèce antique*, I, pp. 429-430. Cf. : Fontenu, *Rec. Acad. Ins. et B.-L.*, t. V, p. 26; De Laporte du Theil, *Rec. Acad. Ins. et B.-L.*, t. XXXIX, p. 238; Creuzer, *Relig. de l'Antiq.*, t. II, pl. II, pp. 733-736; Gerhard, *Minerven Idole*, p. 10 et seq.

(2) Appolodore, III, 143, Schol. ad Lycoph., V, 363; Dictys. Cret. ap. Septim., V, 5.

(3) Chavannes, *De Palladii raptu*, 1891.

(4) Callimach, *Lavacrum Palladii*; Pausanias, II, 24, 2.

(5) Pausanias, I, 28, 6-8.

La tradition latine prétendait que la statue emportée par les Grecs n'était que la réplique exposée dans une partie ouverte au public. Pour le palladium véritable enfermé dans l'Adyton du temple, il serait resté jusqu'à la destruction d'Ilion..... C'est seulement alors qu'Énée l'emporta en Italie (1).

Autant qu'on en peut juger d'après les données actuelles, il y avait durant l'Empire et peut-être dans les derniers temps de la République une image de Pallas placée dans le temple de Vesta et qui passait pour la Pallas troyenne (2). Lavinium (Latium), Siris (Lucanie), Lucerria (Apulie) disputaient à Rome cette prétention (3).

Dans le catholicisme, de nombreuses Notre-Dame passent pour être venues d'en haut. L'Église de Sainte-Marie Céleste à Venise fut ainsi nommée d'une belle image qui lui tomba du ciel (4).

N.-D. de Tongres, près d'Ath en Hainault, aurait été apportée par les anges en 1081 (5).

Quelques-unes ont été apportées par les anges, d'autres déléguées par la Vierge Marie, afin

(1) Roscher, *Lexikon der Myth.*, art. *Palladion*.
(2) Marquardt, *le Culte des Romains*, I, p. 299, note 4.
(3) Strabon, VI, p. 264. Lucain, IX, p. 994.
(4) M. Misson, *Nouv. Voyage d'Italie*, 1717, in-12, I, p. 326.
(5) Collin de Plancy, *Lég. des saintes Images*, P., 1861, in-8, pp. 354-355.

d'étendre et de promouvoir son culte. La Vierge noire d'Atocha, conservée à un quart de lieue de Madrid, fut apportée d'Antioche par un saint personnage à qui un ange l'avait remise (1). La madone vénérée dans Rome à *Sainte-Marie in Portico* apparut d'abord à une dame de la ville, puis fut remise par deux anges entre les mains du Pape Jean Ier (2). L'image de N.-D. de Liesse fut envoyée par la Vierge aux frères de la maison d'Eppe prisonniers du Soudan d'Égypte (3). Lorsque saint Robert de la Celle fonda l'abbaye de Molème, au diocèse de Langres, il lui vint du ciel une Notre-Dame, qu'il mit dans son église (4).

En général les Notre-Dame chrétiennes apparaissent plus volontiers dans les campagnes ou dans les bois. Notre-Dame de Savone descendit du ciel dans une lumière, sur le bord d'un ruisseau, le 18 mars de l'année 1536 (5). Notre-Dame de Héas, descendue des cieux, vint s'éta-

(1) *Délices de l'Espagne*, t. I.

(2) M. Misson, *Nouv. Voyage d'Italie*, 1717, in-12, III, p. 312 et [P. Mussard], *Lettre écrite de Rome*, Amsterdam, 1744, in-12, pp. 239-240.

(3) Villette, *Histoire miraculeuse de N.-D. de Liesse*, Reims, 1728. R. P. Fr. Placet, *la Superstition du temps reconnue aux Talismans*, P., Alliott, 1667, in-12, p. 112.

(4) Surius, *In Vita S. Roberti*, 20 aprilis.

(5) Collin de Plancy, *Lég. des saintes Images*, P., 1861, in-8, pp. 240-241.

blir sur le caillou de la Raillé, énorme bloc de granit, où elle demeura jusqu'à ce qu'on l'eût logée dans son petit sanctuaire (1). La Vierge d'Astorga descendit dans un nuage lumineux dans le milieu d'un champ, où le gardien des pourceaux du monastère venait à l'habitude. Ce dernier put la voir arriver dans ce char étrange, bien plus elle lui remit une longue croix qu'elle tenait à la main et le chargea de la porter à l'évêque. Celui-ci revint avec son clergé et la transporta processionnellement dans le couvent de Sainte-Jeanne, où elle est encore (2).

On a souvent trouvé des statuettes de la Vierge dans des arbres où elles avaient été placées puis oubliées et parfois même recouvertes par la sève et l'écorce. Ces images furent considérées naturellement comme tombées du ciel.

Notre-Dame du Chêne près Bar-sur-Seine fut, dit-on, apportée du ciel par les anges et trouvée dans un chêne par des bergers (3). Quelquefois la chute de la foudre vient corroborer cette opinion :

Au commencement de l'été 1817, un chêne

(1) Dusaulx, *Voyage à Barrèges*, ch. XV.

(2) *La Santa Imagen de santa Maria de la Cruz*, Astorga, 1780. Collin de Plancy, *loc. cit.*, p. 291.

(3) *Anecdotes du dix-neuvième siècle*, t. II, p. 44.

énorme fut frappé de la foudre dans un bois qui tient au village de Bruai, à quelque distance de Valenciennes. Peu de jours après, trois paysans, qui sortaient d'une mine à charbon, passèrent près de cet arbre et en examinant le tronc et les branches fracassées ils aperçurent à l'extrémité une espèce de petite figure en bois. Ils coururent au village en criant : « Miracle ! C'est Notre-Dame des Sept-Douleurs qui est descendue sur un arbre avec un coup de tonnerre ; telle fut la clameur générale (1). » Un pèlerinage s'organisa qui amena bientôt des foules ; mais l'administration des forêts ayant fait couper le chêne, en raison des dégâts causés au bois par cette affluence de gens, le culte s'arrêta.

« Vers l'an 507 Théodechilde (petite-fille de Clovis) était à Montsélis appelé autrement Château-Vieux, qui lui appartenait avec ses dépendances. Par une nuit sombre, elle aperçut dans la forêt, sur l'emplacement de laquelle la ville de Mauriac a été bâtie depuis, une lumière extraordinaire. Étonnée de cette clarté qui se reproduisit encore l'année suivante, elle voulut savoir quelle en était la cause et se rendit sur les lieux, où elle aperçut, à sa grande surprise, une statue en bois très noir et très bril-

(1) *Anecdotes du dix-neuvième siècle*, t. II, p. 41.

lant, qu'éclairait et faisait resplendir la lumière qui avait attiré de loin l'attention de la princesse. C'était l'image de la Vierge portant l'Enfant Jésus dans ses bras, et, *quoique noire, elle était belle*. C'était plus qu'un chef-d'œuvre de l'art et il fut facile à Théodechlide de reconnaître que ce n'était pas là un ouvrage de main d'homme. La princesse ne se demanda pas longtemps qui avait mis là cette statue et qui l'avait illuminée d'une si splendide lumière : elle jugea avec raison que l'une et l'autre ne pouvaient venir que du ciel, et elle fit bâtir, sur le lieu même, une chapelle et y plaça la statue (1). »

Ces statues d'origine céleste sont souvent révélées à des bergers : tel est le cas de N.-D. de Peyragude à Penne dans l'Agénois (2) et de N.-D. de l'Estelle à Betharram (3).

Une toile de Saint-Jean de Latran à Rome représentant Jésus crucifié (4) et une image du Sauveur conservée à Surriano (Calabre) (5).

(1) A. de Perrois, *Mois de Marie des Pèlerinages*, P., Palmé, 1873, in-12, p. 231.

(2) Collin de Plancy, *Lég. des saintes Images*, p. 106.

(3) Collin de Plancy, *Lég. des saintes Images*, p. 205.

(4) Collin de Plancy, *Lég. des saintes Images*, p. 22 et *Dict. des Reliques*, I, 222.

(5) Aringhi, *Roma subterr.*, l. V, ch. V. — Montfaucon, *Diar. Ital.*, p. 137.

passaient aux yeux de leurs admirateurs pour être descendues du ciel.

Il n'est pas douteux que le thème de l'origine céleste des images ou des statues n'est qu'un plagiat de la légende relative aux pierres de foudre. On peut même supposer que cet emprunt fut d'abord occasionné par certaines représentations d'un art étrange ou admirable. « La statue de Cérès à Enna (Sicile) était en une vénération si extraordinaire, au dire de Cicéron (1), que quand on la regardait, on s'imaginait voir Cérès elle-même, ou tout au moins une figure ressemblante qui *n'avait point été faite par la main des hommes, mais qui leur avait été envoyée du ciel.* »

Nombre d'images chrétiennes sont également réputées pour *achéirotype* (non faites de main d'homme). N.-D. d'Almudena (Madrid), N.-D. de la Peur (Nazareth), N.-D. de Damas (Damas), passent pour avoir été faites par la main des anges et N.-D. d'Edesse fut peinte de la main de Dieu même. De ce thème à notre thème de l'origine céleste il n'y a qu'une nuance.

Faut-il voir dans ces innombrables superstitions, légendes et traditions parallèles le résultat d'une dissémination ayant son point de départ

(1) Cicéron, *In Verr.* IV, 49 et V, 7. Bourquelot, *Voyage en Sicile*, P., 1848, in-12, p. 162.

dans un foyer unique ou dans deux ou trois foyers. Je ne le pense point : la variété même de ces récits, le côté expérimental qui se trouve parfois à leur base inclinent à croire qu'il s'agit d'une explication qui devait venir naturellement à l'esprit d'un homme d'une certaine culture.

Pour les Palladia antiques et les Notre-Dame chrétiennes découvertes sur le sol et censées venues du ciel, il ne me paraît pas douteux qu'en principe la légende de leur origine céleste n'est qu'un plagiat de la légende relative aux pierres de foudre. Le plagiat littéraire ne vient qu'en seconde ligne.

Quant à la vertu talismanique de toutes ces pierres tombées des cieux avec la foudre, l'éclair ou le météore, il semble certain qu'il s'agit là presque toujours d'une force impersonnelle et de conception dynamiste. La hache brésilienne qui continue d'être animée six ans après sa chute n'est pas douée d'une âme, mais d'une force empruntée à l'éclair, de même que la vertu protectrice de l'aérolithe est empruntée au dieu qui l'a projetée. de même encore que la vertu des statues de fabrication céleste leur vient surtout d'avoir été travaillées par des doigts divins et par suite chargées d'une force divine.

Nous avons là une série d'exemples des plus caractérisés de dualisme dynamiste qu'on ne saurait trop soigneusement distinguer soit de l'animisme primitif, sorte de monadisme confus et indistinct, soit du dualisme animiste qui prête aux choses insensibles une âme distincte et analogue à l'esprit de l'homme. Ces talismans célestes ne sont que des véhicules, des récipients du *mana* céleste (1) auquel ils doivent tout leur pouvoir protecteur.

Ce dynamisme mystique est la première ébauche des conceptions qui aboutirent d'autre part au concept du dynamisme scientifique, sans lequel d'ailleurs on n'eût même jamais ébauché les vastes hypothèses énergétiques qui sont l'un des leviers les plus puissants de la science et de l'esprit modernes.

(1) « Le mana est un pouvoir invisible, impondérable, d'essence non physique, mais se manifestant physiquement; c'est la cause des phénomènes non ordinaires; l'objet (ou la personne) qui l'acquiert contrôle et dirige les forces de la nature. » A. van Gennep, *Religions, Mœurs et Légendes*, P., 1908, in-12, p. 43. Sur le mana, cf. *The conception of mana*, dans RR. Marett, *The Treshold of Religion*, Londres, 1909, in-12, pp. 115-141.

II

TALISMANS ET RELIQUES D'ORIGINE LITURGIQUE

La plupart des objets, reliques ou talismans, étudiés dans ce second chapitre. ont appartenu ou appartiennent encore à des temples, des églises, des chapelles, aux trésors de quelque cathédrale ou de quelque monastère, à des sacristies sacerdotales ou monastiques (1).

Tous sont tombés du ciel ou plutôt en proviennent. Presque tous ont été apportés par des personnages surnaturels, d'aucuns en sont descendus seuls, mais au milieu d'un éclat ou d'une lumière entièrement céleste.

Dans le cours de notre exposé nous essaierons d'indiquer l'origine réelle de toutes ces merveilles miraculeuses : réservant jusqu'au terme nos conclusions générales à telle fin que le lecteur puisse constater qu'elles ressortent véritablement des faits.

(1) Parmi les exceptions, il faut noter les cercueils tombés du ciel, que l'on doit classer parmi les objets ordonnés au culte des morts. Cf. *Revue des Trad. popul.*, XXV (1910) et XXVI (1911), 362.

Les armes magiques. — Un premier groupe est formé par les armes magiques. Les armes des primitifs reçurent très souvent une sorte de consécration propre à en augmenter la vertu et à en assurer l'efficacité. Il était tout naturel qu'elles servent à greffer le thème du talisman tombé du ciel.

Bâtons de commandement. — Les Prêtres du Thibet ont une arme sacrée qu'ils doivent tenir en main quand ils procèdent aux exorcismes, aux purifications et aux consécrations si nombreuses dans le culte lamaïque. Cette arme est le Dordje ou foudre. Elle consiste en une poignée ou manche cylindrique terminée à ses deux extrémités par cinq pointes dont les quatre latérales s'incurvent et se rapprochent de celle du milieu. Cet instrument est fait sur le modèle du Vajra d'Indra tombé miraculeusement du ciel et conservé dans le monastère de Sera (1).

Ne peut-on voir dans cette arme liturgique une sorte de bâton de commandement analogue à certaines pièces préhistoriques (2) ? En

(1) L. DE MILLOUÉ, *Bod Youl ou Thibet, le Paradis des Moines*, E. Leroux, 1906, in-8, pp. 253-254.

(2) Le Dordje est non moins étroitement apparenté à la hache : l'antique pierre de foudre. « Dans le Rig-Veda, Indra est armé aussi souvent que du Vadjra d'une hache de pierre ou de bronze fabriquée par l'artisan divin Tratchtri. » L. de

tout cas on peut la rapprocher de la lance δόρυ qui était adorée à Chéronée, comme le sceptre de Zeus. Pausanias nous apprend qu'elle passait pour l'œuvre du forgeron divin Hephæstos. Ce sceptre n'avait pas de temple, mais on lui nommait tous les ans un prêtre qui le gardait dans sa maison (1). Bien entendu on croyait généralement qu'il venait des cieux.

Les bâtons de commandement des grands conducteurs d'hommes, ex-voto ou bâtons rituels, qui passèrent pour tels furent assez naturellement transformés en reliques : ce fut le cas pour le sceptre de Priam, l'un des sept gages de salut de l'Empire romain (2), le bâton augural de Romulus (3), le bâton de Bouddha que l'on conserve encore (4) et la baguette miraculeuse de Moïse (5).

On pourrait d'ailleurs rapprocher également

MILLOUÉ, *Confér. au musée Guimet*, 1898-1899. E. Leroux, 1902, in-12, p. 146. Le Vajra sert encore de sceptre rituel aux Annamites. G. DUMOUTIER, *le Rituel funéraire des Annamites*. Hanoï, 1912, in-4, 34.

(1) PAUSANIAS, IX, c. 48, § 6.

(2) SERVIUS, *Ad. Æ.*, VII, 188. Cf. F. CANCELLIERI, *Le sette cose fatali di Roma Antica*. Roma, 1812, p. in-8.

(3) CIC., *De Div.*, I, 17-30. — PLUT., *Camill.*, 32 ; *Dionys.*, 14, 5. — VAL. MAX., 1, 8, 11.

(4) DUMOUTIER, *les Symboles, les Emblèmes, les Accessoires du culte chez les Annamites*, P., Leroux, in-12, p. 168.

(5) P. SAINTYVES, *les Saints successeurs des Dieux*, P., Nourry, 1907, in-8, p. 45.

du dordje thibétain la crosse épiscopale de nos évêques. S. Gebhardt, évêque de Constance, très dévot à la Vierge aurait précisément reçu de la Mère de Dieu une crosse miraculeuse, gage de sa future dignité pastorale (1).

Épées et lances. — Il y a eu nombre d'armes, lances, épées, haches d'armes ou épieux qui reçurent un culte (2) ; mais on en connaît peu que l'on ait considérés comme tombés du ciel.

« Chryserme de Corinthe, dans ses Péloponésiaques, raconte l'histoire suivante : Persée, en traversant les airs, laissa tomber sur le sommet de cette montagne la garde de son épée. Gorgophonius, roi des Épidauriens, ayant été chassé de son trône, l'oracle lui ordonna de parcourir les villes de l'Argolide et d'en bâtir une dans le lieu où il trouverait la garde d'un glaive. Arrivé au mont Argium il y trouva celle de Persée, qui était d'ivoire, et y construisit une ville qu'il nomma Mycène (Mycès en grec veut dire : la garde d'une épée) à cause de cette aventure (3). »

N'était-ce pas une arme venue des cieux que le glaive d'Attila ? S'il faut en croire Jornandès,

(1) Marracius, *In Aulis Marianis*, cap. VII, § 8.

(2) J. Toutain, *Études de Mythologie et d'Histoire*, P., Hachette, 1909, in-12, p. 170-171.

(3) Plutarque, *Sur la Dénomination des Fleuves*, XVIII, 71.

ce glaive qui décidait du sort des batailles était précisément le glaive de Mars (1).

L'épée de Charlemagne, conservée en l'église de l'Hôpital à Nuremberg, passe pour avoir été apportée du ciel par un ange (2).

Les *Hastæ Martiæ* romaines, ou lances de Mars (3), étaient considérées comme doublement sacrées et devaient être soustraites aux regards de la foule. Leurs mouvements comme ceux des bétyles avaient une signification prophétique (4).

Nul texte ne dit qu'elles tombèrent du ciel, mais il y a tout lieu de penser que telle était la croyance commune.

Boucliers cérémoniels. — Sur la demande de Numa, Faune et Picus ayant arraché Jupiter à sa demeure céleste par leurs conjurations : « On vit trembler le sommet de l'Aventin et la terre s'affaisser sous le poids du maître de l'Olympe. Numa demanda alors au dieu de lui enseigner l'expiation de la foudre. Non seulement celui-ci lui accorda sa demande, mais il lui promit

(1) Jornandès, c. XXXV. Il faut toutefois observer que l'on appelait parfois de ce nom des armes consacrées à Mars et considérées comme le simulacre du dieu. Tel était le cas chez les Scythes, Hérodote, IV, 62.

(2) M. Misson, *Nouv. Voyage d'Italie*, 4e éd., 1727, in-12, I, 96,

(3) Jordan, *Revue de l'Hist. des Relig.*, 1887, t. XVI, p. 332.

(4) Aulu-Gelle, 4, 6, 2,

de lui envoyer, dès l'aurore prochaine, un gage infaillible du salut de l'empire.

« Le lendemain la terre était encore humide de la rosée du matin, lorsque le peuple se rassembla devant le palais de son roi. Numa s'avance et prend place au milieu sur un trône d'érable : autour de lui une foule innombrable garde un silence respectueux : Phébus ne montrait encore qu'un coin de sa face à l'horizon ; les esprits tremblants étaient agités par la crainte et l'espérance. Le cœur ferme et se couvrant la tête d'un voile blanc, il élève vers le ciel ses mains si connues des dieux : « O Jupiter! dit-il, voici le temps marqué pour tes promesses, viens accomplir ta parole sacrée. » Comme il parlait, le soleil avait inondé la terre de ses feux ; tout à coup un bruit formidable ébranle les pôles du monde : trois fois le tonnerre éclate dans un ciel sans nuage, trois fois la foudre est lancée par Jupiter. Croyez ce que je raconte ; ce sont des prodiges ; mais ce sont des faits. Le milieu du ciel commence à s'entr'ouvrir ; roi et peuple baissent les yeux. Alors doucement porté par un vent léger, un bouclier tombe : un cri unanime s'élève de l'assemblée. Le roi ramasse le présent des dieux, après avoir immolé une génisse, dont la tête n'avait jamais fléchi sous le joug ; il lui donne le nom

d'Ancile, parce qu'il est taillé de tous côtés et que l'œil n'y aperçoit aucun angle. Alors se souvenant que le destin de l'empire y est attaché, Numa imagine un artifice ingénieux : il ordonne de fabriquer plusieurs boucliers d'une forme semblable, afin d'embarrasser, par l'incertitude, l'œil d'un ennemi perfide. Mamurius, aussi distingué par ses mœurs que par ses talents dans son art, mit la dernière main à cet ouvrage. « Quelle récompense veux-tu ? lui dit ce prince généreux. Tu connais la fidélité de mes promesses : tu obtiendras toutes tes demandes. » Les *Saliens* dont le nom vient de sauter avaient déjà été institués par Numa, qui leur avait donné des armes et des chants sur une mesure prescrite. « Je ne demande autre chose que la gloire, dit Mamurius : qu'à la fin de leurs chants les Saliens répètent mon nom. » C'est pour acquitter cette dette antique que nos prêtres encore aujourd'hui célèbrent Mamurius (1). »

Ce récit d'Ovide n'a évidemment rien d'historique (2). *Mamurius* n'est autre que le dieu

(1) Ovide, *Fastes*, III, 375-392. Trad. Pessonneaux, in-12, p. 109-111.

(2) Le R. P. Placet prétend qu'il s'agit bien d'une véritable histoire mais que le palladium fut apporté par un démon qui avait pris la forme de la nymphe Egérie. R. P. Placet, *la Superstition du temps reconnue aux talismans*. P., Alliot, 1667, in-12, pp. 25-26.

Mamers ou Mars. On n'a pas institué le collège des *Saliens palatins* dans le but de garder les boucliers sacrés, car alors dans quel but aurait-on établi le collège des *Saliens collini* auxquels le bouclier authentique n'avait pas été remis ? « Voici, dit Marquardt, une explication plus plausible. Après la fondation du collège, les armes sacrées des prêtres ne tardèrent pas à obtenir une certaine vénération surtout parce qu'en cas de danger elles s'agitaient d'elles-mêmes pour prophétiser comme faisaient les lances de Mars dans la Regia (1). »

Palladia. — Sur un vase à figures rouges de Mégare, on voit un Palladium formé d'un pieu surmonté d'un casque, revêtu d'une tunique et armé de la lance et du bouclier double orbiculaire (2).

Ce Xoanon armé n'est évidemment pas autre chose qu'un trophée ou *ex-voto* de victoire ; et il n'est pas douteux que ce Palladion primitif a servi de modèle pour les simulacres à gaines,

(1) Marquardt, *le Culte chez les Romains*, II, 162 ; cf. les références réunies dans les notes 1 à 6. — L. Lacroix, *Recherches sur la Religion des Romains d'après les Fastes d'Ovide*, P., Joubert, 1846, in-8, p. 179, avait déjà développé les mêmes hypothèses.

(2) Jahn, *De Antiq. Minerv. Simul.*, pl. III, 2. A été reproduit également dans *Daremberg et Saglio*, v° *Minerva*, p. 1924, fig. 5057.

qui préparèrent les Athéna aux jambes séparées.

Un trophée, soutenu par quelque xoanon informe de bois ou de pierre, fut probablement le point de départ de tous les Palladia grecs et la légende de l'origine céleste ne s'appliquait-elle point d'abord uniquement au xoanon brut qu'une piété primitive eut l'idée d'habiller ? Les Bétyles ne furent-ils pas dans maintes circonstances revêtus de voiles et ne devait-il pas naturellement venir à l'esprit d'habiller d'humaine façon un bétyle dressé ?

Boucliers votifs. — Les Grecs et les Romains avaient l'habitude de suspendre dans les temples des boucliers transformés en *ex-voto* et ornés d'inscriptions rappelant une victoire (1).

Cette coutume s'est perpétuée dans le christianisme (2) et explique sans doute les reliques que l'on conservait à Saint-Julien de Tours, à savoir le bouclier et le bracquemard (lance) de saint Michel. Les dimensions minuscules de ces objets (3) (le bouclier était de la grandeur

(1) Paus., X, 19, 4. — Suet., *Nero* 44. — Cf. Abbé Massieu, *Dissertation sur les boucliers votifs* dans *Hist. de l'Acad. des Ins. et B.-L.* P., 1717, t. I, p. 177-190.

(2) Fontanini, *De disco votivo veterum Christianorum de orbiculis seu de thoracibus et clypeis, in quibus olim votivae imagines pingi aut cœlari consueverant*, etc., in-8.

(3) *Dict. des Reliques*, II, 201.

d'une soucoupe), indiquent suffisamment leur origine votive.

Le bouclier que l'on conservait dans le monastère de Joye-en-Val, et qui provenait vraisemblablement d'un don royal, a donné naissance à une gracieuse légende. Quelque temps après que Clovis eut été baptisé par saint Remi, trois lis d'or ou plutôt trois lis d'une merveilleuse couleur de saphir constellé de points d'or descendirent des régions élevées des cieux, ainsi que l'attestent les antiques historiens des Francs. L'événement se produisit dans le pays qui s'étend entre les résidences royales de Saint-Germain-en-Lai et de Montjoye, à sept milles environ de Paris. Il s'y élève aujourd'hui, disait A. Wichmans, une abbaye de chanoines de l'ordre des Prémontrés appelée Joie-de-la Vallée ou vulgairement Joie-en-Val (1), parce que c'est là qu'apparemment descendirent les messagers ailés du Dieu tout-puissant et là encore que les rois firent passer les lis dans les armes

(1) Joye-en-Val, Gaudium vallis ou Essartorum Capella (Seine-et-Oise). « Abbaye de l'ordre des Prémontrés fondée l'an 1221 par Barthélemi de Boia, chambellan de France. Elle était du diocèse de Chartres. Le roi Philippe-Auguste qui la dota avec munificence est aussi regardé comme son fondateur. C'est pourquoi elle avait pour armes, comme les rois de France, un écu avec trois fleurs de lis d'or. Cette abbaye fut unie l'an 1697 à l'abbaye de Chartres. » *Gallia Christiana*, VIII, 1336 et *Annal. Præmonlr.*, t. I, col, 705.

de France. Elles comportaient auparavant trois crapauds (1) ou, selon Paul Émile et quelques autres, trois couronnes. Aujourd'hui encore, en témoignage du miracle, on conserve dans l'abbaye, disait encore Wichmans, un bouclier orné de ces trois fleurs de lis (2).

Des objets rituels servant au culte public. — Cette seconde catégorie d'objets miraculeux est fort importante, et à vrai dire pourrait englober tout le groupe précédent. Il ne s'agit guère ici que de pièces liturgiques du catholicisme.

Cloches. — Saint Fursy ayant bâti un monastère en l'honneur et sur le tombeau de saint Edmond avait grand besoin d'une cloche pour les sonneries monastiques : mais la dépense eût été ruineuse. Le Seigneur qui vit leur misère leur en expédia une des cieux par les soins d'un ange, et cette cloche demeura dans l'abbaye jusqu'en l'année 1468 (3).

(1) Chifflet soutient avec passion que les armes de la France primitive portaient trois crapauds. Cf. *Lilium franciscum veritate historica, botanica et heraldica illustrata*, Anvers, in-8. De Montmerqué pense au contraire que ces trois crapauds sont une invention relativement moderne. Cf. *Dissertation sur la prétendue supposition du petit roi Jean*, Paris, 1844, in-8, p. 28.

(2) Augustinus Wichmans, *Apotheca Spirit.*, cap. XXI.

(3) Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*. II, 260. — Mgr P. Guérin, *les Petits Bollandistes*, éd. de 1888, in-8, I, 403.

Les pouvoirs magiques de la cloche pour chasser les démons des orages, des grêles et des tempêtes, la rapproche du dordje thibétain et du gong chinois. Il est même étonnant que cette similitude d'action avec celle des pierres de foudre n'ait pas contribué à multiplier cette légende de cloches descendues du ciel.

Croix et oriflammes processionnelles. — Chacun connaît l'histoire du labarum de Constantin ; un prodige plus merveilleux est celui qui arriva en faveur des Allemands. « Un ange apporta du ciel à Ulrich, évêque d'Augsbourg, la croix qui devait guider l'armée nationale contre les Hongrois. Il s'agit de la bataille du Lech, où les barbares qui menaçaient Augsbourg furent taillés en pièces par les troupes d'Othon que le saint évêque accompagnait durant le combat. Cette croix d'or est conservée, en souvenir de la victoire, dans l'abbaye de Sainte-Afre et de Saint-Ulrich (1). »

Cette tradition dérive probablement d'une autre tradition plus ancienne. On vénéra longtemps dans un monastère du diocèse d'Augsbourg une croix d'or qui avait été jadis apportée par un ange à Charlemagne et avait con-

(1) Cahier, *Caractéristiques*, I, 37, et pour un parallèle, *ibid.*, I, 41.

duit maintes fois ses troupes à la victoire (1).

L'évêque et le diocèse d'Augsbourg forment le lien entre les deux traditions.

On rapporte qu'un carré d'étoffe de soie rouge, semblable aux pavillons ou aux guidons militaires, fut envoyé par le ciel au milieu d'une lumière éblouissante, afin de servir aux rois de France dans leurs expéditions contre les ennemis de la foi chrétienne. C'est à cette sorte de vexillum que l'on donna le nom de flamme d'or ou oriflamme. Elle fut longtemps conservée dans l'abbaye de Saint-Denis ; mais, lorsque les rois voulurent en abuser pour aller combattre d'autres chrétiens, l'oriflamme disparut. L'oriflamme que l'on conservait au dix-septième siècle dans le trésor de Saint-Denis n'était qu'une copie de l'oriflamme céleste, mais consacrée par l'évêque et par l'abbé du monastère (2).

Il est fort vraisemblable que cette oriflamme portait la croix. Dans une légende parallèle, une croix descendue du ciel est qualifiée d'oriflamme (3).

(1) Bagatta, *Admiranda*, II, 192.

(2) Bagatta, *Admiranda orbis Christian.*, I, 30 d'après Guagninus.

(3) « Crux e cœlo demissa et populo Brixiano quam auream flammam ipsi vocant. » Signius, cap. II, cité par Bagatta, *Admiranda orbis Christian.*, II, 192. L'auteur de

Palmes processionnelles. — Méliton rapporte que, 22 années après la mort du Christ, « la Vierge prise d'un violent désir de revoir son fils languissait et traînait dans les larmes une vie douloureuse. Un ange environné d'une lumière resplendissante vint à elle et après avoir renouvelé les paroles de la Salutation, lui dit : « Voici que je t'apporte une branche de palmier cueillie dans le paradis de Dieu, tu la feras porter devant ton cercueil. Dans trois jours tu monteras dans les cieux, car voici que ton fils t'attend avec les Thrones et les Anges et toutes les Vertus des Cieux. » Le divin Cosmas, parlant de cette palme, dit que ses feuilles resplendissaient comme l'étoile du matin et j'avoue en avoir vu un petit fragment chez un gouverneur royal, qui brillait à la façon d'une éclatante étoile d'argent et son aspect augmentait la

les Délices de l'Italie (Leide Van der Aa, 1709, VI, 152-153) qui la vit au commencement du dix-huitième siècle rapporte que c'était un petit étendard de couleur bleu céleste avec une croix rouge dans le milieu et qu'on tenait cette relique pour la croix qui apparut à Constantin. Misson confirme que telle était l'affirmation des sacristains chargés de montrer la relique : [M. Misson], *Nouveau Voyage d'Italie*, 3e éd., La Haye, 1717, t. III, pp. 14-15. Lorsque Petit-Radel la vit à son tour au dix-neuvième siècle, la même relique s'était transformée en une croix de cristal couleur aurore et quelques personnes prétendaient encore qu'il s'agissait bien là de la croix qui apparut à Constantin. *Voyage Hist.... de l'Italie*, P., 1818, in-8, I, 96.

dévotion de ceux qui la contemplaient (1). »

Ce fragment de palme céleste n'était sans doute qu'un morceau de mica ou de toute autre pierre brillante et cette légende devrait se ranger parmi celles de la première série; mais elle est trop apparentée aux suivantes qui se sont évidemment greffées sur des palmes liturgiques.

On conservait jadis au monastère de Sainte-Marthe à Milan une palme argentée ou plus exactement une branche d'olivier que l'une des religieuses de ce couvent avait reçue de la Vierge le jour des Rameaux. Elle devait lui servir de témoignage pour attester que Véronique de Binasco était bien véritablement au nombre des Bienheureuses (2).

Le confesseur de la vénérable sœur Lucie Paratici lui ayant défendu d'aller recevoir la branche d'olivier béni que l'on distribuait le dimanche des Rameaux, le Seigneur Christ lui-même voulut lui en porter un rameau céleste dont on conserve encore dévotement quelques feuilles au monastère de Sainte-Croix (Ordre des Augustines) dans la ville de Brescia (Italie) (3).

Je pense cependant que ce que l'on rapporte

(1) Bagatta, *Admiranda Orbis Christian.*, d'après Méliton (évêque de Sardes), *Opera*, t. III, lib. 13, hom. 3.

(2) Isidore d'Isolano, *Vie de la Bienheureuse Véronique*, liv. II, ch. 17.

(3) Bagatta, *Admiranda*, I, 32.

de la Bienheureuse Aldegonde qui reçut une palme et un vêtement de la main des Anges (1) a dû être inspiré par une peinture de l'âme se rendant au Paradis, tandis que les anges s'avancent portant la palme de la victoire et quelque vêtement de gloire (2). Le vêtement couvert de pierres précieuses qu'aurait reçu du ciel la Bienheureuse Claire d'Inda de l'ordre de Saint-Dominique doit sans doute s'expliquer de même par une image littéraire ou proprement iconographique (3).

Des rameaux liturgiques le thème de l'origine céleste est parfois passé à l'espèce végétale, d'où ils sont tirés. D'après le Dabistan, le cyprès était originaire du Paradis, Zoroastre en aurait rapporté une branche qu'il aurait plantée lui-même à Kischmer (4).

(1) BAGATTA, *Admiranda*, I, 30.

(2) Sur les jardins célestes, cf. *Arbres*, dans D. CABROL, *Dict. de liturgie*, I, 2e part., pp. 2693-2698.

(3) BAGATTA, *Admiranda*, I, 30. Dans la cathédrale de Cuenca (Espagne) on conserve le corps de saint Julien. « Ce saint y est représenté dans un bas-relief, haut de six pieds, au moment où la Vierge lui apporte une palme, qui était celle de la gloire éternelle ; car la Vierge lui apparut quelques heures avant sa mort. Le chanoine qui avait la bonté de me montrer les raretés et les curiosités de la cathédrale, avouait de bonne foi que cette palme ne s'était pas retrouvée parmi les autres meubles de saint Julien ; en ajoutant qu'elle était sans doute remontée dans le ciel d'où elle était descendue. » [PEYRON], *Nouv. Voyage en Espagne*, fait en 1777 et 1778, Londres, 1782, in-8, II, 135.

(4) P. BUFFAULT, *le Culte des Arbres*, Rodez, 1907, in-12, p. 25.

Les ceintures magiques. — Nous empruntons les lignes suivantes à un opuscule de pieuse propagande qui rapporte d'ailleurs exactement la tradition qui courait au sujet d'un cordon qui servit à lier la peste en la ville de Valenciennes :

La ceinture de la ville : « En l'an 1008, la ville de Valenciennes fut ravagée par une horrible peste qui fit périr en quelques jours environ 8.000 personnes... Un pieux ermite, que les plus anciens annalistes nomment Bertholin, vivait en ce temps-là au village de Pont près d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge, non loin de l'endroit où fut bâtie l'abbaye de Fontenelle. Pénétré de douleur à la vue de l'état malheureux de ses compatriotes, il mit en œuvre tous les moyens que la charité la plus ardente lui suggéra, pour obtenir du Ciel la cessation du fléau. Prières, veilles, larmes, macérations, il n'épargna rien pour toucher Marie en faveur de tant d'infortunés.

« Un jour qu'il invoquait la Reine des anges avec une ferveur nouvelle, elle daigna lui apparaître dans sa propre cabane : « Va trouver mon peuple de Valenciennes, lui dit-elle : annonce-lui que j'ai désarmé mon fils. La nuit qui précédera la *fête de la Nativité*, mon peuple saura que ses vœux sont montés jusqu'à

moi et que j'ai écouté le cri de sa détresse. Que mes serviteurs se rendent alors sur les murailles de la ville, ils y verront des merveilles.

« Le 7 septembre, au déclin du jour, les remparts, les tours de la ville, toutes les éminences, étaient couverts d'une foule considérable impatiente de voir l'effet des promesses célestes. Tous, les yeux fixés au Ciel, le cœur palpitant, étaient dans l'attente du prodige. Vers minuit, les ténèbres s'écoulent par degrés pour faire place à une lumière éblouissante, au milieu de laquelle apparaît Marie. environnée d'une clarté qui réjouit les regards, sans les éblouir. Une troupe d'anges l'accompagnent. *Elle tient à la main un immense cordon rouge ;* un des esprits célestes qui lui font cortège en prend l'extrémité, et, d'un vol rapide, fait le tour de la ville en laissant tomber sur son passage le cordon miraculeux, qui forme bientôt autour de Valenciennes comme une ceinture protectrice. L'auguste messager rejoint alors la troupe angélique et la vision disparaît. La peste cesse à l'instant et les malades se trouvent subitement guéris.

« La sainte relique apportée par Marie fut enfermée dans un coffre en bois doré garni de divers ornements en argent ; on la déposa dans

une petite chapelle bâtie par Charlemagne et dédiée à la sainte Vierge. Ce sanctuaire devint bientôt trop étroit ; aussi la comtesse Richilde et son fils Beaudouin II de Jérusalem firent construire sur le même emplacement la magnifique église de Notre-Dame la Grande pour perpétuer le souvenir du miracle : elle subsista jusqu'à la Révolution.

« On institua peu après le prodige une confrérie dont les membres furent appelés *Royés* à cause des raies ou bandes qu'on remarquait sur le costume primitif qu'ils adoptèrent. Dans la suite, les gentilshommes formèrent une association spéciale qui prit le nom de confrérie des *Damoiseaux*. Actuellement, les deux confréries sont confondues dans celle de Notre-Dame du Saint-Cordon.

« La châsse qui contenait le Saint Cordon fut renouvelée à diverses reprises dans le cours des siècles et chaque fois la translation de la relique si chère aux Valenciennois se faisait avec une solennité extraordinaire. Les procès-verbaux de cette solennité étaient signés des noms les plus autorisés, tant parmi le clergé que parmi la noblesse du pays. Pendant la Révolution, le saint Cordon qui avait échappé à la rage des Huguenots fut détruit avec la châsse qui le renfermait.

« Au rétablissement du culte, en souvenir du bienfait de Marie, on fit faire une statue de la sainte Vierge tenant un cordon que des anges, aux ailes déployées, reçoivent de ses mains avant de prendre l'essor : l'ermite est à ses pieds, en prière. C'est cette statue vénérée que l'on porte à la procession annuelle (1). »

Que ce miracle soit né de l'exégèse indirecte d'un rite, cela n'est pas douteux. Quand éclatent les grandes pestes du quatorzième siècle, les consuls de Montpellier décident qu'on ferait brûler dans la chapelle de Saint-Sébastien un rouleau de cire capable d'entourer la ville et ses murs (2). Même chose en Hainault durant la peste de 1640. Le peu de bourgeois qui restaient à Chimay firent vœu à saint Roch « de faire une bougie suffisante pour entourer les murailles et tours de la ville » : le fléau cessa et le dit vœu fut accompli (3). En 1340

(1) *Notice sur N.-D. du Saint-Cordon* suivie de prières et cantiques chantés dans la procession, Valenciennes, Giard, 1891, in-18, pp. 3-7. — Cf. *Mémoires de la procession de la ville de Valenciennes*, composés par sire Simon Le Boucq, escuier, ancien prévôt de la dite ville, écrits en 1653, publiés d'après le manuscrit original de la bibliothèque de Mons, accompagnés d'une étude, etc., par Maurice Bauchand, Valenciennes, 1908, in-8, fig.

(2) Male, *l'Art religieux de la fin du moyen âge*, A. Colin, 1908, in-4, p. 191.

(3) G. Hagemans, *Histoire du Pays de Chimay*, Bruxelles, Olivier, 1866, I, 151.

Tournay, assiégé par les Anglais, en fut délivré à la suite d'une procession où l'on porta autour de la ville la statue de N.-D. La ville entière vit dans cette délivrance un miracle si patent, qu'elle offrit à sa patronne un cierge assez long pour faire le tour de la ville, c'est-à-dire d'une lieue (1).

Il est vrai que nous ignorons si l'on fit en réalité la cérémonie préalable d'entourer effectivement la ville, mais une pratique toute semblable persiste encore au Liban.

« Dans les calamités publiques, famine, guerre, menace d'épidémie, les chefs de famille se réunissent près d'une église de Mariam (la Sainte Vierge), apportant chacun un voile, qui en soie, qui en coton, selon la générosité ou la fortune. De ce monceau de linge on fait une immense torsade ; parfois on se contente d'attacher bout à bout les foulards, puis on applique à mi-hauteur et tout autour de l'église la couronne d'étoffe ; le mal est ainsi lié (2) ».

(1) Collin de Plancy, *Lég. des Saintes Images*, P., 1861, in-8, pp. 352-353. On trouvera encore d'autres cas dans *Revue des Trad. Pop.*, 1900, XV, p. 218 et A. Forgeais, *Enseignes de Pélerinages*, P., in-8, p. 154.

(2) J. Goudard, S. J., *la Sainte Vierge au Liban*. P., Bonne Presse, s. d. (1908), in-4, p. 508. Le P. J. Goudard propose deux explications de ce rite dont la première est tout à fait inacceptable. On enchainerait ainsi le saint comme jadis les anciens enchainaient leur palladium. « Peut-être est-ce tout

A Valenciennes, aussi, le cordon sacré a lié la peste ; mais de plus il a été déposé en qualité d'ex-voto, de même qu'en Bretagne les rats-de-cave et en Bavière les chaînes de fer (1) dont on s'est servi pour entourer l'église. Lorsque plus tard on retrouva ce vœu étrange, alors qu'on avait sans doute oublié le sens du rite ancien, la piété des fidèles ou de quelque pasteur imagina la gracieuse légende que nous avons rapportée.

La ligature des maladies ou des calamités est une pratique qui se rattache évidemment à la magie sympathique. Parfois même dans le christianisme elle impliqua nettement l'idée de lier le démon, principe de tous les maux qui affligent notre humanité. La ceinture de saint Fursy, conservée par des moines anglais, liait *l'esprit de fornication* lorsqu'on l appliquait sur les reins de ceux qui en étaient affligés (2). On délivra jadis un furieux en le liant avec un lien fait de la paille sur laquelle avait dormi saint Germain d'Auxerre (3). La ceinture de

simplement, dit-il en second lieu, pour garantir le lieu saint de la contagion ou d'un danger quelconque », *ibid.*, note 4. — Il nous semble beaucoup plus probable que la ceinture de l'église a été substituée à la ceinture de la ville.

(1) Cf. Van Gennep, *la Ceinture de l'Église*, dans *Religions, Mœurs et Légendes*, P., Mercure, 1908, in-12, pp. 7 à 12.

(2) Ribadeneira, 16 janvier,

(3) Baillet, *les Vies des Saints*, 31 juillet, in-8, VII, 926.

sainte Marguerite lie les douleurs et les accidents qui pourraient survenir aux femmes enceintes et aux femmes en couches. De même les ceintures de sainte Marie d'Oignies, de sainte Honorine, de saint Robert de Newminster. Au reste, et ceci nous ramène à notre poursuite, on connaît de semblables ceintures qui nous sont venues du ciel.

La ceinture des malades et particulièrement des femmes enceintes. — On conservait jadis, à Palerme, un cordon grâce auquel la Vierge avait guéri une femme paralytique. Cette bonne mère, en ceignant cette misérable de ce cordon bienfaisant, lui avait ordonné de le déposer dans l'église où elle trouverait une image qui lui ressemblerait entièrement. Ayant trouvé cette image dans l'église des Ermites de Saint-Augustin, elle y laissa ce lien, qui depuis lors a produit de nombreux miracles et merveilleusement soulagé les femmes en couches (1).

Dans la cathédrale de Tortose en Catalogne (Dortusæ in Catalaunia), on conserve un cordon que la Sainte Vierge apporta à un vénérable prêtre de cette même église. Elle apparut en-

(1) Aloysius Torrellus, *Histor. Ord. Sanct. August.*, ann. Christi 438 — et Bagatta, *Admiranda Orbis Christiani*, 1695, in-f°, t. I., p. 32. On l'y vénérait encore à la fin du dix-huitième siècle. [Peyron], *Nouv. Voyage en Espagne*, fait en 1777 et 1778, Londres, 1782, in-8, I, 52.

tourée des Splendeurs, des Anges et des Saints, et lui remit ce gage précieux qu'elle aurait, croit-on, tissé de ses mains, tandis qu'elle était sur la terre. Cette ceinture soulage merveilleusement les femmes enceintes dans le travail de l'accouchement (1).

Ces diverses légendes supposent évidemment une ancienne pratique rituelle, sur laquelle elles se sont greffées. Les sorciers du Bourbonnais ceignent encore le malade d'un linge ou d'une simple serviette en disant : *Ceinture, préserve ce malade* (2).

Les ampoules. — Tout le monde connaît la légende de la Sainte Ampoule qui aurait été apportée par une colombe, d'aucuns disent

(1) Bagatta, *Admiranda*, I, 33. Il y a de nombreuses ceintures de la Vierge toutes également propres à soulager les femmes qui sont dans une situation intéressante. D'après Nicéphore quand les anges emportèrent la Sainte Vierge, elle laissa tomber sa ceinture que Saint Thomas s'empressa de ramasser. Il ajoute que cette ceinture fut transportée à Constantinople vers le milieu du quatrième siècle. Les Grecs font toujours le 31 d'avril la fête de la ceinture de la Mère de Dieu. Cette ceinture (?) passa de Constantinople à Soissons en l'année 1205 ; et elle y reçut bientôt un grand culte. On la conservait également à N.-D. de Paris dans un reliquaire de cristal et on la vénérait à Chartres ; on la voit encore à N.-D. de Montserrat à Assise, à Prato en Toscane, à Loches, au Puy-Notre-Dame, à Beaupré, à Quintin, à Tortosa en Aragon. Cf. A. Durand, *l'Écrin de la Sainte Vierge*, Lille, Desclée, 1885, gd. in-8, pp. 101-242.

(2) F. Pérot, *Folklore Bourbonnais*, E. Leroux, 1908, in-18, p. 26.

par le Saint-Esprit lui-même, pour le baptême de Clovis.

Dans mon livre sur *les Saints successeurs des Dieux*, j'ai tenté d'établir l'origine iconographique de cette invention épiscopale (1) ; mais il reste à expliquer à quelle sorte d'ampoule fut appliquée cette pieuse tradition. Prosper Tarbé, qui a étudié avec soin les anciennes reproductions et descriptions de ce petit monument, écrit : « Il me semble qu'on peut croire, sans crainte de se tromper, que notre relique était l'une des fioles qui avait servi à saint Remi soit pour baptiser Clovis, soit pour donner aux chrétiens de son temps les saintes onctions qui font partie du sacrement. Cette fiole était conservée dans le tombeau de saint Denis avec son bâton pastoral. Ne méritait-elle pas une place à part si elle avait eu l'origine qui lui était faite par la tradition (2) ? »

Je pense également que la sainte ampoule n'est qu'une vulgaire burette baptismale qui, après avoir servi à l'église de Reims, fut déclarée être celle que désignait la légende inventée par Hincmar.

(1) SAINTYVES, *les Saints successeurs des Dieux*, P., Nourry, 1907, in-8, pp. 137-141.
(2) P. TARBÉ, *Trésors des églises de Reims*, p. 199.

Dom Martenne écrivait dans l'histoire manuscrite de Marmoutier, dont l'original est à la Bibliothèque Nationale : « L'on garde encore à Marmoutier une *Sainte Ampoule* pleine d'une espèce de baume, qu'on prétend avoir été apportée (à saint Martin) par un ange pour le guérir de ses blessures. Elle se conserve dans un petit reliquaire d'or et sert tous les jours d'instrument à la guérison de plusieurs malades qui viennent de fort loin implorer l'assistance du saint et recevoir du secours par l'attouchement de cette ampoule. Elle servit pour le sacre de Henri IV, roi de France, qui n'ayant pu se transporter à Reims, selon la coutume, voulut être sacré à Chartres avec la Sainte Ampoule de Marmoutier. »

La copie du manuscrit de Dom Martenne que l'on conserve à Tours a été annotée par un ancien bibliothécaire de cette ville, M. Chauveau. On y lit ces lignes : « La petite fiole de verre que l'on appelle la *sainte Ampoule* n'est pas entièrement pleine et ne doit pas l'être puisqu'on s'en est servi au sacre de Henri IV. La matière qu'elle contient est rougeâtre et figée. Il n'est point de monument qui constate que ce soit un baume apporté par saint Martin. Il y a plus d'apparences que c'était de l'huile bénite par ce saint, dont il se servait quelque-

fois pour guérir les malades. Quelques personnes pieuses pensent que ce n'est en effet que de l'huile du sépulcre de saint Martin (1). » Elle fut brisée en 1793.

Enfin quelques légendaires racontent que, tandis que saint Thomas de Cantorbéry était réfugié en France, la Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, lui apporta une sainte ampoule ou fiole pleine d'une huile aussi admirable que celle de Reims ; on ne sait pas pour quel usage. Mais lorsque le duc de Lancastre eut fait enfermer le roi Richard dans la tour de Londres, et se fut emparé de la couronne, il se fit sacrer avec l'huile de cette sainte ampoule (2).

Il est de toute évidence que ces deux dernières traditions ne sont que des imitations de la légende rémoise et que tous ces vases à onctions soi-disant apportés des cieux ne sont que de quelconques vases liturgiques : ampoules à eulogies ou burettes baptismales (3).

(1) Ces deux citations sont empruntées à l'Abbé Bourassé, *Dictionnaire d'Archéologie sacrée*. P., Migne, 1851, in-4, t. pp. 211-212.

(2) Bagatta, *Admiranda orbis Christiani*, I, p. 31, d'après Thomas Walsingam.

(3) On connaît d'ailleurs une histoire d'ampoule miraculeuse envoyée par le ciel pour remplacer une ampoule à eulogie qui s'était brisée. L'ampoule contenait de l'huile prise au tombeau de saint Cajetan et le fait se passe à Cumes près de Naples. Sylos, *Histor. Cler. Reg.* Pars 3a, lib. 10, cité par Bagatta, I, p. 30.

Clef reliquaire. — On rapporte que le prince des apôtres apparut un jour à saint Servais (384), et comme preuve de son affection lui donna une clef d'argent faite de la main des anges. Il faut reconnaître que cette clef fit honneur à son origine et accomplit de nombreux miracles (1). Il s'agissait probablement d'une clef reliquaire, dans la poignée de laquelle on enfermait un fragment des chaînes de saint Pierre. Les papes envoyaient de ces sortes de clefs aux personnages illustres qu'ils voulaient honorer ou remercier.

Autels, croix d'autel, ciboire, cierges. — Des gens instruits rapportent qu'un autel fut envoyé du ciel en plein champ afin de permettre à saint Finian d'y offrir le saint sacrifice (2).

L'an 1230, Genès Perez Cirin avait été fait prisonnier par les Maures, mais leur prince satisfait des réponses qu'il fournit sur toutes sortes de questions religieuses, lui accorda sa liberté, et, comme il était prêtre, lui demanda de célébrer le sacrifice des chrétiens dans la forteresse. On avait dressé un autel, Genès avait déjà revêtu les ornements sacerdotaux, et allait commencer le saint sacrifice, lorsqu'il s'aper-

(1) P. Gilles Buchère, *Gestes des Évêques de Tongres*, ch. IV.

(2) Bagatta, *Admiranda Orbis Christiani*, I, p. 29.

çut qu'il manquait une croix. Il s'arrêta et le roi demanda ce qu'il attendait. Il dit qu'il lui fallait une croix ; mais à peine avait-il dit ces mots que la voûte qui dominait l'autel s'entr'ouvrit et que dans une splendeur éblouissante deux anges apparurent portant une croix faite de deux branches de palmier et la placèrent sur l'autel. Cette croix fut longtemps conservée, elle l'est encore dans l'oppidum de Caravaca où elle descendit (1).

Mgr Barbier de Montault qui n'ajoute pas foi à cette histoire pense que cette croix fameuse était faite du bois de la vraie croix, et qu'après avoir été longtemps oubliée elle fut retrouvée par hasard dans le mur où elle était enfermée (2). Cette invention aura donné lieu aux imaginations dévotes de broder cette légende peut-être à l'imitation de celle qu'on rapporte au sujet de la palme de saint Julien (3).

La croix de Caravaca a servi de type à toutes

(1) Jean de Robles, *Historia apparitionis et miraculorum sanctæ crucis Caravacanæ*, Madrid, 1615, qui est la source principale de cette histoire et les études de Papebrock et de Dom Renon. *A.SS.* au 30 mai et *Revue de l'art chrétien*. t. V, pp. 97-182.

(2) Mgr Barbier de Montault, « La croix de Caravaca », dans *le Règne de Jésus-Christ*, Paray 1883, in-4, I, pp. 110-111.

(3) Saint Julien fut évêque de Concha, or ce fut dans cette même ville que l'on aurait envoyé chercher les ornements sacerdotaux pour célébrer la messe de Caravaca : mais l'exprès avait précisément oublié de rapporter une croix.

les petites croix que les Espagnols portent respectueusement parmi leurs objets de dévotion (1).

Sainte Thiadilde était plongée dans une prière ardente lorsque, tout à coup, dans la solitude de l'église, une croix envoyée par le ciel vint tomber à ses pieds. Cette vénérable abbesse fut saisie d'une grande joie et fit aussitôt appeler le prêtre qui plaça cette croix sur l'autel avec la plus grande vénération (2).

Chacun sait que Jeanne-Françoise Frémyot, baronne de Chantal, est la fondatrice des Visitandines. Dans le premier monastère des religieuses de la Visitation, la chapelle ne possédait qu'un ciboire d'étain. Jeanne-Françoise demanda un ciboire d'argent et le jour suivant un étranger apporta au couvent un ciboire d'argent doré et disparut sans laisser aucun avis (3). On trouvera peut-être que la légende, ici, manque un peu de fermeté, elle n'en est que plus suggestive, au point de vue de l'évolution des légendes. De l'étranger inconnu à quelque ange du ciel il n'y a qu'un pas.

(1) Sur ces croix, outre les articles cités de Dom Renon et Barbier de Montault, on peut consulter encore un article de P. Lacroix, *Revue des sociétés savantes des départements*, quatrième série, t. I, p. 191.

(2) *A. A. Sanctorum* au 30 janvier.

(3) Mgr Bougaud, *Hist. de sainte Jeanne de Chantal.*

Une année, dans la nuit de l'octave de la Purification, au milieu du plus profond silence, des sons de cymbales, des sonneries de cloches éclatèrent, emplissant tous les airs. Les habitants de la ville de Saintes, surpris, se levèrent et se rendirent en foule vers le lieu d'où les bruits harmonieux semblaient rayonner. Ils arrivèrent à l'église merveilleusement illuminée, tandis que les cloches sonnaient d'elles-mêmes. Ils n'osèrent entrer, mais par les fentes lumineuses des portes, ils contemplèrent un admirable spectacle. Des personnages célestes portant des cierges à la main entouraient l'autel et chantaient en l'honneur de la Vierge des hymnes suaves. Un des gardiens de l'église obtint d'un de ces mystérieux personnages le cierge qu'il portait dans ses mains célestes. Cette relique précieuse fut conservée longtemps et religieusement dans le trésor de l'église (1).

« En l'an du salut onze cent et cinq. Lambert étant évêque d'Arras, le peuple devint si débordé et abandonné à tous vices et péchés, que tout incontinent la colère de Dieu envoya une saison intempérée et un air corrompu tellement que les habitants d'Arras, et des pays circonvoi

(1) *Martyr Gallic.* 9 Febr., in app. Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*, P., 1888, II, p. 403, le résume en supprimant les détails les plus poétiques.

sins furent punis d'une étrange maladie, provenant comme d'un feu ardent qui brûlait la partie du corps où il se jetait.

« Or, ce même temps il y avait deux joueurs d'instruments musicaux, qui ayant été grands amis étaient devenus grands ennemis. La Sainte Vierge en atours magnifiques leur apparut en la nuit et leur dit : « Allez trouver l'évêque Lambert et l'avertissez qu'il veille. La nuit prochaine, au premier chant du coq, on verra une femme revêtue des mêmes atours que moi, descendre dans le chœur de ladite église, tenant en ses mains un cierge de cire qu'elle vous baillera ; vous en ferez tomber quelques gouttes dans des vases remplis d'eau que vous donnerez à boire à tous les malades. Ceux qui boiront avec vive foi seront guéris ; mais ceux qui mépriseront ce remède mourront. »

« Outre ce discours commun, elle ordonna aux deux joueurs d'instruments musicaux de se réconcilier, ce qu'ils firent.

« Ils allèrent trouver l'évêque. Celui-ci, fort étonné, leur demanda leur nom et de quels style et pays ils étaient. Ils lui répondirent qu'ils étaient joueurs d'instrumens : « Ah ! mes amis, leur dit-il, ne vous jouez point de moi. »

« L'évêque leur lava la tête et les chassa. Mais après, ayant fait attention, il les envoya cher-

cher et alla avec eux à l'église, ou ils se mirent en oraison jusqu'au premier chant du coq. Alors la Vierge Marie apparut en mêmes atours, elle semblait descendre de la voûte de l'église avec un cierge ardent du feu divin qu'elle leur délivra, leur en indiquant l'usage comme à la première apparition.

« Après que quelques vases furent remplis d'eau, l'évêque y fit dégoutter quelque peu de cire, forma dessus le signe de la croix; et tous les malades qui burent de cette eau furent guéris. On fit aussitôt des processions et tous les environs vinrent en pèlerinage pour prier le précieux joyau de la sainte chandelle (1). »

(1) Gazet (Guillaume), *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas sous l'an* 1105. — Le même auteur qui fut curé de Sainte-Marie d'Arras nous a d'ailleurs laissé une curieuse monographie de cette singulière invention. — G. Gazet. *Briefve histoire de la sacrée manne et de la Sainte Chandelle miraculeuse donnée de Dieu et religieusement conservée en la ville et la cité d'Arras*, Arras, 1699, in-12. On trouve un récit bien plus orné dans Clément, *Histoire des Fêtes Civiles et Religieuses dans la Belgique Méridionale, Flandre, Hainaut, etc.*, Avesnes. Vitoux, 1846, in-8, p. 373 et suiv.

Il faut consulter surtout : *Cartulaire de N.-D. des Ardents* publié en 1876 par le Baron Cavrois de Saternault. Il contient tous les actes authentiques relatifs à ce miracle : « On y trouve le texte de la Charte de l'évêque Alvise, datée de 1133, qui raconte comment, en 1105, la Sainte Vierge a apporté, dans la cathédrale d'Arras, à deux ménestrels, et en présence de l'évêque Lambert un cierge dont la cire a opéré des guérisons merveilleuses et innombrables. Des morceaux importants de cette relique existent encore aujourd'hui et sont renfermés dans la custode d'argent niellé

On ne saurait douter qu'il s'agisse là d'une histoire inventée de toutes pièces pour accroître la foi en une pratique rituelle que l'on disait propre à guérir le mal des ardents. Quant au cierge céleste, si l'on en juge par ses dimensions, 12 centimètres de diamètre à la base, on peut présumer qu'il s'agissait d'un cierge pascal ou d'un mémorable ex-voto (1).

Ce cierge merveilleux ne fut pas longtemps sans se reproduire. Du moment que quelques gouttes de cire jetées dans une certaine quantité d'eau suffisaient à la pénétrer tout entière de principes miraculeux, rien ne semblait s'opposer à ce qu'en substituant à l'eau de la cire liquide, cette cire ne se trouvât saturée des mêmes principes. Avec la cire préparée de la sorte, on fit de nouveaux cierges. Ce fut, dans un temps, à qui en posséderait. L'Évêque d'Arras en en-

et de vermeil dont la comtesse Mahaut de Portugal l'enrichit au commencement du treizième siècle.

« Ce culte donna naissance à trois confréries : 1° celle des *Grands Ardents* dont le règlement est contemporain de l'apparition, et qui n'a jamais cessé d'être la première dans la ville d'Arras; 2° celle des *Petits Ardents*, qui prit naissance en 1226 et disparut en 1792 ; 3° celle des Ménétriers ou des Joueurs d'instruments qui n'étaient qu'une corporation ouvrière, se recrutant dans un monde modeste, mais qui a eu néanmoins une longue existence, puisqu'elle n'a pris fin qu'en 1884. » Cf. *Revue Héraldique*, 25 mai 1906.

(1) Le reliquaire peut donner quelque idée de la relique : C. de Linas, *Orfèvrerie du treizième siècle. La Sainte Chandelle d'Arras*, P., Picard, in-4.

voyait à ses parents, à ses amis, aux grands seigneurs des pays d'alentour. Pour les recevoir, on bâtissait des églises; des confréries se formaient pour les garder. La trace des saintes chandelles, issues de la chandelle d'Arras, se retrouve dans tout le nord de la France et jusqu'en Belgique (1).

Un morceau considérable de la Sainte Chandelle d'Arras a, paraît-il, échappé à l'impiété des révolutionnaires de 1793 (2).

Des parties de corps saints descendus du ciel. — D'après Salmeron, le prépuce qui est actuellement conservé à Saint-Jean-de-Latran aurait séjourné quelque temps à Aix-la-Chapelle où il avait été déposé par Charlemagne. Le grand empereur l'avait reçu des mains d'un ange au-

(1) Parmi les localités enrichies de saints cierges citons dans le Pas-de-Calais : Saint-Pol, Desvres, Ruisseauville, Fleurbaix, Blandecques, Zeninghem, Aire, Fauquembergue, Monchaux, OEuf, Oblinghem, Wambercourt : dans le Nord : Lille, Pecquencourt, Douai, Thiennes : en Belgique : Courtrai et Bruges. Cf. : Aug. Terninck. *Notre-Dame du Jouel ou Hist. légend. et numism. de la Chandelle d'Arras et des cierges qui en ont été tirés*, 1853, gr. in-8, pp. 37-56. — Fatou, *Discours sur le Saint Cierge d'Arras*, p. 31 et seq. — Abbé Proyart, *Sanctuaires de Notre-Dame des Ardents*, ou notices sur les Saints Cierges provenant de la Sainte Chandelle d'Arras, 2e édit., Arras, 1862, in-32. Sur le rejeton de Bruges en particulier : A. Harou, *Contrib. au folklore de Belgique*, P., 1892, in-16, p. 19.

(2) E. Von Drival, *le Trésor sacré de la Cathédrale d'Arras*, Arras, 1860, gd. in-8, p. 209.

quel sainte Madeleine, qui le tenait elle-même de la Vierge, l'avait remis (1).

D'une main descendue du ciel. — Nous ne donnerons pas l'inventaire de ce groupe. Il suffira sans doute de relater l'histoire invraisemblable d'une main descendue du ciel :

Guillaume, pieux enfant né avec une seule main, avait été chargé de la garde des troupeaux de l'abbaye de Notre-Dame de Calme (près d'Eygliers, diocèse de Gap). Il plut bientôt à Dieu de le tirer de son obscure condition. « Un jour un ange lui apparut et lui donna l'ordre d'aller, de la part du Souverain Maître, inviter l'abbé de Calme à quitter incessamment son monastère, et à fixer sa demeure au pied du roc de Bouchet, aujourd'hui Mont-Dauphin, lui révélant que le débordement des deux rivières renverserait le couvent et submergerait toute la plaine.

Guillaume s'acquitta avec empressement de cette mission, d'autant plus importante, qu'en ce moment l'archevêque d'Embrun, le supérieur général de l'abbaye d'Oulx, et Guillaume de Lyonne, un des chanoines les plus distingués de cette même communauté, avaient conçu le

(1) [Vial], *De l'Idolâtrie de l'Église Romaine*, s. l., 1738, in-12, p. 318.

dessein d'ajouter quelques nouvelles constructions à l'ancien monastère...

Le prieur de Calme, qui connaissait la simplicité du pieux berger, se défia de l'avertissement qui venait de lui être donné par son humble serviteur. Mais une seconde fois Guillaume fut favorisé de la même apparition et reçut les mêmes ordres. Dès lors, le prieur commença à s'en préoccuper, n'osant ni mépriser la démarche réitérée du berger, ni trop compter sur sa parole.

Cependant le moment prédit de l'inondation était là ; il n'y avait pas de temps à perdre. L'ange se montra une troisième fois à notre saint, et avant de l'envoyer de nouveau à l'abbé de Calme, comme témoignage non équivoque de sa mission extraordinaire, il guérit l'infirmité de Guillaume, à qui il manquait la main droite, en lui donnant une main miraculeuse, appelée depuis *manus de cœlo missa : main envoyée du ciel*, ou bien encore : *main angélique*.

Guillaume aborda son cher maître avec une plus grande confiance. « Vous savez, lui dit-il, que je n'avais qu'une main : eh bien ! pour vous faire connaître que je viens de sa part, Dieu m'a donné cette autre main que vous voyez ; croyez donc que je vous annonce la vérité. »

« D'abord interdit mais ne pouvant révoquer en doute la certitude du miracle, l'abbé remercia Dieu de ses miséricordes, se mit en devoir d'obéir à sa voix et de bâtir une nouvelle maison sous le roc de Bouchet...

« Les constructions à peine achevées l'inondation arriva au jour prédit (1). »

Dans la suite Guillaume devint prieur d'Oulx puis mourut. « Les religieux, lisons-nous dans les Mémoires de la paroisse d'Eygliers, le lendemain des funérailles de Guillaume, virent, en sortant de leur chapelle, une main s'élever au-dessus de sa tombe : c'était la main droite, celle donnée au saint berger par l'ange. Ils se contentèrent de la recouvrir. Le jour suivant, le même prodige eut lieu; ils recouvrirent la main comme la première fois. Le troisième jour le miracle se reproduisit. Alors craignant de résister à la voix du ciel, ils consultèrent l'archevêque d'Embrun, qui leur ordonna de couper la main, de la conserver et de la transmettre à leurs successeurs, comme une sainte et précieuse relique (2). » Cette *manus de cœlo missa* opéra de nombreux miracles spéciale-

(1) Mgr J.-I. Depéry, *Hist. hagiologique du diocèse de Gap*, Gap, 1852, in-8, p. 507.

(2) Mgr J.-I. Depéry (arch. de Gap), *Hist. hagiologique du diocèse de Gap*, Gap, 1852, in-8, p. 512.

ment dans la guérison des fièvres, des maladies des enfants et dans la gangrène. En 1653 elle arrêta un incendie qui faillit détruire toute la ville d'Eygliers. En 1847, Mgr Jean-Irénée Depéry, archevêque de Gap, fit la visite de cette relique et en dressa procès-verbal. Puis après enquête et contre-enquête il rendit, en 1852, l'ordonnance suivante : « Parfaitement renseigné sur l'authenticité de la relique et voulant respecter une tradition aussi antique, après avoir lu tous les documents qui nous ont été fournis par M. Barthélemy, curé de la paroisse d'Eygliers, après avoir pris l'avis de notre conseil et de plusieurs canonistes (il oublia les historiens), permettons que la main de saint Guillaume qui existe dans l'église d'Eygliers soit rendue désormais à la vénération des fidèles. » La même année par un bref daté du 10 mai, Pie IX accordait à perpétuité une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient la main angélique le lundi de Pâques et les huit jours suivants (1).

Des vêtements monastiques et liturgiques. — Les vêtements monastiques et liturgiques descendus du ciel forment un troisième groupe fort intéressant, auquel se joignent naturelle-

(1) *Ibid.*, pp. 513 à 528.

ment les pièces de dévotion portatives, comme les rosaires, les croix de col ou de ceinture et les médailles.

Le voile des moniales. — Au moment où une vierge nommée Franca Placentina recevait le voile des mains de son abbesse, on put voir avec stupeur le voile béni soudainement enlevé et remplacé par un voile céleste (1). Cette glorification du voile des moniales se retrouve chez une sainte qui n'était cependant point religieuse, mais dont la vie est emplie de merveilles.

« Lydwine, conduite par son bon ange, allait assez souvent au Paradis rendre visite à la Vierge. Celle-ci la traitait alors en enfant qu'on gâte, la questionnait et s'amusait de l'ingéniosité de ses réponses.

« Une nuit, elle lui dit d'un ton sérieux :

— « Comment se fait-il, ma chère petite, que vous soyez arrivée ici, dans une tenue si négligée ? Vous n'avez pas même sur le front un voile !

— « Ma chère dame Marie, balbutia Lydwine interdite, mon ange m'a emmenée telle que j'étais ; je n'ai du reste à la maison ni robe, ni voile, puisque je suis toujours couchée (2) !

— « Eh bien, proposa en souriant la Vierge,

(1) F. Artulphus, *Hist. Imag. Virg.*, lib. 8.
(2) Lydwine était malade depuis de longues années.

voulez-vous que je vous donne ce voile-ci ?

« Lydwine contemplait le voile que lui tendait la Mère ; elle mourait d'envie de l'accepter, mais elle craignait de déplaire à Jésus, en contentant son propre désir et elle interrogea du regard son ange qui détourna les yeux.

« De plus en plus intimidée, elle murmura : « Mais il me semble, bonne Vierge, que je n'ai pas le droit de manifester une volonté », et elle implora encore d'un coup d'œil son ange ; il lui répliqua cette fois par ces mots qui ne firent qu'accroître son embarras :

— « Si vous souhaitez de posséder ce voile, prenez-le.

« Elle savait de moins en moins à quoi se résoudre, quand la Madone mit fin, en riant, à sa gêne.

— « Allons, dit-elle, je vais le placer moi-même sur votre tête, mais écoutez-moi bien ; de retour sur la terre, vous le garderez chez vous pendant sept heures ; ce après quoi, vous le confierez à votre confesseur, en le priant de le fixer sur le chef de ma statue, dans l'église paroissiale de Schiedam.

« Et après cette recommandation, N.-D. disparut.

« Revenue de son extase, Lydwine se tâta le front pour s'assurer qu'elle n'avait pas été le

jouet d'une illusion ; le voile y était : elle le retira et l'examina. Il paraissait vraiment tissé avec les fils de la Vierge, tant sa trame était fine ; sa couleur était d'un vert d'eau très pâle et il exhalait une odeur, à la fois pénétrante et ténue, exquise.

« Tout en le considérant, Lydwine s'était si bien observée dans son action de grâces, qu'elle avait absolument perdu la notion du temps ; elle s'avisa tout à coup que le terme des heures accordées par Marie pour conserver ce présent allait expirer.

« Aussitôt et bien que le jour ne fût pas encore éclos, elle fit appeler Jan Walter et lui raconta sa vision.

« Il palpait, stupéfié, le voile.

— « Mais, s'écria-t-il, vous n'y songez pas ; la nuit est très noire, l'église est fermée et je n'en ai pas les clefs ; en admettant que je puisse y pénétrer, cela ne servirait de rien, puisque je ne saurais atteindre, dans l'obscurité, le sommet de la statue qui domine l'autel et qui est, par conséquent, très haut ; attendons donc, si vous le voulez bien, que l'aube nous éclaire, et j'irai...

— « Non, non, répartit la sainte : l'ordre que j'ai reçu est formel ; ne vous inquiétez pas d'ailleurs de tous ces détails, l'église s'ouvrira, la lanterne que vous avez allumée pour venir

ici vous fournira une clarté suffisante pour découvrir, appuyée contre le mur latéral, au nord du sanctuaire, une échelle; une fois monté dessus, rien ne vous est plus facile que de coiffer la statue; partez donc, je vous en prie, mon père, sans différer.

« Walter s'en fut réveiller le sacristain qui lui ouvrit la porte de l'église et il trouva aussitôt l'échelle, à la place indiquée par sa pénitente.

— « Que voulez-vous faire? demanda le sacristain étonné de lui voir déranger l'échelle.

— « Vous ne pouvez comprendre maintenant, répliqua le prêtre, mais Dieu vous l'expliquera par la suite.

« Cet homme, pressé de regagner son lit, ne prêta que peu d'attention à cette réponse et s'éloigna.

« Walter s'acquitta de la commission, puis il s'agenouilla devant la statue et pria: lorsqu'il fut sur le point de se retirer, il voulut admirer une dernière fois la délicate élégance de ce voile, mais il n'y était déjà plus. L'ange l'a aussitôt ravi, racontait plus tard Lydwine à la veuve Simon, qui l'interrogeait pour savoir ce qu'il était devenu (1). »

(1) J.-K. Huysmans, *Sainte Lydwine de Schiedam*. P., Stock, 1901, in-12, pp. 252-255. Cf. Thomas a Kempis, *Vita S. Lidwine Virginis*, part. 2e, cap. V.

Habit monastique. — Saint Albéric (Aubry) qui avait été le compagnon de saint Robert, dans la fondation de l'ordre de Cîteaux, lui succéda en qualité d'abbé. Il renouvela solennellement la consécration que saint Robert avait faite de son nouvel institut à la Reine du Ciel. On dit que ce fut elle qui lui imposa de changer la couleur de l'habit qui, primitivement, était noir et fut ensuite blanc. La Mère de Dieu apparut à Albéric (26 janvier 1107) accompagnée d'une légion d'esprits célestes et tenant à la main un habit religieux d'une blancheur éblouissante, qu'elle mit elle-même sur les épaules du bienheureux abbé (1).

On raconte encore, que la Très Sainte Vierge apparut le 6 juin 1134, à saint Norbert, fondateur des Prémontrés et archevêque de Magdebourg, pour lui donner un vêtement blanc comme insigne de l'ordre qu'il devait établir. Aussi, le démon qualifiait-il saint Norbert de chien blanc (2).

Le chaperon ou capuchon de saint François

(1) A. SS. *Januarii*, 755 sq.; *April*, II, 499. — On rapporte aussi qu'en même temps tous les moines qui chantaient avec lui au chœur virent leur habit passer du noir au blanc. *In Bibliotheca Cluniaciensi*, ap. Cononum in *Chron. Deiparæ*, an 1109. — Bagatta, *loc. cit.*, I, p. 28.

(2) Cahier, *Caractéristiques des Saints*, p. 58, d'après *Surius*, 3 juin.

de Paule lui fut donné par un ange; telle est du moins la tradition des couvents de la Calabre, et l'on peut le voir encore à Paterne (1).

Cordons sacrés. — La famille de saint-Thomas, désespérée de le voir entrer en religion, le relégua dans une tour de son château. Las des sollicitations vaines, ses frères introduisirent une courtisane auprès de lui. « Dans cette alternative, hors d'état de prendre la fuite, le saint lève un regard au ciel, saisit un tison qui, heureusement, est à sa portée, et repousse l'infortunée qui s'est faite l'instrument des desseins de ses frères. Puis il tombe à genoux...

« Pendant qu'il priait, un doux sommeil assoupit ses sens. Pendant ce sommeil qu'un pieux auteur compare à celui d'Adam, le premier homme dans le paradis terrestre, il fut visité par les anges. Ces esprits bienheureux le félicitèrent de sa victoire et ceignirent ses reins de la ceinture de la chasteté en lui disant : Nous venons à toi de la part de Dieu te conférer le don de la virginité perpétuelle dont il te fait dès ce moment le don irrévocable.

(1) Mgr P. Guérin, *les Petits Bollandistes*, P., 1888, gr. in-8, IV, p. 139. Il y avait beaucoup d'ordres religieux qui prétendaient également avoir reçu de la Vierge un habit type, sans d'ailleurs préciser où ni comment. G. d'Émilliane, *Histoire des tromperies des prêtres et des moines*, Rotterdam, 1693, in-12, II, pp. 164-165.

Thomas ne fut pas armé chevalier de la pureté sans un vif sentiment de douleur qui lui fit pousser un cri aigu. Les gardes accoururent, mais il les renvoya. Il ne parla jamais de cette extase virginale, de ce sommeil mystérieux et fécond, qu'à l'approche de la mort : son confesseur le Père Renaud, seul, en reçut la confidence. Déclarant alors jusqu'au bout la miséricorde du Seigneur, il attesta que la *ceinture céleste* l'avait mis toute sa vie à l'abri de ces tentations humiliantes, de ces soufflets de Satan dont fut affligé l'apôtre saint Paul lui-même.

« *Cette ceinture ou cordon, qui devint, après la mort du saint, la propriété des Dominicains de Verceil*, a donné naissance à une pieuse confrérie connue sous le nom de *Milice angélique*. Les membres de cette confrérie portent un cordon semblable à celui consacré par la mémoire de saint Thomas dans le but de conserver le trésor sacré de la chasteté ou de le recouvrer après l'avoir perdu (1). »

D'après le *Mémorial des Indulgences* (2) c'est un cordon en fil blanc marqué de quinze nœuds.

(1) Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*, P., Bloud, 1888, gr. in-8, III, 239-240. Cf. E. Cartier, *Hist. des Reliques de Saint Thomas d'Aquin*, Paris, Sagnier et Bray, 1854, in-12, pp. 119-121.

(2) *Mémorial des Indulgences*, Bray, s. d., in-12, p. 65.

Il doit être béni par un religieux dominicain et porté sur les reins nuit et jour.

C'est évidemment sur ce modèle qu'a été tissé un autre cordon protecteur, je veux dire le cordon de saint Joseph également destiné à défendre ses dévots contre la redoutable impureté (1). La cordelette à sept nœuds de saint Joseph est une invention véronaise et n'est entrée dans la garde-robe de la dévotion qu'en 1859.

Le *cordon du précieux sang* se porte à même intention et n'est pas très ancien. Quant au *cordon séraphique* (2), qui a remplacé en bien des cas le *cordon de saint Michel*, son emploi remonte au quatorzième siècle ; peut-être a-t-il donné l'idée du cordon dominicain. L'un et l'autre sont employés contre les tentations de la chair (3).

Les légendes de tous ces cordons ne sont que des justifications de la cordelière monastique ou érémitique comme tend à le prouver la légende suivante :

« Pour témoigner à sainte Colette combien

(1) R. P. Huguet, *Notice sur l'archiconfrérie du cordon de Saint Joseph*, P., Régis Buffet, in-18 et R. P. Huguet, *Vertu miraculeuse du cordon de Saint Joseph* démontrée par des guérisons et des conversions merveilleuses. P. et Bruxelles. Régis Buffet, 1869, in-18, p. 3.

(2) Mgr de Ségur, *le Cordon séraphique, ses merveilleuses richesses*, P., Haton, 1874, in-18.

(3) G. d'Emilliane, *Hist. des tromperies des prêtres et des moines*, Rotterdam, 1693, in-12, II, pp. 45-47.

sa réforme lui était agréable et combien utile à ses disciples, Dieu le lui marqua par un signe sensible. Un jour qu'elle conférait, avec l'un de ses directeurs, des choses nécessaires à la réformation des trois ordres de saint François, un cordon d'une blancheur de neige tissé avec un art miraculeux descendit du ciel sur ses bras. Elle le considéra avec révérence, mais étonnée, car il lui arrivait sans aucune explication. Cependant, par la suite, elle comprit que ce cordon, qui devait ceindre les religieux réformés, symbolisait la pureté du corps, de l'âme et de la conscience, et que sa descente céleste elle-même signifiait que la grâce serait abondamment accordée à tous ceux qui entreraient dans la Réformation et principalement à la réformatrice (1). »

Anneaux. — Sainte Colette reçut un anneau d'or par l'intermédiaire de l'apôtre vierge saint Jean l'Évangéliste. Cet anneau, insigne de son incomparable pureté, lui fut mis au doigt comme à la véritable épouse du Roi des Rois. Plusieurs ont vu et touché cet anneau, et elle le donnait quelquefois aux religieux auxquels elle confiait une mission dangereuse pour les préserver de tout accident (2).

(1) Vading, *Annal. Min.*, an 1406, De Beata Coleta.
(2) Jacobus Mercantius, Lect. 5, in festa S. Joan. Evang.

« Vous sçaurez que sainte Catherine estant à Sienne dans sa maison, Jésus-Christ luy rendait de fréquentes visites en propre personne, et qu'après le saint et intime commerce qu'il eût avec elle, pendant quelques années, il l'épousa dans toutes les formes et voulut que ses noces fussent célébrées avec solennité. Il fit présent d'un anneau d'or à son épouse dans lequel était enchâssé un diamant entre quatre perles. Il voulut que la Vierge Marie sa Mère fust du festin, avec saint Pierre, saint Jean et saint Dominique ; et il commanda au roy David de descendre du ciel pour jouer de la harpe pendant la feste. C'est une histoire que j'ai leue à Rome dans la description de l'église de Sainte Catharine in Strada Gïulia. J'en ay vu le tableau en divers endroits ; et on nous a montré à Sienne, la chambre mesme de la sainte, et la fenêtre par où Jésus-Christ entrait quand il la venait visiter sans vouloir estre vu (1). »

L'anneau qui fut donné, par le Christ lui-même, à sainte Catherine de Sienne, était orné de quatre gemmes disposées en forme de croix. Au dire de Marchant, on le conservait encore à Rome à la fin du dix-septième siècle.

(1) Misson, *Voyage d'Italie*, La Haye, 1727, in-12, t. II, p. 331. — Cf. P. de Natalibus, lib. X, cap. CV. — J.-B. Bagatta, *Admiranda*, I, pp. 341-342.

La bienheureuse Lucie de Narni, également de l'ordre de Saint-Dominique, fut épousée par le Christ, alors qu'elle n'avait encore que sept ans. Il lui donna un anneau d'or en présence de la Vierge Marie, de saint Dominique et de sainte Catherine de Sienne (1).

Sainte Catherine de Ricci, de l'ordre de Saint-Dominique, reçut la même faveur en présence de la B. Vierge Marie, de sainte Marie-Magdeleine et de saint Thomas d'Aquin (2).

On conservait jadis à Pise l'anneau qui fut donné à sainte Bonne par son céleste époux (3), et dans le monastère fondé par sainte Étienne Quintienne, l'anneau très précieux que lui donna Jésus le jour de leur mariage mystique (4).

C'est avec l'anneau d'une clef de fer que le Christ épousa sainte Thérèse (5). Jésus enfant donne un anneau d'argent à sainte Pudentienne de Bologne tandis qu'elle est au lit (6). Sainte Rose de Lima, la vénérable Dominique du Paradis, le Bienheureux Jean de la Croix, les

(1) Coquetius, *De Visceribus B. Virg., erga ord. Præd.*, cité par Bagatta, I, 341.
(2) Bagatta, I, 341.
(3) Humbertus, *Vitæ Fratr. Præd.*, lib. 2, cap. 2.
(4) Bagatta, I, 34.
(5) Franciscus a S. M., *Hist. Carmæli*, t. I, lib. 2, cap. 53.
(6) Bagatta, I, 342.

Vénérables Ursule Benincasa et Maria Villana ont joui d'une semblable faveur (1).

Les Pères Augustins possédèrent longtemps parmi leur reliques l'anneau que le Christ avait donné à la sainte martyre Agnès (2). Une autre Agnès, la bienheureuse Agnès de Saint-Dominique, reçut également, de la main de Jésus enfant, un anneau d'épousailles (3).

Avant que saint Théodule souffrît le martyre. il reçut du ciel, en gage de son prochain triomphe, un anneau dont le chaton était en forme de sceau (4).

Lorsque saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, fut mort, on lui trouva au doigt un anneau merveilleux qu'un ange lui avait donné et sur lequel était gravé : *Ave Maria*. C'était avec cet anneau que, dans sa jeunesse, il avait épousé la Sainte Vierge. On ne put le lui ôter qu'après lui en avoir demandé la permission, comme une grâce ; et cet anneau fit beaucoup de miracles (5).

Saint Robert, abbé et fondateur de Solesmes et de Cîteaux, était encore dans le sein de sa mère, la bienheureuse Ermengarde. lorsque la

(1) Bagatta, I, 342.
(2) Marchantius, *Candelabrum Mystic.*, tract. 8, lec. 6.
(3) Bagatta, I, 341.
(4) Bagatta, I, 341.
(5) Marchantius, *Candelabrum Myst.*, tract. 8, lec. 6.

Sainte Vierge apparut à celle-ci, lui annonça que cet enfant devait devenir son époux, et lui en laissa pour gage un anneau qu'Ermengarde trouva en effet dans sa main à son réveil (1).

Le Bienheureux Alain de la Roche, plus privilégié encore, reçut de la Vierge un anneau tissé des cheveux de cette Mère bienheureuse. Aussi se comporta-t-il envers elle avec toute la liberté des époux envers leurs légitimes épouses (2).

Pallium et mitre. — Comme le bienheureux Patrice causait des choses divines avec un homme vénérable nommé Vinnocus, un pallium envoyé par le ciel vint se placer entre eux. Tout en exaltant le Seigneur, chacun d'eux louant les mérites de l'autre, voulait que ce vêtement miraculeux lui fût destiné. Tandis qu'ils disputaient ainsi, amicalement, le pallium subitement disparut et le Seigneur leur envoya un ange porteur d'un pallium pour chacun afin que, même par charité, il ne s'élevât plus de contestation entre eux (3).

(1) Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge*, I, p. 318.

(2) *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXV, éd. Ristelhuber, t. II, p. 239. Cf. les articles de Thurston, S. J., dans *The Month*, octobre 1900 à avril 1901.

Le 12 juin 1594, N.-D. apparut à saint Hermant, de l'ordre des Prémontrés, et lui donna une mèche de ses cheveux. *Kalendarium Marianum* à cette date.

(3) Bagatta, *Admiranda orbis christiani*, 1695, in-f°, I, p. 27.

On rapporte que le bienheureux Nicolas, déjà vieux, s'étant rendu au concile de Nicée, poussé par son zèle pour la foi, frappa à la mâchoire un certain arien et que, pour cette raison, le concile le priva de la mitre et du pallium, ce qui fait qu'on le représente parfois sans mitre. Mais tandis qu'il célébrait en habits pontificaux la messe de la bienheureuse Vierge à laquelle il était fort dévot, sans toutefois ni mitre ni pallium, voici que deux anges apparurent à tous les yeux et lui apportèrent l'un une mitre, l'autre un pallium (1).

Chasubles et étoles. — Comme saint Anda gouvernait le monastère d'Arauw, un ange lui apporta une magnifique chasuble ornée d'or et d'argent. Au dix-septième siècle, l'or et l'argent avaient été remplacés par du cuivre : mais on ne l'en conservait pas moins dans le trésor de l'église de Saint-Anda avec une grande vénération (2).

Saint Thomas de Cantorbéry, étant fort jeune et en compagnie de jeunes gens aux propos légers, souffrait singulièrement de leurs conversations. Ses camarades lui demandèrent quelles étaient ses bonnes fortunes, et il leur

(1) Bagatta, *loc. cit.*, I, p. 28.

(2) J.-B. Bagatta, *Admiranda orbis christiani*, 1695, in-f°, I, p. 31. Saint Anda mourut au début du sixième siècle.

répondit : « J'aime une puissante et noble dame et je suis sûr d'être payé de retour. » Il entendait parler de la reine du ciel ; mais après avoir réfléchi à cette réponse, il la trouva un peu légère et en demanda pardon à la Sainte Vierge qui lui apparut en lui disant : « Répète à tes amis que c'est moi que tu aimes, et pour le leur prouver, montre-leur le présent dont je veux te gratifier. » C'était une belle chasuble rouge qui annonçait à saint Thomas qu'il serait prêtre et martyr (1).

Saint Bonnet passant la nuit en oraison (15 janvier 710), dans une église, entendit tout à coup une douce mélodie et vit descendre du ciel la Sainte Vierge, accompagnée d'une troupe de saints qui chantaient. La compagnie céleste se mit en bel ordre et fit la procession autour du chœur. Après quoi, un saint ayant demandé quelqu'un pour dire la messe, Notre-Dame répondit que Bonnet pouvait bien la dire. Bonnet honteux recula et se cogna contre une pierre qui s'amollit et conserva l'empreinte de son corps. Mais les saints le prirent par la main, le menèrent à l'autel, et il chanta la messe, après laquelle la Sainte Vierge lui fit présent d'une belle robe tissue d'une matière que l'on ne con-

(1) Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge*, P., Poussielgue, 1878, in-f°, I, 320.

naît point. On voit seulement qu'elle est légère, délicate et blanche à merveille (1). On montra longtemps cette chasuble à Clermont (2).

Saint Amat (appelé encore saint Aimé † 690) qui fut archevêque de Sens et très dévot à la Sainte Vierge reçut une chasuble des mains de cette tendre mère comme témoignage de l'amour qu'elle lui rendait (3).

Une semblable aventure arriva également à saint Ildefonse, archevêque de Tolède (607-667).

Un jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, s'étant levé plus matin que de coutume. il entra dans sa cathédrale et trouva la Vierge Marie assise dans son siège épiscopal. Il se jeta bien

(1) Vincent de Beauvais, *Specul. Histor.*. lib. 7. cap. 97, *De S. Bonito Episcopo Alverniensi.* — P. de Natal, *Catal S. S.*, II, 77-82. — Cf. A. SS. *Januar.*, I, 1076 et sq. — Bagatta. *Admiranda orbis Christiani*, 1695, I, 31-32. Dans la peinture de saint Gall, évêque de Clermont (sixième siècle), un ange lui présente une robe blanche (aube ou chasuble) comme signe de la grâce que sa sainte vie lui a méritée. R. P. Cahier, *Caractéristiques des Saints*, I, 38. Saint Gall et saint Bonnet ayant été tous deux évêques de Clermont, il est à présumer que l'une des légendes dérive de l'autre.

(2) Elle devint la proie des flammes en 1793. Mgr. Guérin, *Petits Bollandistes*, I, p. 361.

(3) Hya. Coquetius, *De visceribus maternis B. Virginis ergo ordinem Prædicatorum*, cap. 7. On peint parfois saint Amable, évêque de Reims, avec un ange qui lui apporte un vêtement (cinquième siècle). R. P. Cahier, *Caractéristiques*, I, p. 39. La semi-homophonie des noms de saint Amable et de saint Amat pourrait bien expliquer le parallélisme des deux récits.

vite à ses genoux, car il avait pour elle une dévotion très ardente. Alors la Sainte Vierge fit signe à son serviteur d'approcher et fixant sur lui son regard lui dit : « Vous êtes mon chapelain et mon fidèle notaire, recevez cette chasuble que mon fils vous envoie de ses trésors (1). » Ensuite elle l'en revêtit de ses propres mains et lui ordonna de ne s'en servir qu'aux fêtes célébrées en son honneur (2). Cette apparition est si certaine, dit Mgr Guérin, qu'un concile de Tolède ordonna, pour en perpétuer

(1) Le trésor des cieux est conçu à l'image du trésor des églises. Il contient, comme l'on voit, des ornements liturgiques : il s'y trouve aussi nombre de reliques terrestres, reliques du Christ par exemple. Ainsi saint Agnès du mont Politian reçut de ce trésor : *de la terre où fut plantée la croix du sauveur du monde, de la peau que Jésus enfant perdit en son bain, deux morceaux d'étoffe pris des vêtements de saint Pierre et saint Paul.* BAGATTA, *Admiranda*, I, p. 30. Une parcelle de la vraie croix est apportée par un ange à saint Bernard, évêque d'Hidelsheim. BAGATTA, *Admiranda*, II, p. 193.

(2) *Calend. Bénédict.*, 23 janvier. — SURIUS, 23 janvier. — *Offic. hispan.*, 22 janv. Collecte : « Deus qui per gloriosissimam Filii tui matrem, beatum Ildefonsum misso de thesauris tuis cœlestibus munere, decorasti, concede... ut per ejus preces et merita, munera capiamus externa. » *Ibid.* ad matut. Lect. 5. — MARIANA, *De rebus hispanis*, lib. VI, cap. X.

Ce miracle est utilisé dans la vie de saint Ildefonse à la défense du dogme de la virginité de Marie ; il reçut d'ailleurs toutes sortes d'embellissements. D'aucuns prétendent que ce vêtement avait été porté par le Christ lui-même le jour où il a institué la sainte Eucharistie. BAGATTA, *Admiranda orbis christiani*, d'après EUSEBIUS, *De mirac. nat.*, lib. I, cap. X.

la mémoire, qu'une fête serait célébrée tous les ans, avec office et sous le rite double : elle se célèbre encore aujourd'hui le 21 janvier, sous le titre de Descente de la Vierge (1).

Le Bienheureux Guerric de Tournai, abbé d'Igny au diocèse de Châlons (1157), reçut également un vêtement miraculeux tandis qu'il était au chœur. Mais le récit qui nous en est resté ne permet guère de savoir s'il s'agit d'une simple vision ou d'un vêtement réel pris dans les trésors célestes (2).

« Saint Hubert, comme chacun sait, vivait vers la fin du septième siècle. Une fois converti par le cerf qui portait un crucifix entre ses bois, il se fit moine ou ermite. Au bout d'un certain nombre d'années, un ange lui apparut et lui ordonna d'aller à Rome. Pendant qu'il faisait ce pèlerinage, Lambert, évêque de Maëstricht, mourait assassiné. Le pape apprit cette mort par révélation et reçut ordre du ciel de confier l'épiscopat à Hubert. Pendant l'ordination du nouvel évêque, un ange apporta du ciel une très belle étole, disant au saint évêque : « Hubert, la Vierge vous envoie cette étole.

(1) Mgr Guérin, *Petits Bollandistes*, I, p. 563. — On conserve au Belvédère de Vienne une apparition de la Vierge à saint Ildefonse qui est l'un des plus beaux morceaux de Rubens.

(2) Henriquez, *Menologium Cisterciense*, au 19 août.

elle vous sera un signe perpétuel de ce qu'elle ne vous défaudra jamais ; vous aurez une parfaite science de tout ce qui regarde la fonction de votre ministère. » Cela dit, l'ange disparut. Le Prince des Apôtres, saint Pierre, voulant donner une marque singulière de la part des autres citoyens célestes que tous les bienheureux se réjouissaient, lui apporta une clef d'or pendant qu'il célébrait la messe de son sacre, l'assurant que Dieu le favoriserait d'un pouvoir spécial contre les esprits malins. Voilà l'origine des merveilles que cet admirable thaumaturge a continué d'opérer jusqu'à présent, non seulement en préservant, mais aussi en guérissant du mal de rage, tant les hommes que toutes sortes d'animaux (1). »

Ces diverses légendes sont évidemment apparentées. Les différents ornements : robe, chasuble, étole sont des dons de la Vierge.

Ces apports célestes ne furent sans doute primitivement que des pièces liturgiques remarquables par leur richesse ou leur beauté. La légende y attacha un nouvel ornement.

Pour la clef de saint Hubert, au sujet de laquelle la légende se dédoubla une seconde

(1) Gaidoz H., *la Rage et saint Hubert*, P., Picard, s. d., in-8, p. 28, et Demarteau, *Saint Hubert* 1882, p. 54.

fois, il s'agissait probablement d'une clef reliquaire.

Rosaires, croix et médailles. — Les pèlerins professionnels, ou encore ceux que j'appellerais volontiers les pèlerins au long cours, adoptaient volontiers un costume caractéristique. On peut considérer comme très vraisemblable que ce sont eux qui importèrent le rosaire d'Orient en Europe et que ce sont eux également qui popularisèrent l'habitude de porter en évidence des médailles et des crucifix.

En l'année 1261, un certain Laurent, religieux pieux et zélé, persistait dans une ardente prière tandis que ses frères reposaient. Son ange gardien lui offrit une décade du Rosaire. Il mourait peu de mois après à Dun (1).

Je pense que l'on peut rapprocher de ce trait celui que l'on rapporte à propos d'un mécréant napolitain : Affligé de la peste et sur le point de mourir, il s'adressa à saint Cajetan dont le culte n'est guère en moins grand honneur que celui de saint Janvier. Dans la même nuit, saint Cajetan lui apparut et lui remit neuf graines d'olivier en lui disant qu'il devait les remettre à sa mère. Au matin, le malade appela sa mère, lui conta sa vision et lui remit les

(1) Henriquez, *Menolog. cisterciense*, 28 septembre.

grains miraculeux. Celle-ci comprit aussitôt ce mystère et ayant dit neuf Ave Maria obtint la guérison de son fils (1).

Le 18 juin 1594, N.-D. apparut à sainte Agnès du mont Politian, à qui elle laissa, dit-on, une petite croix qu'on montre encore aujourd'hui en grande solennité (2).

Par l'entremise de saint Jean, le disciple bien-aimé, sainte Colette (1380-1477) reçut du ciel une croix d'or renfermant une relique de la vraie croix que l'on conserve encore au monastère de Poligny (3). C'est une croix d'or de la grandeur et de la forme de celles que portent les évêques.

Un prêtre, en reposant le calice après l'élé-

(1) Pepe, *Mirabilia S. Cajetani*, m. 49.

(2) *Kalendarium Marianum*, à cette date.

(3) « Elle est en or très fin et légèrement échancrée aux quatre bouts. La hampe a de hauteur 0 m. 035. Le croisillon a 0 m. 008. D'un côté il y a un crucifix dont les bras sont horizontalement étendus, et les pieds joints auprès l'un de l'autre sont attachés chacun par un clou. Au-dessus de la tête du Christ se trouve le titre ordinaire de la croix. De l'autre côté il y a cinq pierres précieuses dont quatre bleues à l'extrémité de chaque croisillon et la cinquième rouge, au centre même, à la réunion des croisillons. Entre chacune de ces pierres, c'est-à-dire aux quatre angles antérieurs, il y a une perle fine. Les pierres sont saillantes et enchâssées dans un creuset en or. Les perles sont simplement attachées par un petit clou d'or. La croix s'ouvre au-dessous des pieds du Christ et renferme un morceau de la vraie croix qu'on ne voit pas. » Sellier, *Vie de sainte Colette*, Amiens, 1853, in-12, I, 173.

vation, aperçut sur le corporal une croix d'or admirablement ouvragée et accompagnée d'une sorte de carte de visite de la Vierge qui contenait ces mots : « Porte cette croix de ma part à mon ami Walter. » Aussitôt le sacrifice achevé, le prêtre docile et étonné porta cette croix et cette carte au bienheureux Walter. L'éclat de ce bijou était si grand que toute sorte d'or pâlissait à côté de lui. Il fut longtemps conservé en Hollande (1).

On dit qu'en 1183, la Sainte Vierge apparut à un ouvrier et lui remit une médaille du Sauveur, sans doute comme modèle (2).

Le lecteur bénévole qui a bien voulu nous suivre de Valenciennes à Arras par les chemins les plus excentriques, est en droit de nous requérir de formuler nos conclusions.

1° Tous ces objets merveilleux ont une origine purement terrestre. Les catholiques n'y feront aucune opposition en ce qui regarde les talismans païens : dordje, lances, boucliers ou palladia. Quant aux objets que les légendes chrétiennes font venir des coffres ou des trésors célestes, les historiens les plus éloignés de l'hypercritique seraient forcés de reconnaître qu'ils sont l'œuvre de quelque artisan de

(1) Bagatta, *Admiranda*, II, 193.
(2) Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge*, I, 352.

notre pauvre globe. La sainte ampoule est une ampoule quelconque qui ne doit sa fortune qu'à une invention d'Hincmar, comme le pensait déjà l'abbé de Vertot (1); le cierge d'Arras, fabriqué dans quelque boutique du temps, ne passe pour venu du ciel que grâce au jeu habile et peu honnête de deux joueurs d'instrument. Tous les objets qui fixèrent, parfois on ne sait comme, ce même thème légendaire d'une origine céleste, peuvent être examinés tour à tour, nul expert n'y découvrira quelque substance inconnue, quelque métal merveilleux, quelque pierre précieuse que notre terre n'ait pu fournir.

2° Mais d'où vient que ces pièces plus que d'autres arrêtèrent et individualisèrent le thème légendaire dont le départ remonte à l'origine universellement attribuée aux pierres de foudre ?

Ces objets peuvent se répartir en quatre catégories : *a*) Les premiers ne sont que des témoignages de la piété des fidèles, des *ex-voto* ou même de simples *dons privés* tel le bouclier de Val-en-Joye. *b*) Les seconds peuvent être des reliques de personnages morts en odeur de sainteté, auxquels on adapta plus tard la légende

(1) Cf. P. Saintyves, *les Saints successeurs des dieux*, pp. 137-140.

de l'origine céleste ; ce pourrait bien être le cas de l'ampoule à eulogie dite de saint Martin. *c*) Les troisièmes sont des objets qui servaient au culte et dont la place ordinaire était dans l'église ou dans la sacristie ; c'est très probablement le fait de la sainte ampoule et l'on peut ranger certainement dans cette catégorie les palmes, les cierges, les croix d'autel, les chasubles et les étoles. Quelques-uns de ces objets proviennent peut-être en même temps de la générosité des fidèles. *d*) Enfin la dernière classe comprend les vêtements religieux, les anneaux et autres objets propres à faire passer les fidèles dans la classe des dévots plus particulièrement consacrés à Dieu : habit monastique, cordon religieux, etc.

Tous ces objets appartiennent donc à la catégorie du *sacré*, par une utilisation religieuse quelconque. Or, les fidèles pieux ont toujours eu une tendance à différencier toujours plus et à exalter, par des récits légendaires ou fabuleux, les vertus et les pouvoirs des objets sacralisés. Rien ne pouvait y contribuer davantage qu'une illustre et divine origine, d'où ces innombrables récits de *sacra* venus du ciel.

3° Les *sacra* semblent avoir par eux-mêmes une sorte de pouvoir précipitant, telle la brindille de bois qui, plongée dans un sel de plomb,

provoque la formation d'un arbre de Saturne. En réalité, il n'y a que le premier pas qui coûte et lorsqu'on a fait entrer un objet dans la voie de la sacralisation, pour une raison ou pour une autre, on a une tendance presque invincible à l'y faire progresser. Une fois dans cette catégorie du sacré, un objet a bientôt une histoire, des fastes, un recueil de hauts faits : miracles et prodiges, et, avec eux, la légende suit, qui l'élève et en quelque sorte le divinise. Parfois ce sont des faussaires, tels Hincmar ou les vielleux d'Arras, qui, d'un coup, les font arriver au terme. D'autres fois, ce sont des visionnaires plus ou moins mythomanes, comme ces saintes qui virent Jésus leur remettre un anneau (1). Pour ce second cas, il est à remarquer

(1) Nul n'ignore que les spirites prétendent parfois recevoir des *apports* célestes. Là encore l'hallucination, la mythomanie et la légende suffisent à tout expliquer. Dans une réunion spirite le médium Hillaire tombé en somnambulisme reçut un anneau d'or de Catherine Bégeon, mère d'un des assistants. Dans la vision d Hillaire cette honorable morte est d'ailleurs accompagnée du médium Felicia et de saint Bernard. L'anneau fut examiné et touché par tous les assistants. Hillaire ayant demandé à qui cet anneau était destiné, une communication obtenue par l'écriture directe répondit « C'est pour toi, cher Hillaire, afin que tu le gardes pendant le reste de ta vie. — Catherine Bégeon. » Aug. Bez, *les Miracles de nos jours ou les manifestations extraordinaires obtenues par l'intermédiaire de Jean Hillaire, cultivateur à Sonnac* (*Char.-Inf.*), Bordeaux, Paris, s. d. (1864), in-12, pp. 128-130.

que le plus grand nombre de ces histoires coururent ou prirent naissance du septième au quatorzième siècle (1). Mais ordinairement le processus est plus lent et relève principalement de la mythologie iconographique ou liturgique. La représentation d'un ange apportant une palme à quelque martyr a pu donner naissance à l'histoire d'une palme apportée du ciel; le rite de lier la peste avec un cordon entourant la ville n'a pu être accompli qu'avec un cordon miraculeux lorsqu'on eut perdu la foi et presque le souvenir du vieux rite magique.

Faussaires, visionnaires, exégètes ignorants

(1) La suggestion, j'entends la suggestion persuasive sans hypnotisme, pourrait bien avoir joué son bout de rôle dans la vision, qu'aurait eue le cardinal Adami. « Le cardinal, qui vivait très simplement et avait l'habitude de thésauriser, avait une fortune de 4 ou 5 millions de lires que par un testament, écrit deux mois avant sa mort, il laissait au pape. Mais comme celui-ci n'a pas le droit d'hériter personnellement, dans un cas semblable, il fut décidé de tourner la loi et le *cardinal* vendit sa fortune au Vatican pour 500.000 lires.

« Les héritières, trois cousines du cardinal, ont intenté un procès au pape, basant leur action sur l'état mental affaibli du testateur. Dans l'exposé du cas soumis aux tribunaux, il est dit que Son E. le cardinal Adami affirmait *avoir reçu sa fortune directement par l'entremise de l'archange Saint-Michel qui, en la lui donnant, posa comme condition, que le pape devait plus tard en hériter.* » *Le Journal*, 7 janvier 1910.

On trouvera une autre histoire d'argent apporté du ciel dans *l'Écho du Merveilleux* du 15 janv. 1912, p. 441.

et dévots, tous à qui mieux mieux contribuèrent à fixer sur les *sacra* un vieux *thème sacré*.

4° Nous serions incomplet si nous n'ajoutions un mot sur la transmissibilité de la puissance bienfaisante attribuée à des objets célestes. Tous sont plus ou moins doués de pouvoir magique et miraculeux; aussi la dévotion, même secondée par des pèlerinages, n'eût pu se satisfaire si l'on ne fût arrivé à les multiplier. C'est ainsi que le cierge d'Arras a donné naissance à d'autres cierges qui sont les plus précieux joyaux de certaines églises flamandes. Dans cette transmission, nous avons affaire à un cas de dynamisme sacré des plus caractérisés : une sorte de fluide magique ou miraculeux passe d'un cierge à l'autre avec une goutte de cire de l'ancien cierge; nous retrouvons ici la notion très nette du *mana*.

Il semble qu'en s'éloignant de leur origine, les légendes perdent, avec le velouté de leur jeunesse, leur vérité première, voire même leur sincérité. En revanche, les conceptions élémentaires qui sont à la base d'idées rituelles fort anciennes demeurent aussi vivaces, aussi vigoureuses et semblent rejoindre les dernières grandes découvertes scientifiques.

III

RELIQUES D'ORIGINE APOLOGÉTIQUE

Les faussaires en reliques furent toujours une corporation florissante ; d'aucuns inventèrent des reliques vraiment fâcheuses. Mais la malignité satirique leur en prêta de ridicules.

Frère Oignon, retour de Terre Sainte, exhibait une plume de l'ange Gabriel dont un perroquet avait fait tous les frais. De plus, il prétendait que le patriarche de Jérusalem lui avait montré « un peu du doigt du Saint-Esprit aussi sain et aussi entier qu'il avoit jamais été, et le museau du Séraphin qui apparut à saint François, et un des ongles du chérubin, et quelques rayons de l'étoile qui apparut aux trois rois en Orient et une fiole de la sueur de saint Michel quand il combattit le diable (1) ».

Henri Étienne, d'après lequel on cite ordinairement quelques-unes de ces reliques bur-

(1) H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, ch. XXXIX, § 29, édit. Scheurleer, 1735, in-12, II, p. 367. Voir ce que répondit l'abbé Thiers à qui Mabillon reprochait d'avoir cité ces reliques : J.-B. Thiers, *la Sainte Larme de Vendôme*, Amsterdam, 1751, in-12, II, pp. 322-324.

lesques, avoue que ce conte est enrichi « mais de menteries coutumières et ordinaires aux Cafars (1) ».

On a vu au Mont Saint-Michel, en 1784, un suisse qui vendait aux pèlerins des plumes de l'Archange (2), mais c'est là le fait d'un audacieux particulier. A. Réville, qui nous parle d'une église où l'on montrait l'échelle que Jacob vit en rêve, ne fournit aucune référence (3). Le seul témoignage de d'Aubigné sur la présence d'un éternuement du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Front à Périgueux apparaît insuffisant (4).

Il y a cependant toute une catégorie de reliques qui sont le fruit d'une imposture singulièrement hardie, j'entends parler des écrits descendus du ciel, livres ou lettres rédigés dans les parvis d'en haut et apportés sur terre par quelque puissance céleste.

J'appelle ces sortes de reliques apologétiques, car elles avaient ordinairement pour but d'autoriser des prescriptions, des règles, des com-

(1) H. Estienne, *ibid.*, II, 368.

(2) Poullain de Sainte-Foix (Aug.), *Essais sur Paris pour faire suite à ceux de Sainte-Foix*, P., 1805, t. I, p. 266.

(3) A. Réville, *Essais de Critique Religieuse*, P., 1860, in-8, p. 320.

(4) D'Aubigné, *Confession catholique du sieur de Sancy*, ch. VII.

mandements que leurs auteurs pensaient devoir être utiles aux croyants.

En Égypte, la médecine s'attribuait volontiers une origine divine : « Le magicien qui, avec le prêtre et le médecin, connaît l'art de guérir (1), tire sa science de livres mystérieux que les dieux ont donnés aux hommes dans des circonstances miraculeuses. Ainsi le traité de détruire les abcès sur tous les membres de l'homme a été trouvé sous les pieds du dieu Anubis et apporté au roi Ousaphais (de la première dynastie) (2) ; le papyrus médical conservé à Londres « fut trouvé une nuit dans la grande salle du temple de Koptos par un prêtre du temple. Toute la terre était plongée dans les ténèbres, mais la lune se leva soudain sur le livre et l'enveloppa de ses rayons. On l'apporta au roi Khéops (3) (4) ».

Le papyrus de Reisner ou papyrus Hearst, qui est un recueil tout à fait analogue, formé

(1) Pour le traitement des malades, les Égyptiens distinguaient trois spécialistes : le médecin, le prêtre, le sorcier. — Cf. Maspero, *Proceedings*, S. B. A., XIII, 501.

(2) *Papeyrus Ebers*, 103, I, pp. 1-2.

(3) *Aeg. Zeitschrift*, 1871, p. 61.

(4) Loret, *la Magie dans l'Égypte ancienne*, dans *Conf. au Musée Guimet*, P., 1906, p. 255. — Sur le même sujet, voir : Maspero, *le Papyrus Ebers et la Médecine égyptienne*, dans *Études de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, Paris, 1898, III, p. 289.

d'une masse d'aphorismes ou de prescriptions empiriques en usage parmi les prêtres des temples et parmi les gens du peuple (1), a sans doute une semblable origine.

Raziel, qui était le maître d'Adam, lui apporta, dit-on, de la part de Dieu, un livre qui contenait les secrets d'une très haute sagesse (2).

Chez les Cénobites, chrétiens d'Égypte, une tradition fort répandue voulait que leur constitution leur ait été donnée du ciel. Ce fut un ange qui ordonna à saint Pacôme de quitter la vie d'ermite (3) et lui donna une règle de vie pour les moines. La règle des Carmes fut également apportée à saint Cyrille par un ange (4).

D'après la tradition des Soubbas, Abou Saoua, le frère putatif de Yahio (saint Jean-Baptiste), furieux de voir sa femme Inochwei quitter la

(1) Georges A. Reisner, *The Hearst Medical Papyrus*, Hieratic text in-17 fac-simile plates in collotype with introduction and vocabulary, Hinrichs, Leipzig, 1905, in-4, v-48 p. et 17 pl. Cf. G. Maspero, *Un nouveau traité de médecine égyptienne*, dans *Journal des Débats*, 28 mars 1906.

(2) Lenain, *la Science cabalistique*, P., 1909, in-12, p. 13, n° 1, d'après le Zohar.

(3) P. de Natalibus, lib. IV, cap. CLXI.

(4) Du moins le représente-t-on avec un ange qui du haut du ciel lui présente un livre en deux tablettes. Cahier, *Caractéristiques des saints*, I, 39.

maison la tête découverte pour aller au-devant de son fils, eut l'idée de la répudier; mais à l'instant même, il vit tomber devant lui une feuille qui venait d'en haut. Il la prit et y trouva écrit ces mots : « Garde-toi de faire le moindre mal à ta femme ! Va au contraire avec elle, parce que tu vas recevoir Yahio (1). »

Parfois les saints ou les dévots ont reçu du ciel, des notes ou des billets ; mais ils ont tous depuis longtemps disparu. Un ange apporta du ciel à saint Roch la promesse écrite que la peste cesserait à son invocation (2). D'après la vie de sainte Bérégise, c'est un ordre écrit venu du ciel qui aurait décidé Plectrude, femme de

(1) N. Siouffi, *Études sur la Religion des Soubbas ou Sabéens, leurs dogmes, leurs mœurs*, P., Impr. Nat., 1880, grand in-8, p. 7.

(2) Prose de saint Roch (In honore Salvatoris) dans les Missels du seizième siècle à Toulouse, Utrecht. Autun, etc. :

« Rochus ibi vitam finit :
Cui Deus dare sinit
Tabulam per angelum
Quae divine scribebatur
Scriptis auri, et dictatur
Manu Dei siderum.
Nomen Rochi infra scriptum
Quod a Deo fuit dictum
Ut qui cum decorant,
Pestis ulcus depellatur;
Sanitasque his reddatur
Qui eum commemorant. »

Pépin d'Héristal, à bâtir l'abbaye de Saint-Hubert (1).

Saint Vincent Ferrier fut appelé, à Pampelune, près du lit de mort d'une pécheresse endurcie. Il lui dit qu'il ferait venir du ciel son absolution, si elle promettait de se confesser. — S'il en est ainsi, je le veux bien, répondit la courtisane. — Alors il traça ces mots : *Frère Vincent supplie la très sainte Trinité de daigner accorder, à la présente pécheresse, l'absolution de ses péchés.* L'écrit s'envola au ciel et en revint quelques instants après, portant, tracé en lettres d'or, l'engagement suivant : *Nous, Très Sainte Trinité, à la demande de notre Vincent, nous accordons à la Pécheresse dont il nous a parlé le pardon de ses fautes ; nous la dispensons de toutes les peines qu'elle devait endurer, et, si elle se confesse, elle sera, dans une demi-heure, portée dans le ciel* (2)...

Dans le temps où le *Salve Regina* commençait à se répandre, une noble dame, qui venait d'entendre chanter ce cantique par les moniales, fut prise d'un vif désir de l'apprendre pour le redire à son tour. Elle priait, tourmentée par

(1) *Acta SS.* Oct. I, 525. In officio S. Beregisi Abb. — Cf. G. Kurth, *les Premiers Siècles de l'abbaye de Saint-Hubert* (Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, V^e^ série, t. VIII, Bruxelles, 1898, p. 7 et suiv.).

(2) Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*, 1888 t. IV, p. 238.

cette pensée, lorsqu'un petit oiseau, tenant dans son bec un feuillet de papier contenant ce cantique noté en lettres d'or, le lui offrit et s'envola. Ravie de ce présent céleste, elle ne manqua jamais dès lors de réciter chaque jour le *Salve* (1).

Une certaine moniale du nom de Jeanne reçut une lettre qui lui était envoyée par la Vierge. Cette épître, écrite en caractères célestes, conseillait la récitation du rosaire et la fuite des distractions terrestres (2).

Vers 1819, on a trouvé, dans les environs de Bordeaux, une lettre écrite, en caractères d'argent, par la Sainte Vierge, et signée du seing de la croix. Des missionnaires locaux ont fait imprimer cette lettre et l'ont distribuée (3).

(1) Bagatta, *Admiranda orbis Christiani*, I, 29, d'après Sylvanus Razzius, *Mir.*, lib. 3, c. 14.

(2) Felix Astolfi, *Histor. Imag. Beat. Virgin.*, Venetia, 1624, in-4, lib. 10.

(3) Collin de Plancy, *Dict. des Reliques*, II, 109. — Cette fable a pu être imaginée sur la tradition légendaire des Messinois. La Vierge leur aurait écrit en l'an 42 de l'ère chrétienne une lettre en hébreu pour les féliciter de leur conversion. De Sivry et Champagnac, *Dict. des Pèlerinages*, P., Migne, 1850, in-4, I, 1102, où l'on trouvera la traduction latine de Constantin Lascaris, traduction qui aurait été exécutée sur la traduction grecque qu'en avait donnée saint Paul lui-même. Cf. V. Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, P., 1903, t. II, p. 380. C'est à tort que l'on parle de cette lettre comme d'une épître envoyée du ciel. F. Macler, *Correspondance épistolaire avec le ciel*, dans *Rev. des Trad. Po-*

Il nous faut enfin parler de la plus célèbre et de la plus universellement connue de toutes ces lettres d'en haut :

« La lettre est écrite par le Christ lui-même en lettres d'or ou avec son sang. Elle est portée sur la terre par l'archange saint Michel ou bien elle tombe du ciel, à Rome, sur le tombeau de saint Pierre, à Jérusalem, à Bethléem ou en d'autres lieux célèbres, suivant l'occurrence. Son objet principal est d'inculquer l'observation du dimanche. Subsidiairement, d'autres préceptes y sont recommandés. Vient ensuite une série de menaces terribles contre ceux qui mépriseront ces ordres et, assez souvent, une vive protestation destinée à rassurer les chrétiens qui concevraient des doutes sur l'authenticité du document. Ordinairement, le texte du message divin est encadré d'un prologue racontant les circonstances de la promulgation et d'un court épilogue (1). »

Prototype éloigné de ladite lettre. — Cette lettre fameuse, destinée surtout à inculquer

pul., XX. 1905, p. 65, note 2. Cette lettre est censée écrite de Jérusalem en l'an 42 et la tradition la plus commune fait mourir la Vierge en l'an 48. Tillemont l'a fait vivre jusqu'en l'an 65.

(1) R. P. Delehaye, *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel*, dans *Acad. Royale de Belgique*, Bulletin de la Classe des lettres, Bruxelles, 1899, p. 174.

l'observation du dimanche, est pleine de menaces et par ce côté, tout au moins, on peut la rapprocher de la lettre que le prophète Élie, longtemps après sa mort, envoya au roi Joram, fils de Josaphat. Voici, d'ailleurs, cette incantation comminatoire et prophétique :

« Ainsi a dit l'Éternel, le Dieu de David ton père : Parce que tu n'as point suivi la trace de Josaphat ton père, ni celle d'Asa, roi de Juda. Mais que tu as suivi le train du roi Israël, et que tu as fait prostituer ceux de Juda, et les habitants de Jérusalem, comme la maison d'Achab a fait prostituer Israël, et même que tu as tué tes frères, qui étaient la famille de ton père, et qui étaient meilleurs que toi.

« Voici, l'Éternel s'en va frapper de grandes plaies ton peuple, tes enfants, tes femmes et tous tes biens. Et tu auras de grosses maladies d'entrailles, jusque-là que tes entrailles sortiront par la force de la maladie, qui augmentera de jour en jour (1). »

Lettre originale. — Quoi qu'il en soit de cette influence sur notre lettre, « la plus ancienne mention qu'on en connaisse se trouve dans Licinianus, évêque de Carthagène (2), qui vécut à

(1) II Paralipomènes, XXI, 12-15.

(2) Epistola ad Vincentium episcopum Ebositanæ insulæ. *P. L.*, t. LXXII, p. 699.

la fin du sixième siècle. Il écrit à un évêque Vincent pour lui reprocher d'avoir pris au sérieux une prétendue lettre du Christ et de l'avoir fait lire au peuple... L'évêque Licinianus ne cite aucun passage de la lettre. Mais il ne peut y avoir aucune hésitation quant à l'identité de la pièce. C'est une lettre écrite par Jésus-Christ descendue du ciel sur l'autel de la memoria de saint Pierre, et elle a pour objet l'observation du dimanche (1). »

1° *Premier groupe d'imitation du huitième au onzième siècle.* — Aldebert (2), dans la première moitié du huitième siècle, répandait partout une lettre de Jésus-Christ qu'il prétendait être tombée du ciel. La lettre fut lue au concile de Latran en 745, et le pape Zacharie déclara qu'Aldebert n'était qu'un fou. On possède une dizaine de textes de cette lettre avec des variantes et des amplifications qui ne sauraient dissimuler leur origine commune. Tantôt la lettre tombe à Rome, tantôt à Jérusalem, tantôt à Bethléem ; partout elle recommande l'observation du dimanche (3).

En 789, un capitulaire de Charlemagne con-

(1) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 174-175.

(2) Sur les nombreuses impostures d'Aldebert, cf. Pluquet et Claris, *Dict. des Hérésies*, P., Migne, 1847, in-4, I, pp. 307-310.

(3) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 176-185.

damne au feu une pièce analogue ; mais nous n'en possédons pas le texte, pas plus, d'ailleurs, que celui de la lettre qu'un évêque prétendait avoir reçue d'en haut pour recommander à son peuple divers préceptes (1032) (1).

2° *Groupe de l'époque des croisades.* — Pierre l'Ermite colportait une lettre céleste exhortant à la croisade (2). C'est là, ce semble, non pas une adaptation mais une imitation de la lettre primitive. Mais de nombreuses adaptations reparaissent vers le même temps. « Au commencement du douzième siècle, Eustache, abbé de Flay, en Normandie, parcourut l'Angleterre, prêchant la stricte observation du jour du Seigneur, il apportait, à l'appui de sa prédication, un ordre écrit venu du ciel dont Roger de Hovedem nous a transmis le texte... Il est bon de remarquer qu'Eustache de Flay ne fut pas le premier à introduire en Angleterre le message céleste sur l'observation du dimanche. Dans les sermons de Wulfstan, archidiacre d'York (1002-1023), il est question de cette épître trouvée à Saint-Pierre de Rome et écrite en lettres d'or (3). »

(1) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 186-187.
(2) H. Hagenmeyer, *Peter der Eremite*, Leipzig, 1879, p. 117.
(3) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 188-189.

3° *Groupe issu des flagellants.* — La lettre réapparaît à nouveau au quatorzième siècle, mais en Allemagne et adaptée aux prétentions et aux préceptes de la secte des flagellants. On en a diverses recensions qui montrent qu'elle fut fort répandue (1).

4° *Groupe moderne du dix-septième au dix-neuvième siècle.* — « En 1604, on a imprimé à Cologne, en allemand, une lettre céleste qui ne diffère pas de l'antique lettre du Christ... Le prologue de cette pièce rappelle la recension islandaise de l'épître divine, elle est aussi écrite en lettres d'or, et publiée par l'archange saint Michel à Michaelsborg. L'objet principal en est également le précepte du dimanche. Elle porte la date de 1648. C'est sans doute la même lettre dont, il y a peu d'années encore, les femmes islandaises gardaient soigneusement des copies, pour servir de talisman et de préservatif contre les maux de toutes sortes (2). »

Pour donner un échantillon moderne de cette pièce fameuse, j'ai cru devoir rapporter le récit suivant et le texte de la lettre qu'il sert à authentiquer (3) :

(1) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 189-191.
(2) Delehaye, *loc. cit.*, pp. 191-192.
(3) J'ai choisi précisément ce texte parce qu'inconnu au Père Delehaye, il ajoute ainsi un document à son remarquable travail.

« Récit surprenant sur l'apparition visible et miraculeuse de Notre Seigneur Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel, qui s'est faite par la toute-puissance de Dieu en l'église paroissiale de *Paimpol près Tréguier* en Basse-Bretagne, le jour des Rois.

« Le 6 janvier 1771, jour des Rois, pendant qu'on chantait le salut, on vit des rayons de lumière sortir du Saint-Sacrement, et l'on aperçut à l'instant Notre-Seigneur Jésus, en figure naturelle qui parut plus brillant que le soleil, et qui fut vu une demi-heure entière, pendant laquelle parut un arc-en-ciel sur le faîte de l'église. Les pieds de Jésus restèrent imprimés sur le tabernacle, où ils se voient encore ; et il s'y opère tous les jours plusieurs miracles.

« A quatre heures du soir, Jésus ayant disparu de dessus le tabernacle, le curé de ladite paroisse s'approcha de l'autel et y trouva une lettre que Jésus y avait laissée : il voulut la prendre : mais il lui fut impossible de la pouvoir lever. Le curé, ainsi que le vicaire, en furent avertir Monseigneur l'évêque de Tréguier, qui ordonna, dans toutes les églises de la ville, les prières des quarante heures, pendant huit jours, durant lequel temps, le peuple allait en foule voir cette sainte lettre.

« Au bout de la huitaine, monseigneur l'Évêque y vint en procession, accompagné de tout le clergé séculier et régulier de la ville après trois jours de jeûne au pain et à l'eau. La procession étant entrée dans l'église, monseigneur l'évêque se mit à genoux sur les degrés de l'autel et la prit sans difficulté ; s'étant ensuite tourné vers le peuple, il en fit la lecture à haute voix et recommanda à tous ceux qui savaient lire d'en faire la lecture tous les premiers vendredis de chaque mois : et à ceux qui ne savaient pas lire de dire cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Jésus-Christ, afin d'obtenir les grâces promises à ceux qui la liront dévotement, et la conservation des biens de la terre.

« Les femmes enceintes doivent dire pour leur heureuse délivrance neuf *Pater* et neuf *Ave* en faveur des âmes du purgatoire, afin que leurs enfants aient le bonheur de recevoir le sacrement de baptême.

« Tout le contenu de ce récit a été approuvé par Monseigneur l'évêque, par monsieur le lieutenant général de la ville de Tréguier et par plusieurs personnes de distinction qui se sont trouvées présentes à ce miracle.

« Copie de la lettre trouvée sur l'autel lors de l'apparition miraculeuse de Notre-Seigneur

Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'autel le jour des Rois 1771 :

« Éternité de vie, éternité de châtiments, éternelles délices ; rien n'en peut dispenser. Il faut choisir un parti, ou celui d'aller à la gloire, ou marcher au supplice. Le nombre d'années que les hommes passent sur la terre, dans toutes sortes de plaisirs sensuels et de débauches excessives, d'usurpations, de luxe, d'homicides, de larcins, de médisances et d'impureté, blasphémant et jurant mon saint nom en vain, et mille autres crimes, ne me permettant pas de souffrir plus longtemps que des créatures créées à mon image et ressemblance, rachetées par le prix de mon sang sur l'arbre de la croix, où j'ai enduré mort et passion, m'offensent continuellement en transgressant mes commandements ou en abandonnant ma loi divine, je vous avertis que si vous continuez à vivre dans le péché, et que je ne voie en vous ni remords, ni contrition, ni une sincère et véritable confession et satisfaction, je vous ferai sentir la pesanteur de mon bras divin. Si ce n'était les prières de ma chère mère, j'aurais déjà détruit la terre pour les péchés que vous commettez les uns contre les autres. *Je vous ai donné six jours pour travailler et le septième pour vous reposer, pour sanctifier mon saint nom, pour*

entendre la sainte messe et pour employer le reste du jour au service de Dieu, mon père. Au contraire, on ne voit que blasphèmes et ivrogneries, et le monde est tellement débordé qu'on n'y voit que vanités et mensonges. Les chrétiens, au lieu d'avoir compassion des pauvres qu'ils voient à leurs portes, et qui sont mes membres, pour parvenir au royaume céleste, ils aiment mieux mignarder des chiens et autres animaux, et laisser mourir de faim et de soif ces objets, en s'abandonnant entièrement à Satan par leur avarice, gourmandise et autres vices; au lieu d'assister les pauvres, ils aiment mieux sacrifier tout à leurs plaisirs et débauche. C'est ainsi qu'ils me déclarent la guerre.

« Et vous, pères et mères pleins d'iniquités, vous souffrez vos enfants jurer et blasphémer mon saint nom; au lieu de leur donner une bonne éducation, vous leur amassez par avarice des biens qui sont dédiés à Satan. Je vous dis, par la bouche de Dieu mon père, de ma chère mère, de tous les chérubins et séraphins et par saint Pierre, le chef de mon Église, que si vous ne vous amendez, je vous enverrai des maladies extraordinaires par qui périra tout; vous ressentirez la juste colère de Dieu mon père; vous serez réduits à un tel état que vous n'aurez connaissance les uns des autres. Ouvrez

les yeux et contemplez ma croix que je vous ai laissée pour arme contre l'ennemi du genre humain, et pour vous servir de guide à la gloire éternelle : regardez mon chef couronné d'épines, mes pieds et mes mains percés de clous : j'ai répandu jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour votre rédemption, par un pur amour de père pour des enfants ingrats. Faites des œuvres qui puissent vous attirer ma miséricorde : ne jurez pas par mon saint nom ; priez-moi dévotement ; jeunez souvent, et particulièrement faites l'aumône aux pauvres qui sont mes membres : car c'est de toutes les bonnes œuvres la plus agréable : ne méprisez ni la veuve ni l'orphelin : restituez ce qui ne vous appartient pas : fuyez toutes les occasions de pécher ; gardez soigneusement mes commandements, honorez Marie, ma très chère Mère.

« Ceux ou celles qui ne profiteraient pas des avertissements que je leur donne, qui ne croiraient pas mes paroles, attireront par leur obstination mon bras vengeur sur leurs têtes ; ils seront accablés de malheurs, qui seront les avant-coureurs de leur fin dernière et malheureuse, après laquelle ils seront précipités dans les flammes éternelles, où ils souffriront des peines sans fin, qui sont le juste châtiment réservé à leurs crimes.

« Au contraire, ceux ou celles qui feront un saint usage des avertissements de Dieu, qui leur sont donnés par cette lettre, apaiseront sa colère et obtiendront de lui, après une confession sincère de leurs fautes, la rémission de leurs péchés tant grands soient-ils.

« Il faut garder soigneusement cette lettre en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Avec permission à Bourges, le 30 juillet 1771. *De Beauvoir*, lieutenant général de police. »

Cette dernière épître est étroitement apparentée à celle qui fut publiée à Oldenbourg à l'époque de l'occupation française (1).

La lettre de Dieu, que l'on répandit en Vendée, pendant les guerres de la Révolution, présente des variantes. Les propagateurs de la pièce diversifiaient leurs formules; mais sans toutefois modifier le caractère général de la pièce (2).

Le citoyen Robinet de Rennes, dans une lettre du 6 novembre 1789, à Monseigneur

(1) Voir le texte dans DELEHAYE, *loc. cit.*, p. 194. Il est ainsi annoncé : « Copie d'une lettre miraculeuse que j'ai trouvée sous pierre bleue dans l'Eglise de Heulen, écrite avec le sang de Jésus-Christ, par laquelle il donne à connaître qu'il punira le monde d'une punition inexprimable, comme vous trouverez à la fin de cette lettre. »

(2) R. DE LA PERRAUDIÈRE, *la Lettre de Dieu*, dans *Mém. de la Soc. nat. d'Agric., Sciences et Arts d'Angers*, VIII, 1905, pp. 131-136.

Bareau de Girac, évêque de Rennes, signale *deux* lettres de Jésus-Christ venues à Rennes de Saint-Brieuc. Voici le titre de la première : « Lettre trouvée depuis peu de jours en l'église de Rome, par Marco Lucio Dartavallo, gentilhomme italien, laquelle on tient pour certaine : elle a été présentée à Sa Sainteté qui en a été extrêmement émerveillée (*sic*) la fit voir alors à plusieurs personnes de sainte vie et aux principaux du Conclave, et eut en même temps inspiration de la faire communiquer dans toutes les parties du monde où il se trouve du public. »

On prétend avoir trouvé la seconde en la ville de Meston (*sic*). Celle-ci débute ainsi : « Vous direz les uns aux autres que ceux qui feront le labeur le jour du saint dimanche, seront excommuniés par moi Jésus-Christ... Suivez mes commandements et croyez fermement que cette lettre a été écrite de ma part ; car si vous ne le croyez pas et ne faites mes commandements, je vous excommunierai ; ce que j'ai à faire, je le ferai contre vous. » Au bas de l'imprimé, on lit : « Par ordre de notre Saint-Père le Pape », et au-dessous : « Permis d'imprimer et distribuer à Rome ce 2 mai 1789. Miron. — De l'imprimerie de Néel imprimeur de Sa Sainteté (1). »

(1) *Le Fureteur Breton* (1906-1907), Nanterre et Paris, II, pp. 158-159 et III, pp. 178-179.

J'ai eu entre les mains l'imprimé de deux lettres encore plus tardives ; la première trouvée au pied d'un crucifix miraculeux dans l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours à Nancy, le jour de l'Assomption 1850 ; la seconde trouvée également au pied d'un crucifix miraculeux dans la cathédrale de Strasbourg, le jour de l'Assomption 1851. Ces deux pièces de colportage ont été imprimées chez L. Buffet à Charmes probablement vers 1871. Ce ne sont plus à proprement parler des lettres, mais des oraisons dont le texte et les formules nous viennent des cieux. Elles ont au reste une véritable vertu talismanique et préservent de la tempête et du naufrage quiconque les porte sur soi avec dévotion.

L'Orient a également connu de nombreuses variantes de cette lettre apocryphe, nous ne prétendons pas les énumérer (1). Je n'en citerai qu'une des plus caractéristiques qui appartient à la littérature éthiopienne.

« Le « *livre de l'épître* » descendit du ciel, à Rome, le 25 décembre de l'an 746 de J.-C. dans l'église de Saint-Pierre-et-Paul en présence du patriarche Athanase, de douze mille prêtres

(1) On en trouvera l'histoire dans DELEHAYE, *loc. cit.*, pp. 196-206, et F. MACLER, *Correspondance épistolaire avec le ciel*, dans *Revue. des Trad. popul.*, t. XX, 1905, pp. 66-70.

et d'une foule considérable. Le patriarche étendit son manteau à terre et demanda au Seigneur de faire voir en ce moment la merveille. l'Épître tomba au milieu du manteau (1). » Elle faisait mention d'une lettre envoyée antérieurement et, parmi diverses recommandations, rappelait l'obligation de sanctifier le dimanche.

« Plusieurs versions russes ont été publiées entre autres par Pypin et Tichonravov, et l'on affirme que, sous une forme populaire, la lettre céleste obtient toujours un vif succès dans la Russie méridionale comme aussi chez les Polonais, les Tchèques, les Bulgares et les Roumains (2). »

Le succès éclatant de cette lettre céleste a cependant été encore surpassé par un livre que nous ne saurions oublier : le Qoran.

De tous les livres sacrés il est le seul qui affirme lui-même son origine céleste (3).

« Il (Dieu) t'a envoyé en toute vérité le livre qui confirme ce qui l'a précédé. » Sour. 3, 2.

« C'est (Dieu) qui t'a envoyé le Livre de sa

(1) Delehaye, *loc. cit.*, p. 201.

(2) Delehaye, *loc. cit.*, p. 206.

(3) Notons cependant qu'un ange apporta un manuscrit des Quatre Evangiles à saint Enda (ou Ennai), abbé du monastère d'Arann dans l'île d'Aran (Irlande). Ce codex était encore conservé dans l'église de Saint-Enda à la fin du dix-septième siècle. J.-B. Bagatta, *Admiranda orbis christiani*, Augustæ Vindelicorum, I.-C. Bencard, 1693, in-f°, I, p. 31.

part. Tout ce qu'il renferme vient de Notre-Seigneur. » Sour. 3, 5.

« C'est un livre que nous t'avons envoyé d'en haut pour que tu fasses sortir les hommes des ténèbres à la lumière. » 14, 1.

« Dis-leur que l'Esprit de Sainteté (Gabriel) te l'a réellement apporté (le Qoran) de la part de ton Seigneur. » 16, 104.

« Nous avons envoyé le Qoran réellement et il est descendu du ciel réellement. » 17, 106.

C'est donc en se fondant sur le Qoran lui-même que les sectateurs orthodoxes de l'Islam peuvent affirmer que Mohammed n'a pas écrit le Qoran. Ce livre n'est pas l'œuvre d'un homme mais une œuvre céleste. Son texte primitif était écrit sur une Table conservée au ciel (85-21-22) et appelée la Mère du Livre par le Qoran lui-même (13-99) (1).

Une copie de cette table, écrite dans un vo-

(1) Le Qoran ne fait que mentionner la « Table conservée ». L'imagination musulmane a donné de cette table une description splendide : elle se compose d'une perle blanche aussi grande que la distance du ciel à la terre et de l'orient à l'occident. Le bord en est orné de perles et de pierres précieuses, etc. Au milieu on lit : « Il n'y a point de Dieu hors Dieu, Mohammed est son serviteur et son apôtre. » Pour que cette table reste exempte de modifications, elle est dressée à la droite du trône de Dieu. A. Sprenger, *Das Leben und die Lehre des Mohamad*, 2e éd., t. II, p. 227, note, et D'Herbelot, *Biblioth. Orient.*, édit de 1872, t. IV, pp. 277, 230, 518.

lume de papier, fut apportée par l'ange Gabriel du haut du septième ciel, au ciel le plus bas, dans la nuit du 23 au 24 du mois de Ramadan, la nuit appelée Al-Kadar. De ce ciel le plus bas, Gabriel l'a communiquée à Mohammed par fragments, tantôt à la Mecque, tantôt à Médine, durant l'espace de vingt-trois ans, selon que les circonstances le demandaient, lui donnant néanmoins la consolation de lui faire voir une fois par an le volume entier, relié dans la soie, orné d'or et de pierres précieuses du paradis ; et, dans la dernière année de sa vie, il lui donna deux fois cette satisfaction (1).

Un critique méticuleux me fera sans doute observer que cette copie divine a été remportée dans les cieux par l'ange Gabriel et que j'ai tort de la faire figurer parmi les talismans terrestres. Les bons Musulmans n'en mettent pas moins le Qoran en phylactères, un ou deux versets écrits sur parchemin et pendus au col ou à la porte de la maison constituent un talisman incomparable. Et d'ailleurs si l'on voulait épiloguer, où trouverait-on la lettre authentique du Christ ? où les billets tombés du ciel, où les règles monastiques apportées par

(1) L. Leblois, *les Bibles*, P. Fischbacher, 1886, in-8, liv. IV, t. II, p. 702.

les anges ? Mais où sont les neiges d'antan ?

Ce thème légendaire avec sa nuance apologétique a d'ailleurs passé en des récits délicieux qui nous paraissent aujourd'hui détachés de tout objet matériel et gagnent ainsi en idéalisme et en incertitude.

Nul ne sait ce que sont devenues les roses qu'un messager céleste vint déposer sur l'autel de Frédéric de Ratisbonne et qui tant émerveillèrent son directeur (1). Dans quel astre ou dans quels cieux s'en est allée la couronne fleurie que la Vierge Marie apporta jadis à sainte Lydwine en lui disant : « Reçois sur ta tête cette couronne, qui ne restera que sept heures sur la terre. Puis porte-la à ton confesseur et dis-lui que je lui demande d'être disposé à croire aux dons du Tout-Puissant (2). »

Djélâl-eddin Roumi, le fondateur des derviches tourneurs, était un jour en conférence secrète avec son guide vénéré, Chems-eddin, et Kora Katoum, l'épouse de Djelâl-eddin et la plus pure des femmes de son époque, les écoutait : « Tout à coup, raconte-t-elle, je vis le mur de la maison s'ouvrir et six individus entrer

(1) Raderus, *Bavaria Sacra*. Cité par J.-B. Bagatta, *Admiranda*, I, 401, n° 13.

(2) Thomas a Kempis, *Vita S. Lydwinæ*. Cité par J.-B. Bagatta, *Admiranda*, I, 400, n° 4.

avec respect, saluer et déposer un bouquet de fleurs devant le Maître. Ils restèrent assis jusqu'à l'heure de la prière de l'après-midi, sans qu'un mot fût prononcé. Le Maître fit signe à Chems-eddin qu'il était temps d'accomplir le rite de la prière, et qu'il devait remplir les fonctions d'iman. — Quand vous êtes présent, dit Chems, nulle autre personne ne doit remplir ces fonctions. — Djélâl-eddin présida donc à la prière. Quand celle-ci fut terminée, les individus qui avaient porté le cadeau se levèrent et sortirent par l'ouverture du même mur. Quant à moi, pleine d'effroi, je m'évanouis. Lorsque je revins à moi, je vis le Maître sortir et me remettre ce bouquet en me recommandant de le conserver. J'en envoyai quelques feuilles à la boutique d'un droguiste : on me répondit qu'on n'avait pas encore vu cette espèce de fleurs, avec tant de fraîcheur, de coloris et de parfum. Tout le monde resta étonné et se demanda d'où, en hiver, on avait pu apporter de pareilles fleurs. Le Maître conserva ces feuilles jusqu'à son dernier souffle : et si quelqu'un avait mal aux yeux, il frottait une feuille sur la partie malade et la guérissait. Le coloris et le parfum de ces fleurs ne changèrent jamais. Il n'y a point de doute que ces six personnages mystérieux ne fussent des anges, et que

les fleurs ne provinssent en droite ligne du paradis (1). »

Ces feuillages, ces fleurs, ces roses, qui servirent à convaincre les témoins de la sainteté de ces créatures spirituelles sont évanouies à jamais ; mais où sont celles qui convertirent au christianisme le juge qui condamna Dorothée au martyre et lui valut le titre de saint Théophile (2) ? Où sont les roses blanches et les roses rouges qui permirent à saint François de persuader un Pontife peu soucieux de ses révélations (3) ? Où sont toutes ces roses descendues du ciel ?

Elles s'en sont allées avec leurs parfums célestes. Il ne reste plus que ces légendes enfantines et gracieuses mais dont l'origine précise presque insaisissable nous échappe. Cependant nous croyons pouvoir affirmer que toutes les légendes qui emplissent ces pages sont plus ou moins apparentées à la fable des pierres de foudre. On distingue facilement dans les plus primitives ou les plus grossières comme un reste d'animisme ou de dynamisme sacré. Dans celles où l'objet s'est évanoui, la tradition litté-

(1) M. Cl. Huart, *Konia la ville des derviches tourneurs*, P., 1897, in-12, pp. 206-208.

(2) Surius, in *S. Dorothea*, Mens. feb. die III.

(3) *Ann. Min.*, an 1223.

raire semble avoir tout idéalisé ; mais là, plus qu'ailleurs peut-être, le récit tend à justifier un culte, à promouvoir la foi en quelque corps saint ou en quelque indulgence : et l'on ne saurait oublier que l'intérêt monastique ou paroissial a dicté cette idéalisation, organisé ce plagiat enchanteur. Le thème de l'origine céleste s'explique par la crainte universelle, l'ignorance des foules, l'intérêt d'un ordre sacré agissant suivant leurs lois, créant des mythes ou des mystifications, pour répondre au besoin de merveilleux dont la plupart des hommes demeurent assoiffés.

TABLE DES MATIÈRES

—

Pages

LE MIRACLE DE SAINT-JANVIER ET SON EXPLICATION SCIENTIFIQUE 5

LES RELIQUES DU BUDDHA :

I. *Les reliques mobilières du Buddha* . . . 57
II. *Les empreintes du pied du Buddha* . . . 58
III. *Les reliques funéraires* 62
IV. *Les dents du Buddha* 65
V. *L'arbre bodhi* 74

LES IMAGES QUI OUVRENT ET FERMENT LES YEUX . 84

LES RELIQUES CORPORELLES DU CHRIST :

I. *D'une dent du Christ* 110
II. *Les Saintes Larmes* 111
III. *L'ombilic de Jésus* 134
IV. *Le Saint Sang* 144
V. *Barbe, cheveux et ongles* 166
VI. *Le prépuce* 169

Pages

TALISMANS ET RELIQUES TOMBÉS DU CIEL :

I. *Reliques d'origine météorologique. Les pierres de foudre et les étoiles.* . . . 185
II. *Talismans et reliques d'origine liturgique.* 240
III. *Reliques et talismans d'origine apologétique.* 306

FIN

ACHEVÉ D'IMPRIMER

le vingt février mil neuf cent douze

PAR

E. ARRAULT ET Cie

A TOURS

pour le

MERCVRE

DE

FRANCE

3111